



[illegible]NOMIE PRATIQUE

DES NATIONS

SYSTÈME ÉCONOMIQUE

APPLICABLE AUX DIFFÉRENTES CONTRÉES

ET SPÉCIALEMENT

A LA FRANCE

LE D. THÉM. LESTIBOUDOIS

[illegible]

PARIS

[illegible]

[illegible]

ÉCONOMIE PRATIQUE

DES NATIONS.



PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN ET THUNOT,
Rue Racine, 28, près de l'Odéon.

ÉCONOMIE PRATIQUE

DES NATIONS

OU

SYSTÈME ÉCONOMIQUE

APPLICABLE AUX DIFFÉRENTES CONTRÉES,

ET SPÉCIALEMENT

A LA FRANCE;

PAR

LE D[r] THÉM. LESTIBOUDOIS,

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES SCIENCES),
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE,
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE, DES SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES DE LILLE, DIJON,
DOUAI, ARRAS, STRASBOURG, GAND, ANVERS, DE L'ARIÉGE,
DE LA SOCIÉTÉ MINÉRALOGIQUE D'IÉNA,
MÉDICO-BOTANIQUE DE LONDRES, D'HISTOIRE NATURELLE DE PARIS, ETC.



PARIS.
LOUIS COLAS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DAUPHINE, 32.

1847.

ÉCONOMIE PRATIQUE

DES NATIONS.

BUT DE L'OUVRAGE.

Les hommes qui s'occupent de rechercher les lois qui président au développement de la richesse publique sont partagés en deux camps : les uns veulent la *liberté illimitée du commerce*, les autres sont partisans de la *protection* de l'industrie. Les premiers posent leurs principes avec une inflexible rigueur; ils n'admettent aucun fait qui puisse infirmer en rien les conséquences de leurs théories; s'ils consentent à en différer un moment l'application, ce n'est pas à titre de modification nécessaire, ce n'est pas comme concession normale et utile, c'est en raison des difficultés immenses que rencontrerait l'immédiate réalisation de la loi du *libre échange*. Les seconds, par

une sorte de sentiment instinctif, défendent les positions que se sont faites les industries nationales; ils repoussent les principes abstraits sans extraire des faits les règles générales qu'il faut promulguer; ils combattent pour le travail intérieur sans demander à la science de constituer une théorie en sa faveur; ils ne font pas surgir, pour le triomphe de leur cause, un corps de doctrines aussi puissant que celui des doctrines opposées; ils ne peuvent donc ni les renverser ni les modifier profondément et dans leur essence même; ils restent, pour ainsi dire, sur la défensive; mais dans cette attitude ils résistent opiniâtrément. Dans cette lutte la victoire reste donc indécise. On s'est fait des concessions plus ou moins larges; des transactions se sont opérées, en de nombreuses circonstances; mais aucun système ne s'est avoué vaincu, aucun principe n'a triomphé!

Aussi, au moment où s'ouvre une discussion législative quelconque, la bataille recommence, tout est remis en question; il n'est pas une vérité de la science économique qui ne soit produite et attaquée; d'un côté les partisans du *laisser faire* et du *laisser passer*, puissants par la parole, par la doctrine, par les entraînements populaires, semblent dominer et asservir les esprits; de l'autre côté, les défenseurs du système de *protection* qui vont quelquefois jusqu'à la *prohibition*, moins brillants dans la discussion, mais praticiens consommés, doués d'un talent moins éclatant peut-être, mais connaissant bien les réalités, privés souvent des faveurs de la popularité, mais faisant vivre de nombreuses populations, demandent si l'on veut

compromettre des richesses visibles et tangibles pour des richesses qu'on ne fait qu'entrevoir.

Ils protestent de toute leur énergie contre les tendances publiquement annoncées d'abolir tous les tarifs protecteurs; tandis que les hommes de la science disent que les formules économiques sont définitivement acceptées, et universellement applicables, que ce sont des vérités absolues qui ne souffrent pas de contradition, et n'admettent pas de restriction. Dans ces conflits à chaque instant renouvelés, le succès dépend du nombre, de l'activité, des ressources des intéressés, et souvent du talent de quelque orateur, des nécessités de tel ou tel ministère.

Il faut pourtant une règle de conduite, il faut savoir si le système protecteur a quelque chose de bon en lui-même, s'il est une nécessité pour certains peuples, ou s'il ne mérito qu'une tolérance passagère qu'il faut se hâter de faire cesser; il faut savoir si le système des économistes est un bien absolu, s'il faut l'appliquer dans toute sa rigueur à tous les pays, à tous les temps; ou bien si *rationnellement* il doit subir des modifications, et dans ce cas, il faut déterminer quels sont les changements qu'il faut proposer, et surtout quelles sont les raisons pleinement et complétement déduites qui serviront à les appuyer. Il le faut, sous peine de voir annuellement tous les intérêts industriels remis en question, et, à propos de chaque article de la loi commerciale, toute la science s'émouvoir, et tous les producteurs, incertains de leur avenir, abandonner leurs ateliers pour venir exposer leurs doléances aux hommes d'État qui vont prononcer sur leurs destinées;

il faut une solution aux problèmes depuis si longtemps posés.

Je ne puis partager l'avis du rapporteur de la loi des Douanes de 1840, quand il dit : « Le temps est » déjà passé où il n'était pas possible d'entreprendre un » rapport sur une semblable matière, qu'après avoir » reproduit, pour les approuver ou les combattre, les » aphorismes de la science dite de l'économie politique ; » qu'après avoir mis en présence la doctrine de la li- » berté illimitée du commerce, et celle de la protection » qui doit garantir le travail des regnicoles au prix de » quelques sacrifices (1). »

Il nous semble que le temps de cette première et indispensable discussion n'est pas passé, car aucune conviction n'est formée, aucun débat n'est apaisé, aucune prétention n'est abandonnée : la discussion dure toujours; aujourd'hui, malgré les prévisions du rapporteur qui vient d'être cité, elle renaît plus vive, plus étendue, plus exclusive. C'est surtout lorsqu'il s'agit des questions économiques qu'on peut dire que le *monde est livré aux disputes !*

Il faut cependant une *opinion* à la généralité des hommes; il faut à chaque chose un jugement; il faut en tout une règle, et en fait d'économie, nous ne craignons pas de le dire, la majorité n'a pas de règle. On travaille au hasard et comme *au jour le jour ;* le rapport dont nous venons de parler le dit lui-même : « Pendant que les hommes de science et de théorie » s'efforçaient de faire comprendre leurs vues sur les

(1) Rapport de M. Martin (du Nord).

» avantages du libre échange et sur les inconvénients
» des restrictions et des monopoles, les administrateurs
» réalisaient *au jour le jour*, mais avec persévérance,
» tout ce qu'il y avait actuellement de possible et d'utile
» dans *ce qu'on affectait d'appeler des utopies*. On n'a
» point fait de concession de principes aux adversaires
» du régime de protection ; mais, en fait, ce régime
» s'est comme de lui-même ajusté aux nouvelles idées,
» aux nouvelles circonstances qui dominaient l'industrie
» et le commerce..... »

Ainsi on ne regarde pas comme des *utopies* les doctrines absolues de la liberté du commerce ; mais on ne fait aucune concession de *principe* à ceux qui les prêchent et qui combattent le régime de protection ; on ne fait pas de concession de principes, mais on ajuste ce régime aux nouvelles idées. C'est là l'exacte vérité ; tout cela s'est fait ! mais a-t-on été logique ? a-t-on entraîné les convictions ? a-t-on satisfait quelqu'un ? a-t-on établi un fait qui ne soit susceptible d'être attaqué demain, renversé, et remplacé par un fait contraire ? tout n'est-il pas à recommencer, *ab ovo*, à chaque occasion ? a-t-on construit un système qui puisse se transmettre de ministère en ministère, comme un héritage ? a-t-on établi une règle française, qui, invariable, domine les administrations successives, permette aux travaux de longue haleine d'être entrepris avec sécurité, assure aux intérêts constitués un avenir tranquille et prospère ? La France a-t-elle admis la doctrine de liberté ou le régime de protection ? Non, rien n'est fait !

Depuis 1840 on n'a pas tardé à comprendre qu'on

avait trop *ajusté* les mesures gouvernementales aux théories qu'on ne voulait pas admettre d'une manière ostensible ; il a fallu reculer. Dès l'année qui suivit le rapport que nous avons cité, fut prise une décision, que je mentionne parce qu'elle porte sur une de ces grandes productions qui ont une telle importance que par cela même tout ce qui s'y rapporte a pour ainsi dire la force d'un principe. La loi du 6 mai 1841 frappa les fils étrangers d'un droit de 10 à 11 p. 0/0. Mais cela ne suffit pas : le 26 juin 1842 une ordonnance frappa les toiles d'un droit de 12 p. 0/0 à peu près et les fils d'un droit de 22 p. 0/0. Seulement une exception fut faite en faveur de la Belgique.

Ce ne fut qu'en 1845 que le gouvernement présenta aux chambres, en temps utile, un projet de loi dans le but de donner la sanction législative à l'ordonnance de 1842 et aux conventions conclues avec la Belgique. Le temps avait marché, il avait fait voir que les avantages concédés à nos voisins étaient trop considérable. Je proposai à la chambre des députés, par un amendement, d'annuler les conventions, tout aussitôt que les termes du traité le permettraient, c'est-à-dire au 13 août 1846. Cet amendement fut adopté, et cette année même (1846) le ministère présenta aux chambres un projet de loi plus restrictif, car il frappe d'un droit plus fort les produits belges aussitôt que leur importation atteint un certain chiffre ; c'est 2 millions de kilogrammes pour les toiles ; après ce chiffre elles payent le droit général ; quant aux fils, après 3 millions la faveur qui leur est accordée diminue de moitié ; après 4 millions elle leur est retirée ?

On le voit donc, le système protecteur avait repris faveur, le travail national trouvait appui auprès des grands pouvoirs de l'État, et il semblait qu'une doctrine gouvernementale se fixait et avait chance de durée.

Mais tout à coup un fait immense, inattendu, vint se révéler au monde commercial. L'Angleterre, si puissante par son industrie et son commerce, elle qui prêchait les doctrines de la liberté absolue, en s'enveloppant des barrières de la prohibition, elle qui était supérieure à tous les autres peuples dans les productions les plus essentielles, sentit qu'elle pouvait travailler à meilleur marché encore, qu'elle pouvait donner une plus grande extension à ses opérations commerciales en abaissant le prix de la main d'œuvre. Elle sentit que ses travailleurs payaient, sans compensation, une prime énorme aux propriétaires du sol; la ligue contre la loi des céréales fut enfin victorieuse, et l'abolition du privilége aristocratique fut demandée par le ministère dont l'aristocratie suivait les drapeaux; il tomba, mais l'abolition des lois du céréales triompha, et l'on proclama à la face de l'univers, que ces graves résolutions n'avaient d'autres sources que la conviction profonde de la nécessité absolue de détruire les lois protectrices en toutes choses, en tous lieux.

Ces paroles eurent un grand retentissement en France. Tous les intéressés au libre échange se hâtèrent de reproduire leurs théories; ils crurent ou dirent que le moment de les réaliser était venu.

Il était bien facile de voir pourtant que les raisons

qui guidaient l'Angleterre ne pouvaient trouver leur application en France ; que même la réforme entreprise par nos voisins était un motif nouveau de veiller avec plus de soin à la conservation de nos industries, car elles seront plus menacées : je n'ai jamais conçu qu'on pût trouver une raison déterminante de changer notre système dans les modifications adoptées par l'Angleterre. Dès le 30 mars 1845 je disais à la Chambre des députés (1) : « Pour mon compte, je pense » que tous ceux qui apporteront cet argument n'ana- » lyseront pas d'une manière sûre et précise la conduite » de l'Angleterre. Je crois de plus que les arguments » qu'on pourrait employer pour nous conduire à appli- » quer le système de la Grande-Bretagne à la France » manqueraient de base. Que fait, en effet, l'Angleterre » en ce moment ? Ce n'est pas une révolution de douane » qui se prépare dans son parlement ; c'est plus que » cela : c'est pour ainsi dire une révolution sociale. Il » s'agit chez elle de diminuer principalement les droits » qui pèsent sur les substances alimentaires. Le prétexte » c'est l'amélioration du sort des ouvriers ; la vérité c'est » que l'industrie veut cesser de payer un tribut énorme » aux propriétaires de la terre ; elle veut abaisser les » droits qui pèsent sur les aliments de l'ouvrier, pour » obtenir, non pas une amélioration dans sa position, » mais une diminution de salaire, et elle veut obtenir » une diminution de salaire pour fabriquer encore à » meilleur marché qu'elle ne le fait.

» C'est en présence d'une situation pareille, quand

(1) Moniteur du 31 mars 1846.— Discussion du traité avec la Belgique.

» l'Angleterre possède tous les éléments de production, » quand elle a le fer, le charbon, lorsqu'elle a des dé- » bouchés immenses, des colonies innombrables, » quand elle a son commerce à l'abri d'une marine » formidable, quand elle possède tous les points qui » dominent le commerce du globe, quand elle a pour » elle toute la puissance du perfectionnement de la » mécanique, quand elle a des capitaux énormes dont » les intérêts sont très-abaissés, quand elle est dans » cette situation de produire tout à bas prix et qu'elle » n'a plus à ajouter aux éléments de son commerce » que l'abaissement des salaires, et qu'elle tente, par » les mesures les plus énergiques, d'arriver à ce ré- » sultat, c'est-à-dire supprimer toute concurrence » possible, c'est alors qu'on dirait qu'il faut que la » France supprime les tarifs protecteurs et abaisse » ses barrières de douanes! un tel système serait dé- » plorable et désastreux. »

M. le ministre des affaires étrangères, qui me faisait l'honneur de me répondre dans la séance du 1er avril, exposait les mêmes vues sur ce point, il s'exprimait ainsi (1) : « Il y a dans les mesures qui occupent en » ce moment l'Angleterre et que Sir Robert Peel a pro- » posées, deux choses bien distinctes. Il y a ce qu'on » peut appeler une réforme sociale qui s'adresse à l'or- » dre social intérieur de l'Angleterre, et une réforme » purement commerciale. » Et quant à cette dernière, l'honorable M. Guizot est bien loin de croire qu'elle puisse être radicale, même en Angleterre ; il est loin

(1) Moniteur du 2 avril 1846.

de croire que le chef du cabinet anglais ait abandonné le système de protection : voici comme il s'explique à ce sujet : « Sir Robert Peel pense évidemment que les » industries nationales, lorsqu'elles peuvent sans dan- » ger, sans y succomber, supporter la concurrence ex- » térieure, doivent être appelées à la subir. Il pense » que cette épreuve de la concurrence extérieure est » commandée aux industries nationales qui peuvent » la supporter sans y succomber, par l'intérêt de l'ex- » tension des relations extérieures du pays et de son » influence, commandée par l'intérêt de l'affermisse- » ment de la paix entre les nations, commandée enfin » par l'intérêt du public consommateur à qui cette con- » currence profite.

» Sir Robert Peel propose donc d'imposer cette » épreuve de la concurrence extérieure aux industries » nationales qui peuvent l'accepter sans y périr ; mais » ne croyez pas que, pour cela, sir Robert Peel ait » cessé d'être en économie politique un conservateur ; » ne croyez pas qu'il ait aboli ni qu'il veuille abolir » tous les droits protecteurs. Vous pouvez passer en » revue les droits établis dans le nouveau tarif....., » bien des droits protecteurs y subsistent et très-effi- » caces. Sir Robert Peel n'entend point livrer aveuglé- » ment le marché anglais à l'industrie étrangère ; il » n'est point un apôtre de la liberté de commerce illi- » mitée : il est un partisan de la concurrence étrangère » limitée dans certaines conditions. »

Ce sont cependant ces circonstances qui ont réveillé l'ardeur des théoriciens et de ceux qui s'adonnent particulièrement aux spéculations du commerce

extérieur. M. Cobden, l'illustre chef de la ligue contre la loi des céréales, a passé la Manche ; il est venu s'asseoir aux banquets de la liberté commerciale ; l'éloquence la plus ingénieuse et la mieux inspirée s'est appliquée à faire ressortir, sans contradiction, les bienfaits du libre échange : après les chaleureux toasts portés à l'abolition de toutes les entraves, on s'est organisé à Paris, à Bordeaux, à Marseille, pour poursuivre le but indiqué par l'association anglaise, et par contre, pour résister à la nouvelle croisade et défendre le travail national, on s'est assemblé à Rouen, à Lille, etc.

La lutte est donc ouverte, plus ardente, plus étendue, plus soutenue par des moyens avoués et non avoués, et probablement plus décisive. Il faut donc marcher au combat de nouveau ; il faut rechercher s'il y a pour gouverner la production des États des règles absolues, ou si, comme toutes les choses de ce monde, les règles qui doivent dominer leur législation économique sont variables selon les situations données. S'il devient évident que les principes doivent s'accommoder aux faits sous le joug desquels sont placées les sociétés, si les théories doivent subir des modifications nécessaires, il faut rechercher si la France en réclame en raison de sa position ; il faut dire dans quelle limite la liberté peut être acceptée pour elle ; il faut formuler la pensée *française* et dire une fois pour toutes comment nous vivons et voulons vivre. Adam Smith a dit quels principes régissent la *richesse des nations* lorsqu'on les considère d'une manière abstraite et indépendamment des circonstances du monde politique

tel que les siècles l'ont constitué. Il faut savoir si la *richesse de la France* est subordonnée aux lois purement spéculatives qui ont été promulguées, ou si l'on doit en modifier les données quand on arrive à l'application : tel est le but que je me propose.

Je diviserai donc ce travail en deux parties :

La première embrassera l'*Économie pratique en général*, elle traitera de l'application des règles économiques aux diverses contrées du monde civilisé.

La deuxième s'occupe de l'*Économie pratique de la France*, elle recherchera si la nation française, en l'état actuel du monde, se trouve dans le cas de recourir aux lois protectrices.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉCONOMIE PRATIQUE GÉNÉRALE.

Dans cette partie, nous venons de le dire, nous analyserons, dans leur abstraction, les principes des économistes et nous chercherons à les apprécier dans leur sens absolu. Nous chercherons s'ils ne doivent jamais fléchir devant les conditions diverses dans lesquelles se trouvent actuellement les nations, ou s'il est démontré que, sous peine d'abaissement et de ruine, les peuples doivent quelquefois se soustraire au despotisme des règles des libre-échangistes.

Nous commençons par l'exposition des principes adoptés par les économistes depuis Adam Smith; ensuite nous en ferons l'appréciation et nous rechercherons quels seront leurs effets dans les circonstances diverses dans lesquelles on en requiert l'application.

CHAPITRE PREMIER.

SYSTÈME DE LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

La science économique est nouvelle encore. Les anciens l'avaient à peine aperçue ; elle ne pouvait guère cependant rester totalement ignorée des écrivains ingénieux de la Grèce antique. Aristote sépare la *Politique* de la science qui traite des richesses et qu'il nomme *Chrématistique;* il parle de l'invention du numéraire ; il expose les divers moyens de production, l'agriculture, les arts mécaniques, l'action du capital. Ces simples indications ont dû être complétées par lui ; mais la plus grande partie de ses *Économiques* n'est pas parvenue jusqu'à nous. Platon indique l'utilité de la division du travail, il fait voir que le commerce est le résultat du progrès de l'agriculture et des arts, et veut pour lui la *liberté.* Les Romains ont écrit des traités d'économie rurale, mais ils ont négligé les autres parties de la science. Ce n'est que vers le milieu du siècle dernier que les phénomènes qui accompagnent la production, la distribution, la consommation des richesses des sociétés ont commencé à être

analysés avec rigueur; ce n'est qu'alors que le médecin Quesnay les étudia d'une manière spéciale, qu'il forma une science distincte des vérités qu'il découvrait, qu'il créa l'*Économie politique*. Depuis lui les faits ont été mieux observés; on est descendu plus avant dans les profondeurs des abstractions scientifiques; on a fait un examen plus attentif des causes compliquées qui produisent le bonheur matériel des nations, si étroitement uni à leur félicité morale. Les Chastellux, les Verri, les David Hume, les ADAM SMITH, les Malthus, les Ricardo, les Mac Culloch, les de Tracy, les Jean-Baptiste Say, ont successivement perfectionné cette science si neuve, et lui ont donné ce caractère de netteté et de précision que nous lui reconnaissons, et qui doit lui faire accorder une influence puissante sur les destinées des peuples.

Ces hommes, d'un immense savoir, d'un génie profond, ont posé comme des vérités incontestables les faits suivants :

L'homme a des besoins physiques et moraux.

Il les satisfait, il vit, au moyen des corps qui l'entourent.

Les objets naturels qui servent à satisfaire les besoins de l'homme sont :

Ou universels, répandus d'une manière pour ainsi dire illimitée, à la libre disposition de tous les individus de la race humaine;

Ou *limités*, devenus des *propriétés*.

Ces divers éléments qui servent à la satisfaction de nos besoins sont à l'*état natif*, si l'on peut ainsi s'exprimer, c'est-à-dire tels qu'ils se présentent dans la

nature, ou modifiés soit par les facultés de l'homme, par son *travail*, soit par des agents naturels, soit par les produits accumulés d'un travail antérieur qui constituent le *capital* de l'homme; ces modificateurs divers fonctionnent isolément ou plus souvent simultanément.

Les facultés de l'homme, les agents généraux à sa disposition, ses propriétés, les fruits de son travail, toutes les choses *utiles* qu'il sait *produire* et sont en sa possession, toutes les choses qui constituent sa *richesse*, sont souvent plus que suffisants pour satisfaire à *certains* de ses besoins, rarement suffisants pour donner pleine satisfaction à *tous* ses besoins.

Il donne ses propriétés, les choses qu'il sait *produire*, l'emploi de ses facultés, pour obtenir les propriétés, les produits, l'emploi des facultés des autres : il fait des *échanges*.

Les agents naturels illimités et non modifiés ne s'*échangent* pas, car, dans l'état normal, chacun en est surabondamment pourvu.

Ceux qui sont limités et modifiés s'échangent : pour une certaine quantité de ces objets on obtient une certaine quantité d'autres objets.

La quantité d'une chose qu'on donne pour une autre obtenue en échange détermine la *valeur* de cette dernière, ou réciproquement la valeur de la première.

La valeur est donc un *rapport*, éminemment variable.

Elle dépend du degré d'*utilité actuelle* qu'attachent aux *deux* objets les *deux* changeurs.

Le rapport est double, double pour les personnes, double pour les choses.

Il est traduit par *deux* volontés, l'*offre* et la *demande*, appliquées de part et d'autre à *deux* choses.

La valeur d'un objet est d'autant plus grande, qu'il est plus *demandé* et moins *offert;* sa valeur est d'autant plus petite, qu'il est plus *offert* et moins *demandé.*

Les échanges directs ou *trocs* sont généralement difficiles, car il se rencontre difficilement un individu qui possède l'objet désiré par un autre, et qui ait précisément besoin de l'objet possédé surabondamment par ce dernier.

Les trocs deviennent plus difficiles à mesure que la civilisation rend les besoins plus multipliés, la production plus variée, le travail plus divisé.

En un tel état de choses, il faudrait dix, cent, mille trocs successifs, pour arriver à la satisfaction de chaque individu ; il faudrait que chacun, pour consentir à des trocs préalables, qui ne le satisfont pas, pût juger à l'avance si toutes les marchandises nécessaires pour les opérer existent, si les convenances d'échange se rencontreront, si les objets seront divisibles de manière à satisfaire à toutes les exigences, etc. Ces conditions sont trop compliquées : les trocs ne se font pas dans de telles circonstances.

On pare à cet inconvénient si l'on trouve une marchandise qui par ses qualités peut convenir à tout le monde : alors chacun livre les objets qu'il a en surabondance, et accepte la marchandise universellement recherchée; il va directement demander les objets dont il a définitivement besoin, offrant la marchan-

dise qu'il a reçue lui-même, et qu'il a acceptée par cela même qu'elle convient à tout le monde. Il passe ainsi au-dessus de tous les échanges intermédiaires que le troc aurait nécessités. La marchandise acceptée par tous, parce qu'elle est sûrement transmissible à tous, rendra ainsi possibles tous les échanges.

L'*or*, l'*argent*, etc., remplissent cet office : ils doivent cette propriété à une réunion de circonstances et de qualités physiques.

Ils ont une utilité qui leur appartient en propre;

Ils sont peu ou point altérables;

Ils sont commodément divisibles;

Ils portent facilement le signe de leur quantité et de leur qualité ou *titre;*

Leur volume et leur poids, eu égard à leur valeur, sont tels, qu'ils sont facilement transportables.

Ils sont produits en quantités assez restreintes pour que la masse existante ne puisse brusquement changer, et que leur *valeur*, par conséquent, ne puisse être notablement modifiée, en peu de temps.

Les métaux précieux, soit en *lingots*, soit à l'état de *monnaie* ou de *numéraire*, c'est-à-dire divisés en parties portant signe de leur poids et de leur titre, sont pour ces raisons devenus les intermédiaires des échanges.

Acheter et *vendre* c'est obtenir ou donner une certaine quantité de marchandise pour une certaine quantité de numéraire, ce n'est donc que faire échange d'une marchandise contre un métal, d'une marchandise contre une autre marchandise.

Le *prix* d'une chose, c'est la quantité du numéraire

qu'il faut donner pour l'obtenir, c'est donc sa *valeur relative à l'or et à l'argent.*

La valeur des choses étant ainsi toujours établie relativement à une marchandise identique, cette marchandise, l'or et l'argent, devient la mesure de toutes les valeurs, comme une longueur convenue est la mesure de toutes les longueurs.

Tout *billet* ou *promesse* de donner une quantité de numéraire, vaut numéraire, si celui qui souscrit la promesse est reconnu pouvoir, vouloir, devoir *payer* cette quantité de numéraire.

Il est en pouvoir de payer s'il est reconnu qu'il a, ou aura, au terme convenu, les espèces métalliques promises, ou s'il possède des objets qui ont une valeur suffisante pour qu'on puisse, en tout état de cause, en obtenir la somme promise.

Les promesses ou billets valent alors argent, l'échange peut se faire au moyen de promesses, de billet, d'*effets*, c'est-à-dire au moyen du *crédit*, de même qu'il se fait *au comptant*, c'est-à-dire au moyen d'*argent*.

Tout échange, qu'il soit un troc, qu'il soit une vente ou un achat, au comptant ou à crédit, à *terme* rapproché ou éloigné, est avantageux à ceux qui le font, sans cela ils ne le feraient pas.

Les achats aux plus bas prix sont les plus avantageux, car pour un prix déterminé on obtient une plus grande quantité de denrées utiles.

Acheter au moyen des produits nationaux les produits étrangers qu'on ne crée pas, c'est comme si l'on parvenait à créer ces derniers.

Acheter au moyen des produits qu'on crée à bon marché, des produits qu'on crée déjà, mais à haut prix, c'est comme si l'on créait ces derniers produits à bon marché ; c'est substituer une production avantageuse à une production onéreuse, c'est augmenter la puissance de son travail.

Une nation doit donc acheter en pays étranger les produits qui y sont à plus bas prix que sur son propre marché; car acheter à l'étranger, c'est, comme ailleurs, échanger; c'est donner des produits pour des produits, puisque l'étranger *ne donne rien pour rien ;* et obtenir à bon marché de l'étranger les produits chers, c'est la même chose que fabriquer ces produits à bon marché.

Acheter, même avec de l'or (ou de l'argent), c'est échanger, puisque l'or est un produit, qu'on obtient directement ou qu'on obtient avec ses produits, qu'on donne parce qu'on en est surabondamment pourvu, qu'on cesse de donner dès l'instant qu'il est devenu plus rare et qu'on trouve plus avantageux de produire directement les objets qu'on achetait à l'étranger.

On doit donc, s'il le faut, prendre les produits étrangers pour de l'or ; il est parfaitement indifférent d'établir en faveur de son pays la *balance du commerce*, c'est-à-dire de donner plus de *marchandises* et de recevoir plus d'*or* ou d'*argent.*

L'échange de l'or contre une marchandise,
d'une marchandise contre une autre marchandise,
d'une marchandise contre de l'or,
L'échange avec un compatriote,
avec un étranger,

produit un bénéfice pareil, s'il se fait dans des conditions pareillement avantageuses; l'échange produit un bénéfice plus grand s'il se fait dans de meilleures conditions, quel que soit d'ailleurs le mode selon lequel il s'opère, quelle que soit la qualité de ceux qui échangent.

La conséquence qu'on tire de ces principes, c'est la *liberté illimitée du commerce;* c'est la suppression des lignes de douanes; c'est l'abolition de tous les *droits protecteurs;* c'est l'acceptation complète de la fameuse formule de Gournay, l'élève de Quesnay : *laissez faire et laissez passer!*

Tel est le système dont on demande l'application. Nous allons nous efforcer de l'apprécier à sa juste valeur.

CHAPITRE II.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LA THÉORIE DE LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

La théorie dont nous venons de poser les bases part de ce principe que l'*échange est avantageux*, elle arrive à cette conséquence que la *liberté de l'échange doit être absolue.*

Cette théorie repose sur des faits vrais, mais selon nous trop généralisés. Au premier aspect ils semblent observés avec une rigoureuse exactitude, déduits avec une inflexible logique, posés avec netteté et précision. La doctrine dont ils forment la base devait donc être accueillie avec une grande faveur par l'universalité des esprits. Aussi dès le moment où l'école de Quesnay et d'Adam Smith eût formulé ses principes, ils ont été reçus avec une sorte d'enthousiasme, ils ont été préconisés par ceux-là mêmes qui, par un retour instinctif sur eux-mêmes, sentaient vaguement qu'ils pourraient bien en souffrir : ils eurent la vogue.

Il en devait être ainsi, non-seulement parce que la science économique repose sur des faits vrais dans

une certaine mesure, mais encore parce qu'elle est *absolue*. Il est rare, particulièrement chez les Français, dont l'esprit est essentiellement généralisateur, que les systèmes qui se présentent avec une complète simplicité, qui font abstraction de tous faits étrangers, qui procèdent par rigoureuses déductions, qui semblent asservir tous les phénomènes d'un ordre déterminé à quelques règles claires, précises, universelles, il est rare, dis-je, qu'un tel système ne soit pas adopté par l'opinion publique.

Son succès est infaillible, surtout s'il s'appelle *liberté!* s'il se présente comme un affranchissement des peuples, comme la restauration de l'usage indépendant et complet des facultés humaines, comme le renversement des barrières élevées dans ces temps où tous les droits étaient méconnus, où l'homme était une propriété, où son travail appartenait au maître qui seul, par octroi et concession, pouvait permettre d'en user. Comment ne pas adopter un système qui dit : Je suis l'ennemi des monopoles, des entraves, des péages et tarifs si longtemps accablants, je suis la *liberté du travail*, la *liberté manufacturière*, la *liberté illimitée* du commerce !

L'enthousiasme que fera naître le système sera plus grand encore s'il vient annoncer le *bon marché*. Dans nos sociétés la hideuse indigence pèse sur des classes nombreuses de population ; elle les affaiblit, elle les épuise, elle les torture et les dévore. Tout est trop *cher* pour le pauvre : sa faim ne peut être apaisée ; son corps ne peut trouver un abri, sinon commode, salubre au moins; ses membres ne peuvent être couverts

et garantis des impressions douloureuses du froid. Tout est trop cher et le système annonce le *bon marché;* il fait plus, il démontre la possibilité du bon marché par le calcul le plus simple : un droit charge presque toutes les denrées, faites disparaître le droit, le prix de la denrée baissera de toute la hauteur du droit. Rien n'est plus facile à saisir ni plus séduisant.

Aussi tout ce qui s'est dévoué à la défense des intérêts généraux, toute la presse libérale a dû adopter les principes des économistes. C'est à peine si, il y a quelques années, il était un journal qui osât dire qu'il ne fallait adopter les principes de la science abstraite qu'avec des tempéraments.

Par ces raisons la théorie prônée par les économistes a été presque universellement adoptée, leurs principes ont été déclarés absolus, universels, irréfragables, et avec les principes les conséquences pratiques qui en ont été déduites. On a voulu qu'elles fussent rigoureuses et complètes; on n'a pas admis de moyens termes; c'est à peine si on a accepté une application progressive au lieu d'une application subite et complète; c'est tout au plus si l'on a consenti à quelques adoucissements, qu'on concédait comme faveur, qu'on déclarait un sacrifice sans utilité publique, accordé comme une bienveillante aumône, non comme une obligation dérivant d'une vue théorique ou d'un droit fondé, et, dans le fait, les règles étant admises, il faut bien que les conséquences en dérivent et qu'elles soient aussitôt indispensablement obligatoires.

C'est cette opinion si solidement établie, ce sont ces théories qui semblent reposer sur une base iné-

branlable, ce sont les conséquences absolues qu'on en tire que nous avons la prétention de soumettre à une analyse rigoureuse.

Nous aurons à rechercher d'abord si les principes sont vrais absolument, et n'ont à subir ni modifications, ni restrictions. Nous aurons ensuite à voir si lors même qu'ils auraient un degré parfait d'évidence, dans leur sens abstrait, ils ne devraient pas subir l'influence de considérations étrangères, si par suite leurs conséquences logiques ne devraient pas se trouver repoussées dans leurs exigences inexorables par des faits qui aussi veulent être obéis. Chacun comprend en effet qu'on ne saurait asservir aux règles inflexibles d'une science spéciale la vie politique d'une nation soumise fatalement aux exigences de circonstances contradictoires.

Les principes d'une science ne dépendent que d'un ordre de faits déterminés; mais les conséquences ne sont applicables qu'autant qu'elles ne sont pas contrariées par des faits d'un autre ordre; une fois qu'on arrive aux réalités, elles ne sont plus subordonnées seulement aux spéculations abstraites de la théorie pure et rationnelle; s'introduisant dans le monde pratique, arrivant au contact des choses positives, rencontrant partout des nécessités impérieuses, elles doivent se plier aux exigences des temps, des lieux, des hommes, des événements accomplis, de ceux qui surgissent, et de ceux aussi que l'avenir va faire éclore. Les principes découlent d'une source unique; ils sont formés par la force logique de déductions qui s'enchaînent; mais les conséquences

pratiques ne peuvent être que la résultante de forces qui se croisent, se heurtent, se contrarient, se modifient sans cesse.

Voulez-vous voir comment les principes d'une science subissent de profondes et éternelles modifications, demandez un exemple à la science politique.

Je ne connais pas de principe plus vrai, plus nécessaire, plus saint que celui de l'*égalité* absolue de tous les individus composant l'humanité. C'est le point de départ de la science sociale comme de la morale ; il faut l'adopter comme base de tout raisonnement ; il faut en vouloir la réalisation la plus vaste. Mais lorsque arrive l'application, à côté du principe social viennent se placer une multitude de faits qui ont leurs exigences impérieuses : ce sont d'abord les faits physiologiques qui établissent des dissemblances individuelles, qui montrent que les facultés de l'homme grandissent et se perfectionnent avec les années, exigeant ainsi une inégale distribution des prérogatives selon les âges ; ils assignent des différences fonctionnelles à chacun des sexes et préparent forcément une position sociale différente pour l'un et l'autre ; puis arrivent les faits moraux et intellectuels qui établissent d'incommensurables distances entre le génie et l'incapacité, entre l'esprit cultivé et la pensée inculte, entre la moralité et la perversion ; ce sont ensuite les faits expérimentaux ou historiques qui apprennent ce qu'on peut donner à ceux qui possèdent, ce qu'on peut laisser à ceux qui ne possèdent pas, ce qu'on peut accorder à certaines époques de la vie des peuples, ce qu'on doit refuser à d'autres ; ce qui est permis dans telle situation du

monde, ce qui est interdit aux situations opposées, ce qui appartient à certaines races, ce qui est antipathique à certaines autres. Enfin les faits politiques, les événements accomplis, les alliances, la position géographique, les relations internationales viennent peser de tout leur poids sur la constitution sociale, et cette divine égalité, cette patrone du genre humain, que nous adorons avec une ferveur religieuse, ce grand principe de l'association des hommes, pressé de tous côtés par des principes, non plus sacrés, mais plus inflexibles, doit subir des atteintes plus ou moins profonde. Il le faut, sous peine de désordre, d'impossibilité, d'anéantissement complet du pacte social; et comme avant tout il faut que la société vive, on se résigne avec douleur, mais on se résigne.

Il en est de même des principes absolus de l'économie politique. Presque toujours logiques, certains, irréfutables, tant qu'on reste dans les généralités abstraites, ils doivent éprouver de puissantes modifications dès qu'on arrive au contact des choses réalisées. Quand ils pénètrent dans la société, ils ne peuvent que se faire une place au milieu de tous les faits qui les entourent; il faut qu'ils subissent les dépressions causées par l'action de tout ce qui agit sur eux en différents sens. On peut dire que dans l'ordre social, chaque principe est comprimé, comme les alvéoles habitées par les abeilles; pressée de toutes parts et pressant à son tour, chacune des loges perd sa forme naturelle et n'a plus qu'une forme modifiée, adaptée aux exigences de ce qui l'environne; elle n'a plus, si l'on peut ainsi dire, qu'une forme *sociale*.

Je crois que lorsqu'on accepte dans toute leur pureté, avec toutes leurs exigences, les principes d'économie politique, on fait ce qu'on a fait naguère, en soumettant brusquement la société à l'application rigoureuse des inflexibles principes de la science politique. Il y a entre les abstractions de la science et le régime économique d'un pays toute la distance qu'on observera entre les principes du *contrat social* et la constitution pratique d'un peuple.

Mais déjà une puissante réaction s'est opérée. Nous ne sommes plus au temps, où les disciples de Quesnay croyaient posséder *l'évidence* et ne supposaient pas qu'un homme, un fait, une règle, pussent résister à cette *évidence* absolue et lui faire obstacle; nous ne sommes plus au temps où Dupont de Nemours définissait l'économie politique l'*art de gouverner*, confondant l'économie politique avec la politique, supposant que l'*administration* devait s'astreindre à n'obéir qu'à un seul ordre de faits, admettant qu'on pouvait assujettir la direction d'un état aux vérités métaphysiques d'une science spéculative, sans tenir compte, le moins du monde, des grands intérêts qu'ont créés les siècles, et des obligations qui sont imposées aux sociétés diverses en antagonisme perpétuel. Déjà, les esprits les plus élevés, ceux qui jettent les plus vives lumières sur les questions théoriques, reconnaissent que dans l'application bien des ménagements sont à garder, bien des considérations contraires sont à mettre en balance, bien des exigences doivent se soumettre à l'empire d'exigences plus inexorables. M. Rossi, l'un des hommes à qui il est donné d'exposer les vé-

rités les plus abstraites avec le plus de lucidité et d'élégance, l'un de ceux qui ont étudié la science dans ses profondeurs mêmes, écrit cependant dans *son cours d'économie politique* : « Celui qui ne tiendrait pas » compte des modifications que les circonstances doi» vent apporter aux résultats de la science pure tom» berait dans l'absurde en fait d'économie politique...

» Nous avons plus d'un but à atteindre dans ce » monde. L'économie politique peut nous servir de » guide pour nous diriger vers l'un de ces buts; mais » elle n'a pas mission de nous faire faire telle ou telle » chose; car, je le répète, une science n'a d'autre but » que la recherche de la vérité. C'est dans l'applica» tion que nous devons tenir compte de tous les prin» cipes qui concourent à la solution d'une question » sociale. L'erreur vient de ce qu'on s'imagine que » toute question sociale est soluble par l'application » d'un seul principe. De là il résulte que, toutes les » fois que le principe économique se trouve impliqué » dans une question, on veut mettre la solution pra» tique de cette question sur le compte de l'économie » politique. Cela est injuste. L'économie politique » donne des résultats économiques, des conséquences » du principe économique; c'est aux applicateurs de » tenir compte de tous les autres principes qui doivent » concourir pour que la solution de la question soit » conforme aux intérêts les plus chers de la nation et » des individus. »

Cependant, malgré les sages préceptes des maîtres de la science, nous entendons tous les jours, dans les discussions qu'amènent les questions les plus simples

comme les plus complexes, nous entendons invoquer les principes absolus comme seule règle admissible, comme seul moyen possible de terminer le litige, comme unique méthode de prononcer entre les intérêts opposés; tant il est commode d'avoir une formule invariable pour trancher despotiquement toutes les difficultés, tant l'esprit de l'homme s'accommode bien d'une loi qui décide, *à priori*, toutes les questions, et clot tous les débats, sans qu'il soit nécessaire de les entendre! Si l'on étudie les faits, si l'on s'arrête un instant aux observations recueillies, si l'on prête attention aux analyses ingénieuses, aux calculs profonds, aux recherches longtemps continuées, en vérité, c'est par respect humain, car la solution sera toujours la même, l'application du principe sera immuable, l'inflexible généralité prononcera sans appel et sans exception. Une telle méthode doit avoir un grand succès, car elle met sur le même rang ceux qui savent et ceux qui ne savent pas, ceux qui peuvent juger et ceux qui ignorent les plus simples éléments des questions. Il en est de même dans toutes les sciences. On se rappelle une célèbre méthode qui s'empara de l'art de guérir : puissante par ses déductions, brillante dans ses aperçus, se réduisant à une seule idée, vaste, forte, entraînante, tout à coup elle domina la science et soumit toutes les infirmités au même régime. Quelques hommes distingués se donnaient une peine extrême pour apprécier la nature des maux qui affligent l'humanité, pour en discerner les symptômes; ils exerçaient toute leur sagacité pour saisir les plus petites altérations des organes : en bonne foi,

c'était par acquit de conscience, c'était par cet instinct généreux qui nous force à repousser l'ignorance, car, au fond, ils ne s'élevaient pas au-dessus des moins studieux, puisque cette infatigable étude se terminait toujours par la prescription obligée du même remède, nonobstant la spécialité du mal et la spécialité des dispositions des individus qui en étaient atteints.

Mais les vogues excessives, les engouements universels n'ont qu'un temps : toujours une réaction a dû s'opérer contre les systèmes exclusifs, parce que jamais les choses humaines ne sont asservies à une règle exclusive, jamais elles ne sont soumises à un seul ordre d'idées, jamais les conditions de notre existence sur la terre ne sont simples.

Dès l'instant qu'on veut appliquer les principes de l'économie politique, dès l'instant qu'on en veut réaliser les conséquences, il faut donc apprécier les résultats qu'elles doivent avoir, et sur les individus et sur les peuples, selon les époques, les contrées, la constitution des sociétés dont elles vont régler les destinées, selon les circonstances particulières dans lesquelles vivent les nations, selon les rapports des peuples entre eux; il faut bien connaître les conditions auxquelles les applications de la science sont soumises, comprendre les obligations nécessaires qui leur sont imposées, et rechercher avec une scrupuleuse attention si elle satisfont à ces obligations.

Ces considérations générales montrent dans quel esprit je veux examiner les principes de l'école qui a inscrit sur son drapeau : liberté du commerce. Je ne veux pas rester dans les abstractions théoriques, je

veux mettre la doctrine en contact avec les faits. Je vais d'abord jeter un coup d'œil général sur les diverses circonstances qui peuvent avoir une influence spéciale sur les résultats des échanges ; je vais rechercher si parmi elles il n'en est pas qui soient de nature à infirmer dans leur généralité les principes posés, si les conséquences de la liberté, primitivement avantageuses, ne peuvent devenir secondairement funestes ; enfin je vais suivre dans ses effets successifs, et au milieu des conditions variées, dans lesquelles sont renfermés les divers peuples du monde, l'abolition de toute protection commerciale : alors seulement on pourra prendre une décision inattaquable. Je commence cet examen difficile.

Selon les économistes, la liberté commerciale satisfait aux besoins des temps, des lieux, des gouvernements divers ; selon eux, l'échange est avantageux, aucune des entraves qu'on lui impose ne peut être utile.

L'échange est avantageux à l'individu, car *sans cela il ne se ferait pas ;*

Il est avantageux au pays, car la fortune publique n'est que le résultat des fortunes individuelles ;

Il est avantageux si l'on demande à l'étranger des objets qu'on ne produit pas, car l'importation donne ce dont on manquait ;

Il est avantageux si l'on demande à l'étranger des objets qu'on fabriquait déjà, car si on les tire du dehors c'est qu'ils y sont à plus bas prix : on a le bénéfice du bon marché ;

Il est avantageux, bien que l'importation fasse

cesser les industries dont les produits sont remplacés par les produits similaires de l'étranger, car celui-ci ne *donne rien pour rien ;* si on lui demande des produits, on lui donne des produits; si une industrie a cessé, une autre l'a remplacée pour créer les produits exportés;

Il est encore avantageux lorsque les objets exotiques sont achetés au moyen du capital, car si l'on en donne un des éléments, c'est qu'il est trop abondant, c'est qu'il y a profit à l'échanger contre un autre objet utile. Quand l'équilibre est rétabli, les industries qui ont suspendu leur production reprennent leurs travaux; on n'a rien perdu, on a obtenu le bénéfice de l'échange.

Tels sont les arguments essentiels qui servent de base à la théorie des économistes. Je les présente dans toute leur force, en les concentrant : ils posent comme un axiome que tout *échange est avantageux ;* cet axiome est la pierre angulaire de l'édifice qu'ils élèvent, ils le considèrent comme vrai dans quelque circonstance qu'on puisse effectuer l'échange, qu'il s'opère pour obtenir les objets qu'on fabriquait déjà ou bien ceux qu'on n'avait pas encore produits, qu'il s'opère pour se procurer les objets qu'on ne pourra jamais créer ou pour ceux qu'on serait bientôt habile à façonner, qu'il s'opère pour acquérir ceux qu'on créera toujours chèrement ou pour ceux qu'un apprentissage mettrait en position de fournir plus ou moins promptement à bas prix, qu'il s'opère enfin au moyen du capital accumulé ou bien au moyen des produits incessamment créés. Pour les partisans des doctrines économiques il importe peu : l'échange est toujours profitable.

Mais les raisons qui sont données pour soutenir cette thèse inflexible sont-elles décisives? les preuves sont-elles complètes, péremptoires? ne laissent-elles aucune prise à la critique? Est-ce que dans tous les cas l'échange portera bénéfice, bénéfice actuel, bénéfice futur, bénéfice pour les individus et pour la nation entière, bénéfice définitif et non compensé par une perte subséquente?

Il résulte de ce que nous venons de dire que trois chefs d'argumentation servent essentiellement de base à la théorie du *laisser-faire et laisser-passer :*

1° L'échange est avantageux, *car sans cela il ne se ferait pas.*

2° L'échange fait pour obtenir des produits ne s'effectue qu'en livrant des produits, *car l'étranger ne donne rien pour rien.*

3° L'échange fait au moyen du capital ne diffère pas de celui qui est fait au moyen des produits du travail, *car le capital n'est composé que de produits : si on les donne, c'est qu'ils sont surabondants; quand ils seront rares, on cessera de les donner.* Cet échange ne saurait donc être nuisible.

Nous avons à suivre ces trois chefs d'argumentation.

Le premier établit que l'échange est avantageux en soi, on le considère comme fait en vertu d'une volonté libre de l'effectuer et ne l'acceptant que parce qu'elle le juge profitable. La preuve des avantages de l'échange est tirée de l'appréciation individuelle : les avantages sont donc *individuels.* Nous aurons à nous en occuper afin de savoir s'ils sont toujours réels, toujours inévitablement obtenus, s'ils sont suffisamment

constants pour servir de base à toute une théorie.

Mais le fussent-ils, ce n'est pas assez. Il ne suffit pas que l'individu qui fait l'échange y trouve son profit : cet individu fait partie d'une nation, il faut que la nation y rencontre aussi un avantage; elle ne peut admettre que des citoyens s'enrichiront en diminuant la prospérité collective des autres citoyens, en diminuant la richesse publique, la puissance de l'État. Il faut en un mot que l'échange procure des *avantages nationaux ;* ce sont ceux-là qui doivent nous occuper d'une manière toute spéciale.

Les économistes ont parfaitement compris la nécessité qui pesait sur eux, ils se sont attachés à démontrer que la liberté des échanges ne peut être nuisible aux nations.

Ils ne pouvaient se contenter de prouver que les individus qui se livraient au commerce extérieur y gagnaient quelque chose, il fallait qu'ils prouvassent encore que la nationalité y trouvait des éléments de grandeur : sans cela leur système n'eût excité que répulsion et dédain.

Pour prouver que le libre échange ne peut nuire aux nations qui l'adoptent, ils ont voulu prouver que le travail de ces nations ne sera pas amoindri; ils ont dit que si certaines industries sont réduites au néant, elles sont remplacées par d'autres industries, car *l'échange fait pour obtenir des produits ne s'effectue qu'en livrant des produits :* ceux-ci sont créés par le travail; conséquemment si l'on abandonne un travail national pour acheter les produits du travail étranger, un autre travail sera substitué au

premier, afin de confectionner les produits qu'on doit livrer à l'étranger ; il n'y a donc point de perte de travail, point de dommage public : le bénéfice de l'échange reste.

Il est parfaitement vrai qu'on ne donne rien pour rien, qu'on n'obtient les produits de l'étranger qu'en lui concédant des produits, mais est-il également vrai qu'à la production qui est abandonnée par le fait de l'acceptation des produits étrangers, sera immédiatement substituée une autre production, dont le but sera de créer les objets exportés ? En d'autres termes, la *conservation* du travail est-elle asssurée ? Les marchandises importées ne peuvent-elles être payées au moyen du capital accumulé, tout aussi bien qu'au moyen de nouveaux produits, ou, si elles sont payées par des produits, ceux-ci ne peuvent-ils être les produits mêmes avec lesquels on payait les travailleurs dont l'activité va être paralysée ? Dans ces cas un travail serait perdu sans compensation, un travail nouveau ne viendrait pas remplacer celui que la concurrence étrangère a anéanti. Le deuxième axiome des économistes ne serait pas vrai dans son sens général.

L'école moderne sent que la force des faits peut faire adopter cette opinion ; mais elle ne croit pas qu'elle sape dans sa base la théorie qu'elle a adoptée. Selon elle, lors même qu'on emploirait son capital pour faire l'acquisition des produits étrangers, qu'on laisserait éteindre les industries nationales inhabiles à lutter contre la concurrence extérieure, l'échange n'en serait pas moins avantageux, la liberté du commerce n'en devrait pas moins rester complète, parce qu'on donne des produits surabondants pour obtenir

des produits plus utiles et plus désirables ; il y a profit certain ; et si quelques industries sont forcées d'interrompre leur production, elles ne resteront inactives que momentanément. Bientôt elles reprendront toute leur vigueur, la *régénération* du travail sera assurée ; il renaîtra parce que le prix des choses antérieurement créées sera suffisant pour qu'on en reprenne la confection, attendu que la quantité des objets qu'on donnait en échange sont devenus plus rares et conséquemment plus chers, une même quantité offerte a plus de valeur.

Cette nouvelle argumentation restera-t-elle inattaquable ou bien succombera-t-elle sous la démonstration des faits? Si elle est réduite au néant, la théorie de la liberté absolue est vaincue; car par elle la richesse d'une nation peut se dissiper, son capital peut être détruit, son travail accablé.

Mais admettons que cette série de raisonnements posés par les sectateurs de l'école anglaise conserve toute sa force, qu'on n'y puisse rencontrer un vice ni un côté faible, qu'on ne puisse y faire brèche, que l'abolition de toute protection ne puisse être suivie de l'aliénation du capital ou de la cessation du travail d'une nation, ou que si le travail est supprimé c'est pour ressusciter bientôt, s'en suivra-t-il qu'il y a lieu d'admettre la liberté du commerce sans exception, sans restriction, sans adoucissement aucun ? Pour cela, il faudrait qu'elle satisfît encore à bien d'autres conditions qu'on néglige dans l'argumentation qui sert de base à la doctrine générale : il faudrait que la liberté permît au travail de prendre

toute l'extension qu'il pouvait avoir, qu'elle lui permît de conquérir les perfectionnements auxquels il pouvait aspirer; il faudrait que, la liberté régnant, le choix du travail fût fait selon les règles les plus utiles, que sa rémunération fût prafaitement satisfaisante, qu'enfin il pût jouir d'une sécurité complète.

Ce ne serait pas tout encore : il ne suffit pas que la liberté laisse intacte la production ou le travail national dans ses nécessités; elle ne peut se faire admettre d'une manière absolue qu'autant qu'elle amène la *distribution* la plus favorable des richesses et la *consommation* la plus avantageuse aux nations, enfin qu'elle ne compromette ni le capital, fruit des économies antérieures, ni son revenu.

Notre marche est donc tracée : nous devons examiner les effets de l'échange sur la richesse individuelle et sur la richesse nationale; pour le juger dans ses rapports avec la fortune publique, nous devons étudier le mode suivant lequel il affecte la production, conséquemment suivre ses effets sur le travail dans tous ses accidents, voir son action sur la conservation, sur la régénération, sur l'extension, sur le perfectionnement, le choix, la rémunération, la sécurité du travail, puis enfin apprécier l'influence qu'elle peut avoir sur la distribution et la consommation des richesses, sur le capital et son revenu. Ce n'est que si l'échange est avantageux sous tous ces rapports, en tous temps et pour tous les pays, qu'on peut conclure que la liberté commerciale doit être décrétée toujours et par tous les peuples.

Nous commençons par étudier les effets de l'échange sur la richesse individuelle.

CHAPITRE III.

EFFETS DE L'ÉCHANGE SUR LA RICHESSE INDIVIDUELLE.

Nous avons vu que les économistes de l'école moderne posent en principe général que l'échange est avantageux, et la raison qu'ils en donnent est tirée du fait lui-même : l'échange est avantageux par cela même qu'il s'effectue ; s'il n'était pas utile il ne s'opérerait pas. Mais son utilité ainsi envisagée ne saurait être, comme nous l'avons dit, que personnelle, puisque, dans l'état de liberté, l'échange ne s'effectue que par une détermination de la personne qui le fait : l'individu qui le consomme n'a point à considérer les effets de son acte sur le sort de ses concitoyens ou de son pays ; il n'a à prendre soin que de son avantage propre. Il est libre, il agit dans sa liberté et pour son bénéfice. C'est seulement en le jugeant ainsi qu'on peut le dire avantageux, avantageux par la seule raison qu'il a été opéré ; mais alors il a bien peu d'influence sur les principes d'économie publique : c'est un acte privé, considéré dans ses rapports avec une personne privée.

Nous voulons cependant l'examiner en quelques mots, afin de savoir si le premier aphorisme qu'on a posé est d'une vérité absolue.

Sans doute, quand l'homme échange un produit contre un autre, un avantage lui apparaît, sans cela il ne prendrait pas le souci de faire un examen, de tirer une conclusion, de consommer un acte.

Mais sa détermination est le résultat de son opinion, et son opinion est-elle fondée? est-elle juste? n'est-elle point le résultat des passions mauvaises conseillères? la résolution qu'un individu prend satisfait-elle réellement et nécessairement aux conditions de son bien-être? assure-t-elle son bonheur pour le moment actuel, et aussi pour l'avenir? ne compromet-elle pas son capital, sa fortune acquise? lui laisse-t-elle d'aussi grandes facilités pour produire de nouveau les objets utiles dont il a successivement besoin? lui assure-t-elle une consommation aussi fructueuse, aussi salutaire? ce sont là toutes questions qui ne sont pas résolues par le fait même de l'échange. Évidemment la détermination parfois passionnée d'échanger ne sera pas toujours sensée; les conséquences n'en seront pas constamment lucratives.

L'homme peut sacrifier la réalité aux apparences; il peut abandonner les choses les plus utiles pour obéir aux exigences de la vanité; il peut, en recherchant des jouissances louables, n'arriver qu'à une déception, et surtout il peut sacrifier au plaisir actuel tout le bonheur futur. Par exemple, il dissipera toutes ses richesses pour obtenir une satisfaction immédiate, sans songer que la pauvreté avec son hideux cortége, que la maladie, que

la servitude pourront être les conséquences de ses actes.

Ainsi, l'on voit le sauvage donner, pour obtenir une provision de tabac ou d'eau-de-vie, ses armes, son territoire, sa femme, ses enfants et quelquefois sa personne même; ainsi l'on voit des populations, qu'on dit civilisées, emportées par les extases que donne une drogue funeste, sacrifier et leurs richesses et leur santé et leur vie pour obtenir le plaisir de fumer l'opium.

Le principe posé n'apparaît donc pas comme vrai dans son sens absolu : on peut se tromper sur l'avantage qu'on croit apercevoir dans l'échange ; et lors même qu'aucune erreur ne serait commise, de ce qu'*un avantage* est obtenu, on ne peut conclure que l'échange est *avantageux* d'une manière complète et définitive, sans préjudice subséquent. Le principe fondamental de la théorie des libre-échangistes ne peut donc être accepté dans sa généralité, il n'est pas certain que son application détermine un accroissement de la richesse individuelle.

Il faudrait qu'il fût modifié profondément; pour n'être pas contredit par les faits, on devrait dire : Tout échange *paraît* avantageux à celui qui le fait, et quand il le fait. Ainsi formulé il ne peut plus servir de base à une doctrine générale.

Mais passons vite au-dessus des questions qui s'élèvent ici, qui ne sont guère du domaine de la science économique, et que nous n'avons touchées que pour ne pas laisser notre examen incomplet.

Arrivons de suite aux effets de l'échange sur la richesse publique. C'est la seule chose qui doive nous occuper.

CHAPITRE IV.

EFFETS DE L'ÉCHANGE SUR LA RICHESSE NATIONALE.

Si l'on admet, ce que nous avons reconnu contestable, que la détermination prise par ceux qui ont consommé l'échange est toujours juste, sage, prévoyante, bien calculée, on trouve qu'ils ont obtenu un avantage réel. Voilà donc certains individus d'une nation qui ont atteint un bien-être; les individus de l'autre nation qui ont concouru à faire l'échange, en apportant des marchandises et en emportant en retour celles qu'on leur a livrées pour payer les leurs, ont dû par les mêmes raisons améliorer aussi leur situation. De part et d'autre il y a donc un bénéfice acquis; et si un certain nombre de citoyens de l'un des deux pays éprouvaient quelque souffrance, on pourrait n'en pas tenir compte. Au point de vue humanitaire, la théorie économique se présenterait avec une apparence séduisante; c'est peut-être même ce caractère d'utilité universelle qui lui a procuré la faveur dont elle a joui. Mais, dans l'état du monde, il ne suffit

pas de satisfaire un cosmopolitisme plus ou moins sincère ; il est une nécessité qui asservit tout à sa loi, qui fait plier toutes les doctrines, qui est plus impérieuse que toutes les exigences : c'est celle de ne pas arrêter le développement de la richesse nationale. Il ne suffit pas de favoriser quelques classes de citoyens d'une contrée par les transactions commerciales ; il faut qu'en résultat d'autres classes ne soient pas plus appauvries que les autres n'ont été enrichies ; il ne faut pas que l'échange, qui fait le bien de celui-ci, fasse éprouver un plus grand mal à celui-là ; il faut, qu'en compte final, un peuple trouve un avantage réel et général dans la liberté pour qu'il décrète la liberté.

Dans l'état des sociétés, quand le genre humain est partagé en nombreuses nations distinctes, étrangères les unes aux autres, rivales, ennemies même, quand toutes s'observent avec une jalousie inquiète, et que chacune craint les entreprises de ses voisines, quand la conquête est encore dans le droit des gens et, qui pis est, dans la pratique quotidienne, quand la première nécessité de chaque association est d'assurer son indépendance en développant sa force, la grandeur de la nationalité est l'obligation la plus sainte et la plus profondément sentie de tous les citoyens.

Évidemment la condition première, le devoir suprême imposé aux théories économiques, c'est de conserver, de consolider, de développer la puissance nationale, c'est de contribuer à la prospérité, à la grandeur des vastes associations qui forment les peuples.

Il ne suffit pas qu'une transaction soit jugée utile par

celui qui la fait, il faut qu'elle satisfasse au bien-être public, qu'elle ne compromette pas les intérêts du corps politique, car c'est sa puissance qui donne garantie à tous les intérêts.

Il ne suffit pas d'avoir des *biens*, il faut la force de les conserver ; il ne suffit pas des biens matériels, il en est d'autres qui sont plus précieux : les souvenirs, la célébrité, l'indépendance, la grandeur intellectuelle, et les liens de parenté, de voisinage, de pays sont plus chers et plus sacrés que les choses qui satisfont les besoins physiques : or tout cela est renfermé dans la *nationalité*, dans l'idée et l'amour de la patrie.

Le patriotisme est un sentiment profond qui ne peut s'éteindre en nous, qui avons une origine commune, qui avons les intérêts, les affections, les besoins d'une même race, qui avons le même sang, la même langue et partant presque les mêmes idées ; nous formons une association à laquelle nous voulons et nous devons tout sacrifier, il y a pour nous communauté d'illustration, d'adversité, de bonheur. Nos pères ont vécu ensemble, ils ont travaillé, ils ont combattu, ils ont souffert sous les mêmes lois et pour les mêmes lois, sur le même sol et pour le même sol; ils nous ont transmis, comme un héritage qui doit rester indivis ou s'anéantir, et leur gloire militaire, et leur gloire littéraire, et leur gloire industrielle et scientifique, leur nom, leur nom auquel se rattachent tant et de si grandes choses, tant d'actes héroïques dont le souvenir est encore une défense, leur nom que l'humanité révère comme celui d'un peuple généreux qui s'est dévoué au progrès de l'humanité : c'est là notre

bonheur, c'est là notre fortune publique à laquelle il faut tout immoler; c'est là le plus grand intérêt des hommes, c'est celui qu'ils doivent défendre avant tout.

Et précisément parce que notre honneur, notre félicité, notre vie sont attachés à la défense du même sol, nous serons unis, et notre union sera le palladium qui arrêtera les entreprises de nos ennemis; nous serons unis, et notre union fera notre puissance: car citoyens d'un même pays, nous compterons les uns sur les autres, nous aurons foi les uns en les autres, nous irons au combat avec confiance, sous un drapeau qui est l'honneur de tous, remettant facilement notre vie au courage et à la fidélité de chacun de nous; car nous avons un bien-être solidaire, des sentiments identiques, une renommée commune, les mêmes pensées, les mêmes croyances, les mêmes opinions, les mêmes besoins, la même PATRIE! Ce mot renferme toutes choses, et les propriétés matérielles et les propriétés intellectuelles, et les jouissances physiques et les affections morales, la gloire du passé, la prospérité du présent, l'espoir de l'avenir; la patrie c'est nous-mêmes, et nos pères et nos enfants, c'est tout. La grandeur et la puissance du pays passeront donc en première ligne; elles sont les premiers des biens, elles couvrent tous les autres biens.

Les nations entre elles, jusqu'à présent au moins, n'ont pas de juges; il n'y a point d'arbitres qui puissent décider de leurs différends. Leurs droits n'ont point d'autres garanties que la force, l'habileté et les alliances, qui ne sont encore que des résultats de la force et de l'habileté. Il faut bien reconnaître cette triste

et déplorable vérité : ce sont les armes qui font les arrêts de la justice entre nations, *la dernière raison* des peuples, c'est le glaive ; il s'agit donc pour eux d'être forts, il y va de leur existence même.

Telle est la triste réalité ; il faut l'admettre en matière de gouvernement et d'administration, il faut prendre les hommes tels qu'ils sont, et non les supposer tels qu'ils devraient être. Vainement on dira que les peuples agissent contre eux-mêmes en opprimant et dépouillant leurs voisins, qu'ils s'appauvrissent eux-mêmes en ruinant leurs rivaux, que leur intérêt bien entendu leur fait une loi de cultiver des rapports de bonne amitié avec toutes les nations, qu'il y a entre toutes une solidarité de bien-être et de prospérité ; cela est possible, mais on agit comme si cela n'était pas. Dès les temps dont l'histoire nous a conservé la plus obscure notion jusqu'à nos jours, nous voyons l'exploitation de l'homme par l'homme. L'âpreté de cette exploitation diminue si vous voulez ; la civilisation en adoucissant les mœurs. adoucit les effets de la sujétion ; mais la domination subsiste, et longtemps encore on dira : Malheur aux vaincus !

Il serait démontré pour tous les hommes que le pouvoir est funeste aux dominateurs, il serait prouvé jusqu'à l'évidence qu'ils trouveraient plus d'avantage à traiter librement avec les peuples divers qu'à les soumettre à leur joug, que la conquête si dure aux nations soumises est nuisible aux maîtres autant qu'aux sujets, je crois que l'homme ne s'efforcerait pas avec moins d'ardeur à dominer ses semblables ; le plaisir d'exercer le pouvoir est si enivrant qu'il ferait ou-

blier toute considération : richesse, repos, sécurité, tout cela ne vaut pas la puissance. Il faut connaître bien peu l'humanité pour supposer que l'orgueil, son premier péché, se laissera amortir par l'espoir des jouissances matérielles. Sa vanité native sera toujours rebelle aux conseils de l'intérêt bien entendu. L'homme sacrifierait sa vie à cet inexplicable défaut de sa nature. Ainsi, l'envie de dominer est dans la nature humaine ; il faut se préparer à résister aux tentatives des usurpateurs, il faut se montrer jaloux de la puissance nationale, jusqu'à ce que l'instinct universel des hommes soit modifié par la civilisation ; telle est la loi des peuples.

Le premier devoir des associations politiques est donc de veiller avec une jalouse sollicitude à la conservation de leur force et de leur grandeur.

Ce n'est que d'hier que les provinces des grands États, que les diverses parties d'une même nationalité se sont assimilées ; encore ce travail n'est-il pas achevé : la nationalité française, la plus compacte et la plus homogène qu'il y ait au monde, a laissé des fractions importantes en dehors de sa circonscription et il semble qu'il faudrait un bouleversement du monde pour les agglomérer. Comment croire qu'il sera bien facile d'opérer la fusion des peuples, cette grande œuvre de l'humanité ? On peut dire qu'elle va prodigieusement s'avancer à dater du jour où la force de la vapeur pousse les navires sur les fleuves et sur les mers, les chars à travers les continents ; du jour où le télégraphe électrique fait courir la pensée dans l'espace, aussi vite que la volonté s'élance dans les nerfs. Ce sont là vraiment de merveilleux instruments d'association.

Mais n'apercevez-vous pas encore, et surtout chez la nation qui prêche spécialement la liberté commerciale, ces instincts égoïstes, envieux et cupides, spoliateurs et violents, qui rugissent à la moindre extension que prend légitimement une nation voisine, bien modérée assurément dans ses conquêtes actuelles, quand sa rivale envahit le monde et constitue le plus colossal empire dont on ait eu l'idée? De tels signes annoncent la nécessité de conserver précieusement encore tous les éléments de la force, qui assurent l'existence nationale.

Or, dans l'état de la civilisation actuelle, la principale condition de force et de puissance, c'est la richesse; en elle résident les moyens d'influence, de suprématie, de conservation: les forteresses, les flottes, les armées, tout l'appareil de guerre, sont des transformations de la richesse; les armes, les vivres, les munitions, les moyens de transport, les effets d'habillement, de casernement, de campement, sont acquis au moyen des richesses; ces troupes nombreuses, ces fantassins, ces cavaliers, ces corps spéciaux, commandés par des hommes éminents vieillis dans l'étude, vieillis dans les camps, vieillis dans les combats, n'ont pu être élevés, instruits, armés, rassemblés, tenus prêts en tous lieux, à toute heure, que par la réalisation d'immenses richesses.

Ainsi la conservation et l'augmentation de la fortune nationale, en l'état du monde, forment la première loi des peuples; elle est la sauvegarde la plus sûre des nationalités, et conséquemment de la sûreté, de l'indépendance, du bien-être, des affections les plus

précieuses; nous devons donc en conserver avec vigilance tous les éléments.

Les discours prononcés dans les réunions publiques des partisans du libre-échange, disent bien que la liberté du commerce donnera la paix universelle. Commençons, si vous voulez bien, par établir la paix universelle sur des bases si solides qu'on ne puisse les ébranler. Car si, après nous être livrés à merci, la promesse n'était pas tenue, il serait trop tard. Aujourd'hui la guerre est possible : chaque jour elle peut être imminente. Raisonnons donc dans la possibilité, on doit dire dans la probabilité de la guerre, sinon nos résolutions seront insensées; rien au monde ne doit nous faire perdre de vue notre existence politique.

Sans doute les relations que le commerce établit entre les nations pourront diminuer les cas de guerre, et chaque pays doit les favoriser quand elles ne compromettent pas son indépendance. Pourtant combien de luttes acharnées, sanglantes, n'ont point eu d'autres causes que des intérêts commerciaux! Nous n'avons nullement la pensée que dans l'avenir on ne pourra arriver au règlement pacifique des contestations qui s'élèveront entre les nations; mais que nous sommes loin encore de la paix universelle! Combien peu nous entrevoyons le moment où les nations seront unies par les liens de la justice et de la fraternité! L'association des hommes s'est difficilement étendue de la famille à la tribu ou à la commune; plus difficilement encore ces réunions primitives se sont groupées en sociétés plus grandes : bien des siècles s'écouleront avant que

la fédération générale des hommes soit accomplie. L'économie politique est donc astreinte à respecter les nationalités, et à coopérer à leur grandeur. Elle est assujettie à se plier devant les nécessités de la séparation des peuples; elle doit faire taire ses déductions rigoureuses aussitôt qu'elles porteraient atteinte à leur puissance.

Cette considération de nationalité est si prédominante, si exclusive, que si pour assurer la splendeur et la force de l'État, la richesse de quelques classes de citoyens devait être amoindrie, il faudrait que ce sacrifice fût consommé, car ceux-là même auxquels il serait imposé vivent, comme les autres, à l'abri de la protection nationale. En vain on dirait, avec les libre-échangistes, que l'on porte atteinte à un droit naturel de l'homme, le droit de travailler; il n'est pas un droit absolu de l'homme qui ne doive être modifié et n'ait été modifié, car le droit de chacun doit être subordonné aux droits de tous, si l'on veut une société. Le droit de travailler doit donc être modifié dans son exercice comme les autres, dès que la liberté de produire et de vendre accordée à chacun peut avoir une influence décisive sur la production du pays. Or il est parfaitement certain que la liberté des échanges doit avoir une influence toute spéciale sur le travail des peuples. Dans l'état de civilisation auquel les nations sont parvenues, quand la division du travail est telle qu'aucun homme, pour ainsi dire, n'est plus chargé de pourvoir à la somme de ses besoins, et qu'il demande à d'autres hommes, au moyen de l'échange, le plus grand nombre des objets qui lui sont néces-

saires, le sort des uns est inévitablement lié à celui des autres ; nul ne peut faire une transaction commerciale sans qu'elle ait une influence plus ou moins considérable sur la situation de ses concitoyens. Si une certaine classe achète des marchandises à l'étranger, ces achats réagissent sur la production intérieure, sur la situation des individus chargés de l'approvisionnement du marché national.

L'école anglaise énonce comme un fait irréfragable, que la liberté qu'elle prône, que la destruction de toute protection, de tout tarif, de toute entrave, loin d'imposer des sacrifices, favorise le développement de la richesse individuelle et de la prospérité nationale. C'est là sa thèse essentielle, c'est aussi sa thèse nécessaire ; car si ce principe fondamental est ébranlé, s'il vient à être prouvé qu'en réalité la liberté n'accroît pas toujours et partout la richesse totale des corps politiques tels qu'ils ont été constitués, la théorie chancelle ; son application absolue doit être repoussée ; ses principes abstraits doivent subir des exceptions ; ils doivent fléchir devant les faits de nature diverse qui gouvernent les sociétés.

Nous avons donc à voir si le libre échange est effectivement favorable au bien-être, à la richesse spéciale de toute nation ; nous devons voir s'il ne peut être pour quelques-unes une cause certaine de décadence, tandis qu'il assurera à d'autres une prédominance excessive ; nous devons rechercher si des circonstances variées ne donnent pas divers degrés d'opulence, si la liberté des transactions commerciales ne peut faire changer la condition de la production, de la distribution,

de la consommation des richesses; si ce changement ne peut porter atteinte aux forces d'un peuple, faire passer la suprématie de l'un à l'autre, les élever ou les abaisser, comme le monde a vu s'élever et tomber Tyr, Carthage, Venise, Florence, les villes Anséatiques, la Hollande, le Portugal.

CHAPITRE V.

EFFETS DE L'ÉCHANGE SUR LA PRODUCTION DES RICHESSES ET SUR LE TRAVAIL NATIONAL.

L'influence de la liberté commerciale sur la production des richesses, son action sur le travail qui nourrit les peuples est de toutes les considérations de l'économie politique la plus importante et la plus décisive; c'est elle qui décide le plus directement du sort d'un pays et des hommes qui l'habitent; c'est le travail d'une nation, c'est l'habileté qu'elle acquiert dans la création de toutes les choses utiles qui fondent son bien-être matériel, sa force politique, son indépendance, sa suprématie; c'est le savoir appliqué qui est la source la plus féconde du perfectionnement moral et physique des hommes. Nous devons donc nous attacher avec le plus grand soin à constater quelle sera l'action de la liberté des échanges sur la production d'un pays, sur l'occupation fructueuse des populations. C'est là le fait qui doit être le sujet spécial des préoccupations des hommes chargés de présider aux destinées des nations.

Les partisans de la liberté complète du commerce ont parfaitement compris que ce qu'il y avait de plus essentiel pour leur doctrine, c'est de prouver qu'en l'absence de toute protection, la production de l'universalité des peuples ne pouvait subir aucune atteinte fâcheuse ; nous avons vu que c'est sur ce point qu'ils ont réuni toute la force de leurs arguments. Ils ont cherché à démontrer que les échanges devenus parfaitement libres enrichiront tous les peuples, que le travail sera conservé ou seulement modifié, que si momentanément il devait subir quelque interruption, il serait bientôt régénéré.

On ne saurait nier que le commerce ne soit fréquemment une source de richesses pour les nations. Si les avantages qu'il procure n'étaient réels, s'ils n'étaient considérables en certaines occurrences, on n'aurait certes pas tenté de les généraliser, de les déclarer permanents, indestructibles, et de faire de ce fait la base d'une théorie dont le but est de briser toutes les barrières qui pourraient le gêner, de l'affranchir de toute restriction ; on n'aurait pas proclamé qu'aucun bien ne pouvait résulter des mesures prises pour circonscrire le commerce dans certaines limites, qu'aucun mal ne pouvait résulter de son entière liberté. On conçoit donc qu'on ait voulu lui ouvrir le plus vaste champ, qu'on ait désiré forcer chaque peuple à s'adonner exclusivement aux arts que la nature semble lui avoir réservés. Il n'est rien de plus séduisant, en effet, que de chercher à faire produire à chacun ce qu'il sait le mieux faire ; il semble alors que tout homme devra être le mieux pourvu, car il aura à donner les

produits qu'il sait créer avec le plus de perfection, avec le plus d'abondance, il aura à demander ceux que l'étranger sait confectionner aussi avec le plus de facilité; chacun pourra donc être approvisionné au prix le plus bas. On verra ainsi des nations arriver à la plus haute prospérité qu'il leur soit permis d'atteindre; on verra des contrées se couvrir d'une population tout à fait hors de proportion avec leur étendue, atteindre un degré de splendeur et de puissance qu'on n'aurait pas osé espérer rencontrer sur un si petit espace. L'histoire a montré, en effet, des peuples qui semblaient s'élancer hors des étroites limites dans lesquelles la nature les avait enfermés, et alimenter par le commerce un nombre de citoyens infiniment supérieur à celui que leur sol pouvait nourrir, et cela se conçoit : si une nation crée des objets utiles, et remplit des fonctions industrielles d'une manière si éminente que les autres soient ses tributaires, par l'échange elle obtiendra tous les objets qui sont nécessaires à la vie; si ses créations peuvent être en quelque sorte infinies, le nombre d'individus qui la composent ne sera pas borné par l'étendue du territoire qu'elle habite, mais seulement par la quantité de produits que les étrangers peuvent accepter et par la quantité d'objets d'échange qu'ils peuvent fournir. Ainsi l'on voit se concentrer sur certaines parties du globe d'énormes agglomérations d'hommes, on y voit des multitudes aussi grandes, pour ainsi dire, que la terre puisse les porter, et pour qu'elles prennent un essor nouveau, il n'est pas nécessaire d'étendre leurs champs et leurs moissons, il suffit d'ouvrir une mine,

d'installer un métier ou de construire un navire. Ainsi nous avons vu la Hollande acquérir une grandeur qui fut bien supérieure à celle que comportait son territoire arraché aux flots, et qui lui permit de soutenir une lutte avec le grand roi qui donna son nom au XVIIe siècle ; ainsi nous voyons l'Angleterre, cette île d'une étendue médiocre, d'une fertilité non générale, remplir le monde de sa puissance, étendre ses conquêtes aux extrémités de la terre et porter son pavillon triomphant sur toutes les mers.

C'est le commerce, ce sont les bénéfices des échanges qui ont opéré ces prodiges ; il est permis, en voyant les merveilleux développements de certains peuples commerçants, d'attacher une valeur infinie à l'industrie commerciale, de vouloir lui assurer tout l'agrandissement dont elle est susceptible, de prétendre briser tous les obstacles qui surgissent autour d'elle, d'abaisser toutes les barrières dans lesquelles on prétend l'enfermer. Mais la question est de savoir si les prétendus obstacles lui portent réellement préjudice ; s'il suffira de les aplanir pour amener les prospérités inouïes auxquelles on porte envie ; si on n'a qu'à décréter la liberté pour faire naître la supériorité, ou au moins la grandeur. La question est de savoir si cette liberté précieuse pour les uns ne sera pas pour les autres pleine de périls ; si elle ne sera pas une source de désastres, une infaillible cause de ruine. C'est cette question que nous devons nous efforcer de résoudre.

Évidemment on arrivera à une solution satisfaisante, non si l'on se contente de généralités plus ou moins spécieuses, plus ou moins saisissantes, mais si on ana-

lyse avec soin toutes les circonstances de l'échange, toutes les conséquences qui peuvent en dériver, toute l'influence qu'il peut avoir sur la production d'une nation.

Il faut donc voir si dans tous les cas la liberté assure la *conservation* du travail; si, lorsqu'il est arrêté dans son essor, sa *régénération* est possible. Il faut, de plus, voir si le principe de la liberté des échanges satisfait aux autres conditions que nous avons énumérées plus haut; si, par lui, l'*extension* du travail, qu'on croyait atteindre sous un autre régime est aussi favorisée; si son *perfectionnement* est réalisable; s'il obtient une *rémunération* légitime; si le *choix* qu'on en peut faire est conforme aux nécessités du pays; s'il jouit d'une aussi grande *sécurité*. Nous aurons à voir ensuite si la liberté sans limites ne peut avoir une influence fâcheuse sur la *distribution* et la *consommation* des richesses. Recherchons donc si sous ces différents rapports la fortune nationale peut essuyer des dommages; s'il en était ainsi, nous trouverions dans ces circonstances des motifs suffisants pour arrêter l'essor d'une liberté qui produirait des perturbations funestes.

La pensée qui nous saisit le plus vivement, c'est celle d'étudier l'action du libre échange sur la source même de la richesse, c'est de constater ses effets sur la conservation du travail. Ce point va nous occuper tout d'abord.

CHAPITRE VI.

EFFETS DE L'ÉCHANGE SUR LA CONSERVATION DU TRAVAIL.

La conservation du travail qui fait la richesse et la force des peuples, qui pourvoit à tous leurs besoins, à tous leurs plaisirs, qui consolide leur liberté et leur grandeur, est assurément la première nécessité qui frappe quand on s'occupe des règles économiques qui doivent favoriser le développement de la prospérité des diverses contrées. Aussi les libre-échangistes ne manquent pas d'établir tout d'abord que la doctrine de la liberté illimitée du commerce ne détruira en rien le travail d'une nation qui renonce à la protection. Pour arriver à une conclusion si grande, un seul argument leur suffit; ils disent : On achète les produits de l'étranger en lui livrant ses propres produits, car l'étranger ne donne rien pour rien; les produits sont le fruit du travail; si donc on abandonne un travail dans lequel on est inférieur, puisqu'on produit plus chèrement, c'est pour s'adonner à un travail plus lucratif avec les produits duquel on payera les produits que l'étranger fournit à

bas prix; c'est donc comme si on les créait soi-même à bon marché; on ne diminue donc pas son travail.

Selon nous, ce raisonnement n'est pas rigoureux : l'étranger ne donne rien pour rien, c'est vrai; nous payons ses produits avec des produits, c'est aussi vrai; les produits sont le fruit du travail, c'est bien vrai encore. Mais ici, il se fait, relativement *au travail*, une confusion singulière qui suffit pour rendre tout le raisonnement vicieux : quand on craint de compromettre le travail d'une nation, il s'agit de son travail *actuel*, de celui qui est repris chaque jour et qui chaque jour nourrit la population. Or les produits donnés à l'étranger peuvent être formés par un travail antérieur et depuis longtemps disparu, aussi bien que par le travail actuel, celui dont il est réellement question dans le débat : celui-là ne serait donc pas respecté par cela seul qu'on aurait payé les produits importés par d'autres produits depuis longtemps accumulés et constituant le capital producteur. On confond donc des choses étrangement distinctes dans les expressions qu'on adopte; on joue véritablement sur les mots en disant : les produits étrangers ne peuvent nuire au travail, puisqu'on les paye par des produits qui sont pareillement le fruit d'un travail. Il n'y a là aucune rigueur logique; on n'a évité de donner aux prémisses une précision nécessaire, qu'afin qu'elles pussent renfermer dans leur sens vague une conclusion qu'on voulait atteindre, et qui échappe aussitôt que l'analyse apporte de la netteté dans les termes. Voyons ce que devient l'axiome des libre-échangistes, s'il est posé comme il doit l'être; il serait

ainsi conçu : le travail *actuel* d'une nation ne peut être détruit par l'importation des produits étrangers, parce que ceux-ci seront payés au moyen des produits d'un travail *antérieur* ou *actuel;* en ces termes il n'a plus de portée ; il ne peut plus servir à la discussion.

Mais nous pouvons presser davantage l'unique argument qui sert de base à la théorie des libre-échangistes ; nous pouvons montrer qu'il ne serait pas absolument exact, lors même que les produits étrangers seraient payés au moyen des produits d'un travail actuel. Dans ce cas même, la production nationale pourrait encore être amoindrie : elle le serait si les produits livrés au dehors comptaient déjà dans la production intérieure : s'ils n'étaient que ceux qui étaient livrés, en payement, aux travailleurs nationaux, dont les produits ne sont plus acceptés ; il y aurait alors perte d'un travail et aucune compensation. L'importation pourrait donc détruire le travail intérieur d'une double manière, ou parce que les produits étrangers qui se substitueraient à ceux que créait le travail national, se solderaient par les fruits d'un travail passé, constituant le capital productif, ou parce qu'ils seraient soldés par les produits d'un travail actuel qui avaient déjà un écoulement dans le pays, et avaient un emploi dans sa production générale. On arrive donc, dans tous les cas, à démontrer que la doctrine présentée par les économistes absolus est inadmissible ; l'argument qu'ils ont présenté en forme de syllogisme n'a rien de rigoureux : les prémisses doivent être repoussées comme manquant de précision, la conséquence est évidemment fausse.

On est conduit à adopter une autre doctrine, si on analyse plus complétement les phénomènes de l'échange, si on fait les distinctions convenables. Nous allons nous efforcer de les présenter; ces recherches nous permettront d'apprécier rigoureusement l'influence de l'échange sur les conditions variées qu'il faut assurer au travail pour lui donner toute sa valeur; elles auront pour résultat immédiat de rendre plus évidentes les deux propositions que nous avons énoncées, savoir : qu'on n'achète pas toujours les produits étrangers avec les produits d'un travail actuel, on peut les acheter par les produits accumulés ou le capital; que, de plus, lorsqu'on fournit des produits actuels pour payer les produits achetés, on n'est pas certain de conserver dans son intégrité le travail national. Essayons donc de comprendre dans leur ensemble et leur complexité les résultats si difficiles à saisir de l'échange; tâchons d'analyser avec netteté les différents modes qu'il peut affecter.

A notre avis, les échanges peuvent affecter six modes distincts :

Une nation peut les faire 1° pour obtenir des produits qu'elle ne saurait jamais créer;

2° Pour obtenir des produits qu'elle pourrait créer, mais qu'elle n'a jamais confectionnés.

3° Pour obtenir des produits qu'elle crée déjà.

Chacun de ces modes d'échange peut être effectué en soldant les produits étrangers : 1° par des produits, 2° par son capital.

Nous aurons donc six modes d'échange, et chacun de ces modes peut avoir des effets distincts.

Il n'est pas nécessaire de démontrer la possibilité

de ces divers modes d'échange : il est parfaitement clair qu'un peuple peut demander à un pays des objets que lui-même ne produit pas ; le besoin des choses dont il est complétement dépourvu est même la cause première, la cause la plus pressante des échanges. On va demander aux contrées étrangères les marchandises dont on manque, avant de leur demander celles qu'on sait fabriquer.

Parmi les marchandises dont on manque, il en est certainement que jamais on ne pourra parvenir à confectionner : les conditions de climat, la nature du sol, les situations, les aptitudes nationales, les dons de la nature inégalement répartis, sont trop divers pour qu'une région puisse toujours produire tout ce qu'une autre fournit ; on ne peut obtenir dans les régions polaires les productions des tropiques ; on ne peut produire de l'or, du fer, de la houille, etc., là où la nature n'a déposé ni métaux, ni combustibles, etc.

Mais parmi les objets qu'une nation ne produit pas, il en est qu'elle pourrait produire utilement, par une application soutenue, par un travail bien dirigé. Il y a donc deux catégories à établir parmi les objets qu'on ne produit pas.

Il y a de plus une catégorie formée des objets que l'industrie nationale produit déjà et que néanmoins elle pourrait demander à l'étranger, en raison d'une différence de prix. Évidemment si les étrangers offrent leurs produits à meilleur marché que les producteurs nationaux, on leur accordera la préférence dès que la liberté sera admise. On importera donc aussi bien des objets qu'on créait déjà, que ceux dont on ne connais-

sait pas la fabrication. C'est même pour montrer les avantages de l'introduction de ces objets, que les économistes ont établi toute leur théorie. S'il ne s'était agi que de l'achat d'objets non fournis par la production nationale, il eût été peu utile de réunir en corps de doctrine les démonstrations qui tendaient à établir que le commerce d'échange était profitable; cette assertion eût été peu controversée.

Il est donc de toute évidence qu'on peut demander aux étrangers des objets qu'on ne saurait produire,

Des objets qu'on parviendrait à produire, mais qu'on ne produit pas,

Des objets qu'on produit déjà.

Tous ces échanges n'affectent pas le travail national de la même manière.

Si l'échange est fait pour acquérir des objets qu'on ne saurait produire, il ne peut diminuer directement le travail national. Habituellement il ne portera pas atteinte à la production; il lui donnera même de l'*extension*, si l'on paye les produits importés par d'autres produits. Alors, en effet, il provoque la confection d'objets d'échange qu'on ne fabriquerait pas sans cette circonstance; nous reviendrons sur ce fait au chapitre concernant l'extension du travail. Cependant ce mode d'échange peut parfois substituer dans la consommation un objet nouveau à un objet produit par le travail national auquel il porte ainsi une atteinte indirecte; c'est alors comme s'il était un des produits déjà créés, et nous le confondons avec ceux-là. Il peut encore porter une atteinte indirecte au travail, s'il s'opère au moyen du capital reproducteur. Nous parlerons, en

une seule fois, de l'effet de tous les modes d'échange sur la richesse accumulée.

Si l'échange se fait pour acquérir des objets qu'on ne produit pas, mais qu'on pourrait produire, il a les mêmes effets secondaires que le précédent; de plus, il peut, en empêchant la naturalisation d'un travail nouveau, s'opposer à l'extension du travail. Nous en traiterons au chapitre consacré à ce sujet.

Nous arrivons à l'échange qu'on opère pour acquérir des objets qu'on produit déjà. Celui-là est le plus essentiel à considérer; c'est celui qui peut avoir l'influence la plus décisive; il semble s'attaquer directement à la production nationale, et il peut agir sur la plus vaste échelle. Les deux modes précédents ne sont, pour ainsi dire, que des cas exceptionnels, car les objets dont une nation manque, et qu'elle ne s'est pas attachée à produire, sont généralement peu nombreux et peu utiles, au moins non indispensables; mais ceux qu'elle produit, qui alimentent sa consommation habituelle, sont certainement et nécessairement en grande quantité.

Nous devons donc étudier les effets de cette espèce d'échange avec un soin tout particulier.

Comme les précédents il peut se diviser en deux modes distincts :

Les produits qn'on créait déjà peuvent être achetés, au moyen des produits nationaux,

Et au moyen du capital.

Nous savons que cette distinction ne sera pas admise par les libre-échangistes; pour eux le capital n'est formé que de produits, qui leur apparaissent sans caractères distinctifs; c'est en raison de cela qu'ils ont

formulé leur axiome : *on n'achète des produits qu'avec des produits;* ils diront que le capital est formé de produits qu'on a créés directement, ou qu'on a obtenus pour des produits antérieurement créés; que conséquemment le résultat définitif des deux échanges est identique; mais, pour nous, il reste constant qu'on ne peut s'empêcher d'établir une différence entre les deux natures de produit.

Les premiers sont créés par le travail régulier, habituel, par le travail *actuel*, celui qui donne l'alimentation nécessaire au moment où il s'exécute; ils sont comme le revenu des ouvriers aujourd'hui vivants; ils sont reconstitués itérativement, à mesure qu'ils sont consommés, ils sont enfantés sans interruption par les forces présentement actives de la société dans son état normal.

Les seconds sont formés par un travail antérieur, accumulés par le résultat des économies des générations successives. Ordinairement ils ne peuvent pas se réparer instantanément; ils ne donnent pas le travail d'aujourd'hui et conséquemment le pain quotidien attendu par l'ouvrier; ils peuvent n'avoir été réunis et conservés que par l'effet de circonstances heureuses qui n'existent plus, qui peut-être ne se retrouveront jamais; ils sont limités; ils s'épuisent, sans rénovation, par l'effet de la consommation, et cet épuisement laisse la pauvreté à la place de la richesse; enfin ils peuvent être un don de la nature, auquel est pour ainsi dire liée l'existence même des nations, comme le sol; si la disposition en est aliénée, l'indépendance nationale est disparue.

Il y a donc des différences notables entre ces objets, matériellement similaires, mais dissemblables par l'origine, par l'emploi, par les conséquences qui sortent de leur consommation respective. Chacun comprend la différence qu'il y a entre ces deux faits, dépenser son revenu ou dépenser son capital ; s'approvisionner en consommant le produit de son travail ou en dévorant ses épargnes ; vivre en faisant vivre les ouvriers qui o us entourent, ou en aliénant le capital qui sert à la reproduction, en absorbant les réserves antérieurement formées qu'on emploie et dissipe, sans appeler le concours d'aucun travailleur.

Nous constatons donc que acheter au moyen de ses produits actuels ou au moyen de son capital, sont deux choses radicalement distinctes. Or l'échange peut réellement s'opérer par l'un ou l'autre procédé, selon les circonstances.

La simple énonciation des faits démontre la possiilité des deux modes d'échange que nous venons d'indiquer ; bien sûrement il arrive, ou qu'une nation exporte les produits de son travail pour acheter au dehors d'autres produits, ou qu'elle les achète en donnant certains éléments de sa richesse accumulée, l'argent ou l'or, par exemple. Ce fait est si bien hors de contestation, que les économistes ont appelé *balance du commerce* le rapport qu'il y a entre la quantité des marchandises importées et celle des marchandises exportées, ils admettent une différence entre ces quantités, différence qui se solde en argent et indique de quel côté penche la balance, quand l'argent n'est pas un produit actuel de la nation qui l'exporte.

De grands exemples, des faits historiques bien constatés démontrent jusqu'à l'évidence que la liberté des échanges a réellement diminué d'une manière graduelle et continue le capital de certaines nations. Elle a donc amené une série d'échanges effectués, non au moyen des produits ordinaires d'un travail incessamment actif, mais au moyen de la richesse accumulée; il est de ces exemples trop connus pour que nous ayons à les citer. Nous aurons, du reste, à leur demander quelques détails quand nous viendrons à l'application des théories.

Aux faits expérimentaux on peut ajouter le raisonnement; il ne laisse aucun doute sur la possibilité de réaliser l'échange en aliénant son capital, aussi bien qu'en exportant des produits. En effet, l'exportation des produits du travail ne peut s'accomplir que si l'on réunit quelques conditions indispensables pour l'effectuer. Il faut d'abord exercer une ou plusieurs industries avec une supériorité incontestable. Si vous ne possédez pas quelque avantage dans certains de vos travaux, il est évident que vous ne pourrez vaincre la concurrence, ni placer vos produits; si donc alors vous achetez, vous achèterez avec votre capital. On peut supposer une nation tellement peu favorisée par la nature, tellement peu avancée dans les arts industriels, qu'en aucun point elle ne puisse atteindre à la prééminence; elle n'aura pas de produits à offrir en échange, elle n'achètera qu'au moyen de son capital.

On conçoit que ce cas est à peu près idéal. On rencontrera difficilement une contrée assez déshéritée pour n'avoir pas de produits à offrir en échange;

mais il peut arriver, il arrive qu'on a moins de produits à offrir que de produits à demander; l'excédant doit se payer avec le capital, qui sera ainsi dissipé peu à peu.

Nous savons que les libre-échangistes, sans s'inquiéter du nombre des industries supérieures et de leur puissance, sans rechercher les circonstances de la production et de la vente, déclarent d'une manière générale qu'elles suffiront pour compenser les pertes causées par l'abandon des industries inférieures. Délaissez, disent-ils, les produits que vous fabriquez chèrement, achetez-les à l'étranger; vous les payerez avec les produits que vous savez fabriquer d'une manière éminente. Mais ce sont là des assertions que les faits viennent souvent démentir.

Pour que les espérances qu'on nous donne comme des certitudes puissent se réaliser, deux conditions sont nécessaires :

La première, c'est la possibilité d'augmenter dans une étendue suffisante les seules industries qui puissent vivre en soutenant la concurrence extérieure.

La deuxième, c'est de faire accepter par l'étranger tous les produits qu'elles auront créés.

Si d'un côté on ne peut faire augmenter les industries persistantes d'une quantité qui forme balance avec les industries supprimées, les échanges se soldent en partie avec le capital, et le travail est évidemment diminué dans une proportion plus ou moins forte; si on ne peut les augmenter en aucune manière, les échanges se soldent totalement avec le capital, le travail est diminué de tout ce qui était appliqué aux créa-

tions anéanties; et si d'un autre côté l'étranger refusait une telle quantité de produits, on tomberait dans la même position.

Voyons donc si les industries qui ont survécu à la destruction de la protection, peuvent prendre dans toutes les circonstances une extension suffisante.

Voyons si l'étranger peut recevoir toujours et en toutes quantités les objets qu'elles produisent.

D'abord les industries qui survivent peuvent-elles prendre de l'extension, extension nécessaire, puisque, si elles ne faisaient qu'exporter les produits au moyen desquels elles payaient les produits fabriqués autrefois à l'intérieur, il y aurait une diminution de travail égale au travail des producteurs ruinés par la concurrence étrangère? Eh bien! il est facile de démontrer que cette extension peut n'être pas possible.

Il est parfaitement évident qu'en certaines circonstances, les productions sur lesquelles on compte pour faire les frais des échanges seront bornées par leur nature même. Tantôt elles appartiendront à des terroirs qui se trouvent dans des situations exceptionnelles, restreintes, et que tout l'art humain ne saurait agrandir; elles exigeront une nature de sol toute particulière, une exposition spéciale, une antique culture; une réunion fortuite, rare, propice des divers éléments de la production en un seul point; des moyens exprès de communication et d'exportation, etc. Tantôt ces productions demanderont, pour arriver à la perfection, une de ces grandes agglomérations d'individus, où le génie s'allume comme en un foyer, où tous les arts sont excités par une ardente et perpétuelle émulation,

où l'homme habile s'exalte par le contact des hommes habiles, où l'inspiration fait naître des inspirations nouvelles ; ces centres de production sont rares et bornés, les produits conséquemment limités.

L'extension de la production est encore radicalement empêchée par le manque du capital : celui qui était consacré aux industries abandonnées n'est pas transformable, son utilité était circonscrite et spéciale, sa destination ne peut changer, il demeure en grande partie anéanti ; le capital exigé par l'extension donnée aux industries anciennes n'existe donc pas.

Par conséquent il faut que les industries sur lesquelles repose actuellement le fardeau de la production remplacent le capital employé aux industries éteintes; si elles ne recomposent pas ce capital, la fortune nationale est amoindrie; il faut que leurs facultés productives augmentent dans une proportion énorme, car ce capital est immense. Il se compose d'ustensils et de machines, de bâtiments consacrés aux usines, de maisons d'ouvriers qui doivent changer de localité, de moyens de communications, routes, canaux, fleuves, qui peuvent perdre toute valeur par le fait des changements opérés; il se compose du sol lui-même, dont les forces productives ne pourront peut-être prendre un autre emploi; il se compose encore des facultés acquises par les populations ouvrières dont le savoir ancien devient tout à coup inutile; il doit être remplacé par une nouvelle éducation industrielle ; un apprentissage long et dispendieux est à recommencer, ou plutôt une rénovation totale des populations est à entreprendre, une génération

nouvelle est à élever, et souvent cette transformation industrielle ne s'achèvera pas : transformer un métier à filer, par exemple, en vignoble est impossible; faire un vigneron d'un fileur est déjà difficile.

Viennent ensuite les frais de déplacement, les transports, la perte du temps et des intérêts, qui grossissent le capital, et puis les erreurs, compagnes inséparables des nouvelles entreprises, les fautes, les pertes qui en sont la suite; tout cela forme une telle somme d'obstacles, qu'il n'est pas possible de remplacer la richesse perdue par les industries conservées, si elles sont peu nombreuses et médiocrement puissantes, si elles sont restreintes par la nature, si elles ne peuvent en raison même des circonstances exceptionnelles qui ont assuré leur supériorité, prendre une immense extension. Remarquons-le bien, les industries diverses n'ont de supériorité sur les industries analogues des autres peuples, que parce qu'elles rencontrent, en certaines contrées, des conditions plus favorables, conditions essentiellement limitées, et dont on a, dès le principe, tiré à peu près tout le parti possible, par ce motif qu'elles ne se rencontraient pas ailleurs. Comment dès lors venir demander une extension subite et considérable à ces industries, qui ont, pour ainsi dire, porté à leur dernier terme leur faculté productrice?

Il est vrai que les prix de revient sont devenus moindres pour les industries supérieures, puisqu'elles obtiennent tous les objets d'approvisionnement à meilleur marché; mais en bien des cas le prix de revient ne peut augmenter les quantités produites,

et le plus souvent ne peut les faire croître dans les proportions nécessaires pour couvrir les pertes de toutes les industries éteintes ; d'ailleurs les prix de vente sont augmentés par cela même que les produits sont plus abondants : il est donc évident que les productions conservées ne pourront, en mainte circonstance, remplacer celles qui ont disparu. Voilà une cause irremédiable qui empêche la compensation ; une impossibilité absolue se rencontre dès le début de la tentative.

Admettez maintenant que cette impossibilité soit disparue, n'en tenez aucun compte, une autre impossibilité peut se rencontrer de suite : cette masse nouvelle de produits, qui vient surcharger la consommation ordinaire, il faut l'exporter, il faut la placer à l'étranger, il faut qu'elle y soit accueillie malgré les lois existantes peut-être, et malgré la perturbation qu'elle amène dans les habitudes ; il peut se faire que la consommation étrangère ne soit pas disposée à accepter les produits surabondants que vous lui adressez, vous pouvez donc trouver impossibilité d'échange avec ces produits.

Dans le plus grand nombre des cas il ne sera pas possible de placer au dehors une quantité exorbitante des marchandises qu'une nation produit à bon marché, et qui doit servir à acheter tous les objets dont elle a abandonné la production.

On conçoit, par exemple, qu'une nation qui a seulement 1/10 de ses industries inférieures puisse remplacer ce dixième par le développement des 9/10 restants, qu'elle puisse créer des produits compensateurs et les placer au dehors.

On conçoit encore que si une nation jouit de l'égalité industrielle, si elle a 5/10 d'industries supérieures et 5/10 d'inférieures, elle puisse espérer encore que les premiers regagneront tout ce qui est perdu par la suppression des derniers, qu'elle pourra produire et exporter en quantité suffisante.

Il y a déjà là une chance énorme d'insuccès; mais cette chance sera bien autrement formidable si les 9/10 des industries d'un pays viennent à être subitement supprimés; le dixième restant ne pourra, selon toute probabilité, suffire à réparer l'immensité des pertes; il ne pourra élever sa production à un tel degré, que le produit total du pays reste le même, et s'il réussit, contre toute prévision, il est plus que douteux que la masse de produits de même nature qu'il a enfantée puisse trouver, sur les marchés étrangers, un placement avantageux; c'est assurément là une impossibilité presque absolue.

Est-ce à une même nation, supérieure dans presque tous les arts, que vous présenterez l'unique produit que vous savez confectionner, un objet de luxe et de fantaisie, peut-être, et que vous demanderez les 9/10 des produits qui sont nécessaires à la vie civilisée? Il faudra d'abord que cette nation consente à supprimer la branche d'industrie qui vous est appropriée; et de plus, si le produit de votre industrie ne représente que le dixième des éléments reproducteurs et de la consommation habituelle, pour accepter la masse que vous lui en offrirez, il faudrait que ses producteurs créassent non-seulement les produits qu'ils vous donnent en échange et qui égalent les 9/10 de votre consom-

mation, mais encore qu'ils se missent à confectionner pour la consommation de ceux qui travaillent pour vous, tous les autres produits nécessaires, c'est-à-dire des produits en quantité neuf fois plus grande; en un mot, il faut qu'ils rendent leur production nouvelle dix fois plus grande que le produit que vous leur offrez, et neuf fois plus grande que votre production totale, puisqu'elle n'est que d'un dixième au-dessus de la partie que vous leur donnez. Évidemment c'est presque impossible. Que serait-ce si un centième des industries seulement survivait au libre-échange? On ne peut concevoir qu'une pareille quantité du travail puisse être conquise; et si cela pouvait être obtenu, la nation qui aurait fait le sacrifice de ses plus nombreuses industries serait restée au même point, en supposant, ce qui est à peu près inadmissible, que son capital fût réparé, ses populations remplacées et habiles, que la révolution opérée eût été avantageuse dans toutes ses phases, elle serait restée au même point, tandis que ses rivaux auraient agrandi leur puissance dans une proportion énorme. Ne pas éprouver de pertes et faire grandir ses antagonistes, c'est décroître.

Repoussez si vous voulez la supposition qu'il faudra donner à un seul peuple tous vos produits et tout recevoir de lui. Admettez que c'est à plusieurs nations que vous offrirez les seuls produits qui vous restent. Admettez que vous demanderez à chacune d'elles un des produits que vous avez abandonnés: il faudra, dans ce cas, que chacune de ces nations renonce à l'industrie qui est votre apanage; il faudra que chacune ait une industrie dont elle puisse vous offrir les produits en

échange, et que cette industrie soit différente pour chacune d'elles, afin que vous soyez régulièrement et complétement approvisionné. Toutes ces suppositions étant réalisées, il est vrai que la production étrangère, dans ce cas, n'a plus besoin de s'élever à un chiffre aussi haut, parce que l'industrie dont vous vous emparez, se supprime autant de fois que vous demandez de produits différents. Chaque nation se trouve vis-à-vis de vous, comme si elle et vous aviez réciproquement une industrie inférieure et une supérieure : chacune supprime l'inférieure et développe la supérieure; et en définitive, la production reste la même. Seulement elle reste plus fructueuse, puisqu'on ne s'est occupé que du travail dans lequel on avait acquis le plus de perfection. Mais pour arriver à un tel résultat, il faut un concours de circonstances qui permette d'augmenter dans une proportion énorme certains produits spéciaux, de rencontrer de nombreuses nations qui créent ces mêmes produits d'une manière moins parfaite, et qui consentent à renoncer à leur fabrication; il faut enfin trouver chez ces différentes nations autant de produits distincts, également nécessaires; cela est presque irréalisable, et il restera pour vous la difficulté presque insurmontable d'élever une production spéciale à un tel degré de développement, qu'elle égale l'universalité de toutes les autres productions qui ont été abandonnées (1).

(1) Il est peut-être difficile de suivre les divers phénomènes qui accompagnent l'échange dans les différentes relations des peuples; pour les faire comprendre mieux, je vais les exposer d'une manière, pour ainsi dire, matérielle. Je supposerai que la production de chaque peuple se compose de 10 industries égales et que la consommation se compose pareillement de

On ne peut donc soutenir en thèse générale, qu'une nation a la certitude de placer sur les marchés étrangers tous les produits qu'elle sait fabriquer, quelque

10 produits égaux, et je montrerai ce qui arrivera pour le cas où une nation a 9 industries supérieures et 1 inférieure, 5 supérieures et 5 inférieures, 1 supérieure et 9 inférieures.

PREMIÈRE HYPOTHÈSE.

Soit *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, 10 industries égales composant le travail national.

Soit *j*, inférieur et protégé, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i* supérieurs.

Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, 10 industries étrangères.

Soit A inférieur, B, C, D, E, F, G supérieurs et égaux à *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*.

Si on supprime la protection,

1° *j* sera supprimé, il peut arriver que *a* se double et donne a^2.

A sera supprimé, J peut se doubler et donner J^2.

a^1 donnera a^1 pour obtenir J^1.

a distribuera J^1 pour s'approvisionner, J distribuera a^1 pour s'approvisionner.

Les 2 industries resteront dans la même situation.

Seulement dans une nation *j* aura été remplacé par un *a*.

Dans l'autre nation A aura été remplacé par un J.

Et toutes deux auront l'avantage du bon marché.

2° *j* étant supprimé, *a* peut ne pas se doubler ni être accepté.

a, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, peuvent donner à l'étranger ce qu'ils donnaient à *j*.

J peut se doubler et recevoir 1/10 de *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, en donnant un J en échange.

a, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, seront approvisionnés ainsi que J. Si on pense que J ne peut accepter 1/10 de *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, attendu que la nation étrangère fournit ces articles; on peut supposer que chaque article est fourni par une nation différente supérieure en J mais inférieure en *a*, ou en *b*, ou en *c*, etc.

Dans ce cas une nation aura perdu une industrie, l'autre ou les autres auront doublé une industrie.

Chez la première, le bénéfice de l'échange est donc compensé par une perte.

3° *j* étant supprimé, il peut se faire qu'on n'accepte même pas 1/10 de *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*.

L'échange se fera au moyen du capital.

Une industrie sera supprimée.

1/10 des produits fournis à cette industrie sera supprimé.

nombreux qu'ils soient, quelque peu utiles qu'ils puissent être. Ce serait soutenir qu'une grande nation peut toujours vivre à l'aide d'une fabrication unique, quelle

Les industries qui les fournissaient s'amoindriront au fur et à mesure qu'elles échangeront.

Entre les deux dernières suppositions (2° et 3°) il y aura mille nuances, l'exportation pouvant être une proportion plus ou moins grande de ce qu'était l'approvisionnement de *j*, etc.

Ainsi lorsqu'une industrie est inférieure, si on la supprime, elle peut être remplacée avantageusement; elle peut être détruite sans compensation, et même sa suppression peut entraîner la dimiuution des industries qui l'approvisionnaient.

Ces mêmes résultats peuvent être obtenus si un plus grand nombre d'industries est inférieur.

DEUXIÈME HYPOTHÈSE.

Supposons que *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, soient supérieurs, *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, inférieurs.

Les industries étrangères A, B, C, D, E, peuvent être inférieures, F, G, H, I, J, peuvent être supérieurs.

1° *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, sont supprimées, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, sont doublés.

A, B, C, D, E, supprimées, F, G, H, I, J, doublés.

Un *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, sont donnés pour obtenir un F, G, H, I, J, qu'on distribue à chaque industrie en raison de ce qu'elle a fourni à l'exportation. Tout le monde est ainsi approvisionné complétement.

Chaque nation reste dans la même situation, et a le bénéfice de l'échange.

2° *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, sont supprimés, mais *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, ne sont pas doublés.

a, *b*, *c*, *d*, *e*, exportent ce qu'ils donnaient à *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, pour s'approvisionner.

F, G, H, I, J, sont augmentés de moitié; mais A, B, C, D, E, ne sont pas supprimés.

F, G, H, I, J, exportent les quantités qu'ils ont créées par augmentation et reçoivent moitié de *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, qui approvisionnent l'étranger en concurrence avec A, B, C, D, E, ce qui était nécessaire parce que F, G, H, I, J, étant doubles, doivent consommer en double.

Une nation a diminué de moitié, l'autre augmenté de moitié, et est devenue trois fois plus forte que la première.

3° *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, sont supprimés.

a, *b*, *c*, *d*, *e*, n'exportent rien, échangent au moyen du capital, ils diminuent de moitié.

Le travail de la nation est diminué des 3/4.

Ainsi dans la deuxième hypothèse les industries peuvent être remplacées

qu'elle fût, à l'aide, par exemple, d'une fabrication de choses futiles, propres à satisfaire une fantaisie éphémère; ce serait dire qu'il y aura place sur la terre pour toutes les quantités de superfluités ingénieuses qu'il lui plaira de créer : ce serait soutenir l'absurde. Non, il n'est pas vrai qu'on puisse toujours exporter un produit déterminé.

Il a été prouvé d'ailleurs qu'il n'était pas toujours possible à une nation de créer, en toute proportion,

avantageusement; elles peuvent être détruites sans compensation; les industries supérieures peuvent même être amoindries.

TROISIÈME HYPOTHÈSE.

Les 9/10 des industries sont inférieures et conséquemment supprimées; la seule industrie qui résiste peut se décupler pour remplacer les autres, ou ne pas arriver à la remplacer et même diminuer elle-même.

Ainsi dans tous les cas, il peut arriver que les espérances des libre-échangistes se réalisent; mais il peut arriver qu'on n'obtienne aucune compensation pour les industries auxquelles on renonce; il peut même arriver que les industries qu'on supposait devoir s'agrandir éprouvent en réalité une diminution, et qu'elles ne trouvent pas même à placer sur les marchés étrangers ce qu'elles fournissaient d'une manière assurée aux producteurs nationaux.

Maintenant si l'on cherche à déterminer celle des trois suppositions possibles qui a le plus de probabilité de se réaliser dans différentes circonstances, on trouve que les chances d'obtenir d'heureuses compensations sont d'autant plus grandes, que les produits conservés sont plus utiles, que le nombre des industries abandonnées est relativement moins considérable, parce que moins les travaux supprimés seront nombreux, moins grand devra être l'accroissement de ceux qui sont conservés, moins grand devra être le placement à l'étranger, et plus les objets exportés seront nécessaires, plus certainement ils seront recherchés.

Lorsqu'une seule industrie sur dix est délaissée, il suffit qu'une seule de celles qu'on conserve double ou que toutes augmentent d'un dixième pour que la même quantité de travail soit obtenue; il suffit de placer 1/10 des produits à l'extérieur pour obtenir en échange ceux qu'on réclame de l'étranger.

Si 5 industries sont arrêtées, il faut que les 5 réservées doublent toutes leurs produits, et il faut exporter et placer la moitié de la production totale.

les objets dans la production desquels elle avait acquis une supériorité plus ou moins reconnue. Il n'est donc pas certain qu'on pourra solder toujours les produits achetés au dehors par des produits indigènes; on peut n'avoir d'autre moyen de les payer que de donner son capital.

Une nation peut donc acheter de l'étranger les produits qu'elle créait par deux modes distincts, en livrant des produits, en livrant son capital.

Si enfin 9 industries sur 10 sont anéanties, il faudra que la dixième industrie décuple ses produits, il faudra que les 9/10 de la production trouvent un écoulement sur les marchés étrangers; on trouve une énorme difficulté pour porter au décuple un même genre de travail; on trouvera une difficulté plus grande encore pour placer chez les autres nations un produit unique dont la quantité est 9 fois plus grande que celle qu'on en consomme soi-même.

Pour accepter le produit unique il faut que l'étranger augmente lui-même sa production dans une proportion énorme.

Par exemple, si parmi 10 industries, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, on ne conserve que *j*, il faut que *j* devienne 10 fois plus grand, pour remplacer *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*; 1 partie de *j* décuplé sera conservé, 9 parties seront exportées : si on les offre à 10 nations diverses, l'une rendant A, l'autre B, etc., il faudra que chacune puisse doubler une industrie spéciale et distincte, et que chacune veuille supprimer J par exemple, semblable à *j*; dans ce cas la production reste la même parce qu'on a supprimé 10 fois J et qu'on a doublé A chez une nation, B chez une autre, etc.; mais si on ne peut offrir qu'à une seule nation les 9 parties de J décuplé destinées à l'exportation, pour l'accepter il faudrait que cette nation décuplât sa production totale et l'élevât du centuple de ce qu'était J dans son état primitif; car nous admettons que J est 1/10 de la production et de la consommation ordinaire; il n'entre que pour 1/10 dans les éléments de la reproduction; pour le faire entrer en quantité 10 fois plus grande dans la consommation, il faut que les producteurs soient 10 fois plus nombreux et leur travail 10 fois plus important. Il serait donc possible qu'il ne fût pas accepté en telle quantité qu'il fût offert. On notera de plus que dans les circonstances les plus favorables la nation qui aurait supprimé les 9/10 de ses industries serait restée stationnaire, en conservant pour bénéfice la différence de prix obtenu par l'échange, mais l'industrie étrangère serait 10 fois plus puissante.

Voyons quels sont les résultats de l'un et l'autre mode d'échange quand ils sont faits librement; en d'autres termes voyons quels sont les effets de la liberté d'échange :

Elle amènera des résultats divers pour les nations, selon les situations respectives de leurs industries, selon les différents modes d'échange que ces situations déterminent.

Si elle n'amène que l'*échange des produits nationaux* contre des produits étrangers, la liberté aura des effets généralement, mais non constamment, favorables.

Elle peut donner de l'extension au travail, quand le bas prix de toutes choses favorise le progrès des industries les plus nombreuses, et dont les produits sont les plus recherchés, et quand les producteurs sont assurés de placer leurs marchandises avec plus de facilité à l'extérieur qu'à l'intérieur, parce qu'ils trouvent plus facilement à l'extérieur les objets dont ils ont besoin. La liberté du commerce peut donc augmenter la richesse des nations qui ont une grande habileté industrielle. C'est là un fait incontestable; c'est ce fait qui a donné naissance à la théorie anti-protectioniste.

Mais on l'a trop généralisé. On rencontre d'autres résultats quand les circonstances ne sont plus les mêmes. Le libre échange peut laisser une nation dans la même position, quand le travail conquis sous le régime de la liberté compense le travail détruit, déduction faite de l'avantage du bas prix des denrées. Elle peut établir cette compensation en laissant pareillement les nations rivales dans la même situation, ou

en leur permettant un accroissement de puissance industrielle plus ou moins grande.

Le libre échange peut supprimer tout ou partie des industries dont la concurrence a constaté l'infériorité vis-à-vis de l'étranger, et ne donner cependant aucune compensation, les industries supérieures se bornant à donner à l'étranger, qui les approvisionne des denrées dont elles ont besoin, les produits qu'elles fournissaient aux producteurs nationaux qui jadis les approvisionnaient; ceux-ci disparaissent.

Le libre échange enfin peut diminuer le travail même des industries supérieures, car il se peut que celles-ci n'arrivent pas même à placer au dehors la somme des produits qu'elles livraient à la consommation nationale, quand les populations laborieuses étaient nombreuses. Rien ne prouve, par exemple, qu'un pays producteur de vin, et dont les autres industries sont écrasées par la concurrence étrangère, exportera autant de cette boisson qu'il en livrait autrefois aux producteurs nationaux.

Cette considération doit être méditée par les industriels dont les travaux ne redoutent pas la concurrence étrangère; ils demandent souvent à grands cris l'abolition de tous les droits protecteurs, dans le but d'avoir nombre d'objets utiles à plus bas prix; qu'ils songent qu'ils pourraient bien ne pas placer sur les marchés étrangers les produits avec lesquels ils payent ces mêmes objets plus chèrement peut-être sur le marché intérieur, mais avec la certitude de conserver un débouché pour leurs produits; l'abolition des tarifs peut diminuer leur travail en même temps

qu'elle détruit celui des autres producteurs nationaux.

Voilà ce qui arrive quand on fait échange des produits pour obtenir des produits qu'on créait.

Mais on peut n'exporter aucuns produits, soit parce qu'on n'a pu en créer de nouveaux, soit parce qu'on peut ne vendre au dehors ni produits nouveaux, ni aucun des objets qui étaient fournis aux producteurs supprimés; on arrive à l'*échange qui s'opère au moyen du capital.* Nous avons à en examiner les conséquences.

L'aliénation du capital, pour obtenir des produits qu'on créait, est plus fâcheuse que lorsqu'elle s'applique à l'un ou à l'autre des modes d'échange qui ont été indiqués : si le capital est livré pour obtenir des produits qu'on ne saurait créer, et qu'on ne crée pas actuellement, on peut indirectement nuire aux producteurs nationaux par la substitution d'un produit nouveau à un produit ancien similaire ou non ; on peut encore nuire au travail national en lui enlevant les éléments de production dont il a indispensablement besoin. Si on livre son capital pour obtenir des produits qu'on pouvait créer, on éloigne le moment où l'on aurait donné de l'extension au travail national. Mais si on aliène son capital pour obtenir des produits qu'on créait déjà, on porte une atteinte certaine à la conservation du travail : on détruit la production des objets qu'on demande maintenant aux étrangers, on détruit en même temps la portion de travail que les industries supérieures consacraient jadis à payer les objets qu'elles vont, dans l'hypothèse où nous nous plaçons maintenant, payer à l'étranger au moyen du

capital. Il y a donc ici perte de deux travaux au lieu d'un, perte nécessaire au lieu d'une perte possible que nous rencontrions dans les premières catégories des échanges.

C'est là le sort des nations dont l'infériorité est évidente ; celles qui possèdent seulement quelques industries capables de lutter avec avantage contre les efforts de leurs concurrents, et dont les produits sont d'une utilité restreinte, doivent voir la liberté complète diminuer leurs travaux, déterminer la destruction de leur capital et les conduire à une ruine inévitable.

Nous entendons dire, dans la discussion si vive qui excite aujourd'hui les esprits, que ce capital, dont la perte afflige, s'il sort par une porte, rentre par une autre; que si nous le donnons à une nation, il nous sera rendu par une nation différente, placée vis-à-vis de nous, dans une situation inverse. Qu'en définitive, nous l'avons obtenu pour nos produits, et qu'on nous le rendra pour des produits. Ceux qui tiennent un tel langage négligent d'observer que ce capital a pu s'accumuler lentement, par une économie rigoureuse, longtemps prolongée, au milieu de circonstances qui sont disparues, et souvent à l'aide des lois protectrices qu'on veut faire disparaître. S'il s'agit de l'argent, par exemple, il a pu n'être acquis par un peuple que parce qu'il a fourni certains produits à quelque autre peuple, sans être forcé, protégé qu'il était, de le rendre aux nations dont la supériorité industrielle était incontestable. S'il avait laissé son marché libre, pendant qu'il gagnait d'un côté, il aurait perdu de l'autre, et le capital qu'il possède aujourd'hui il ne l'aurait pas

constitué; il opérait des échanges avec des contrées qui ne l'écrasaient pas par leur habileté, et il s'en trouvait bien. On veut le faire opérer aux mêmes conditions avec d'autres contrées, contre lesquelles toute concurrence est impossible; on veut le livrer sans défense à d'invincibles rivaux, il s'en trouvera mal : il verra s'évanouir son capital et s'éteindre ses travaux. L'argument auquel nous répondons n'a donc rien de sérieux.

On dit encore que les nations, dont les industries semblent frappées d'infériorité, ne sont dans une telle situation qu'à cause du système protecteur lui-même, qui fait renchérir tous les objets de consommation et force conséquemment tous les manufacturiers à hausser le prix de leurs produits; si, par la liberté, ils obtenait tout ce dont ils ont besoin, à bas prix, par réciprocité, ils donneraient aussi à un prix moins élevé les objets qu'ils confectionnent. Il est bien vrai, que par l'effet de la protection, la plupart des denrées doivent se vendre plus cher, et que certaines fabrications qui semblent inférieures aux fabrications installées sur le sol étranger pourraient réellement entrer en lutte avec ces dernières, sans courir la chance de succomber. Mais conclure de là que la protection est un non-sens, puisqu'elle enlève d'un côté tous les avantages qu'elle donne de l'autre; que son abolition mettrait toutes les industries en situation de soutenir la concurrence étrangère, c'est dire que tous les peuples sont tous également habiles, que tous les travaux ont été également favorisés par la nature et les événements, que nul ne produit plus chèrement en aucun lieu; c'est, à notre avis, soutenir une absurdité.

Il reste donc constant que les modes d'échange sont divers, que diverses sont les conséquences qu'ils entraînent; nous pouvons les récapituler de la manière suivante :

L'échange s'opère pour obtenir, à l'aide des produits d'un travail actuel, des produits qu'on ne saurait créer; il donne de l'extension au travail national, à moins que les produits nouveaux ne se substituent à quelques produits anciens.

Ce même échange s'opère à l'aide du capital; il ne détruit pas encore directement le travail national, mais il peut l'atteindre indirectement par la soustraction des éléments producteurs dont il a besoin.

L'échange s'opère pour des objets qu'on ne crée pas, mais qu'on pourrait créer; il a les résultats du précédent mode, résultats divers, selon qu'il s'opère à l'aide de produits ou du capital; et, de plus, il a pour effet propre de pouvoir s'opposer au développement futur du travail national.

Enfin, l'échange s'opère pour obtenir des produits qu'on créait déjà; il a pour effet immédiat de faire cesser un travail; mais si on livre des produits nationaux à l'étranger, le travail supprimé peut être remplacé par un travail supérieur, si le développement des industries survivantes est plus grand que la perte subie; par un travail égal, s'il s'établit une proportion exacte entre le développement des industries et la perte subie; par un travail inférieur, si les industries perdues ont plus de valeur que l'accroissement des industries conservées; il peut même n'être remplacé en aucune façon, si l'on ne fait que donner aux étrangers les pro-

duits qui servaient à alimenter les travailleurs qui ont cessé de produire ; il y a donc alors une perte complète de travail.

Si on achète des produits qu'on créait en donnant son capital, on perd deux travaux : celui des ouvriers qui fabriquaient les produits demandés à l'étranger, celui qui était destiné à les pourvoir des objets qui leur étaient nécessaires et qu'ils recevaient en échange de ce qu'ils donnaient eux-mêmes.

Nous ne pouvons donc accepter, sans distinction, le principe fondamental des libre-échangistes : « On n'a» chète des produits qu'avec des produits, » effectivement, on achète des produits avec des produits du travail actuel ou le revenu, et avec les produits du travail passé ou le capital. Nous pouvons encore moins accepter la conséquence qu'ils en tirent : « La liberté des » échanges ne peut diminuer le travail. » Elle peut le diminuer quand on achète des produits même avec des produits du travail actuel; elle le diminue plus sûrement et plus considérablement quand on les achète avec son capital.

De tous ces faits on peut conclure que les modes d'échanges sont essentiellement différents; qu'ils amènent des résultats fort distincts; que la liberté conséquemment peut avoir des résultats inverses : tantôt elle favorise le développement du travail national, tantôt le laisse dans un état stationnaire, tantôt elle porte une atteinte funeste à sa conservation en forçant les nations à n'acheter les produits étrangers qu'au moyen du capital, ou à ne les acheter qu'en fournissant à l'étranger les objets qui alimentaient les

industries dont on a causé la destruction; pour que le travail d'une nation ne soit pas amoindri par la liberté; il faut qu'elle puisse développer assez largement les industries dont l'existence est compatible avec la liberté, et qu'elle puisse en outre placer tous les produits nouveaux sur les marchés étrangers. Si ces deux conditions ne sont pas accomplies, elle abandonne la propriété de son capital, elle l'exporte, elle suit une voie qui conduit à la ruine.

En réalité, la possibilité d'exporter le capital d'une nation est si palpable, l'évidence de la destruction des travaux est telle, que les ennemis de toute protection l'ont admise en fait; ils ont dû reconnaître, malgré les premiers axiomes qu'ils ont posés, que la production nationale peut recevoir par l'abolition du système protecteur une atteinte plus ou moins profonde; ils sont réduits à avouer que l'échange peut se faire en aliénant une portion de la richesse accumulée, mais ils n'admettent pas encore que cet échange est nuisible; ils n'abandonnent pas encore la théorie de la liberté illimitée du commerce.

Ils posent en principe que, bien que le travail s'arrête et que le capital s'exporte, ce n'est pas un motif pour conserver des barrières protectrices. Un travail sera détruit, disent-ils, une portion du capital sera aliéné; mais lorsque cette aliénation aura eu lieu, les éléments du capital, qui étaient surabondants, deviendront rares; conséquemment ils acquerront plus de valeur; conséquemment l'industrie anéantie pourra reprendre son cours, puisque la même quantité d'objets qui constituaient le prix de ses produits et qui ne pouvait

naguère lui suffire, ayant maintenant plus de valeur, pourra la rétribuer suffisamment. Les travaux suspendus seront régénérés ; la production retrouvera son activité ; il ne restera de cette crise que le bénéfice de l'échange. Nous avons vu, en effet, que tel était le deuxième chef d'argumentation que posaient les zélateurs de l'école anglaise.

Voyons si réellement la régénération du travail sera possible.

CHAPITRE VII.

EFFETS DE L'ÉCHANGE SUR LA RÉGÉNÉRATION DU TRAVAIL.

Nous venons de voir que les antiprotectionistes, qui d'abord établissaient en principe que l'échange s'opérait dans tous les cas, en livrant des produits du travail actuel à ceux qui nous vendent des produits étrangers, confessent enfin qu'on achète aussi bien les produits exotiques en aliénant son capital qu'en exportant les produits ordinaires et réguliers des fabrications existantes. Selon nous, lorsqu'une nation achète, en dissipant sa richesse accumulée, elle peut porter une atteinte plus ou moins profonde à son travail. Elle peut lui nuire quand elle achète des produits qu'elle ne saurait créer, car elle diminue son capital reproducteur, et amène dans sa consommation un produit qui peut se substituer à un autre produit qu'elle s'appliquait à produire; elle peut lui nuire plus encore quand elle achète des produits qu'elle ne créait pas, mais qu'elle pourrait produire par un apprentissage convenable; elle ôte à son travail l'ex-

tension qu'il pouvait acquérir; elle peut lui nuire surtout quand elle achète des produits que son industrie propre s'attachait à confectionner; elle frappe directement les travailleurs occupés à cette production, et n'obtient pour compensation qu'un abaissement de prix absolu qui ne conserve bientôt plus son avantage relatif, parce que la valeur des choses qu'on donne en échange augmente, par cela même qu'on diminue successivement la quantité qu'on en possède.

On peut dire, avec assurance, que le mode d'échange, qui a pour objet d'obtenir des choses déjà produites par l'industrie nationale, mais trop chèrement, et de les obtenir par l'aliénation du capital, semble ruineux au plus grand nombre des hommes qui s'occupent des intérêt publics; il leur paraît, en effet, que l'acquisition des divers objets de consommation, au moyen du capital, doit nécessairement amener l'appauvrissement successif d'une nation, et la conduire définitivement à sa ruine. Ces transactions diminuent incessamment les éléments de la production; elles anéantissent la richesse capitalisée, les fruits d'une sage et lente économie; elles ôtent à une nation sa puissance actuelle et les moyens de réparer les pertes qu'elles lui font subir incessamment; elles minent sourdement la société, la réduisent au marasme et la tuent.

Les économistes, dont la foi aux principes absolus est pleine et entière, ne reculent pas devant ce mode d'échange; nous venons de voir qu'ils acceptent le bénéfice immédiat procuré par tout échange; ils dénient les conséquences fatales de celui qui force à entamer le

capital ; ils disent : si l'un des éléments qui constituent la richesse accumulée d'une nation est concédé, à l'effet d'obtenir un produit étranger, c'est que cet élément était en trop grande quantité ; le produit étranger manquait ; on n'a donc fait que changer un produit dont on n'avait pas besoin pour s'approprier un produit plus grandement et plus actuellement utile : on s'est enrichi en faisant une telle opération, car on a donné une valeur *qu'on estimait moindre* pour une valeur *qu'on estimait plus grande ;* donc l'échange a été avantageux ; donc il devait se faire. Il n'apporte aucun dommage, aucune perte n'est possible, car bientôt l'élément du capital dont une partie est exportée deviendra plus rare ; conséquemment il acquerra plus de valeur relativement aux produits importés, ou, ce qui revient au même, ces derniers deviendront plus chers ; alors les producteurs nationaux se trouveront en position de lutter avec les produits des fabriques étrangères, puisque ces produits seront devenus plus chers pour eux ; ils pourront se contenter d'un prix moindre qu'auparavant, parce que les choses qu'on leur donne en échange ont plus de valeur. Quant aux étrangers, au contraire, les marchandises qu'ils apportaient tendent à augmenter de prix, puisque, d'une part, la quantité qu'ils en possédaient est devenue plus petite, et que d'autre part ils sont mieux approvisionnés des objets qu'ils venaient chercher.

La production nationale exclura donc naturellement la marchandise étrangère ; son travail sera régénéré, et il ne restera plus pour les deux nations que les bénéfices faits sur les premiers échanges :

donc le libre échange doit être accepté, même dans les circonstances qui paraissent le moins avantageuses.

Précisons notre pensée, et suivons ce qui se passe dans de telles opérations. Supposons qu'une nation produise ses marchandises à un prix plus élevé qu'une autre nation : cela veut dire qu'elle donne aux producteurs nationaux une autre marchandise qui sera, si l'on veut, l'*argent*, en quantité plus grande qu'elle n'en donnerait aux producteurs étrangers pour obtenir la même quantité de produits. En une telle occurrence, cette nation adopte la liberté du commerce, supprime les tarifs protecteurs, reçoit les marchandises étrangères, et remet aux étrangers pour les marchandises importées la quantité d'argent qu'elle donnait auparavant aux nationaux. Par le fait de l'exportation du numéraire, l'argent devient plus rare, sa valeur devient plus grande : donc une même quantité d'argent représente une plus grande quantité d'autres denrées; donc les producteurs nationaux, qui ne pouvaient céder leurs produits pour une certaine somme d'argent, pourront les livrer pour cette même somme, puisqu'elle a une valeur relative plus grande ; elle représente une plus grande quantité de denrées quelconques : ils reprendront donc leurs travaux.

Alors l'importation des marchandises étrangères et l'exportation des espèces métalliques s'arrêtent; l'équilibre est rétabli; le seul changement qui s'est opéré, c'est que le capital national est diminué d'une certaine quantité d'argent qui était surabondant, et qu'il s'est augmenté d'une certaine quantité de marchandises

dont on avait besoin ; il y a évidemment amélioration dans le bien-être général.

Telle est la manière d'envisager les choses par ceux qui adoptent les principes dans leurs abstractions. Ces vues théoriques sont bien séduisantes ; seulement elles laissent en dehors du problème bien des données essentielles, et leurs conséquences deviennent, par cette raison, inacceptables ; nous allons le démontrer ; mais avant d'arriver à une démonstration complète, je tiens à constater un fait important.

De l'aveu même des hommes les plus attachés aux principes absolus, une vérité est constatée, qui détruit bien des illusions, c'est que, lorsque l'échange est effectué au moyen du capital, dans la supposition la plus favorable, il s'arrête, au moment où l'équilibre est établi entre les différents éléments qui composent la richesse publique ; il ne se perpétue pas ; il ne se renouvelle pas par un mouvement continu et périodique ; il est *limité* : conséquemment le bénéfice est pareillement limité et non pas incessamment renouvelé ; dès que la relation entre les divers produits est changée, tout rentre dans l'état normal ; la production redevient ce qu'elle était ; les prix sont ce qu'ils étaient ; on donne moins d'argent pour les diverses marchandises ; mais l'argent est plus rare, plus cher, il a plus de valeur ; conséquemment, pour celui qui vend et achète, c'est exactement comme si une plus grande somme était donnée comme autrefois. Ainsi la liberté commerciale, en amenant le bon marché, ne donne pas une meilleure situation à celui qui l'admet ; elle ne peut faire qu'il soit aussi bien approvisionné,

aussi bien pourvu, que celui qui produit avec plus d'habileté; cette liberté dont on fait tant de bruit ne produit qu'un avantage spécial, restreint, non répété, c'est uniquement un changement dans les proportions des éléments constitutifs de la richesse sociale! et c'est pour cela qu'on bouleverserait l'industrie nationale, qu'on suspendrait les travaux, qu'on priverait de moyens d'existence des populations plus ou moins nombreuses, dussent-elles mourir avant le moment de la reprise des travaux! ce seul résultat empêcherait d'adopter la théorie de la liberté absolue de l'échange.

Au point où nous avons réduit la discussion, l'échange n'a plus qu'un mince avantage; il a permis de remplacer quelques objets surabondants par d'autres qui étaient trop rares, mais il a fait payer cela par la suspension de travaux et tous les malheurs qu'entraîne une interruption dans l'occupation des ouvriers, et de plus, il ne conduit pas au but qu'il avait promis, le bon marché! Il n'y conduit pas, car nous venons de voir que par le fait même de l'exportation du numéraire, élément du capital habituellement livré, la valeur des choses importées augmente, et cette augmentation de valeur est telle qu'elle suffit pour arrêter l'échange, c'est au moins l'hypothèse la plus désirable. La liberté commerciale n'a donc pas, dans ce cas, l'importance qu'on lui attribue; il ne s'agit plus d'une série d'échanges successifs, se renouvelant par un mouvement régulier, et donnant à chaque opération un bénéfice nouveau, bénéfice si constant, si certain, si fréquent, qu'il constitue un revenu sur lequel on

compte et qui sert de base à la prospérité d'une nation. Il ne s'agit plus de transactions qui se perpétuent; l'échange n'est que momentané, il ne se fait, pour ainsi dire, qu'une fois; il s'arrête par le seul effet du changement de proportion dans les différents objets qui composent la richesse publique; peut-être il s'étendra plus, mais il sera toujours borné comme le capital, puisqu'il ne s'effectue plus au moyen des produits du travail habituel. Ainsi disparaissent les brillantes espérances qu'on fondait sur lui; il est limité et ne conduit pas au bon marché, le seul motif pour lequel on avait fait admettre la liberté absolue du commerce; il n'y conduit pas, car il importe peu qu'on donne moins d'argent pour une chose, si cet argent a une plus grande valeur, si l'on a plus de peine à l'acquérir, s'il représente, en réalité, une plus grande masse des produits qu'on sait créer?

On se trompe donc grandement quand on croit que la suppression seule des entraves douanières va exalter la prospérité d'un pays et faire jouir tout un peuple de l'avantage de se procurer les objets nécessaires à bas prix. C'est là une erreur radicale, une erreur funeste; c'est cette erreur qui a fait donner faveur à des abstractions dont l'application serait ruineuse. Pour être bien approvisionné, pour être bien pourvu de toute chose, il faut savoir produire avec perfection; il ne suffit pas de trouver des marchés abondants et convenables, il faut savoir travailler et créer des objets échangeables : celui dont l'industrie est inférieure à celle des autres, restera plus pauvre que les autres; celui qui achètera les produits étrangers avec

son capital, ne pourra prétendre obtenir, avec continuité, autant de satisfaction que les étrangers, car l'échange s'arrêtera : il faut perdre cette espérance que le bon marché va persister, que le facile approvisionnement sera constant, que les bénéfices de l'échange se continueront incessamment et se renouvelleront toujours. Si vos voisins sont plus habiles et plus laborieux, si leur industrie est plus perfectionnée ; si leur travail est plus assidu, plus ingénieux, mieux combiné; si, en un mot, ils vous sont supérieurs dans la production, ils obtiendront plus de richesse ; ce n'est pas uniquement parce que vous pouvez échanger librement avec eux, que vous serez leurs égaux ; ici, certainement, la *liberté* n'amènera pas l'*égalité!* Vous serez bien ou mal pourvus, selon que votre production sera bonne ou mauvaise, savante ou grossière, supérieure ou dans un état d'infériorité palpable. Vous ne pouvez dépasser la limite de vos facultés industrielles : favorisez, autant que vous pouvez, les travaux dans lesquels vous avez des succès, mais n'allez pas croire que toujours, et quels qu'ils soient, ils peuvent suffire à tout, remplacer toutes les créations et vous faire obtenir toutes choses à bon prix. Le prix des choses pour vous est dans l'étendue de votre puissance industrielle : si vous prétendez exclure les travaux qui n'ont pas toute la perfection désirable, vous pouvez les détruire, vous n'aurez pas l'habileté qui vous manque; conséquemment vous n'obtiendrez pas la récompense de l'habileté, vous payerez cher ce dont vous avez besoin.

Ainsi, les magnifiques résultats qu'on a tant célébrés,

et pour lesquels on a entamé tant de discussions vives et prolongées, les voilà bien réduits. En mainte circonstance, il y a eu un bénéfice dans l'échange, mais temporaire, mais renfermé dans un acte, mais promptement éteint et non susceptible de se renouveler. Le bienfait qu'on espérait, l'abaissement du prix sera poursuivi vainement, on aura subi les chances d'une révolution industrielle et pas autre chose ; en admettant la supposition la plus favorable, on restera dans la situation relative dans laquelle on se trouvait. Mais cette supposition favorable, mais la reprise des travaux après l'établissement d'un certain équilibre entre les éléments du capital et les objets de consommation, se réalisera-t-elle ? Rien ne nous paraît plus spécieux que le raisonnement employé pour faire croire à cette reprise des travaux : les faits qui lui servent de base sont vrais, la conséquence qu'on en tire n'est pas rigoureusement déduite. Il est parfaitement évident que la valeur relative du numéraire augmente quand on l'exporte, que la valeur des marchandises importées se trouve ainsi augmentée; mais peut-on accepter, comme une conséquence certaine, la reprise des travaux abandonnés? cela reste douteux, et pourtant si les travailleurs nationaux ne reprennent leur ouvrage, tout l'échafaudage des déductions abstraites tombe, et avec elles le système qu'on veut substituer au système de protection.

Voyons donc si les industries suspendues peuvent reprendre leur activité ; c'est là le point essentiel, le pivot véritable de toute la discussion.

Aussitôt qu'on a accepté une marchandise étran-

gère, qui se livre à meilleur marché que les produits analogues des manufactures indigènes, ces manufactures arrêtent leurs travaux. Les métiers et o utilsse détériorent; les ateliers se détruisent; les approvisionnements se consomment; les capitaux s'absorbent et s'anéantissent; les intérêts manquent; l'habileté que donne une pratique assidue se perd; la clientèle oublie ses habitudes; les ouvriers souffrent, s'affaiblissent, se dispersent ou meurent; la faim, le froid, les besoins de toute nature les tuent, car il n'est pas possible de faire attendre une population qui demande un salaire et du pain. Autant vaudrait, dans un temps de disette, dire aux hommes affamés : attendez la moisson prochaine! si la moisson vient trois, quatre jours trop tard, elle arrive sans utilité. Tous les éléments de la production s'anéantissent pendant l'interruption des travaux : au jour de les reprendre, aucun ne se retrouve; il arrive que l'augmentation de la valeur de l'argent semble devoir rendre la production nationale possible, en abaissant nominalement les frais de fabrication; mais la rareté des capitaux, l'élévation des intérêts, la mort des ouvriers, l'absence de toute aptitude industrielle, l'ignorance des procédés nouveaux avec lesquels on ne se familiarise que par la continuité de la fabrication, la perte de tout renom qui empêche la formation d'une clientèle, le sacrifice que sont prêts à faire des rivaux enrichis, dont les manufactures sont amorties, dont le capital énorme peut se contenter de faibles intérêts; les facilités qu'ils obtiennent en travaillant sur une échelle immense, depuis que vous leur avez ouvert de nouveaux débou-

chés, toutes ces circonstances viennent empêcher la résurrection de la production nationale; ceux qui ont pratiqué les affaires savent avec quelle économie et quelle perfection travaille une nation chargée d'approvisionner tous les marchés de la terre : ses frais généraux sont réduits; elle a des appareils d'une puissance énorme; elle peut diviser infiniment le travail, puisque chaque produit donne lieu à un commerce immense : de la sorte elle peut concentrer l'aptitude et le génie de tous ses travailleurs sur les moyens de perfectionner chaque industrie particulière, et les dispenser de faire de vaines dépenses pour satisfaire aux exigences incessamment variées de l'acheteur. Prenez si vous voulez pour exemple la construction des machines : qui pourra lutter avec un peuple, qui non-seulement aura les éléments de la production à bon marché, mais qui sera appelé à fournir en si grande quantité ses appareils, qu'un constructeur aura un vaste débouché en se contentant d'en préparer un seul; son outillage sera colossal et parfaitement approprié, la dépense en modèle presque nulle, ses perfectionnements incessants; tandis que le producteur, qui sera forcé, pour donner quelque étendue à ses ateliers, de tout embrasser, sera ruiné par les dépenses qu'occasionneront des demandes chaque jour nouvelles; il épuisera son activité dans les conceptions variées auxquelles la multiplicité de ses œuvres l'oblige à se livrer.

Dès qu'une nation s'est laissée de beaucoup dépasser par un autre, elle ne peut reconquérir le terrain perdu; si elle a été abattue, elle reste terrassée.

Évidemment elle ne peut reprendre sa position, elle se présente faible, débile, ignorante, dénuée de tout, devant une rivale à qui tout est facile, qui a acquis une puissance irrésistible. Il n'y a qu'un système de protection qui pourrait soutenir ses faibles efforts, elle aurait besoin pour affermir ses premiers pas d'une sollicitude toute maternelle, et précisément on a aboli toutes les lois protectrices! les rétablir ce serait rentrer dans le régime qu'on vient de détruire. Mieux valait y rester primitivement.

Le travail indigène reste donc suspendu, et, malgré la cherté des capitaux donnés pour obtenir les marchandises étrangères, l'achat se continue quand le besoin se fait sentir; il devient plus restreint, sans doute, et plus rare, mais la dépense qu'il occasionne est plus sensible, elle cause la perte d'un capital de plus en plus précieux. Ainsi s'écoule au dehors la richesse d'un pays, elle s'écoule comme le sang s'élance d'une volumineuse artère que l'instrument a ouverte, d'abord par un flot abondant et précipité, par saccades plus rares et plus faibles ensuite, par un jet insensible enfin, jusqu'à extinction de la vie. Ainsi les peuples perdent leur fortune acquise, leur population, leur industrie, la faculté même du travail; ainsi s'évanouit leur puissance.

Les exemples manquent-ils pour confirmer ces tristes vérités? n'y a-t-il aucune nation qui soit descendue d'un grand degré de richesse à une extrême misère? L'Espagne et le Portugal avaient une splendeur, une opulence qui faisaient envie; ces royaumes ont oublié la production, et sont tombés dans

un absolu dénûment. L'Espagne, un jour, s'est vu enlever les sources qui réparaient les pertes de son capital; elle s'est trouvée dénuée de travail, et pourvue d'un capital limité, elle a acheté les marchandises étrangères en dissipant sa richesse accumulée, et aujourd'hui, malgré l'adoption du système protecteur, son industrie se débat, sans pouvoir arriver à une régénération satisfaisante. Le Portugal s'est approvisionné chez la nation qui donnait au meilleur marché, et la Grande-Bretagne a sucé toute la substance du Portugal; elle a absorbé toute sa richesse; elle a pris ses champs, ses coteaux; elle a pris, pour ainsi dire, ses ports, car elle est venue s'y installer pour ne pas même lui laisser le soin et le profit de la vente et de l'expédition de ses propres produits. Tels sont les résultats de la théorie absolue du bon marché.

CHAPITRE VIII.

EFFETS DE L'ÉCHANGE SUR LE PERFECTIONNEMENT DU TRAVAIL.

Nous venons de voir que la liberté des échanges est loin de produire toujours les effets annoncés par les antiprotectionistes; lorsqu'on achète des produits étrangers, il peut arriver, en certaines circonstances, qu'on détruit un travail national, et qu'on ne lui en substitue pas un autre, attendu que l'on ne peut toujours exporter des produits échangeables, soit parce qu'on ne saurait les créer, soit parce que l'étranger ne peut ou ne veut pas les accepter. On achète, en aliénant son capital, et dans cette voie, une nation ne peut s'arrêter; elle ne peut reprendre ses travaux quand son capital s'épuise et s'anéantit; elle se trouve dans des conditions telles qu'elle peut de moins en moins soutenir la concurrence avec les étrangers; elle fait tous les jours un pas vers une décadence plus manifeste.

Les preuves que nous avons accumulées suffiraient donc pour faire repousser les prétentions de la doc-

trine qui prétend imposer une règle unique, absolue au commerce des nations. Nous n'aurions pas besoin d'aller plus loin, car nous avons attaqué dans son essence la théorie inflexible du libre-échange. Mais nous n'en resterons pas là ; nous trouverons d'autres arguments encore contre le principe radical des *free-traders;* nous nous demanderons si, lors même qu'il serait vrai, ce que nous avons démontré inadmissible, qu'il n'y a rien à redouter pour la conservation du travail national, en abandonnant le système protecteur, il ne faudrait pas encore laisser subsister ce système, en maintes circonstances, par exemple, si la protection pouvait seule permettre le perfectionnement du travail et faire arriver sans secousse et sans sacrifice au but désiré ; si elle était l'unique moyen de donner au travail une plus grande extension, de lui accorder une rémunération suffisante, de le choisir conformément aux nécessités du pays, d'en assurer la sécurité ; si, enfin, elle favorisait la meilleure distribution des richesses, la consommation la plus convenable, si elle défendait l'intégrité du capital national et son revenu. Il nous semble que, quand même la conservation du travail serait considérée comme assurée, nous trouverions encore, dans les conditions qui viennent d'être énumérées, des motifs plus que suffisants pour repousser les exigences absolues d'une théorie que l'on nous donne comme l'expression d'une vérité mathématique ; c'est ce qui est à examiner.

Nous commençons par étudier l'échange dans ses rapports avec *le perfectionnement du travail.*

La liberté des échanges doit évidemment empêcher

le perfectionnement des industries qui sont dans un état d'infériorité relativement aux industries étrangères, puisqu'elle les fait disparaître devant elle. Une protection plus ou moins élevée peut défendre leur existence.

Par son aide, on peut rendre les producteurs plus habiles, et plus ou moins prochainement capables de n'avoir rien à redouter de l'étranger; on obtient alors par des sacrifices actuels, des avantages futurs incontestables: on s'élève à la suprématie industrielle, on arrive au moins à l'égalité; sans la protection temporaire on serait resté dans une infériorité indéfinie. On n'a pas besoin d'énumérer les avantages de conquérir l'habileté qui élève au premier rang : être plus habile c'est être plus indépendant, mieux pourvu de toutes choses, plus assuré du bien-être; être habile dans une production, ce n'est pas seulement obtenir les avantages directs qu'elle procure, c'est aussi perfectionner toutes les autres, car toutes les industries sont pour ainsi dire solidaires entre elles; un progrès amène mille progrès; l'amélioration d'un travail excite et entraîne l'amélioration de tous les travaux. Devenir habiles, en maintenant l'état régulier des choses, c'est atteindre le but qu'on se propose, en évitant de brusques transitions; c'est éviter les immenses perturbations et les douleurs qui affligent les populations au milieu des grandes rénovations industrielles; c'est conserver les capitaux engagés dans les productions diverses, et ne point subir les mécomptes qu'on éprouve presque toujours lorsqu'on tente des transformations souvent impossibles.

Il y a donc utilité de favoriser le perfectionnement du travail, de relever des industries qui sont restées en état d'infériorité, et de leur permettre d'arriver, dans un temps plus ou moins rapproché, à un degré de perfection qui donne la possibilité de rivaliser avec des concurrents autrefois redoutables : pour cela il faut leur accorder une protection suffisante; on obtiendra ainsi et tout à la fois les avantages inhérents à certains genres d'industrie et le bon marché.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce fait, il restera parfaitement évident pour tout le monde que le plus grand nombre des créations industrielles ne peuvent être conquises, et n'ont été conquises, qu'au moyen d'un privilége (que ce mot n'effarouche pas) d'autant plus étendu qu'on est plus arriéré. Il n'est qu'un moyen de les relever, c'est la protection. La protection, en effet, est nécessaire pour soutenir les premiers efforts des travailleurs qui pratiquent un art nouveau; ce n'est qu'en les mettant à l'abri de la concurrence écrasante des étrangers dont l'industrie est plus avancée, ce n'est qu'en leur donnant le temps d'achever une éducation indispensable, qu'on leur permettra d'améliorer leurs produits et d'acquérir une habileté suffisante pour lutter avec succès contre leurs rivaux. S'ils réussissent, l'établissement des douanes aura causé une cherté relative, mais qui n'aura eu qu'un effet momentané, dont on sera largement indemnisé par les améliorations qu'aura obtenues le travail national.

D'abord leurs œuvres sont peu perfectionnées, peu profitables, peu dignes d'être conservées; mais par la

pratique, par un exercice soutenu, par une continuité d'efforts et d'études, par des encouragements judicieusement distribués, par l'aisance que procure l'accumulation des bénéfices, les productions doivent incessamment acquérir un plus grand degré de perfection; elles doivent devenir plus lucratives, et en même temps plus économiques.

En tout il faut un apprentisage : on ne peut exiger que celui qui est à son début égale subitement ceux qui l'ont devancé dans la carrière; il ne peut travailler s'il doit supporter la concurrence de rivaux enrichis, habiles, favorisés par des circonstances diverses, travaillant en grand et faisant ainsi de notables économies sur toutes les dépenses, pouvant faire des sacrifices, et se résignant à livrer leurs produits au-dessous même du prix de fabrication, sûrs qu'ils sont de récupérer amplement les pertes qu'ils ont pu faire, aussitôt qu'ils auront écrasé les industries naissantes des peuples qui tendaient à s'affranchir de l'état de sujétion dans lequel ils sont retenus. Ces sacrifices, qui doivent consommer la ruine des industriels qui n'ont recueilli encore aucuns bénéfices, seront d'autant plus faciles à leurs rivaux qu'ils ont accru leurs capitaux, qu'ils ont amorti leurs usines, et qu'en consentant à une perte même considérable sur les quantités exportées, ils rendent la marchandise rare sur leur propre marché, et en font relever le prix. Il leur suffit de consentir à perdre sur de faibles quantités exportées ou 30 ou 40 ou 50 p. 0/0, pour faire hausser de 10 ou 20 p. 0/0 les énormes quantités livrées à leurs propres compatriotes et aux marchés sur les-

quels ils n'ont pas de concurrents : pour eux tout est donc profit; ce qui paraît même une perte est une source de gain. Comment les industriels, dont la puissance productive n'a pas acquis tout son développement, pourraient-ils rester debout dans une lutte aussi inégale? Ils sont forcés d'abandonner une carrière dans laquelle cependant ils n'auraient pas tardé, peut-être, à égaler leurs devanciers; il ne fallait qu'assurer leurs pas encore incertains. On ne doit donc pas hésiter à prendre le parti de leur accorder une protection suffisante.

Cette protection doit être d'autant plus facilement accordée que les industries qu'on veut conserver recèlent en elles plus d'avantages; que le sacrifice à faire pour elles est moins élevé, qu'il doit être fait pendant un laps de temps moins considérable.

Lorsqu'une production a acquis, sur le sol national, une perfection satisfaisante, et qu'elle est arrivée, dans un temps plus ou moins rapproché, à donner les objets qu'elle a créés au même prix que les étrangers, la protection devient inutile; l'industrie est acclimatée; les sacrifices ont cessé, et l'on a gagné tous les avantages qui sont attachés aux perfectionnements désirés, et l'on a évité en même temps tous les dangers, toutes les souffrances que produisent les bouleversements industriels, les transformations de la production, toujours si terribles pour les populations qui vivent chaque jour du travail du jour : on a évité la perte de capitaux devenus inutiles, et les difficultés que rencontre la reconstitution d'un capital nouveau approprié à un travail nouvellement adopté; on a gardé

un travail qu'on allait sacrifier. Nous avions donc raison de dire qu'il est souvent utile, lors même qu'on verrait la possibilité de remplacer les travaux qu'on supprime par le développement des travaux conservés, de maintenir la protection qui peut faire arriver les industries encore imparfaites à un degré de supériorité incontestable, et de conquérir pour elles d'une manière définitive le droit de cité.

Mais il ne faut pas s'arrêter là; nous avons dit qu'il est d'autrés motifs qui doivent faire recourir au système protecteur. Nous en poursuivons l'examen et les exposons successivement.

CHAPITRE IX.

EFFETS DE L'ÉCHANGE SUR L'EXTENSION DU TRAVAIL.

On n'a pas tout fait quand on a songé à conserver et à perfectionner le travail existant d'une nation. Il faut tendre à donner à la production d'un pays une plus grande extension; car un peuple doit marcher avec tout ce qui l'entoure, s'il ne veut se trouver bientôt dans un état flagrant d'infériorité relative. Pour arriver à donner à son travail le développement nécessaire, il a souvent besoin d'avoir recours au système protecteur; la liberté des échanges pourrait arrêter chez lui tout progrès. Nous venons de voir que des industries déjà installées dans un pays peuvent réclamer encore une protection efficace, à plus forte raison celles qui naissent en ont besoin, dans leurs débiles commencements, afin d'acquérir assez de force pour n'avoir à redouter aucune supériorité. Il est même des industries qui, pendant un fort long temps, ne pourront se passer de protection, et qui pourtant sont regardées comme précieuses encore, et comme

méritant qu'on fasse quelques sacrifices en leur faveur.

Mais si les libre-échangistes ont demandé l'abolition immédiate de tous les droits protecteurs existants, bien plus vivement encore ils réclament contre l'introduction de tout droit nouveau ; ils les repoussent, surtout si l'on doit les adopter, pour favoriser des industries qui ne doivent pas s'élever immédiatement à un haut degré de perfection.

Selon eux il ne faut pas, par des moyens factices, créer une industrie nouvelle; mieux vaut acheter les objets utiles qu'elle fournirait: on les payerait avec les produits qu'on fabrique avec avantage.

Cette affirmation absolue ne nous semble pas fondée. Il se peut qu'on ne puisse acheter en livrant des produits de son industrie, et d'ailleurs, si au lieu d'acheter à l'étranger, on peut fabriquer les produits nouveaux, en faisant consommer à l'intérieur ceux qu'on donnerait en échange, on obtiendrait deux travaux au lieu d'un : celui qui aurait pour but de créer les produits nouveaux, celui qui aurait pour but de fournir aux producteurs qu'on a fait naître les produits qu'on devait livrer à l'étranger; on donnerait donc de l'extension au travail national.

Les raisonnements qui ont précédemment servi à prouver que le libre-échange peut porter atteinte à la conservation du travail serviraient à démontrer qu'il en arrêterait l'extension. Nous ne les développerons pas de nouveau; seulement nous les rappellerons d'une manière sommaire.

Nous avons vu qu'une nation peut demander aux autres des objets qu'elle produit déjà ; elle peut lui de-

mander des objets qu'elle ne produit pas. Parmi ces derniers il en est qu'elle pourrait produire, il en est qu'elle ne pourra jamais produire. Ces trois modes d'échange peuvent s'effectuer ou au moyen du capital ou au moyen des produits.

Lorsque nous avons examiné les effets de l'échange sur la conservation du travail, nous nous sommes occupé de l'échange effectué pour obtenir, soit au moyen du capital, soit au moyen de ses propres produits, des objets déjà créés ; nous n'avons plus à nous en occuper ici. Évidemment nous ne devons pas nous occuper des produits qu'on ne saurait créer à aucune condition : on ne peut se les procurer que par échange.

Cependant, nous rappellerons que même dans ce cas si favorable à l'échange, on peut encore nuire d'une manière indirecte à la production indigène : on lui portera préjudice si l'échange entraîne l'aliénation du capital national, ou si l'importation de marchandises exotiques peut nuire à la consommation de certains objets fabriqués à l'intérieur. Nul doute que l'usage de certaines denrées n'apporte obstacle à l'usage de certaines autres qui ne sont pourtant pas identiques : c'est une boisson remplacée par une boisson préférée, c'est une étoffe portée à la place d'une étoffe d'une nature ou d'une façon différente. Quelquefois, enfin, des marchandises importées feront cesser le besoin de marchandises qu'on pourrait confectionner, bien qu'elles n'aient avec ces dernières aucune analogie ; car évidemment, dans une circonstance donnée, on ne peut s'accorder qu'une masse de jouissances : si on se livre à celle-là, c'est au détriment de celle-ci. Ainsi la pro-

duction peut-être modifiée par l'échange, lors même que l'échange introduit des objets qu'on ne pouvait produire ; il peut avoir pour conséquence la suppression des industries occupées à créer les objets qui avaient leur place dans la consommation indigène ou d'industries qu'on pouvait s'approprier. Cependant, en général, la somme d'avantages de cet échange l'emporte sur ses inconvénients.

Nous n'avons donc plus qu'à rechercher s'il y a toujours avantage à repousser la protection pour les produits qu'on peut créer, dans des conditions plus ou moins favorables, mais qu'on achète à l'étranger avec son capital, ou même avec d'autres produits.

Nous disons sans hésitation que, selon nous, il serait possible qu'il y eût profit à ne pas reculer devant l'établissement de nouveaux droits; il serait possible qu'en frappant les marchandises étrangères d'une taxe à l'entrée, on favorisât la création d'une industrie nouvelle, qu'on donnât ainsi de l'extension au travail national ; et dans le vrai, c'est souvent pour atteindre ce but que les lois de douane ont été faites; il est évident que, si l'on trouve avantage à protéger un produit déjà créé, par la même raison, il peut être avantageux d'organiser une protection pour arriver à le créer et développer ainsi le travail national.

Nous confessons volontiers qu'il faut être sobre de pareilles mesures : il est des cas où elles pourraient être nuisibles, mais il en est où elles seraient fructueuses. Jamais rien d'absolu ne se montre dans les règles applicables au gouvernement des peuples.

Il est tels produits qu'une nation confectionnerait

toujours si chèrement que ce serait un intolérable abus que de l'engager à se livrer à leur préparation. Elle ne donnerait ainsi aucune extension réelle ou profitable au travail. Si l'achat des produits exotiques se fait au moyen des produits indigènes, loin de s'obstiner à vouloir les fabriquer, mieux vaut souvent les importer. On pourrait ainsi favoriser un placement abondant des produits du pays importateur qui les donnerait en échange. On exciterait la production, en faisant créer pour l'étranger des objets que la consommation intérieure satisfaite ne demandait plus; on obtiendrait des produits nouveaux pour des produits dont la quantité surpasse les besoins.

Cet échange ne soulève d'habitude aucune réclamation, on peut lui laisser une liberté grande; l'accepter, c'est donner de l'extension au travail national: il est la source de ces splendides fortunes qui ont été le partage de certaines contrés privilégiées, pendant des périodes d'années plus ou moins longues.

Mais une nation, au lieu d'acheter des produits exotiques qu'elle doit renoncer à créer, peut acheter des produits qu'elle pourrait façonner avec le secours d'une protection rationnelle. Si elle paye ces produits en donnant ses propres produits, il peut arriver encore qu'elle n'aurait rien à gagner à établir une industrie nouvelle sur son sol; il se pourrait qu'elle ne fît que transformer une industrie avantageuse en une autre qui l'est moins. En effet, si les hommes employés à confectionner les produits qu'on livre aux étrangers se consacraient aux travaux protégés, ils ne feraient ainsi qu'abandonner une occupation pour une autre;

le travail national n'acquerrait aucune extension. Ce cas a déjà été observé quand il s'agissait des produits qu'on créait déjà ; il se rencontre quand le capital est insuffisant pour satisfaire aux besoins de deux industries, et quand les travailleurs manquent. Mais il se pourrait aussi que de nouveaux travailleurs s'adonnassent au travail protégé, et qu'ils reçussent en échange de leurs produits les objets qu'on exportait : on aurait alors deux travaux au lieu d'un. L'industrie nationale acquerrait un développement évident.

Ce développement serait bien plus assuré si les objets qui étaient achetés au dehors étaient payés avec les éléments du capital. Dans cette hypothèse, on créerait une industrie nouvelle sans qu'elle pût prendre la place d'un autre travail national, car les étrangers fabriquaient et le payement se faisait avec le capital. On installerait sur le sol du pays une industrie nouvelle sans nuire à aucune production ; loin de là, on développerait toutes les productions chargées d'approvisionner les travailleurs nouveaux ; à la vérité, on perdrait l'avantage du bon marché, mais on gagnerait le bénéfice fait par un travail conquis : il peut y avoir là profit de plus en plus grand, à mesure que le travail se perfectionne.

On ne saurait contester la vérité de ces assertions. Aussi les gouvernements se sont appliqués à faire fructifier des industries qui n'étaient pas connues dans les pays dont ils dirigeaient les affaires ; ils ont vu qu'au moyen de la protection on peut donner de l'extension au travail des peuples ; on peut favoriser dans un pays la naturalisation d'une industrie utile que

la liberté du commerce aurait empêché de naître. Il n'est pas de grande nation qui soit parvenue à l'apogée de sa prospérité manufacturière, sans le secours des lois protectrices ; c'est à l'aide des combinaisons douanières qu'elles sont arrivées, de progrès en progrès, à se créer les immenses ressources des productions les plus variées. Chose étrange! les plus avancées dans les carrières industrielles, celles qui ne redoutent aucune concurrence dans les grandes productions qui occupent des millions de bras, et dont les produits se répandent avec profusion sur la surface du globe parce qu'elles sont utiles à tous les hommes, ces nations puissantes ne dédaignent pas de s'assurer des industries restreintes à l'aide de tarifs protecteurs. Elles prêchent la liberté, pour faire accepter leurs produits, et gardent la protection pour elles, afin de donner plus de développement encore à leur immense production. En voyant leurs succès concordant avec les enseignements de l'étude analytique, on dit que c'est à bon droit qu'on a recours au système protecteur.

Les libre-échangistes s'élèvent contre l'application de ce système; ils repoussent avec énergie les faits que l'expérience semble mettre à l'abri de toute critique; et, nous devons le dire, c'est dans ce cas, c'est lorsqu'il s'agit de l'extension du travail, lorsqu'il s'agit de susciter par des droits protecteurs la création d'une industrie nouvelle, qu'ils ont le plus de chance de réussir; c'est alors qu'ils trouvent le moins de contradicteurs. En effet, quand la liberté des échanges peut léser les intérêts des industries existantes, quand

on suppose qu'elle peut porter atteinte à la *conservation* du travail national et compromettre conséquemment l'existence des populations, elle ne peut manquer de trouver des obstacles; la nécessité de défendre la vie des travailleurs apparaît à tout le monde, et les entreprises désespérées, dans lesquelles peuvent se jeter ceux que la faim soulève, paralysent l'influence des théories abstraites; il est difficile de répondre par des principes absolus à ceux qui s'arment pour obtenir du pain, et qui inscrivent sur leur bannière : *vivre en travaillant ou mourir en combattant.* L'obligation de tenir compte des faits d'ordres divers qui viennent contrarier les déductions de la science économique est si évidente, qu'il n'est pas de théoriciens qui osent exiger l'application rigoureuse des préceptes formulés par les maîtres de la science, bien qu'ils la considèrent comme fondamentalement avantageuse. Tous admettent qu'il faut apporter de nombreux tempéraments à leur application, non qu'ils croient utile de l'éloigner, car tout retard est considéré par eux comme une perte; mais ils sont arrêtés par les intérêts engagés dans les graves questions et les droits acquis; ils reculent, pour ainsi dire, devant leurs propositions; ils n'osent pas affronter l'immense perturbation qu'ils préparent.

Il n'en est plus de même quand il est question de produits qui ne sont pas fabriqués dans le pays, qu'il s'agit d'industries nouvelles qui n'ont pas encore droit de cité, et qui demandent à la loi un abri tutélaire, pour faire leur apprentissage et arriver au degré de perfection qui distingue déjà l'industrie similaire des étrangers. Alors les économistes sont plus hardis

dans leur argumentation et leurs actes ; ils se prononcent d'une manière plus décidée contre la protection qu'on réclame, sous prétexte qu'elle donnera un nouvel aliment au travail national. Ils disent que le travail n'aura pas plus d'extension par l'introduction d'une industrie nouvelle ; car, selon eux, les produits nouveaux, s'ils étaient fabriqués à l'extérieur ne pourraient venir sur le marché national que pour s'échanger contre des produits indigènes : conséquemment, pour créer ces derniers, il faudrait que les travaux de l'intérieur s'agrandissent autant que s'ils étaient chargés de fournir les objets obtenus par l'importation ; que créer un produit directement ou créer des produits avec lesquels on obtiendra le premier, c'est exactement la même chose ; que dans l'un et l'autre cas le travail national est le même ; que la seule différence amenée par le régime de liberté, c'est qu'il force les nations à ne se livrer qu'aux travaux dans lesquels elles excellent, et qu'il donne ainsi à chacune le bénéfice qui se constate dans l'échange par les différences de prix ; que conséquemment il ne faut pas hésiter à laisser toute liberté aux transactions commerciales.

Nous l'avons déjà dit, cette hypothèse, dans laquelle on admet que les produits achetés sont payés par des produits, se réalise. Pour soutenir le contraire il faudrait nier l'évidence, il faudrait ne pas savoir que certaines nations, dans les siècles antérieurs comme dans les temps actuels, ont acquis par l'échange un degré de prospérité excessif. Mais obtient-on toujours tous les avantages qu'on obtiendrait en s'appropriant l'industrie étrangère ? Cette appropriation n'est-elle

inévitablement qu'une substitution mal calculée et non lucrative? Cela ne peut plus faire question, après les développements dans lesquels nous sommes entré.

Nous faisons peu de difficulté de reconnaître qu'en certaines circonstances il n'y aurait aucun avantage réel, qu'il y aurait perte à vouloir naturaliser une industrie dont on obtient les produits par échange de produits nationaux : on substituerait des travailleurs à d'autres travailleurs, sans en augmenter le nombre ni les profits. Ainsi, supposons qu'on achète du fer au moyen d'étoffes, d'instruments de culture, de substances alimentaires, etc., il se peut que, si on veut le produire soi-même, les ouvriers chargés de créer tous les produits donnés en échange du produit métallurgique se mettent à le fabriquer; la population de travailleurs n'augmentera pas, et aura du fer de mauvaise qualité ou à un prix plus élevé.

Cela se peut; ainsi, pour généraliser l'hypothèse, admettons, par exemple, que les industries d'un pays soient au nombre de 10, que chacune conserve pour sa consommation 1/10 de ses propres produits, qu'elle donne 8/10 aux différents producteurs indigènes avec lesquels elle a des échanges à effectuer, qu'elle consacre 1/10 aux échanges extérieurs; admettons maintenant que ce pays veuille créer les produits extérieurs; il se pourra faire que 1/10 de ses producteurs quittera ses anciennes occupations, se livrera à l'industrie protégée, pour créer les produits nouveaux : les producteurs attachés aux travaux anciens, moins nombreux, fabriqueront moins, puisqu'ils sont réduits dans la proportion de 10 à 9; mais ils répartiront leurs pro-

duits dans la même proportion, savoir 1/10 pour eux, 8/10 pour les échanges faits entre les travailleurs anciens, et 1/10 qu'ils livreront à l'industrie nouvelle au lieu de l'exporter; les quantités relatives qu'ils conserveront, qu'ils échangeront entre les travailleurs anciens et l'industrie nouvelle seront les mêmes, les quantités absolues seront seules changées : ils donneront moins et recevront moins, mais les échanges resteront dans la même proportion; ils obtiendront chacun absolument la même chose; le pays n'aura donné aucune extension à son travail; il aura seulement substitué une production à une autre, des travailleurs à d'autres travailleurs, et il aura payé plus cher les objets de consommation.

Nous le répétons, tout cela peut se réaliser. Mais cela se réalisera-t-il nécessairement? Non, assurément! un tel résultat serait atteint, si l'industrie nouvelle était excessivement protégée, de sorte qu'elle donnât des bénéfices exorbitants, si le capital employé aux industries anciennes pouvait facilement se transformer, si aucun capital n'était sans emploi, si tous les travailleurs étaient occupés, si leur nombre ne pouvait être accru. Toutes ces circonstances seront-elles constamment réunies? cette réunion est-elle la condition normale et inévitable? C'est le contraire qui est la règle. La protection, on peut, l'empêcher d'être exagérée, et d'ailleurs les producteurs se feraient bientôt concurrence entre eux, et rendraient insignifiante la hauteur du tarif. La transformation du capital, nous avons eu l'occasion de le démontrer d'une manière expresse, la transformation du capital est l'une des choses les

plus difficiles : on ne peut transformer une filature en un haut-fourneau, etc. Une portion quelconque de la richesse accumulée, chez une nation prospère, reste toujours sans emploi ; on l'augmente, en donnant possibilité de l'employer; on la constitue, en invitant à des économies lucratives; et, quant au nombre des ouvriers, on le sait, il est, presque sans exception, plus grand que celui que requiert la production possible; il n'est borné que par la demande qu'on en fait; toujours, hélas! il surgit des travailleurs plus qu'on n'en peut occuper et qu'on n'en peut alimenter.

Les faits prouvent que, dans le plus grand nombre des cas, il n'y aura pas substitution d'un travail nouveau à un travail ancien, il y aura extension du travail ; les industries déjà occupées continueront leurs travaux, elles fourniront à l'industrie naturalisée les produits qu'elles exportaient ; on conservera les travaux antérieurs, on conquerra les travaux introduits ; on gardera le travail qui payait les importations, on naturalisera les travaux jusqu'alors inconnus; on en aura deux au lieu d'un : il y aura donc développement de la production, augmentation de la population. Ne peut-on par la pensée amener, par exemple, une province, une île productrice jusqu'à la joindre et la confondre avec la métropole? Tous les travailleurs, dans cette hypothèse, ne resteraient-ils pas à leur poste, chacun donnant et recevant les mêmes produits? Qu'y aurait-il de changé, si ce n'est que certains travailleurs qui étaient des étrangers sont devenus des nationaux? Or, faire naître une population nouvelle, ou

occuper des travailleurs sans emploi, c'est l'exacte réalisation de cette hypothèse. Toute la question est donc de savoir si le bénéfice des nouveaux travailleurs, si les avantages politiques et autres, que leur naissance fait obtenir, ne sont pas suffisants pour compenser la perte éprouvée par l'augmentation des prix qu'amène la protection. Ici, comme dans presque tous les cas, il y a une étude à faire; il faut se livrer à une évaluation, et, la supputation faite, se décider pour le fait qui donne le plus de profits.

De ce qui précède il résulte qu'il peut y avoir bénéfice à cesser d'acheter à l'étranger des produits qu'on ne crée pas, même en ne tenant plus compte des inconvénients qu'ils peuvent avoir sur la consommation, la distribution des richesses, etc., et lors même qu'ils sont payés au moyen de la production régulière; leur importation ne procure pas toujours les mêmes avantages que leur création : leur importation ne donne qu'un travail, celui qui est consacré à la fabrication des produits exportés pour l'échange; leur naturalisation peut faire naître un travail tout nouveau et donner aux travaux anciens la même étendue que dans le premier cas, car il faut bien payer et entretenir les nouveaux travailleurs. Seulement, dans le cas de libre importation, il y a un profit, c'est le bon marché. Il faut voir si ce profit est plus grand que le bénéfice obtenu par les travailleurs enfantés par la nouvelle industrie, cumulé avec les avantages nationaux déterminés par cette augmentation d'une population plus ou moins apte à rendre des services publics.

Les libre-échangistes ne manquent pas de dire qu'il

est absurde de vouloir tout produire chez soi ; qu'évidemment la nature a réparti les diverses facultés productives dans les divers climats ; qu'aux uns elle a accordé un splendide soleil, qui seul peut faire sortir du sein de la terre une végétation riche de principes puissamment élaborés; qu'aux autres, laissés dans une température humide et froide, avec le besoin du travail corporel, elle a donné l'activité, l'énergie musculaire et le génie des créations industrielles; qu'au moyen des échanges, on peut rendre tous les peuples bien pourvus et heureux ; que par ce procédé même, on peut donner plus de développement aux populations, car les moyens d'alimentation qu'on rencontre dans une contrée sont essentiellement bornés, conséquemment les travaux qu'on veut introduire chez soi sont essentiellement limités, tandis que si l'on avait consenti à recevoir de l'étranger les produits utiles, la confection des objets qu'on savait créer avec perfection n'aurait plus de limites. C'est ainsi qu'on a vu, par le commerce, se condenser sur un médiocre territoire une population bien plus grande que celle qu'il pourrait nourrir ; c'est ainsi que de petits États ont acquis par les échanges une puissance hors de proportion avec leur étendue.

Nous reconnaissons tout ce que ces exemples ont de séduisant. Mais ce que l'on dit là nous le disons ; ce que l'on conseille nous le conseillons : si vous pouvez créer, sinon sans limite, du moins sur une vaste échelle, des produits exportables, créez-les ; quand au moyen de vos capitaux, des bras dont vous disposez, vous ne créez jamais certains objets en assez grande

quantité pour satisfaire les demandes extérieures, concentrez votre industrie sur ces fabrications. Si vous pouvez, au moyen des marchandises qui sortent de vos mains, acheter ce qu'il faut pour entretenir une immense population, fabriquez, exportez, achetez au dehors : ainsi ont fait et font les nations qui se sont enrichies par les manufactures et le commerce. Mais là n'est pas la question ; il ne s'agit pas de savoir si l'on peut s'enrichir par le libre-échange, mais de savoir si toute nation s'enrichit inévitablement par la liberté du commerce ; s'il n'arrive pas que l'étranger se soucie peu des objets que vous lui offrez, si votre exportation n'est pas ainsi limitée ; s'il n'arrive pas que vos capitaux et vos populations vous permettent d'entreprendre des travaux que la concurrence étrangère empêche de nationaliser. Eh bien ! il restera évident pour tout esprit non prévenu, que toutes ces circonstances se réalisent fréquemment ; et alors on ne peut donner d'extension au travail que par la protection.

Nous venons d'étudier l'hypothèse la plus favorable à la théorie des antiprotectionistes, celle dans laquelle on admet qu'on achète les produits étrangers avec ses propres produits. Mais une autre hypothèse se rencontre : nous avons montré qu'il se pourrait que l'acquisition des produits étrangers eût lieu, non pas avec des produits, mais avec le capital accumulé ; dans ce cas, non-seulement, on diminuerait son capital, mais encore on perdrait le bénéfice du travail qu'on pouvait conquérir, et de plus les travaux nécessaires pour approvisionner les travailleurs nouveaux dont la

consommation doit donner de l'extension à toutes les autres productions; on perdrait deux travaux. Nous ne discuterons plus ici avec détail la question de savoir si l'aliénation du capital est un mal possible, est un mal réel ou une chose indifférente en elle-même. Nous avons traité ce point d'une manière spéciale; nous n'avons plus besoin d'insister ici sur la possibilité d'acheter, non avec ses produits, mais avec son capital. Nous dirons seulement, encore une fois, pour faire accepter ses produits par l'étranger, il faut fabriquer mieux que tout autre des objets échangeables; et pour les placer en grande quantité il faut que ces objets soient, non pas des articles propres à satisfaire le luxe capricieux de quelques personnages exceptionnellement opulents, mais des articles d'un usage universel, qui soient recherchés par tous les peuples et par tous les individus qui composent les peuples. Pour mettre vos rivaux hors de concurrence, il faut que le génie industriel vous soit départi et que tous les éléments de la production soient abondamment répandus sur votre sol; il faut encore que vous ayez le talent du commerçant, que vous sachiez naviguer à bon marché, que vous ayez la hardiesse qui fait entreprendre, et la sagesse, le calme, l'expérience, l'esprit de suite qui font réussir; il faut de plus que vous ayez un capital aussi abondant que vos concurrents, qui suffise à la fabrication, à l'expédition, aux crédits qui seront accordés, aux pertes qui seront éprouvées; il faut aussi une clientèle établie, des comptoirs partout, des positions inexpugnables qui défendent les comptoirs, des flottes invincibles qui relient, ravitaillent,

vont armer ces positions, qui partout interviennent pour faire respecter vos droits, et sont même assez imposantes pour vous faire obtenir des faveurs.

Certes le commerce crée lui-même le capital qui alimente le commerce, la marine qui le défend, la clientèle qui l'enrichit; cela est vrai, mais il lui faut des circonstances favorables; il faut qu'en naissant il ne soit pas arrêté par des concurrences ruineuses; qu'il ne trouve pas toutes les positions occupées, et qu'il ne rencontre point, à chaque pas, des rivaux jaloux déjà solidement installés, faisant naître des obstacles sous vos pieds, en quelque lieu de l'univers que vous vous transportiez, s'efforçant par tous les moyens, *per fas et nefas*, de vous attaquer, de vous nuire, de vous détruire, et, de plus, supérieurs à vous par leur industrie, par leur pratique de la navigation. En ces cas vous risquez fort de succomber; vous ne pouvez placer vos produits; vous achetez les produits étrangers en consommant votre capital; tandis qu'évidemment, en favorisant, par la protection, la fabrication des produits dont vous aviez besoin, vous créez un travail; vous faites naître des travailleurs, et, comme il faût qu'en échange des objets utiles qu'ils façonnent on leur donne quelque chose en payement, à eux aussi bien qu'aux étrangers, comme on leur fournit tout ce qui leur est nécessaire pour vivre, vous rendez possible un deuxième travail qui a pour but l'alimentation de la nouvelle classe de travailleurs; on obtient deux profits et point de perte, car on n'aliène plus son capital.

Ainsi, nous le répétons, le commerce peut enrichir et faire monter les peuples au plus haut degré de la puis-

sance ; les échanges peuvent engendrer l'opulence et la grandeur des nations; mais il ne suffit pas de décréter la liberté du commerce pour conquérir une immense prospérité; il faut réunir les conditions qui rendent la liberté lucrative ; il n'est pas donné à tous les peuples, pendant tous les siècles, de s'emparer des bénéfices excessifs d'un commerce qui s'étend sur tout le globe. C'est le privilége de quelques nations favorisées par les événements de s'élever au-dessus de leurs rivales ; et précisément elles ne s'élèvent au-dessus de toute proportion, elles n'arrivent à la prédominance, elles ne conquièrent cette suprématie, qui fait tant envie, que parce que le plus grand nombre des régions de la terre restent humbles, médiocres, obscures, asservies, dénuées, jusqu'à ce que la fortune inconstante leur transporte les conditions de la prospérité et de la domination. On peut bien concevoir par la pensée toutes les nations heureuses et égales, mais c'est là une utopie que la terre ne verra pas se réaliser, et si elle entrait dans le domaine des choses réelles, il n'y aurait plus de ces puissances phénoménales dont on envie la position, et qui ne dépassent toutes les autres que par la raison que le courant des richesses du monde entier se dirige vers elles et va se perdre en leur sein. On peut bien désirer les situations glorieuses des contrées qui s'avancent avec un succès éclatant dans la carrière industrielle et commerciale; mais il faut craindre, au lieu de s'élever comme elles, de contribuer plus encore à leur illustration et à leur enrichissement; il faut craindre de leur servir de marchepied.

Ce n'est point en se livrant à des idées spéculatives, en ouvrant ses portes, en achetant quand on n'a que peu ou point à vendre, qu'on s'enrichit. Proclamez, tant que vous voudrez, la liberté qui fait la richesse dans certaines conditions, vous ne créerez point la richesse tant que vous n'aurez point réuni ces conditions, et celles-ci ne s'improvisent pas; elles ne surgissent pas par le simple effet d'une déclaration de principes et l'application de quelques règles métaphysiques : il faut s'instruire, il faut économiser, se rendre habile par un apprentissage que couvre un tarif protecteur : il faut successivement s'emparer des industries dans lesquelles excellent vos rivaux. Au lieu de recevoir d'eux tous les produits qui feront votre future opulence, vous devez les créer vous-mêmes, dussiez-vous les payer plus cher d'abord; c'est le vrai moyen, en certaines circonstances, de donner de l'extension à votre travail.

Pour conclusion, nous dirons que si vous avez le talent de produire en grandes quantités des objets dont le placement à l'extérieur est possible; que si par ce placement vous nourrissez toute la population que comporte l'état de votre richesse, si aucune partie de votre capital n'est sans emploi, si aucun de vos travailleurs n'est oisif, il faut travailler pour l'exportation afin d'acquérir les objets dont vous manquez; mais si les ressources intérieures étaient plus que suffisantes pour alimenter de nouveaux travailleurs; si le travail qu'on veut conquérir pouvait se perfectionner et se développer sur votre sol, si les travailleurs demandaient de l'occupation, il faudrait faire naître dans votre pays

les industries qui créent les produits dont on s'approvisionne sur les marchés étrangers ; on aurait un double travail, et les ouvriers compenseraient la perte que cause la protection par leurs services et la part contributive qu'ils versent dans le trésor public ; vous auriez donc raison d'en favoriser la naissance. Vous devez le faire quelquefois, bien que vous achetiez avec des produits les marchandises que vous pourriez fabriquer vous-mêmes ; vous devez le faire à plus forte raison si vous achetez en dissipant votre capital.

CHAPITRE X.

EFFETS DE L'ÉCHANGE SUR LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL.

Nous avons vu qu'une nation doit adopter les mesures qui lui donnent l'assurance que l'étendue de son travail ne sera point amoindrie, qui lui donneront même plus d'extension, et qui lui assureront le degré de perfection qu'il est susceptible d'acquérir. Mais ce n'est pas assez, d'autres devoirs lui sont imposés; une société bien constituée ne saurait manquer de veiller à ce que ses producteurs soient heureux; elle doit vouloir, par humanité, par le désir de maintenir la tranquilité publique, par le bien qui en résulte pour tout le corps social, que les ouvriers obtiennent une juste rémunération de leurs peines : or, elle n'a pas la certitude d'obtenir ce résultat, lorsqu'elle se trouve désarmée, en face de la concurrence étrangère.

La concurrence, en effet, oblige un pays à se placer dans les mêmes conditions que les rivaux qu'il rencontre dans le monde, et ces conditions peuvent

n'être pas acceptables par lui, s'il veut obéir aux saintes lois d'une charité bien entendue.

Il est des peuples qui professent un mépris profond pour l'humanité; imiterez-vous leurs exemples? Suivrez-vous dans leurs entreprises contraires à la civilisation les contrées qui produisent parfaitement les choses, mais en dégradant les hommes? Lorsqu'un gouvernement tolère et encourage l'esclavage pour fournir des produits à plus bas prix, consacrerez-vous cette monstrueuse usurpation des droits les plus sacrés, cette violence qui sape toutes les bases de la morale, cette horrible exploitation de l'homme par l'homme? Voudrez-vous assumer la responsabilité de tous les crimes et de tous les dangers qu'enfante un pareil état social? Non, certes, vous ne le ferez pas. Lorsqu'une aristocratie ancienne et toute-puissante réduit les populations à l'état de servage, les contraint à un labeur excessif, et ne leur laisse en partage que ce qui suffit à peine pour entretenir leurs forces, aurez-vous le désir de réduire les masses laborieuses à un pareil degré d'abjection, pour soutenir la concurrence étrangère, et ferez-vous descendre vos citoyens aussi bas que de misérables serfs? Ou bien copierez-vous servilement une nation, qui, tout en acceptant la liberté en principe, a réglé le pouvoir, la propriété et la distribution des richesses de telle sorte que certaines classes de citoyens spéculent sur le travail des autres, les réduisent aux horreurs de la faim, conservent traditionnellement, et comme un caractère de race, une âpreté vorace et insatiable dans l'exploitation des êtres humains et des choses matérielles. Les travailleurs libres sont réduits

à une condition pire que celle de l'esclave, car ils travaillent et souffrent plus que le nègre vendu, et ils n'inspirent pas aux manufacturiers la sollicitude que celui-ci inspire à son propriétaire; pour salaire ils n'auront pas d'aliments qui suffisent à entretenir leurs forces, pas de vêtements pour garantir leurs corps des intempéries, pas de soins dans leurs maladies, point d'abri pour leur vieillesse; on exigera d'eux des travaux qui excèdent tout effort humain, pendant un nombre d'heures que n'admet pas notre organisation; on ne leur laissera pas de sommeil, pas un jour de repos, pas même le dimanche. Allez-vous soumettre au même régime toutes vos populations? Personne n'oserait le proposer!

Ou bien si une nation ne parvient à exporter des produits à bas prix qu'en s'imposant une énorme contribution, sous le nom de *taxe des pauvres*, afin de donner du pain aux populations qui ne reçoivent plus dans l'atelier un salaire suffisant pour soutenir leur misérable existence: admettrez-vous un pareil système? qu'y gagneriez-vous? quel bénéfice y rencontreriez-vous? Vous auriez fait naître toutes les horreurs et les immoralités du paupérisme, et, en définitive, vous auriez chargé le public de solder le déficit que l'ouvrier a éprouvé dans ses ressources; vous auriez accordé une paye supplémentaire et détournée, qui enfante mille abus et une profonde dégradation, et qui, en dernier résultat, ne serait qu'une prime offerte aux fabricants, à l'effet d'approvisionner, à vil prix, les peuples étrangers, aux dépens du peuple qui produit! un tel système ne peut être le vôtre.

Vous refuserez d'imiter encore une population si peu éclairée, que les travailleurs multipliés au delà des besoins du travail et des ressources qu'il fournit, se disputent les maigres et rares pitances qui restent disponibles; vous n'accepterez pas avec elle un combat industriel, et refuserez de descendre au degré de souffrance qu'elles ont atteint, afin d'avoir des marchandises à un taux de moins en moins élevé? cela ne se peut en vérité. Tout le monde reconnaît maintenant que le travail doit être organisé; que la société doit faire effort pour assurer une rémunération suffisante aux ouvriers. D'immenses difficultés sont produites par la concurrence qu'ils se font entre eux: qu'arrivera-t-il quand la concurrence étrangère viendra s'ajouter à celle qui trouble déjà le marché intérieur? Assurément le mal dépassera, en certains moments, toute la puissance sociale, et la misère dévorera ces masses d'ouvriers auxquelles vous voulez donner toute chose à bas prix. On ne sera plus maître de choisir le degré de bonheur qu'on peut réserver aux producteurs; on n'aura plus la possibilité de régler leur part dans le profit industriel; on verra réduit à la plus dure condition le travail dont on voulait augmenter le profit.

Certes, nous ne voulons pas, pour éviter les maux que causerait le libre-échange, ériger en principe gouvernemental des utopies sociales qui méconnaissent les sentiments les plus indestructibles de l'humanité, l'amour de la propriété et les liens de famille, et imposent aux associations des hommes, des fardeaux qu'elles ne pourront supporter. Nous ne pensons pas

que la société ait pour mission de satisfaire inexorablement aux besoins des individus, quelque peu prévoyants qu'ils soient; mais enfin il est des obligations auxquelles les peuples civilisés sont soumis, et dont il ne peuvent impunément s'affranchir. Il faut donc, dans une pensée de charité et de sécurité publique, il faut, dans la limite du possible, assurer au travailleur la vie d'abord, le bien-être ensuite; il faut régler la production, selon les lois de la civilisatiøn chrétienne et d'une politique rationnelle.

Il est donc indubitable que l'économie des peuples ne doit pas prendre pour règle unique le bon marché; il faut songer au bien-être des travailleurs, et, pour le conserver, on ne peut admettre pour chaque travail une concurrence incessante, acharnée, sans terme ni frein, avec les étrangers; il faut réserver à l'ouvrier une position convenable dans la profession qu'il exerce, il faut assurer au travail une juste rémunération.

Quand la lutte s'établit sur le salaire même, quand les étrangers ne parviennent à abaisser la valeur des articles qu'ils fournissent qu'en réduisant les producteurs à la plus effroyable misère; quand ils adoptent des institutions barbares, quand ils doivent recourir au système dégradant de l'aumône officielle généralisée, vous ne devez pas les suivre dans ces voies lamentables. Une nation sage, heureuse, rationnellement et libéralement organisée ne ferait pas bien, si elle se laissait imposer, comme une conséquence de la concurrence, l'obligation d'amener ses populations à l'état des peuples traités de la façon la moins hu-

maine. Qu'elle se garde de les imiter, et qu'elle repousse des doctrines qui, à l'insu de leurs zélateurs, auraient les funestes résultats que nous annonçons. Nous trouvons donc, dans la nécessité de rémunérer le travail, un argument décisif en faveur du système protecteur !

CHAPITRE XI.

EFFETS DE L'ÉCHANGE SUR LE CHOIX DU TRAVAIL.

Nous venons d'établir qu'une société qui veut s'avancer dans les voies d'une civilisation véritable, ne doit pas soumettre le salaire de ses travailleurs à l'influence inexorable d'une concurrence sans frein. Si la constitution des peuples barbares permet de réduire les populations laborieuses au plus extrême degré de dénûment, il ne faut pas les imiter ; si des conquérants réduisent des contrées asservies à l'état d'ilotisme, il faut repousser de tels exemples ; si des races d'hommes, distinguées par un âpre désir du gain, exploitent leurs compatriotes, leurs alliés, leurs sujets, de manière à les épuiser, il faut faire autrement qu'eux : il faut mettre les producteurs en meilleure situation ; il faut les protéger ; il faut défendre le salaire par des droits plus ou moins élevés ; il faut qu'un état libre et grand assure d'une manière générale une juste rémunération au travail. Il ne lui appartient pas de n'avoir qu'une pensée exclusive : le bon marché ! il doit s'ef-

forcer de donner à chaque œuvre la récompense qu'elle mérite; il doit veiller à l'intérêt universel, car l'intérêt de tous les citoyens c'est celui de l'État; il fera plus : dans l'intérêt public il doit avoir la puissance de faire un choix parmi les travailleurs; cela importe au bien-être des citoyens, à la prospérité, à l'indépendance, à l'illustration des nations. Eh bien! ce choix ne lui est plus réservé dans le système des libre-échangistes.

Dès que toute concurrence est acceptée, un peuple ne peut plus choisir le genre d'occupation qui lui conviendrait le mieux. Chose bizarre! sous le régime de ce qu'on appelle liberté, on n'est plus libre de s'adonner aux travaux qu'on préfère, on est condamné à prendre ceux que les plus habiles vous laissent. Ceci serait bien fait pour désillusionner les hommes qui se laissent entraîner par un mot magique. Le régime désigné sous le nom de la liberté du commerce, n'est pas, en effet, la liberté; je l'ai appelé ailleurs le *désarmement commercial*. C'est si peu la libre disposition de ses facultés, qu'il n'est plus permis de produire ce que d'autres produisent mieux que vous; par cela seul qu'un autre vous dépasse dans une production avantageuse, cette production vous est interdite. Pourtant dans les discours qu'ils s'adressent entre eux, au milieu de l'entraînement des festins, ceux qui vont prêcher les doctrines nouvelles disent avec assurance que le système protecteur interdit à chacun l'usage de ses facultés, ôte aux hommes le pouvoir de travailler, de vendre, d'acheter des produits comme ils l'entendent, leur ravit le plus imprescriptible des droits. Eh mon Dieu!

jouir de sa personne et de sa vie c'est un droit bien plus imprescriptible encore, et cependant chaque État force les citoyens à prendre les armes et à verser leur sang, quand l'indépendance de la patrie est menacée. Chaque État le fait, sous peine de laisser détruire les nationalités, sous peine de laisser tomber sans défense les populations sous les coups de l'ennemi. Renoncer à la violation prétendue d'un imprescriptible droit c'est désarmer le pays, et y souffrir la dévastation et le meurtre. Renoncer à défendre les industries nécessaires d'un peuple, c'est le désarmer aussi, c'est souffrir aussi la dévastation et la destruction de la richesse.

Il n'est pas admissible qu'une grande contrée se laisse confiner dans le genre de travaux que voudront bien lui abandonner ceux qui sont plus avancés qu'elle. Elle a besoin pour sa défense de marins qui, industriels pendant la paix, savent pendant la guerre manœuvrer le plus terrible des instruments d'attaque et de défense, souffrira-t-elle qu'on lui dise : Votre lot est de fabriquer du vin. Ses frontières sont partout ouvertes; elle est entourée de nations puissantes avec lesquelles elle est compromise pour des questions de principes, des questions de territoire, des questions d'alliances et d'influences; elle a besoin que le sentiment de nationalité soit ardent et répandu sur toute la surface du pays; elle a besoin d'armées nombreuses, et pour les recruter elle doit entretenir les races belles et vigoureuses que produit la vie des champs, le travail au soleil, au milieu des intempéries, loin des vices énervants qui pullulent dans les villes, obéira-t-elle quand on lui dira : Il faut délaisser les méthodes de cultures qui multiplient les citoyens

propriétaires attachés au sol, qui forment les braves et infatigables soldats; il faut choisir d'autres modes d'exploitation; il faut faire des prairies; ou plutôt, il faut préférer au labourage l'art de fabriquer des tissus riches et splendides, de façonner des objets de modes propres à satisfaire le goût le plus efféminé; il faut renfermer vos ouvriers dans des ateliers insalubres, infects et corrupteurs, dussent-ils en sortir débiles, sans énergie, incapables de faire une marche et de manier un fusil, quand le moment des combats sera venu. Cela ne se pourrait tolérer : si les hommes dont a besoin le pays ne peuvent vivro qu'à la condition que les travaux qui les forment et qui entretiennent leur vigueur soient protégés, il faut leur accorder protection. Un peuple ne saurait admettre que la répartition du travail entre les nations fût faite tout à l'avantage des étrangers, tout à son détriment. Il importe qu'il choisisse le travail qui convient le mieux à sa situation, qu'il le favorise, qu'il le protége. On le voit donc, on trouve dans les nécessités de répartir le travail selon le plus grand intérêt des nations, des motifs de repousser les doctrines absolues des libre-échangistes; on le voit, sous ce rapport, on ne peut les accepter sans contrôle, sans restriction. Les adopter serait une erreur des plus funestes, elles entraîneraient les plus déplorables calamités.

Ce que nous venons de dire des producteurs nous pouvons le dire des produits : il en est qui sont indispensables à la sûreté d'un peuple et qu'il ne doit pas attendre de la bienveillance de ses rivaux. Les armes et tous les approvisionnements de guerre, les navires, les

chevaux, les denrées alimentaires de première nécessité, doivent être fabriqués par ses mains, sous peine d'en être privé, au moment où il en aura le plus grand besoin. Les machines, instruments de travail et moyens de défense et d'attaque, rentreront dans la même catégorie. Nous trouverons donc ici une longue série d'objets dont la production ne doit pas être réglée par le bon marché, la seule considération qui domine dans les prédications des *free-traders*.

Mais l'intérêt de la défense directe n'est pas le seul qui doive préoccuper le gouvernement dans le choix du travail des peuples. Les économistes ne s'occupent habituellement que de la masse totale de la production; ils ne cherchent pas à savoir si l'une est plus profitable que l'autre : dès l'instant qu'une fabrication en remplace une autre, que les prix sont bas, il semble que tout est obtenu : si la liberté commerciale ne diminue pas la quantité des produits, ils la proclament définitivement utile et désirable. Cette conclusion est cependant bien loin d'être toujours acceptable.

Toutes les industries ne donnent pas les mêmes avantages à ceux qui les exercent; la préférence doit donc être accordée aux unes plutôt qu'aux autres : telle industrie est fatigante, insalubre, mortelle, elle condamne à une vie misérable, aux maladies, aux souffrances, et à une mort prématurée ceux qui sont contraints de s'y adonner, une nation par l'effet de la concurrence ne peut se laisser réduire à des travaux de cette nature. Telle industrie donne plus l'esprit d'ordre et de prévoyance, conduit plus facilement à la vie de famille et conséquemment aux mœurs régulières

qui assurent un bien-être physique et moral inappréciable, qui affermissent l'ordre public et la tranquillité de la cité, il faut la préférer à celles qui allument les passions, qui jettent dans la dissipation, conduisent à toutes sortes de désordres et enfantent les crimes. Telle industrie, qui exige des capacités peu communes, des conditions rares, est largement payée, tandis que le salaire d'une autre, à laquelle tout le monde peut atteindre, et qui ne demande, pour ainsi dire, que l'emploi des forces musculaires, est extrêmement réduit : si donc les producteurs ne peuvent atteindre qu'aux industries du plus bas étage, leur lucre subira une notable diminution ; à la vérité, il y aura quelque avantage pour le pays, puisqu'il obtiendra certaines denrées à plus bas prix que ne pouvaient les fournir les producteurs indigènes ; mais dans le prix de ces derniers producteurs était compris un salaire élevé, rétribution indispensable d'industriels éminemment habiles, et si vous faites cesser les travaux perfectionnés, par l'importation des produits qu'ils enfantaient, si vous réduisez les ouvriers intelligents à un travail brut et avili, dont le salaire est fort médiocre, la nation que vous aurez réduite à de pareilles conditions n'en sera pas plus riche ? elle obtiendra quelques produits à meilleur marché, mais les ouvriers feront des gains infiniment plus restreints, leur position ne sera certainement pas plus avantageuse.

On objectera, il est vrai, que puisqu'en donnant en échange les produits obtenus par un travail quelconque, on obtient ceux des industries éminentes moins chèrement, c'est comme si l'on possédait les industries

qui les créent, comme si on les possédait après les avoir perfectionnées. Il est indubitable qu'un certain nombre de consommateurs ont des objets à meilleur marché, et sont conséquemment mieux pourvus, mais un certain nombre de producteurs peuvent être descendus d'un rang supérieur pour arriver à un degré industriel plus bas; ils ont un salaire réduit, et sont conséquemment moins bien approvisionnés, moins heureux; il y a une perte qui compense un avantage obtenu. La richesse nationale peut donc n'avoir aucune augmentation réelle; elle peut même avoir subi une diminution, car la quantité de profits perdus par les uns peut dépasser la quantité de profits obtenus par les autres. En effet, une très-légère différence de prix fera donner la préférence aux produits étrangers; conséquemment un très-faible bénéfice fera annuler une industrie qui peut-être donnait des profits très-grands à une classe nombreuse de citoyens. On a donc gagné peu d'un côté, perdu beaucoup de l'autre; on ne s'est pas enrichi.

Par exemple, une nation quitte une industrie parce qu'elle en obtient les produits de l'étranger, à un prix qui reste de 5 centimes, si l'on veut, au-dessous du prix des produits fabriqués chez elle; elle crée des industries nouvelles pour payer les produits importés, mais les producteurs nouveaux gagnent 10 centimes de moins que les anciens qui s'adonnaient à une production lucrative : loin d'avoir obtenu un avantage, cette nation, qui a obéi aux lois du bon marché apparent, a, en réalité, diminué son bien-être total, et elle a perdu une classe d'ouvriers qui pouvaient lui être indispensables.

Si au lieu d'une industrie existante, il s'agissait d'une industrie à créer, le même raisonnement serait applicable ; une nation obtient des objets étrangers en échange de ses produits : elle va façonner elle-même les marchandises qui lui viennent de l'extérieur, mais ils lui coûtent 5 centimes plus cher ; si les producteurs nouveaux ont gagné 10 centimes de plus, elle a réellement augmenté sa richesse, parce que le prix apparent des nouvelles marchandises est plus élevé, par la seule raison que les producteurs, en vertu d'une supériorité de talent, ont légitimement obtenu un salaire plus considérable.

Un fait fera sentir nettement cette vérité : vous filez la laine, le lin, le coton un peu plus chèrement que l'étranger, et vous abandonnez la filature pour créer du vin que vous échangez pour les matières filées par l'étranger. Par ce moyen, vous obtenez plus de fils qu'en les produisant directement : il y a avantage pour certains producteurs qui ont obtenu plus abondamment, pour le même prix, les fils dont ils avaient besoin. Mais si vos nouveaux vignerons, réduits à une condition plus infime, reçoivent, en échange des produits de leurs cultures, une quantité moindre des produits dont ils ont besoin, si, en d'autres termes, ils ont un salaire beaucoup plus faible, tandis que fileurs ils en avaient un fort élevé, ils éprouvent une perte qui compense l'avantage obtenu par les autres producteurs. La nation n'a rien gagné, en effet ; les produits n'ont été obtenus à plus bas prix que parce que le salaire de certains travailleurs a été réduit. Elle a perdu, si le bénéfice obtenu par certains producteurs

a été moindre que la perte essuyée par les autres.

La diminution d'avantages peut ne pas s'arrêter là.

La destruction de certains travaux n'a pas seulement pour effet de diminuer directement le profit d'un peuple, en amoindrissant le salaire d'une classe de travailleurs : si l'on réduit une nation à quelques travaux, qui exigent une capacité intellectuelle bornée, un ordre d'idées restreint, des applications industrielles peu étendues, des combinaisons sans variétés, on rappetisse évidemment le cercle de ses inventions, on ne lui permet pas les moindres perfectionnements. On l'enferme dans des fonctions mal rétribuées, on lui interdit l'accès de tous les travaux éminents ; on lui fait subir ainsi la perte du profit matériel, et en même temps on restreint sa valeur intellectuelle. Tout se tient et s'enchaîne dans les opérations humaines ; une industrie en amène une autre, une combinaison rend possible une combinaison plus ingénieuse ; un progrès est la cause première d'un progrès plus caractérisé. Les exercices manuels font deviner les procédés mécaniques ; l'invention d'une machine simple conduit aux plus sublimes applications des lois physiques ; l'observation des faits conduit aux découvertes scientifiques les plus inattendues ; l'art conduit à la science ; la pratique enfante la théorie, et la théorie à son tour féconde la pratique, en agrandit le champ, en assure la marche, en simplifie, en accroît, en ennoblit les créations, et de plus agrandit la sphère de toutes les intelligences, qui bientôt, s'appliquant à l'étude générale des forces de la nature, les asservissent à la puissance de l'homme et en font les agents irrésis-

tibles de son exploitation industrielle. Tels sont les résultats successifs d'un travail varié, habile, studieux, s'ingéniant sans cesse à perfectionner les conquêtes industrielles; telle est la récompense des nations qui ont la noble ambition d'embrasser dans leurs conquêtes pacifiques toutes les créations du génie humain.

Les peuples qui voudraient, au contraire, se borner à quelques travaux simples, resteraient stationnaires et éternellement tributaires de leurs rivaux. Leur génie s'engourdirait dans des occupations routinières; ils demeureraient ignorants, et perdraient tout ce que les essais multipliés et souvent heureux peuvent donner de connaissances et de profits. Je veux bien que des individus, qui s'appliquent toujours aux mêmes travaux, s'y perfectionnent et arrivent aux meilleurs résultats; ils feront peut-être les meilleurs producteurs d'une industrie donnée; ils excelleront dans une pratique si simple qu'elle est parfois immuable pendant une longue série de siècles; ils ne connaîtront pas de supérieurs dans une œuvre déterminée; mais la faculté productive générale sera, en somme, infiniment inférieure. Le simple ouvrier perfectionne son talent restreint par la division du travail, mais une nation ne sera puissante dans les arts industriels qu'autant que la diversité de ses travaux donne un emploi avantageux à toutes les aptitudes, qu'autant que chaque profession trouve dans les métiers, dans les manufactures, dans les études, qui se développent autour d'elle, aide et concours, modèles, idées originales et fécondes, motifs d'émulation, source d'énergie et de

succès. Si les individus qui composent un peuple étaient tous courbés sous la règle immobile d'un travail uniforme, ils constitueraient la réunion la plus pauvre de producteurs; ils se fermeraient à toujours la route des inventions et des progrès. En renonçant aujourd'hui à tous les travaux, dans lesquels ils ont été devancés par d'autres pays, ils perdraient non-seulement ces travaux lucratifs, mais aussi tous ceux qui en seront la conséquence, qui seront produits par l'habileté primitivement acquise dans certaines productions : ils renonceraient à toute la série de découvertes qui découleront d'une découverte précédente.

Il y a donc nécessité de ne pas déshériter son pays des travaux les plus difficiles, et les plus féconds, par la seule raison qu'il a été devancé, et que quelques autres nations ont déjà acquis une plus ou moins grande habileté dans un art nécessaire : par cette méthode on risquerait d'enlever à un État ses citoyens les plus utiles, les plus indispensables et les plus intrépides défenseurs de son indépendance; on le priverait des profits déjà obtenus par les industries pratiquées, et des avantages qui doivent dériver des découvertes nouvelles que rencontreront nécessairement ceux qui s'exercent à des travaux ingénieux; on s'opposerait au perfectionnement moral des populations, on les condamnerait aux emplois les plus destructeurs et les plus abrutissants.

Nous n'ajouterons plus qu'une considération pour prouver que l'on ne peut se laisser confiner dans quelques industries : il y aurait là un danger sérieux; lorsque des circonstances exceptionnelles vien-

nent frapper une production spéciale, si elle est unique, la détresse est immense. Ainsi, si la terre était exclusivement consacrée à la production d'un petit nombre de denrées, une intempérie, qui les détruirait, mettrait tout un peuple aux abois. Si on renonçait à certaines industries qui, par exemple, emploient des matières nutritives, aux temps des disettes on n'aurait pas à sa disposition, en suspendant leur activité, ces précieuses réserves qui peuvent sauver les populations. Si un pays s'adonnait exclusivement à la production des objets de luxe, une crise commerciale, une cherté des subsistances qui arrête toutes les consommations, sauf celles de première nécessité, le jetteraient dans toutes les horreurs de la faim et de la misère. Il faut donc qu'un peuple choisisse avec discernement ses productions, et qu'il sache les varier de façon que l'une supplée à l'autre, quand il y a insuffisance quelque part.

En résumé, on ne peut soutenir qu'il puisse y avoir profit à abandonner aux nations étrangères tous les travaux qui enrichissent et illustrent les hommes, et à ne laisser à ses concitoyens que les occupations les plus basses et les plus mal rétribuées. Nous ne pourrons jamais admettre qu'il faut concéder à ses voisins les industries qui honorent la civilisation et obtiennent de brillantes récompenses, et ne faire de ses compatriotes que des manœuvres, sous prétexte que leurs concurrents ont acquis une grande habileté avant eux, et qu'ils n'ont pas l'avantage dans les professions qu'on recherche. Jamais on n'arrivera à nous prouver qu'on trouvera l'aisance, en laissant les arts

qui emploient les merveilles de la mécanique et les admirables découvertes de toutes les sciences, pour s'emparer exclusivement du métier des pâtres et des hommes de peine; jamais on ne pourra nous persuader qu'il est bon de prendre un genre de travail, quand tout le monde a cessé d'en rechercher les produits, et de se laisser ravir par des rivaux habiles les industries nouvelles qui seraient en vogue, en voie de progrès et de fortune. La perte qu'on éprouve, en réduisant tous les habitants d'un pays à un travail vil, dégradant, mal rétribué, peut être plus forte que la différence du prix entre les denrées étrangères et indigènes; conséquemment le bon marché apparent des produits ne doit pas être la règle unique qui décide de l'adoption des lois économiques; il sera toujours souverainement funeste de réduire une nation aux fonctions les plus vulgaires, les plus méprisées, les plus brutes. La grandeur du pays, le perfectionnement moral et intellectuel, la santé et le bien-être des travailleurs exigent qu'on fasse un choix dans les occupations des hommes.

Le devoir de se réserver, on peut dire à tout prix, certaines productions est encore imposé aux nations par la nécessité de ne pas dépendre des étrangers pour les choses de première nécessité. Jamais, par exemple, il ne faut totalement abandonner à la merci du commerce extérieur l'approvisionnement de tout ce qui sert à l'alimentation des peuples, à l'armement et l'équipement de leurs armées et de leurs flottes : ce serait une détestable position que celle d'une population contre laquelle un ennemi pourrait décréter la disette,

à laquelle il pourrait refuser tout ce qui crée, mobilise, renouvelle les moyens de défense nationale. Si le manque des objets utiles n'était pas complet, ils pourraient acquérir un prix excessif par des frais de transports exorbitants, des risques considérables : une nation qui accepterait de telles conditions n'aurait point une longue existence ; elle serait dévorée par l'ambition de ses voisins.

Enfin, un pays doit, en choisissant et combinant ses diverses créations, constituer une assurance efficace contre les calamités qui peuvent fondre sur lui.

CHAPITRE XII.

EFFETS DE L'ÉCHANGE SUR LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL NATIONAL.

Nous avons vu combien de causes déjà nécessitent la restriction de la liberté du commerce, dans combien de circonstances il faut repousser la rigoureuse application des principes absolus; il est encore une raison, plus essentielle et plus déterminante que toutes les autres, qui doit inviter les peuples à savoir résister quelquefois aux appâts du commerce extérieur et du libre échange, qui doit les forcer à fonder leur richesse plutôt sur les transactions intérieures que sur les spéculations qui embrassent le monde : c'est la nécessité d'assurer la *sécurité* du travail. Scuvent elle n'existe pas.

Quelle confiance peut-on avoir — si les marchandises expédiées n'ont pas une protection partout présente, — si les cargaisons, transportées en de lointains climats, sont livrées à la discrétion d'un allié, qui tout à coup peut devenir un ennemi sans foi, — si un rival égoïste, avide, ambitieux, peut abuser d'une force spéciale et

d'une position inexpugnable pour tenter des spoliations impunies,—si les faits historiques attestent que le droit des gens peut être oublié par lui, à ce point que, même sans déclaration de guerre, toutes propriétés nationales courent risque d'être confisquées, — si les établissements fondés en des régions éloignées, ne peuvent compter sur des secours efficaces et restent exposés à des attaques soudaines, irrésistibles, toujours imminentes,—si tous les capitaux qu'on y a dépensés peuvent être à l'instant enlevés, dispersés, anéantis? Les bénéfices présents d'un tel état de choses peuvent être grands, mais ils ne seront jamais suffisants pour couvrir les dangers et les pertes de l'avenir. En une pareille situation, la prudence fait une loi d'engager la richesse nationale avec modération, et de n'en livrer qu'une faible portion à de si grandes chances de perte. Il est sage de consacrer tous ses efforts à la production qui s'établit sur le sol même de la patrie, qui y trouve des débouchés, et qui peut appeler pour la défendre toutes les forces vives de la nation. Un riche propriétaire doublerait son revenu, s'il donnait sa fortune aux placements incertains qui procurent un intérêt élevé; mais il aime mieux ne recevoir qu'une faible rente perçue sur la terre et à l'abri de toutes les vicissitudes du monde commercial; s'il aventure quelques capitaux, pour en retirer plus de profits, ce sont ceux dont, à la rigueur, il peut se passer, et dont la perte ne compromettrait pas sa situation. Il en doit être de même d'une nation : c'est sur son sol qu'elle doit trouver la vie, c'est son sol qui doit être la source de sa prospérité, tant qu'elle ne possède pas les moyens de donner pleine

sécurité à ses expéditions sur toutes les grandes voies commerciales du monde. Elle se livrera au commerce, qui offre de brillants avantages, mais elle le regardera toujours comme secondaire, si elle n'a pas la possibilité de suivre ses propriétés dans tous les parages, si elle n'a pas la certitude de punir avec vigueur, avec éclat, avec promptitude, ceux qui, en quelque lieu du monde que ce soit, sur les mers, comme sur les terres lointaines, porteraient atteinte à son honneur et à sa fortune. Si elle n'est pas dans cette condition, le commerce extérieur, loin d'être une source de force, n'est plus qu'une cause de dépendance; c'est un gage de soumission donné aux ennemis; c'est l'anneau rivé de l'esclave qui gêne ses mouvements et l'empêche de se soulever contre les indignes traitements et les humiliations qu'on lui fait subir.

Une nation agit donc avec sagesse lorsqu'elle ne laisse pas à la merci des événements et du mauvais vouloir de ses rivales une notable partie de sa richesse industrielle : c'est là un principe général.

A côté de cette vérité fondamentale, il en est une plus spéciale, qu'on doit toujours prendre en considération. Ce ne sont point seulement les vues ambitieuses de ses voisins et l'inégalité relative des forces nationales, ce ne sont pas seulement les spoliations violentes autorisées par la guerre qui peuvent compromettre la richesse d'un peuple; les attaques industrielles peuvent avoir des résultats presque aussi désastreux que les attaques à force ouverte; l'invasion des produits exotiques peut être aussi ruineuse que l'invasion des soldats; la guerre mercantile peut être

aussi redoutable que la course des forbans. Si la production d'un pays consent à rester désarmée, si elle s'offre en butte à tous les efforts des industries rivales, à un instant donné, elle peut recevoir les plus rudes atteintes, et succomber sous les combinaisons hostiles de ceux qui ont le plus grand intérêt à la détruire. Des associations enrichies dans l'industrie, disposant de capitaux immenses, travaillant sur une échelle énorme, peuvent fort bien consentir à faire quelques sacrifices momentanés, pour faire disparaître à toujours des ateliers rivaux qui les gênent. Il faut donc rechercher la sécurité commerciale qui peut être compromise sans qu'il y ait aucun danger direct pour la sécurité politique.

En certains moments, les nations essentiellement productrices sont forcées de subir une baisse rapide dans les prix de leurs produits, parce que fréquemment des encombrements paralysent leurs efforts. Il faut qu'elles vident promptement leurs magasins; c'est une condition qui leur est imposée par leur propre système : elles produisent beaucoup; la vie de leurs ouvriers dépend d'une active fabrication; l'intérêt des capitaux les presse; elles doivent à tout prix et promptement liquider les opérations commencées, pour en combiner de nouvelles; elles gagnent plus, en se débarrassant d'une mauvaise affaire, afin de créer de nouveaux produits, qu'elles ne gagneraient en attendant des temps meilleurs pour opérer la vente des anciens.

D'ailleurs c'est une excellente combinaison pour elles de jeter rapidement, sur certaines places, les marchandises qui sont en excès : leur vente ne man-

querait pas de souffrir, si leurs plus vastes marchés étaient surabondamment pourvus; de faibles quantités suffisent souvent pour faire redoubler l'offre, faire suspendre la demande, et causer un avilissement des prix. En une telle occurrence, une méthode fort simple se présente : il suffit d'exporter peu de cargaisons pour ramener l'équilibre et maintenir les prix. Le moyen d'exporter facilement est dans les mains des négociants qui ont une grande puissance commerciale : qu'ils abaissent de concert et dans une proportion considérable les prix des marchandises destinées aux marchés étrangers, ils les y placeront assurément; cette baisse considérable, ils peuvent la faire, même avec bénéfice définitif, bien qu'ils vendent au-dessous du prix coûtant. En effet, mieux vaut pour eux diminuer largement le prix des petites quantités exportées, et maintenir ainsi le prix des grandes masses de marchandises destinées aux marchés d'un pays largement industriel, que de permettre à une concurrence effrénée de faire diminuer la valeur de toutes celles qui seront livrées à la consommation extérieure et intérieure. En faisant une réduction soit de 20, soit de 30, soit même de 40 ou 50 pour 0/0, sur les petites quantités exportées, et en conservant, par ce moyen, le prix des marchandises consommées sur le marché producteur qui peuvent être décuples, on opère certainement avec plus de profit que si on abaissait le prix de 10 pour 100 sur la totalité des marchandises : on obtient un prix moyen supérieur et on ruine ses concurrents.

Dans ces circonstances d'énormes perturbations sont

produites, au sein des pays qui servent de débouchés; les marchés qui ne vivent pas à l'abri d'un tarif peuvent donc être soumis à une invasion subite des produits étrangers, et les producteurs se trouver ont ruinés par les combinaisons de ceux dont la fabrication a dépassé la production.

Ce n'est pas seulement par le résultat de calculs plus ou moins habiles qu'on peut être victime du trop-plein qui se fait remarquer sur les marchés extérieurs: toutes les catastrophes qui frappent le monde commercial viennent retentir sur les marchés soumis au régime de liberté absolue : ils sont solidaires de tous les autres. Dès qu'un lieu de production est dans la détresse, dès qu'il est forcé de vendre à tous prix, il jette ses marchandises sur le marché libre, il l'écrase par sa concurrence désespérée; il vient forcer les producteurs qui ont le mieux calculé leurs entreprises à partager les désastres des producteurs les plus téméraires et les plus inconsidérés; il les soumet à des crises d'autant plus fortes que leur fabrication est moins grande, eu égard à cello qui les frappe; il leur fait subir tous les inconvénients des spéculations aventureuses, sans leur en laisser les profits. Ainsi, les nations, dont la production n'est pas relativement considérable, sont dans une situation toujours périlleuse, quand elles se trouvent exposées, sans défense, à devenir les déversoirs des centres manufacturiers qui fabriquent sur une échelle immense.

Le commerce libre peut donc ôter au travail d'un pays toute sécurité; il peut le conduire à exposer ses produits aux destructions, aux violences, aux spolia-

tions qui entrent dans le droit de la guerre ; il peut paralyser l'exportation, et faire naître l'encombrement de certaines denrées, pendant que les citoyens sont privés des objets les plus nécessaires ; il peut enfin anéantir le travail national par une concurrence subite et sans limite, telle que savent la faire les grands producteurs, dans les crises commerciales.

Une contrée qui aurait de telles extrémités à redouter, se compromettrait donc par un entier abandon des armes protectrices ; elle doit apporter des restrictions à son commerce, dût-elle éprouver quelques dommages apparents, par suite des entraves imposées à la liberté des échanges.

Nous venons d'examiner les circonstances principales qui, agissant sur la production, forcent certaines nations à résister à l'application des principes répandus par les apôtres du système anglais. Nous allons rechercher s'il en est qui, agissant sur la distribution et la consommation des richesses, exigent, comme les précédents, des tempéraments à la liberté.

CHAPITRE XIII.

EFFETS DE L'ÉCHANGE SUR LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

Lorsqu'il se place dans le système de la protection, le législateur peut combiner les mesures qu'il décrète de manière à favoriser d'une manière plus ou moins efficace, la distribution des richesses, selon le mode le plus conforme à l'intérêt du pays, au vœu de l'humanité, aux exigences même de la morale. Sous le régime de la liberté, chaque nation doit subir fatalement la loi de la concurrence : le choix de la production n'est plus libre, et la répartition des produits entre les travailleurs n'est plus facultative. Il peut se faire que, par une nécessité irrésistible, les seules industries qui puissent vivre aient pour inévitable résultat de concentrer la fortune dans les mains de quelques citoyens, de réduire le plus grand nombre à un degré extrême de dénûment, donnant à certaines classes tous les vices qu'enfantent d'immenses possessions, et abaissant les masses à cet état d'abjection déplorable qui suit ordinairement une excessive pauvreté; il peut se faire

que la production réglée par la concurrence étrangère accumule toute la richesse sur quelques points favorisés d'un royaume, et laisse toutes les autres parties incultes et désertes; il peut se faire qu'elle soit conduite là où il serait dangereux qu'elle fût; il peut se faire qu'elle donne beaucoup de produits, mais qu'elle n'en laisse jouir que de rares travailleurs, qu'elle prive ainsi le pays de population et conséquemment de défenseurs. Nous avons vu que la liberté complète contraint la production de se diriger dans certaines voies; par une conséquence inévitable, elle doit imprimer à la distribution des richesses un caractère fatal. Prenons un exemple entre mille. La terre, au moyen d'une protection plus ou moins modérée, peut être appelée à produire des denrées variées, multipliées, qui exigent beaucoup de main-d'œuvre, mais nourrissent beaucoup d'hommes. Supprimez la protection, il arrivera peut-être qu'elle soit forcément retirée aux mains qui la cultivaient, que de la petite culture elle passe à la grande, ou qu'au lieu d'être livrée à la charrue, elle soit convertie en pâturages; le produit net sera peut-être plus considérable, la rente du propriétaire sera peut-être plus élevée, lors même que le produit total serait amoindri, parce qu'il aura moins de frais à faire, moins de salaires à payer; il sera plus riche, mais les travailleurs seront morts dans le besoin; la population sera disparue, et le sol, qu'on dira plus productif, n'aura plus de défenseurs. Est-ce là un bien pour l'humanité? est-ce un avantage pour une nation isolée au milieu des autres, en butte à la jalousie de toutes? Aucun homme d'État n'admettra qu'on puisse ainsi

faire souffrir les classes les plus nombreuses de citoyens, qu'on puisse sacrifier l'élément le plus essentiel de la puissance nationale à ce qu'on nomme la richesse. C'est pour les populations que les biens matériels sont désirables; vous ne pouvez sacrifier les populations aux biens matériels.

Quelquefois, en conservant un même nombre de travailleurs on détruit ceux dont l'existence était la plus utile à l'État, on fait pulluler ceux qui ne sont qu'une charge pour lui.

Mais nous ne devons pas multiplier les considérations dans lesquelles on pourrait entrer ici, nous serions ramenés aux divers points de vue sous lesquels nous avons envisagé la production. Celles qui viennent d'être effleurés suffisent pour faire comprendre que lorsqu'on admet, dans sa plénitude, la liberté du commerce, qu'on s'interdit le choix des productions, qu'on se laisse ainsi condamner à n'adopter que les seuls travaux laissés libres par les autres peuples, on peut causer une telle perturbation dans la distribution des richesses, et par suite dans la situation des travailleurs, que mieux aurait valu avoir moins de profits et vivre sous un système de protection qui donnât aux populations plus de dignité, de fierté, de force, et à l'État plus de puissance, de grandeur, de sécurité.

On voit donc qu'on trouve, dans la nécessité de consacrer un mode désirable de distribution des richesses, des motifs d'apporter des restrictions au principe de la liberté illimitée du commerce. Ces motifs, tout puissants qu'ils soient ne paraîtront peut-être pas aux esprits pratiques aussi décisifs que ceux qui ressortent

des changements apportés à la production des richesses par le libre échange, mais ils conservent pourtant leur force; il suffit des simples indications que nous avons faites pour que cela ne soit plus contesté. Nous trouverons d'autres raisons de recourir à ce qu'on appelle des entraves douanières, dans la nécessité de régler la consommation; nous allons dire un mot sur ce point de notre discussion.

CHAPITRE XIV.

EFFETS DE L'ÉCHANGE SUR LA CONSOMMATION.

La liberté des échanges a pour effet ordinaire de modifier la consommation d'un peuple ; elle le conduit à demander aux nations étrangères des produits qu'il ne créait pas, ou à appeler en plus grandes quantités des produits dont il faisait déjà usage, en abandonnant des choses utiles qui étaient façonnées dans le pays. Chaque individu, quand il fait un échange, ne le fait que parce qu'il attache plus de prix aux choses dont il manque qu'à celles qu'il abandonne ; il concède aux premières un degré d'utilité ou d'agrément qu'il n'accorde pas aux dernières ; il porte un jugement dont il trouve les motifs dans son sentiment, dans sa satisfaction personnelle.

L'échange évidemment a paru avantageux à celui qui l'a fait ; mais évidemment aussi, nous l'avons dit, celui qui l'a fait a pu se tromper, et ce fait ôte déjà à la formule sacramentelle sa portée, sa signification. On ne peut invoquer le jugement individuel comme preuve

de la valeur de l'acte; on ne peut donc pas dire : *tout échange est avantageux.* Or, si l'erreur frappe un grand nombre d'individus, elle est préjudiciable aux nations, qui ne se composent que d'individus. Nous avons cité des consommations nuisibles qu'il faudrait prohiber : tel est l'usage de l'opium qu'un fatal entraînement pourrait répandre chez une nation, tel est celui des liqueurs spiritueuses dont l'abus pourrait devenir excessif.

En d'autres circonstances, on doit reconnaître que les avantages pour lesquels on préfère les marchandises étrangères sont si futiles, qu'il semble utile d'empêcher les perturbations profondes que leur introduction apporterait dans la production nationale : en effet, le motif de leur importation, c'est un imperceptible degré de finesse dans une étoffe; c'est l'éclat un peu plus vif d'une couleur; c'est une forme aujourd'hui préférée pour être abandonnée demain ; c'est une capricieuse fantaisie qui met en vogue un objet qui n'a souvent d'autre mérite que de venir du dehors, et qu'on ne préfère aux produits nationaux que par cela seul qu'il est fabriqué par des étrangers. N'y a-t-il pas prudence à gêner l'échange par des droits plus ou moins élevés, quand de telles raisons le déterminent et que de graves conséquences marchent à sa suite?

Allons plus loin. La volonté individuelle peut être non-seulement erronée, capricieuse et vaine, elle peut être en opposition avec l'intérêt général ; elle peut demander des armes pour porter le trouble dans le pays : les laisserez-vous passer? Elle peut demander des produits dont l'introduction ruinerait le système financier d'une nation : celle-ci doit-elle y consentir? Ainsi, des

citoyens jugent utile de paralyser par des importations la fabrication du tabac, qui donne un revenu à l'État, ne sera-t-il pas loisible à celui-ci de prohiber le tabac étranger? Quelquefois les individus ont plus de profit à vendre leurs produits à l'étranger qu'à leurs compatriotes; mais en refusant la préférence à ceux-ci, ils compromettent la vie des populations; ainsi, dans les temps de disette, on peut trouver plus d'avantages à exporter le blé qu'à le vendre sur le marché national: laisserez-vous faire, laisserez-vous passer, dût la famine exterminer des multitudes d'individus, dût le désespoir les porter à tous les excès? Ne serait-il pas légitime d'imposer un sacrifice aux uns pour le salut des autres, et l'État, juge suprême des nécessités, ne pourra-t-il prononcer des interdictions?

On le voit donc, par des motifs de charité, de moralité, par des motifs de sécurité publique, pour arrêter des consommations qui sont nuisibles, ou qui entretiennent un luxe inconsidéré et ridicule, pour rendre possible des consommations sur lesquelles reposent l'existence des hommes, pour ne pas permettre que les nations opulentes s'emparent des subsistances possédées par des hommes moins riches, il est bon d'apporter obstacle à la liberté des échanges.

Il n'y a pas lieu de s'étendre sur ce sujet; ce n'est pas là le fait essentiel de la contestation. Cependant ce point de vue ne doit pas être totalement négligé; il a assurément son mérite, et doit avoir une influence nécessaire sur la facilité qu'on accordera ou qu'on refusera à l'importation des produits étrangers, à l'exportation des produits indigènes.

On pourrait croire qu'il y a dans ces considérations des pensées qui conduiraient aux lois somptuaires si complétement tombées en discrédit. Assurément il ne peut en être ici question : il s'agit seulement de savoir si, lorsqu'on établit des tarifs, on doit adopter l'égalité absolue pour tous les produits, sans tenir aucun compte des effets indirects qui en suivront la consommation. Tout le monde saisit la différence qu'il y a entre les lois somptuaires et les lois de douanes qui frappent de droits certains objets que la vanité recherche ; les premières interdisent la consommation opulente, elles empêchent le luxe ; les dernières l'imposent ; les premières sont tyranniques en ce qu'elles gênent la liberté ; les dernières ne font que prélever une taxe d'autant mieux assise qu'elle répond plus exactement aux facultés contributives, d'autant moins lourde qu'elle est facultative ; les premières, bien qu'établies plus habituellement dans les républiques, sont antidémocratiques, en ce qu'elles empêchent la fortune des gens trop riches de passer dans les mains de ceux qui n'ont pour tout bien que leur travail ; les dernières, dans de sages limites, favorisent cette égalisation des fortunes, car l'impôt et la cherté qui s'ensuit, ou diminuent la consommation des produits étrangers, et favorisent d'autant plus le travail des classes inférieures, ou permettent de charger moins les denrées que ces dernières consomment, puisque le trésor public trouve des ressources dans les contributions qui pèsent sur les objets qu'elles ne consomment point. Nous ne considérons pas ici ces mesures de douanes sous leur point de vue fiscal, mais nous apprécions leur action sur la

consommation, et nous reconnaissons que sous ce rapport elles peuvent avoir un grand avantage.

Il ne peut être nullement question de rétablir une législation qui interdît l'emploi des richesses acquises, et que les siècles modernes ont généralement proscrite; mais il est peut-être utile de donner une impulsion à certaines consommations plutôt qu'à d'autres. Il restera évident pour tout le monde qu'il y a utilité à restreindre celles qui sont complétement improductives, celles qui sont nuisibles à la santé, à la moralité, au développement intellectuel des populations. Personne n'admettra qu'on doive *laisser faire* un peuple qui est saisi des goûts les plus abrutis; pour satisfaire sa passion, il donne tout ce qu'il a; quelque prix qu'on lui demande, il juge l'échange avantageux; mais parce qu'il l'a jugé ainsi, son jugement sera-t-il favorable à la prospérité publique? Les gouvernements les plus stupides, comme les plus éclairés, protesteront contre l'affirmative, et tenteront, par tous les moyens, d'apporter obstacle au goût dépravé des populations; ainsi naît une dernière et légitime exception à la liberté illimitée.

CHAPITRE XV.

EFFETS DE L'ÉCHANGE SUR LE CAPITAL ET SON REVENU. — BALANCE DU COMMERCE.

Nous n'avons pu étudier l'effet de l'échange sur la production, la consommation, la distribution des richesses, sans constater son action sur le capital des nations, formé de produits mis en réserve, et constituant l'un des moyens les plus nécessaires de la création des objets utiles. Nous ne pouvons donc que résumer et rassembler ici ce que nous avons exposé, à ce sujet, dans diverses parties de cet ouvrage.

Il résulte de tous ce que nous avons dit, que la liberté commerciale, selon les divers modes d'échange qu'elle amène, peut tantôt rendre plus profitable le capital d'une nation, tantôt peut le compromettre, le réduire ou l'anéantir.

En effet, quand une nation achète, au moyen de ses produits, des objets qu'elle ne produisait pas, elle ne fait que donner une extension à son industrie et un meilleur emploi à ses capitaux; si elle achète des produits qu'elle créait, elle peut remplacer ces derniers

produits par une création nouvelle, alors il y a un déplacement de capital; d'une industrie supprimée il passe à une industrie qui prend de l'extension, ou bien il y a transformation de capital, destruction d'un capital ancien et création d'un nouveau. Il peut bien y avoir quelques pertes dans ces virements, mais en définitive une masse égale de capitaux se conserve et trouve emploi. Mais si une nation, en achetant au dehors, au moyen de ses produits, des objets qu'elle produisait déjà, ne fait que donner aux étrangers ce qu'elle donnait aux producteurs supprimés; elle détruit l'industrie de ces producteurs, elle anéantit leur capital ou le laisse sans emploi et sans revenu.

Ces circonstances se manifestent d'une manière plus fâcheuse encore, si les produits étrangers sont achetés au moyen du capital : si les objets achetés n'étaient pas créés, il y a simple remplacement de certains éléments de la richesse par d'autres éléments : cette opération peut modifier la consommation et appauvrir une nation qui dissipe ses capitaux, en s'accordant des satisfactions plus ou moins raisonnables; elle peut ainsi nuire indirectement à la production. De plus, la consommation de nouveaux objets peut empêcher celle d'objets autrefois fabriqués; mais ces échanges sont habituellement fort bornés, et l'on ne peut les considérer d'une manière absolue comme funestes.

La perte est bien plus évidente quand on demande à l'étranger des objets qu'on créait déjà, et qu'on les paye en lui donnant son capital. Alors on tend à l'alié-

nation de ce capital, on détruit une industrie, on laisse inutiles les éléments producteurs qu'elle employait. Ainsi, il y a compromission de deux capitaux, celui qu'on cède, celui qui reste oisif. Nous nous sommes expliqués déjà relativement aux capitaux aliénés et aux capitaux qu'on laisse improductifs. Nous pouvons ne point nous étendre de nouveau sur ce point. L'aliénation directe de la richesse capitalisée paralyse évidemment la production ; si cette aliénation n'est effectuée que pour acquérir des objets de consommation, elle appauvrit un pays d'une manière continue et irréparable. Quant au défaut d'emploi d'un capital, c'est à peu près son anéantissement, c'est l'annulation de son revenu. Nous savons qu'on dira qu'il sera transformé et appliqué à d'autres productions ; mais malgré l'assertion des anti-protectionistes, il peut réellement devenir stérile, et rester rebelle aux transformations qu'on prétend lui imposer.

Ce capital, en effet, c'est tout le mobilier industriel, les machines, les outils, les approvisionnements de toutes sortes qui concourraient à la production, et qui resteront oisifs ; ce sont les instruments généraux de la production nationale qui deviendront sans utilité ; c'est le sol qui peut-être perdra sa valeur.

Évidemment le capital industriel consacré à une production ne peut servir à une autre, dans le plus grand nombre de cas : il a des propriétés spéciales, des affectations exclusives qui le rendent éminemment utile pour atteindre un but, tout à fait incapable d'en atteindre un autre : nous avons vu la preuve de ce fait

quand nous avons examiné les résultats de l'échange sur la production.

Non-seulement les ustensiles dont l'usage est essentiellement circonscrit peuvent devenir inutiles, mais il arrive que les agents généraux de la production d'un pays diminuent indirectement de valeur. Ils cessent d'être utilisés dans une proportion plus ou moins grande; ils restent jusqu'à un certain point sans emploi, et conséquemment sans revenu, sans valeur. La perte du revenu peut dépasser la diminution de prix obtenue sur la marchandise; le bénéfice n'est donc qu'illusoire; il y a une perte réelle et non un profit véritable. Par exemple, sur le littoral, on consent à acheter à l'étranger un produit qu'il donne à meilleur marché, on lui fournit un autre produit. On suppose peut-être gratuitement que le capital employé à créer le produit qu'on a cessé de confectionner servira à créer celui qu'on exporte; mais, indépendamment de cela, il peut arriver que la cherté relative du produit, dont on a cessé la fabrication, dépende de ce qu'il se façonne loin du lieu de production, et de ce que, rendu sur le lieu de consommation, il a subi des frais de transport qui se composent en grande partie des droits de navigation, c'est-à-dire de l'acquittement des intérêts du capital employé pour creuser des canaux, améliorer les fleuves, faciliter la traction, etc.; si par l'achat des produits étrangers les quantités de marchandises qui parcourent les grandes voies de communication du pays sont diminuées, la perception de droits est plus faible, l'intérêt du capital national est amoindri : c'est une perte, et cette

perte peut faire que le bénéfice qu'on a prétendu faire par le bon marché ne soit qu'une déception : il peut arriver que la différence de prix ne soit pas égale à la diminution du revenu national ; en d'autres termes il peut se faire que les marchandises indigènes ne seraient pas si chères que celles de l'étranger, si l'on diminuait de leur prix la somme versée par elle, et contribuant à augmenter le revenu des propriétés publiques. Il y aurait alors perte et non bénéfice. Certains consommateurs ont leur approvisionnement à plus bas prix, mais l'État ou les capitalistes qui ont engagé leur fortune dans une entreprise légitime et utile à tous, se trouvent ruinés ; le pays n'y a rien gagné.

Le bon marché peut donc n'être qu'apparent ; il peut ne donner aucun profit, il peut même apporter dommage, et consommer une criante injustice envers les entrepreneurs des travaux d'utilité publique, qui devaient compter sur la perception des droits pour s'indemniser de leurs dépenses ; on peut ainsi empêcher la création de nouvelles entreprises.

Peut-être on dira qu'il ne fallait pas créer les voies de communication dont le revenu est menacé par l'introduction des produits étrangers ; mais si elles sont exécutées, quoi qu'on fasse, on détruit le capital qu'on y a consacré, puisqu'on altère le revenu qu'elles devaient procurer ; et d'ailleurs, en n'exécutant pas les travaux dont il s'agit, on nuirait à la prospérité d'autres cantons auxquels on ôterait tous les avantages qu'ils retiraient de ces mêmes travaux, sans qu'on pût leur procurer le bon marché des produits étrangers. Pour faire comprendre cette vérité, nous reprendrons l'exemple d'un

canal qui a besoin, pour payer l'intérêt des sommes qu'il a coûtées, non-seulement du péage imposé aux marchandises qui se rendent dans les lieux voisins, mais aussi de celui imposé aux marchandises qui ont une destination plus éloignée. Si ces dernières sont remplacées par les marchandises étrangères qui ont plus de facilité pour être transportées en certaines parties du territoire, comme les lieux où aboutissent les canaux, par exemple, le littoral, le canal perd son revenu ; et si le canal n'est point fait, les cantons où ne peuvent remonter qu'à grands frais les marchandises de l'étranger, perdent toute la prospérité qu'ils devaient au canal qui les traversait : par conséquent, ou on perd partie du capital employé à creuser le canal, ou on perd toute la valeur que donne au sol le canal qui le parcourt.

Ce ne sont pas seulement les créations artificielles qui peuvent être privées de leur valeur; le revenu du sol même peut être amoindri par la cessation de la protection et l'achat des produits étrangers, et l'être de deux manières : directement si ce sont les produits mêmes du sol qui sont remplacés, indirectement si les produits du sol étaient employés à approvisionner les ouvriers dont le travail a été supprimé. Son revenu est ainsi diminué, et avec lui la valeur des biens fonds. Tout le capital foncier, il est vrai, ne sera pas rendu inutile; les terres les plus riches continueront d'être cultivées, mais elles donneront une rente plus faible; les terres moins productives, celles qui ne donnent plus ni rentes ni profit, seront abandonnées; un capital national sera

perdu. Il est utile de noter que les propriétaires qu'on a ainsi frappés peuvent être en même temps les plus utiles et les plus nombreux des producteurs, ceux qu'il importe le plus au pays de conserver, parce qu'ils n'ont acquis une portion du sol que pour s'assurer à jamais un travail noble et indépendant. Il faut noter encore qu'en portant atteinte à leur propriété en faveur de certains consommateurs on viole des droits acquis : les propriétés ont été achetées à un prix élevé, en raison de la valeur des produits ; si on diminue cette valeur, on ruine les acquéreurs de bonne foi. Les propriétés ont été acquises au moyen des fruits d'un travail antérieur; on ne peut les anéantir pour favoriser un travail nouveau; frapper les travailleurs anciens pour rendre plus heureux ceux qui n'ont point encore rendu de services; ce ne serait encourager ni le travail ni l'économie. Sans doute, il faut que les revenus des producteurs, qui ont capitalisé les bénéfices faits autrefois, soient bornés; il faut qu'ils subissent la loi de la nécessité publique ; mais aussi il ne faut pas les frapper sans ménagement, et les sacrifier sans miséricorde. Autant il est utile qu'un pays ne se laisse pas imposer rançon par une oligarchie propriétaire de toute la surface du sol, autant il est nécessaire et utile de respecter les droits des classes nombreuses qui ont acheté et divisé le sol pour le féconder de leurs sueurs.

Les effets indirects du libre-échange peuvent s'étendre de proche en proche et avoir des résultats qu'on ne soupçonnait pas; ainsi, par l'abolition des tarifs et la substitution d'un produit exotique à un produit indigène, on fait disparaître l'utilité du capital dans son

état actuel, on arrête aussi le développement des améliorations successives qu'il était en voie d'éprouver. La production annulée pouvait avoir pour résultat de féconder la terre, et de rendre plus abondantes toutes les récoltes. C'est par exemple une culture ou une industrie qui a la faculté de rendre le sol plus meuble, les champs mieux nettoyés, mieux fumés, mieux cultivés, l'assolement plus productif, qui a pour effet inévitable de développer grandement l'intelligence des cultivateurs et de tous les ouvriers qui travaillent indirectement à la production agricole, et par suite de rendre tous les produits abondants. A la vérité, les produits de cette culture, pour laquelle on demande une protection, paraissent plus chers que les produits similaires qui nous sont offerts par les étrangers : mais si nous consentions à recevoir ces derniers, tous les autres produits pourraient devenir plus chers à leur tour, et les bénéfices seraient ainsi compensés.

Il arrive qu'une culture, qui doit être défendue par la protection, produit un bénéfice qui n'est point apparent, qui n'est point porté en compte : elle dépose successivement dans le sol des germes de fécondité qui seront plus tard révélés; elle constitue un instrument de production plus parfait, mais dont l'action n'est pas actuellement sentie, car l'amélioration de la terre est lente et d'abord inaperçue; les produits de cette culture ne paraissent d'un prix élevé que parce que les améliorations inappréciées qu'elle amène n'ont pas été déduites du prix de revient; prévue seulement pour un avenir plus éloigné, son influence actuelle est nulle; pour l'obtenir à une époque fort

distante, souvent les producteurs ne sont pas assez riches pour consentir à une perte présente. Pourtant sa disparition serait un dommage ; elle abaisserait la valeur future des instruments de la production nationale. Ainsi, la cessation des cultures qui aurait les résultats énumérés plus haut; ainsi la destruction des industries qui concourent à favoriser les moyens de fertilisation que réclame une bonne agriculture, etc., pourraient causer de véritables calamités.

Par ces causes, le revenu privé peut être diminué ou anéanti; une autre perte est encore possible. Le revenu public ou l'impôt, qui n'est que la part donnée par chacun à la communauté, sera altéré comme les fortunes particulières : les contributions ne peuvent plus être les mêmes, si la valeur des propriétés est moindre. Les taxes ainsi perdues peuvent être les plus productives et les plus sûres, celles qui ne manquent pas au pays au moment des grandes crises. Ces prélèvements du trésor sont nécessaires et ne seraient pas remplacés. Il peut arriver, ceci doit être signalé, que la cherté du produit, qu'on veut remplacer par ceux de l'étranger, n'est si grande que parce qu'il aura porté des charges que ne supportent pas les produits exotiques, et qu'il aura versé dans les caisses de l'État des sommes qu'il faut déduire de son prix, car ces sommes représentent des avantages publics qu'on n'aurait pas obtenus si les impôts n'avaient été perçus. Il arrive, en effet, que toutes les productions ne sont pas similairement contributives, et que celles qu'on fait disparaître étaient les plus précieuses; le bon marché, qu'on prétend

obtenir en abandonnant son approvisionnement aux autres peuples, n'est donc alors qu'apparent; il est illusoire; il diminue la richesse publique et le bien-être des citoyens en amoindrissant le capital et le revenu de l'État et des particuliers.

Ainsi, l'achat à l'étranger des objets qu'on produisait peut avoir pour effet d'annuler le capital industriel employé à les produire, de diminuer l'utilité des agents généraux de production du pays; d'amoindrir leur valeur et les revenus qu'ils donnent sous forme d'intérêts, de rente, d'impôts. Toutes ces circonstances peuvent faire que le bénéfice obtenu par le bon marché, bénéfice réel et que nous ne prétendons pas nier, soit contre-balancé par des pertes qui sont beaucoup plus considérables; de sorte qu'en dernière analyse le pays est appauvri. L'échange s'effectue néanmoins, si la liberté commerciale existe, parce qu'il n'est pas déterminé par le résultat final, mais par l'avantage immédiat. Sa règle n'est pas une compensation définitive, c'est le bon marché du moment.

Si l'aliénation du capital a des conséquences si fâcheuses, il n'est pas étonnant que les gouvernements se soient longtemps préoccupés de la *Balance du commerce*, c'est-à-dire de la relation qui existe entre l'importation des produits étrangers et l'exportation des produits nationaux. Pour juger si la prospérité d'un pays s'accroissait, ils ne se sont pas contentés de rechercher si le mouvement commercial grandissait; ils ont cherché à savoir si les marchandises achetées au dehors étaient payées en marchandises, ou si elles étaient payées par un des éléments du capital national,

le numéraire, par exemple, qui est presque exclusivement consacré aux échanges et qui forme conséquemment l'un des éléments les plus essentiels de la richesse accumulée. Si un pays donnait plus de produits et recevait plus d'argent, on disait que la balance du commerce penchait en sa faveur, et l'on déclarait que la chose était bonne; si, au contraire, pour s'acquitter, il donnait plus d'argent que de produits, on disait que la balance lui était défavorable, et cette situation était estimée mauvaise.

Nous avons vu que les théoriciens absolus ont considéré cette appréciation comme fausse, ils ont été jusqu'à la regarder comme ridicule. Ils ont dit que l'argent était une marchandise comme une autre, que conséquemment il importait peu qu'on le donnât plutôt que d'autres objets; que si on le livrait à l'étranger, c'est qu'il était surabondant, et qu'on trouvait avantage à le remplacer par un autre produit qu'on préférait. Ils ont dit enfin que si on livrait son numéraire pour obtenir certains produits, c'est qu'on avait ailleurs obtenu par ses produits du numéraire, qu'il ne fallait conséquemment pas s'effrayer de le rendre, parce qu'on l'obtiendrait de nouveau par ces doubles échanges qui donnaient une série de profits.

L'argent, l'or, sont des marchandises en effet; il ne peut s'élever aucun doute à cet égard. Cependant on ne peut nier que ces marchandises n'aient des qualités spéciales qui les font rechercher, et qui, dans l'état du monde civilisé, les font préférer à beaucoup d'autres. Elles se conservent parfaitement bien et sans frais; elles ont une valeur assez fixe; leurs diminutions de

prix sont fort lentes; conséquemment, celui qui en est le détenteur est plus sûr de n'être pas soumis à de redoutables crises.

Les métaux précieux étant admis comme les moyens universels des échanges, il en résulte que ceux qui les possèdent sont bien plus certains d'obtenir tous les objets dont ils ont besoin, que s'ils possédaient d'autres objets utiles. Ces objets, pour les consacrer aux approvisionnements, il faut leur trouver un acquéreur; cela peut être très-difficile, on peut quelquefois ne le vendre qu'en faisant de grandes pertes, on peut n'arriver à les placer à aucun prix. Le numéraire, au contraire, convenant à chacun parce que, par son entremise, chacun peut se procurer ce qu'il désire, sera toujours d'une utilité plus immédiatement réalisable; on ne peut donc dire d'une manière absolue que l'argent soit une marchandise comme une autre; c'est une marchandise, mais elle a de plus que toutes les autres, un caractère spécial, celui de servir de signe représentatif de toutes les valeurs, de former le terme de tous les engagements, d'être le moyen de tous les échanges, et par conséquent celui de donner la facilité de s'approvisionner de toutes choses. Il n'est donc pas indifférent de posséder le numéraire, ou les moyens de crédit qui le procurent, à époque fixe.

Mais laissons ces considérations; disons, si l'on veut, que les métaux précieux ne sont qu'un des éléments du capital, en tout semblable aux autres éléments; qu'à aucun titre il ne mérite la préférence. Nous pensons, néanmoins, qu'il y aurait une erreur dangereuse à dire qu'il ne faut pas s'effrayer si une nation exporte

d'une manière continue son numéraire; qu'il est puérile de s'inquiéter des enseignements fournis par la balance du commerce. L'exportation de l'argent, par les nations qui ne produisent pas ce métal, n'est pas seulement menaçante parce qu'elle annonce la privation d'un produit qui a certaines qualités plutôt que d'autres, c'est parce qu'elle est un signe que les nations achètent des objets de consommation, non avec les produits de leur travail, mais avec des éléments de leur capital; elles vivent aux dépens de leur richesse accumulée et non à l'aide d'une production régulière et réparatrice. C'est donc un symptôme qu'elles marchent vers un appauvrissement graduel, et d'autant plus rapide que l'excédant de la consommation sur la production habituelle est plus considérable.

Les libre-échangistes disent, il est vrai, que si on livre ses espèces monnayées pour acheter les produits de quelque contrée, c'est qu'on les a obtenues par des échanges effectués ailleurs. Si l'argent sort d'un côté, il rentre de l'autre. Cela peut arriver, mais se placer dans cette situation, c'est sortir de l'hypothèse dans laquelle nous raisonnons. Nous combattons l'assertion qui consiste à dire que les enseignements de la balance du commerce sont futiles, qu'il ne faut pas s'inquiéter de l'exportation du numéraire; il faut admettre que cette exportation est dénoncée par la balance du commerce, établie d'après le résultat final et total des échanges d'un pays et non sur les échanges qu'il fait spécialement avec une nation déterminée. Il est fort évident que si un peuple vend à un autre ses produits et reçoit de l'argent, qu'il achète les produits d'un

12

autre peuple et lui donne des écus, il n'aura pas fait une mauvaise affaire; mais la balance générale du commerce alors ne dira pas que les échanges lui ont été définitivement défavorables. Ainsi, l'argument n'a pas de véritable portée. Que si, au contraire, un peuple achetait toujours et partout avec ses capitaux, ou qu'au moins l'excédant soldé en capitaux fût considérable, la balance du commerce ferait connaître que son travail productif est dans une situation fâcheuse, et qu'il s'avance dans une voie de prospérité décroissante, et la balance du commerce dirait vrai.

Nous ne voudrions pas qu'on nous fît dire ce qui ne peut être dans notre pensée, et qu'on crût que nous voulons adopter un parti extrême, opposé à celui que nous blâmons. Nous ne disons pas, nous ne pensons pas qu'il ne faut chercher à vendre que pour acquérir des métaux précieux. Nous savons parfaitement qu'il n'y a nul avantage à se procurer un objet quelconque en quantité surabondante, nous savons qu'on ne peut vendre toujours et ne jamais acheter; qu'on ne vend que pour se procurer, en définitive, des objets dont on manque. Nous disons seulement qu'acheter des objets de fabrique étrangère et les payer d'une manière constante avec ses écus, c'est un indice qu'il n'y a pas équilibre entre la consommation et la production, c'est un signe que le travail est en décadence, et que la puissance nationale déclinera comme le travail; nous disons que les relations que nous avons avec les nations qui nous payent les produits que nous leur livrons, en espèces métalliques, nous mettent généralement en meilleure situation que celles que nous entretenons avec les

nations qui nous livrent leurs marchandises contre notre numéraire, parce que les premières mettent, en nos mains, un produit dont la valeur est plus constante, et avec lequel on achète facilement tout ce qu'on désire. Il est donc vrai qu'on ne doit pas négliger les avertissements que fournit la balance du commerce.

Il reste bien entendu que ces avertissements doivent être positifs, bien régulièrement constatés et convenablement généralisés. Il ne faut pas qu'ils soient déduits seulement des échanges restreints qu'on peut faire exclusivement avec un peuple; il ne faut pas que la statistique qu'ils nous présentent soit erronée; or, l'on doit convenir que les causes d'erreur dont ils sont environnés sont nombreuses et difficiles à éviter. Ainsi la balance du commerce est fondée sur deux données qui peuvent bien aisément être vicieuses : elle est fondée sur le prix de marchandises exportées et sur le prix de marchandises importées, et il y a souvent bien de l'arbitraire dans la fixation de ces prix; leur mobilité, d'ailleurs, fait que ce qui était juste une année ne l'est plus les années suivantes, et les corps administratifs ne font pas assez tôt les rectifications nécessaires pour que les documents publiés puissent être acceptés avec une confiance parfaite; on ne peut vraiment les considérer que comme des *à peu près*. Il y a lieu d'ajouter que ces approximations perdent encore de leur justesse parce qu'il y a une multitude de voies détournées par lesquelles rentrent ou sortent les capitaux, et sur lesquelles l'administration ne peut porter ses investigations. Ainsi, pour citer un exemple, la fraude introduit des marchandises et quelquefois en exporte;

les quantités qui viennent ainsi modifier celles qui ont été officiellement constatées, ne peuvent guère être appréciées avec une grande certitude.

Les capitaux sont rapportés, en outre, par les voyageurs, sans qu'on sache justement dans quelle proportion : une nation dont la capitale est le centre des arts et des plaisirs que donne une civilisation avancée, qui se distingue par une urbanité parfaite, une grande facilité de mœurs, un esprit vif et éminemment sociable, attirera nécessairement dans son sein de nombreux visiteurs, qui pourront faire refluer chez elle une partie des millions qu'elle aura laissé écouler par les voies commerciales. Il faut tenir compte de toutes ces compensations; il ne faut pas accepter en aveugle les renseignements officiels sur lesquels on prétend établir la balance du commerce. Mais, nous le répétons, en terminant ce chapitre, il ne faut pas mépriser le critérium, au moyen duquel on peut apprécier le degré du travail actuel et l'action des échanges sur le capital national.

Cette action, qu'on y prenne bien garde, n'est quelquefois pas apparente, et ne cesse pas pour cela d'être funeste. Ainsi, un pays est inondé par les marchandises étrangères; on ne voit pas sortir les capitaux; les métaux précieux ne sont pas réellement exportés; et cependant la richesse publique diminue, et passe des mains des regnicoles dans celles des étrangers. C'est ce qui arrive, quand les citoyens d'une autre contrée deviennent propriétaires des parties les plus productives de votre sol, des vignobles les plus estimés, des terres les plus fertiles, par exemple, ou qu'ils s'emparent des voies de communication concé-

dées, des canaux, des chemins de fer, par exemple. Ces richesses sont de leur nature, aliénables, et font partie essentielle du capital ; nous ne commettons pas l'erreur de croire que le capital soit exclusivement formé de l'or et de l'argent. Quand donc on paye ses acquisitions avec ces éléments de la richesse accumulée, on s'appauvrit ; il n'y a que des titres qui soient échangés ; mais l'appauvrissement et la dépendance d'une nation qui consomme de tels échanges n'en sont pas moins extrêmes : tout le monde sent vivement les inconvénients qu'il y a pour un peuple de n'être pas même propriétaire de son sol et des plus grands instruments de la production. L'état de la balance du commerce, s'il ne fait pas connaître comment arrive la situation désastreuse qui va se développer, annonce au moins qu'elle se prépare ; il dit que d'une manière permanente on importe plus qu'on n'exporte, qu'on consomme plus qu'on ne produit. Il permet de conclure qu'on paralyse le travail, qu'on entame, qu'on amoindrit, qu'on détruit le capital national, et qu'il y a lieu de veiller à la conservation de la grandeur du pays et à sauvegarder l'existence même des populations.

CHAPITRE XVI.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Nous nous arrêtons dans cette discussion abstraite qui a été peut-être trop prolongée. Il nous paraît suffisamment démontré qu'on ne peut accepter dans leur sens absolu les doctrines des libre-échangistes; ils sont trop préoccupés du travail et pas assez des travailleurs, trop des richesses et pas assez de ceux pour qui les richesses sont produites. Ils considèrent l'intérêt de l'humanité, et oublient facilement les intérêts privés des nations, séparées les unes des autres, sans doute pour le bien de l'humanité : car tant qu'elles restent indépendantes, qu'elles savent résister à l'absorption, elles s'excitent par une émulation incessante; elles développent en toute liberté les qualités diverses qui distinguent les races, et qui sont le partage des climats différents; elles maintiennent leur caractère à l'abri d'institutions variées et préparées pour atteindre des buts distincts. Les antiprotectionistes ne voient que la grandeur de l'exploitation du monde matériel,

quand il faut songer à la part que chaque peuple doit conquérir pour rester puissant et libre, pour conserver sa vie propre, nécessaire comme exemple, comme cause de spécialité, et surtout comme élément d'équilibre et de justice, élément nécessaire, car malheureusement le droit international disparaît quand la force ne lui vient pas en aide. Le monde serait un effroyable repaire si la puissance d'un peuple le dominait sans obstacle.

Parmi ceux qui veulent faire disparaître les entraves apportées aux transactions commerciales, les uns, pleins d'amour pour le genre humain, n'ont point de tendresse pour les nationalités dont les attributs divers ont cependant un emploi indispensable dans le grand travail humanitaire; les autres, sachant bien que la concurrence ne pourrait porter préjudice à leur pays, cachent, sous les apparences d'une philanthropie universelle et d'un cosmopolitisme absolu, un patriotisme trop étroit, trop égoïste et trop avide.

Se plaçant à un point de vue exclusif, ils ne sont donc frappés que d'un seul ordre de faits, ils ne tiennent pas compte de ce qui lui est étranger; ils ne reconnaissent pas ce qu'il y a de faux et d'exagéré dans les doctrines de liberté sans limites.

Ils voient l'échange opéré par une détermination libre, ils admettent aussitôt que cette détermination est éclairée.

Ils en concluent qu'elle produit un avantage certain et permanent.

Ils déduisent de ces prémisses leur premier axiome: l'échange est avantageux, toujours et partout, pour l'individu qui l'opère.

Ils vont plus loin.

Ils disent : Les individus composent les nations, les richesses particulièresconstituent la richesse publique, l'échange, qui a augmenté la richesse individuelle, a donc augmenté la richesse nationale, donc l'échange est avantageux pour les nations. Ils n'admettent aucun fait qui puisse infirmer ce principe général.

Si l'on remarque qu'en achetant des produits à l'étranger, on empêche de confectionner les produits similaires à l'intérieur, qu'on anéantit conséquemment le travail dont vivent certains citoyens, qu'on les fait périr ; les libre-échangistes répondent :

On n'achète des produits qu'en vendant des produits ; on n'a acheté des objets utiles qu'en donnant des objets utiles, car l'étranger ne donne rien pour rien.

Ces objets sont le produit du travail, car tous les objets échangeables ont reçu une façon, ont subi l'influence de la main de l'homme.

On a donc dû accomplir un travail pour créer les objets donnés en échange.

Si donc on a abandonné le travail qui produisait les objets achetés au dehors, on a acquis le travail exigé par la fabrication des objets vendus au dehors, tout travail perdu est donc remplacé par un autre travail ; l'échange, en conséquence, ne peut nuire ni à la production ni aux producteurs.

Ils ne s'inquiètent pas de savoir si la compensation est exacte ; ils ne la mesurent pas.

Et si l'on constate que les objets donnés en échange ont été produits par un travail depuis longtemps éteint, par un travail qui ne concourt plus à entretenir l'exis-

tence des générations vivantes ; que ces objets font partie de la richesse accumulée ; qu'ils constituent le capital reproductif ; que conséquemment l'acheteur qui l'emploie ne fait pas naître un travail nouveau, en remplacement du travail qu'il a détruit en cessant de s'approvisionner sur le marché national ; que même d'une manière générale l'aliénation du capital empêche la production, les libre-échangistes affirment :

Que si l'on a livré à l'étranger certains éléments du capital, c'est qu'ils étaient surabondants ;

Que, si l'on a fait cesser un travail actuel dont les produits étaient trop chers, on a obtenu un avantage ;

Que d'ailleurs ce travail sera repris, aussitôt que les objets qui servaient à le solder seront devenus plus rares, et plus chers, car on paye les travailleurs à un prix réellement plus élevé en leur donnant, en quantité pareille, des choses d'une valeur plus grande ; par conséquent, on leur permet alors de soutenir la concurrence étrangère.

On ne s'est pas enquis s'ils n'étaient pas morts, dispersés, inhabiles, incapables à jamais de soutenir une concurrence devenue plus redoutable et plus ardente. L'examen le plus superficiel aurait montré qu'une industrie qui ne peut résister aux coups de sa rivale, quand elle a toute sa vigueur, ne peut se relever, et conquérir la victoire, quand elle a été terrassée.

C'est en négligeant tant d'objections péremptoires qu'on a pu énoncer les formules sacramentelles :

Tout échange est avantageux ;

On n'opère l'échange qu'en livrant des produits pour des produits;

L'échange ne peut porter atteinte au travail national; s'il le suspend momentanément, c'est pour lui donner bientôt une nouvelle force;

Toutes ces formules sont évidemment fausses, quand on veut leur donner une signification absolue; évidemment l'échange devenu libre de toute entrave peut s'opposer à la conservation du travail; il s'oppose à sa régénération quand il a été interrompu.

Et de plus, on n'a pas demandé si, sous d'autres rapports que l'étendue, le travail national n'a point à souffrir de la liberté sans limite; si, par exemple, sous ce régime, il est susceptible d'acquérir une nouvelle extension, s'il peut atteindre au même perfectionnement, si l'on peut faire le choix le plus convenable à la situation du pays, s'il est aussi largement rémunéré, s'il a une sécurité aussi parfaite que lorsqu'il est garanti par un système de douanes; on n'a pas demandé si le libre-échange ne modifie pas d'une manière fâcheuse la distribution des richesses et la consommation; on n'a tenu aucun compte des raisons décisives qui, dérivant de ces considérations essentielles, forcent les nations à recourir à la protection, et on a formulé la conclusion générale : les échanges sont avantageux, il faut leur laisser toute latitude, il faut décréter la liberté du commerce.

Pour nous, nous disons :

L'échange donne à l'homme le moyen de se procurer une infinité d'objets utiles ou agréables qu'il ne pourrait obtenir par un autre moyen, car le lieu de sa

résidence ne peut suffire à toutes les productions, et son travail ne peut les embrasser toutes; son travail d'ailleurs devient plus parfait et plus fécond à mesure qu'il se divise, et qu'il devient plus spécial.

Utile à l'individu, l'échange peut être profitable à des contrées entières, il peut les porter à un degré de prospérité et de puissance admirable. Il en est, en effet, qui ont réuni plus d'habitants que le sol n'en pouvait nourrir; par leurs créations manufacturières et leur commerce, elles ont obtenu tout ce qui leur était nécessaire; elles sont devenues, en quelque sorte, les pourvoyeuses de la terre, et la terre, à son tour, est devenue leur tributaire.

Cela est : dans certaines conditions, l'échange est la cause de la félicité des individus, la source de l'opulence et de la grandeur des nations; il a des résultats éminemment favorables pour celles dont le sol est le plus favorisé sous les rapports de la production et qui ont une supériorité incontestable dans le plus grand nombre des industries, dans celles surtout dont les produits sont les plus nécessaires, les plus largement consommés, les mieux payés, les plus propres à développer la puissance sur la terre, sur la mer; ces nations-là acquièrent une grande prépondérance par la liberté du commerce, elles obtiennent définitivement la suprématie; si elles négligent certains travaux, elles y suppléent en donnant plus d'extension aux travaux les plus avantageux.

Mais on n'en peut conclure rigoureusement qu'en toute situation il en sera de même, que les nations de tous points inférieures en retireront le même

profit, et que conséquemment la liberté des échanges est un principe sacré auquel il ne faut pas porter atteinte.

Les conditions de l'échange ne sont pas toujours les mêmes ; ses résultats ne seront pas identiques.

L'échange sera nuisible à l'individu, s'il est fait inconsidérément, au lieu d'être fait avec sagesse, avec prévoyance, avec calcul ; s'il est fait pour satisfaire des passions funestes ; s'il est fait, non avec le revenu régulier du travail habituel, mais avec le capital accumulé : en ces cas il peut nuire directement à la *consommation*, indirectement à la *production*, par l'aliénation du capital.

L'échange pourra nuire non-seulement aux individus qui l'opèrent personnellement, mais plus encore aux autres individus dont l'agglomération forme la nation et qui sont comme solidaires les uns des autres ; il pourra porter atteinte à la production, à la distribution, à la consommation des richesses.

Il pourra nuire à la production d'une nation, si les produits qu'elle achète, bien que non créés par elle, se substituent à des objets qu'elle confectionnait, et si les produits achetés au dehors sont payés par les produits donnés aux producteurs supprimés. L'échange pourra lui nuire doublement, si elle achète les produits non créés par elle, avec son capital, élément essentiel de la production.

L'échange pourra nuire d'une autre façon encore, si les produits nouveaux achetés par une nation avaient pu être créés par elle au moyen d'un apprentissage : il lui ôtera la faculté de satisfaire à une nécessité qu'elle

ne peut méconnaître, celle de donner de l'extension à son travail.

L'échange pourra surtout nuire à la production, il portera surtout atteinte à la *conservation* du travail d'une nation, si elle achète des produits qu'elle créait déjà, sans pouvoir substituer un travail nouveau à celui que l'importation des produits étrangers supprime, soit parce qu'elle ne peut augmenter les quantités des produits nationaux, soit parce que l'étranger ne veut pas les accepter. Dans ce cas, elle peut payer les étrangers avec des produits, mais en ne leur donnant que ce qu'elle donnait aux producteurs nationaux, il y a alors une classe de producteurs supprimée; ou bien elle peut payer les produits importés en livrant les éléments de son capital; deux travaux sont alors détruits, celui des producteurs supprimés, et celui qui servait à les faire vivre; et, de plus, on porte atteinte à la production générale par l'aliénation du capital.

On ne peut pas dire que le capital n'est formé que de produits qui sont semblables aux autres : pour le travail ils ont pris un autre caractère, et leur aliénation a un autre résultat pour les travailleurs vivants.

On ne peut pas croire que la production sera reprise, que la *régénération* du travail sera assurée quand les éléments surabondants du capital seront échangés, qu'ils auront acquis plus de valeur, et que conséquemment pour un même prix on pourra faire plus de travail. La concurrence, qui a éteint une production, ne sera pas moins active quand elle sera victorieuse; elle ne sera pas moins puissante, quand elle aura ruiné, dispersé, anéanti les producteurs. Ainsi le travail se

restreindra de plus en plus, et disparaîtra d'une manière définitive.

Lors même que le libre-échange, conformément aux arguments de l'école, ne pourrait porter atteinte à la conservation du travail, ou qu'il n'en pourrait empêcher la régénération; il resterait des raisons décisives de ne point proclamer encore la liberté du commerce; il faudrait maintenir la protection, si ce n'est qu'à ce prix qu'une nation peut satisfaire aux conditions de sa position dans le monde.

Il faut qu'elle puisse donner à son travail toute l'*extension* désirable, en rendant possible la conquête des travaux auxquels elle est propre et dont elle n'a pas commencé l'apprentissage;

Assurer à son travail le *perfectionnement* qu'on ne peut atteindre que par une pratique prolongée;

Faire *choix* du travail qui convient le mieux au développement moral, intellectuel et physique des populations, et qui procure le plus certainement les éléments de gloire, de puissance et de bonheur;

Garantir à son travail la *rémunération* la plus large ou au moins celle qui permet à l'homme de vivre dignement et heureusement;

Offrir à son travail toute *sécurité*, en le mettant à l'abri des crises commerciales qui frappent les nations trop aventureuses, et des déprédations de voisins peu scrupuleux et trop puissants;

Favoriser la meilleure *distribution* des richesses, celle qui est la plus conforme à la constitution du pays;

Régler la *consommation* selon les préceptes avoués par l'économie, l'hygiène, une saine morale.

Telles sont les conditions qui sont imposées à la liberté; il faut qu'elle les respecte pour qu'on puisse l'adopter; il faut que la conservation du travail ou sa régénération soit assurée; que son extension, son perfectionnement, son choix, sa rémunération, sa sécurité, soient hors d'atteinte, sinon la limitation des échanges est bonne, la protection est nécessaire. Pour donner la liberté il faut peser chacune de ces circonstances, et s'assurer si sous aucun de ces rapports elle ne peut être préjudiciable; c'est moins commode, sans doute, et moins prompt, que de dire toujours, et sans examen, *laissez passer;* mais c'est plus sûr. La protection, loin d'être funeste, sera la sauvegarde des intérêts nationaux, quand seule elle satisfait aux nécessités que nous avons énumérées.

Nous n'avons pas caché qu'elle imposait un sacrifice aux industries qui peuvent se passer de tarifs protecteurs, qui sont même supérieures aux industries étrangères; on leur impose, en effet, une surcharge de frais et des privations, en leur faisant payer plus cher les objets dont elles ont besoin. Il faut donc que la protection soit le moins élevée possible; il faut que le sacrifice imposé, dans l'intérêt public, soit réduit dans les plus étroites limites.

Nous ferons cependant à ce sujet deux observations : la première c'est que les sacrifices imposés ne sont pas sans compensations; la deuxième c'est que le chiffre apparent du sacrifice n'est pas toujours réel.

Les compensations obtenues par les industries dont la supériorité est incontestable sont évidentes;

d'abord on leur assure exclusivement le marché national. On dira : Mais leur supériorité même rend inutile cette prétendue faveur. Cela peut être vrai, mais on étend pour elles le marché intérieur en augmentant le nombre des travailleurs, et l'extension obtenue est quelquefois de beaucoup supérieure à la vente qu'elles pourraient réaliser sur les marchés étrangers. Il n'entre pas dans notre plan d'examiner ici les faits particuliers, mais nous ne pouvons nous refuser d'en citer un qui fait nettement comprendre notre pensée : si un grand peuple n'a qu'un très-petit nombre d'industries supérieures, au nombre desquelles se trouverait, par exemple, la production du vin ; si les nombreux travailleurs qu'il renferme dans son sein et qui vivent à l'abri de la protection, consomment largement ce produit ; ils fournissent selon toute probabilité un moyen d'écoulement que ne remplacerait pas l'étranger, dans le cas où l'on viendrait à anéantir par la liberté la plus grande masse des productions : ainsi ceux qui n'ont pas besoin de protection sont enrichis par la protection même. De plus, ils reçoivent une compensation autre : ils sont protégés par une nationalité puissante qui les défend des entreprises des États disposés à faire peser sur eux leur domination envahissante ; si leur pays s'affaiblit, leur situation devient précaire et parfois insupportable ; on ne saurait trop souvent dire que les peuples pour avoir justice doivent établir leur force. Si donc la proctection qui fait grandir les États, lèse quelquesclasses de producteurs, ceux-là ne sont pas surchargés sans avoir en retour quelque profit, et comme d'ailleurs ils ont la faculté de pren-

dre part aux travaux protégés, comme le salaire de ces derniers n'est pas en réalité supérieur au leur, ils ne sauraient se plaindre ni d'injustices, ni de spoliations.

Non-seulement la protection amène avec elle des compensations, mais de plus elle peut n'être pas onéreuse au degré qu'elle le paraît. Le chiffre du tarif n'est pas celui de l'enchérissement des denrées : chez une nation active, intelligente, riche et formée de classes nombreuses, dont les aptitudes sont variées à l'infini, et qui peuvent arriver à opérer entre elles une suffisante division de travail, la concurrence intérieure suffit pour faire descendre les prix. Il y a même nécessité que le cours des marchandises indigènes soit au-dessous de celui des marchandises étrangères augmentées du taux des droits, pour que les premières soient vendues, et quelquefois la différence de valeur est énorme. Ainsi, on se plaint, en certains cas, que le droit imposé à l'entrée d'une marchandise est double ou triple du prix de cette même denrée à l'intérieur : cela tient à ce que la fabrication indigène avait besoin d'une protection élevée lorsque le tarif a été fixé. Mais elle a fait tant de progrès, que sa valeur totale est descendue au-dessous du droit même. Alors celui-ci paraît inutile; mais aussi nous disons qu'on n'a pas lieu de s'en plaindre; il ne nuit à personne; il est purement nominal. Nous ajoutons que ce fait même prouve les avantages du système que nous défendons; il a permis de créer, et créer à très-bas prix, des produits dont primitivement on ne pouvait entreprendre la fabrication sans une protection qu'on regardait comme excessive.

Nous dirons, de plus, qu'un chiffre protecteur qui paraît devenu sans objet, à cause des perfectionnements successifs obtenus par l'industrie indigène, peut pourtant être encore être indispensable : il doit être conservé quand certains produits sont en concurrence avec ceux d'une nation qui travaille sur une échelle immense, et qui, en raison de l'étendue des marchés qu'elle approvisionne, de l'esprit d'aventure qui dirige ses spéculations, se trouve exposée à des crises profondes et périodiques. Quand elles arrivent, pour satisfaire aux travailleurs affamés, pour obéir aux nécessités d'un commerce dont l'activité fébrile ne peut admettre le repos, elle inonde de ses produits les marchés étrangers; elle écrase tous ses rivaux qui travaillent plus sagement, plus régulièrement, et dans des limites plus restreintes.

Pour empêcher les grands désastres qui seraient causés par une telle invasion des marchandises étrangères, un tarif élevé est parfois nécessaire. Il faut même, quand les dangers sont immenses, aller jusqu'à la *prohibition*.

Ce mot excite une vive répulsion, et beaucoup de bons esprits qui reconnaissent la nécessité d'accorder une protection tutélaire à l'industrie, repoussent systématiquement toute mesure prohibitive ; ils pensent qu'elle ne peut avoir d'autre effet que de constituer un privilége, au profit de quelques individus, qui s'engourdissent dans une sécurité perpétuelle, et se coalisent quelquefois contre la masse des consommateurs. Cela peut être vrai pour certaines industries restreintes, exigeant des moyens de production spéciaux et considérables; mais cela cesse d'être vrai pour des in-

dustries vastes, aptes à se développer en tous lieux, à la portée de l'universalité des producteurs. Pour celles-là la concurrence intérieure est pressante, continue, extrême, et on les voit abaisser incessamment leurs prix, faire des progrès continuels, se contenter des plus minces bénéfices que puisse donner un travail manufacturier. Elles ne s'endorment pas à l'ombre de la prohibition, elles n'en profitent même pas, dans les temps ordinaires; les conditions du commerce intérieur suffisent pour ramener leurs produits aux dernières limites du bon marché; mais la prohibition peut néanmoins leur être indispensable pour porter obstacle aux catastrophes qu'amènerait chaque crise commerciale, si elles se trouvaient en face d'une production étrangère relativement immense, hardie, toute-puissante, et pressée par l'inexorable nécessité de ne s'arrêter jamais.

Toutefois, pour adopter une mesure aussi extrême, il faut que l'existence des circonstances que nous avons énumérées soit bien constatée; il faut de plus que l'industrie qu'on veut défendre soit éminemment utile. Dans la majorité des cas, un tarif protecteur est tout ce qu'on peut accorder; nous nous hâtons d'ajouter que, puisque la protection est un sacrifice, il ne faut pas la prodiguer et l'accorder à toute production à laquelle des individus ont la fantaisie de se livrer. Bien évidemment il est des denrées qu'on ne produira jamais dans tous les climats, il est des produits que certaine nation ne fabriquera jamais avantageusement. Il ne faut donc favoriser que les industries qui peuvent devenir profitables au pays par quelque moyen; il faut

se garder de donner des secours à celles qui n'ont point ce caractère; pourtant il ne faut pas inconsidérément déclarer qu'une nation sera à jamais inhabile à façonner certains objets, qu'un pays est impropre à fournir certains produits. Pour citer un exemple saisissant, n'a-t-on pas vu la fabrication du sucre commencer, dans les climats tempérés, à l'aide d'une protection que les circonstances rendaient exorbitante, languir longtemps et causer la ruine de ceux qui osaient l'entreprendre? On déclarait que nos froides régions ne pouvaient former les matières saccharines, qu'il fallait le soleil des tropiques pour élaborer ces principes, et maintenant il est des contrées de l'Europe qui peuvent lutter avec les Antilles. Il faut donc craindre d'abandonner des voies utiles et de proscrire trop tôt des protections définitivement avantageuses.

Notre conclusion définitive est:

Que la théorie absolue des libre-échangistes ne peut recevoir une application universelle;

Elle peut être avantangeuse aux nations qui ont conquis une supériorité industrielle incontestable, à celles qui, en prêchant la liberté du commerce, tiennent dans leurs mains les positions qui assurent le monopole commercial;

Elle peut ruiner les nations qui sont dans des conditions inverses.

Certaines nationalités doivent donc avoir recours au système protecteur pour soutenir leur grandeur. Il faut l'employer avec discernement et modération, mais il faut l'employer. Il faut l'adoucir autant que possible, mais il ne faut pas l'abandonner préma-

turément ; il ne faut le délaisser qu'en connaisance de cause. Il est des hommes, bien convaincus de la nécessité d'arrêter les effets de la concurrence étrangère, qui disent cependant qu'il faut marcher d'une manière continue vers la liberté, sans reculer ni s'arrêter jamais. Cette pensée est bien séduisante ; nous croyons utile toutefois de la modifier : telle qu'elle est formulée, elle pourrait conduire à des désastres. Ce n'est pas la liberté qu'il faut se proposer pour but, c'est la réalisation des conditions qui la rendent profitable. La liberté n'est pas un bien absolu, elle amène des résultats divers : une nation n'est pas bien approvisionnée par cela seul qu'elle achète à bon marché, mais parce qu'elle sait bien et beaucoup produire ; elle ne sera pas aussi complétement pourvue qu'une autre parce qu'elle achètera ses produits, mais seulement parce que ses producteurs deviendront aussi habiles que leurs rivaux. Abattre, avant le moment opportun, les barrières qui la défendent, ce n'est pas le moyen de perfectionner ses industries, ce peut être le moyen de les anéantir. Nous le répétons donc, ce qu'on doit se proposer pour but, ce n'est pas de décréter, à une heure marquée, la liberté, qui ne doit être qu'une conséquence, c'est d'améliorer toujours le travail, par les mesures les plus efficaces, par les efforts les mieux combinés ; c'est de l'élever si haut, qu'il n'ait plus de concurrence à redouter, et que la liberté lui soit bonne. La protection peut donc être indispensable pendant un temps qu'on ne peut mesurer toujours, et qui sera déterminé par les positions relatives des nations.

Le moment n'est pas encore venu d'adopter la liberté

des transactions entre les nations. On a eu grandement raison de faire disparaître les barrières qui s'élevaient entre les fractions d'un même empire : elles avaient été posées quand chaque province avait des intérêts spéciaux et n'avait pas avec les autres une entière communauté d'existence politique. Dès que l'association est devenue tout à fait intime, il n'y avait plus de motif de laisser subsister les séparations; mais les nations ne sont pas entre elles dans les mêmes relations, leur antagonisme est profond. C'est donc à tort que les libre-échangistes ont vu dans l'abolition des douanes provinciales un argument décisif en faveur de l'abolition des douanes internationales : en faisant disparaître les premières, la nationalité ne perd rien ; si la richesse et la force passe d'une ville, d'une région à une autre, le pays conserve sa puissance, puisque toutes les parties d'un État concourent à la défense générale. Il n'en est plus de même quand des moyens d'attaque et de défense passe d'une nation à une autre qui a des idées, des préjugés, des affections, des intérêts opposés. Celle qui se laisse dépouiller compromet sa gloire et son salut. Nous maintenons donc qu'en l'état du monde, il est des situations qui nécessitent la conservation du système protecteur.

Cela prouvé, nous avons à rechercher quelle est la position de la France, et quel est le régime économique qui lui est, en conséquence, applicable.

DEUXIÈME PARTIE.

ÉCONOMIE PRATIQUE DE LA FRANCE.

Nous venons d'étudier les principes de la science économique dans leur abstraction. Nous avions à nous demander si la liberté du commerce, tant prônée par une école moderne, pouvait, sans dommage, être acceptée par tous les peuples, en quelque situation qu'ils fussent. Nous avons constaté que s'il est des circonstances dans lesquelles l'abolition des restrictions commerciales est la cause la plus certaine de la splendeur de certaines contrées; il est d'autres circonstances dans lesquelles la grandeur et l'indépendance des nations exigent qu'elles adoptent un système de douanes pour protéger leurs travailleurs; nous avons énuméré les principales considérations qui font concevoir la nécessité de défendre la production nationale par des tarifs protecteurs. Maintenant nous devons rechercher quel est le régime économique qui convient à la France: nous devons demander si sa richesse s'accroîtrait par l'application du système de liberté absolue, ou si, au contraire, elle ne peut se conserver et s'étendre qu'à l'ombre d'une protection éclairée. Nous entrons immédiatement dans l'examen des faits qui doivent décider notre jugement.

CHAPITRE PREMIER.

EFFETS DU LIBRE ÉCHANGE SUR LA RICHESSE DE LA FRANCE.

Pour bien juger les conséquences de la liberté du commerce appliquée à la France, nous commencerons par faire l'évaluation de la richesse de notre pays; puis nous ferons l'appréciation du régime économique sous lequel il est placé. Ensuite, nous rechercherons quels doivent être les effets de l'abolition de toute protection, et, pour atteindre méthodiquement le but que nous nous proposons, nous suivrons le plan que nous nous sommes imposé lorsque nous avons voulu savoir, d'une manière générale, si les principes des libre-échangistes étaient applicables, en toute circonstance, à une nation quelconque. Nous rechercherons quels peuvent être les effets de la liberté illimitée du commerce sur la production, la distribution et la consommation des richesses en France; et pour analyser sûrement les effets de la liberté sur le point qui nous intéresse essentiellement, savoir la production, nous étudierons son action sur les divers faits relatifs au travail français, sa conservation ou sa régénération, son extension, son perfectionnement, son choix, sa distribution, sa rémunération, sa sécurité.

CHAPITRE II.

ÉVALUATION DE LA RICHESSE DE LA FRANCE.

Il est utile de rechercher avec soin quels sont les éléments qui composent la richesse de notre pays, d'apprécier l'importance de chacun d'eux, la facilité d'augmenter les uns plus que les autres ; ce n'est qu'alors qu'on pourra juger si l'application des théories économiques aura une influence heureuse ou funeste sur la source des richesses nationales.

Rien n'est plus difficile que de connaître les éléments de la richesse d'une contrée comme la France, de faire l'inventaire de son capital, d'estimer la puissance productive de son agriculture, de son industrie, de son commerce. Les faits relatifs à son commerce extérieur commencent à être dévoilés par les documents que publient les douanes ; mais, s'ils peuvent faire apprécier les quantités de marchandises entrées et sorties, ils sont loin d'en faire connaître la valeur réelle. On ne sait presque rien d'officiel sur sa production industrielle. Enfin les éléments statistiques que l'on a recueillis pour constater l'état de son agriculture, n'ont point de bases irrécusables. Cependant presque tout

le débat roule sur la préférence qu'il faut accorder soit au commerce, soit à la production agricole, soit à l'industrie; sur les bénéfices que donnerait l'entière liberté des transactions, sur les compensations qu'on obtiendrait si l'on se décidait à sacrifier certaines manufactures ou certaines cultures spéciales. Comment donc, lorsqu'il s'agit de peser les avantages réciproques de toutes les productions, de se décider entre les réclamations du commerce et de quelques industries d'un côté, de l'agriculture et de la plus grande masse des fabriques de l'autre, comment se décider si l'on ignore ce que valent toutes ces choses?

Nous pensons donc qu'il est de la plus haute importance de compléter et de perfectionner la statistique agricole de la France; nous pensons qu'il est indispensable de former sa statistique industrielle qui n'est point commencée; il faut absolument savoir quelle valeur a chacun des travaux auxquels se livre la population : quel bénéfice il donne au pays, quelle influence il a sur le moral et la constitution physique des personnes qui l'entreprennent, etc. Ce serait là l'indispensable complément des documents publiés par le ministère. Nous savons bien que de grandes difficultés surgiront, qu'on aura grand'peine à énumérer toutes les productions, à supputer tous les objets qu'elles fournissent, à apprécier leur valeur et le bénéfice qu'ils donnent. On risquera de faire de doubles emplois, quand on fera le tableau de la valeur totale des créations industrielles, car chaque objet ne doit pas entrer dans le compte général pour un chiffre égal à son prix; il ne représente pas un bénéfice égal à la somme qu'on peut

obtenir en le vendant; si cette dernière est acceptée dans l'évaluation de la richesse produite par l'industrie, il ne faut plus mentionner que les choses définitivement livrées à la consommation, et omettre et le prix de la matière première, et celui des façons diverses qu'elle a subies avant d'arriver au point d'être mise aux mains des consommateurs. Si l'on portait en compte et successivement le prix de tous les produits, à mesure qu'ils sortent des granges de l'agriculteur ou des fabriques des industriels, manifestement on commettrait la plus grande des erreurs: on imputerait à chaque produit une valeur déjà mentionnée, et on les cumulerait autant de fois qu'ils seraient soumis à de nouvelles préparations. Par exemple, si vous admettez dans l'inventaire général de la richesse le prix total de la toile, après avoir compté le prix du lin brut, celui du lin *roui*, *teillé*, filé, puis celui du lin tissé, blanchi, apprêté, vous aurez évidemment enflé la valeur totale de la production, puisque le prix de la toile représente, en définitive, la valeur accumulée de tous les travaux: il faut donc, ou ne pas compter le gain fait par les *façons* qui ont précédé la vente de la toile, ou ne compter à propos de celle-ci que les bénéfices faits pour la confectionner.

Les difficultés qu'on éprouvera pour arriver à des résultats approximativement exacts seront grandes; mais on les surmontera, il le faut nécessairement, puisque c'est dans ces évaluations qu'on trouvera les règles qui doivent présider à notre système économique.

Nous désirons bien vivement qu'on se hâte de fournir aux grands pouvoirs de l'État des renseignements dont

ils ne peuvent se passer. Quant à présent, nous allons essayer de nous servir des faits encore incomplets qui nous sont livrés ; nous avons quelque espoir qu'ils nous permettront de constater, en masse, la situation de la richesse de la France, d'une manière suffisante, pour tirer de la proportion des grands éléments de production des conséquences utiles.

STATISTIQUE AGRICOLE.

L'agriculture, dont les produits sont exposés au grand jour et à tous les yeux, semblerait devoir fournir facilement l'inventaire de ses richesses : cependant il a fallu plusieurs siècles de travaux pour arriver à une évaluation qui n'est point complète, et qui n'a point tout le degré d'exactitude qu'on désirerait. Sous Louis XIV, on n'avait sur les produits du sol presque aucun renseignement. Il fut prescrit aux intendants de rassembler les matériaux nécessaires à l'établissement d'une statistique du royaume. Mais nous n'avions pas de cadastre; les cartes du pays n'avaient pas de précision, celles qui existaient différaient entre elles de 5,818 lieues; l'impôt était variable pour chaque province, et quant à sa nature et quant à sa quotité; la population elle-même restait inconnue : on l'établissait tantôt en dénombrant les individus, tantôt en comptant les feux, sans avoir de base fixe pour évaluer ce que chaque feu représentait d'individus; c'est à tel point que les calculs divers qui étaient présentés variaient d'un centième. On ne pouvait donc par aucune

de ces données arriver à apprécier, même d'une manière approximative, la production agricole.

Vauban, en l'absence de documents précis, fit faire l'étude détaillée de quelques parties de nos provinces de l'Ouest; de ces études il conclut la quantité de terres diverses contenues dans une lieue carrée; et, généralisant cette base, il en fit sortir l'expression de la situation agricole du territoire de la France. D'après ce grand observateur, et en réduisant en mesures métriques les mesures de son temps, on admit que le territoire de la France contenait 53,315,000 hectares.

Savoir : en

Terres arables.	30,834,000 hectares.
Vignes.	3,402,000
Pâturages.	5,697,000
Bois et forêts.	6,804,000
Maisons, jardins et parcs. . .	2,852.000
Étangs et marais.	162,900
Chemins et rivières.	891,000
Bois communaux, terres vagues ou stériles.	2,673,000

Il résulte des documents statistiques publiés par le ministère du commerce que la quantité des terres arables est exagérée, celle des vignes encore plus; celle des bois est diminuée; celle des terres vagues ou stériles est cinq fois moindre qu'elle ne devrait l'être.

L'école des économistes, fondée, sous Louis XV, par le docteur Quesnay, n'arriva pas à établir une sta-

tistique reposant sur des faits bien observés; les éléments lui manquèrent.

En 1788, Arthur Young fit de nombreuses observations sur l'état agricole de nos provinces, et généralisant ses observations, les appliquant à la carte de France par un procédé qui, en fin de compte, avait quelque analogie avec celui de Vauban, il en déduisit des considérations générales qui partaient de données trop restreintes pour obtenir un caractère d'exactitude suffisante.

En 1790, Lavoisier, sur la demande du comité de l'assemblée nationale chargé d'établir les bases de l'impôt, tenta de former la statistique agricole du pays. Il prit pour point de départ de ses calculs le nombre des charrues.

Il admettait qu'il y avait en France :

320,000 charrues traînées par des chevaux, labourant chacune, en automne, $15^h.32$, soit pour toutes. .	4,902,400 hectares.
Idem au printemps $15^h.32$, soit.	4,902,400
600,000 charrues traînées par des bœufs labourant chacune, en automne, $7^h.66$, soit.	4,596,000
	14,400,800 hectares de terres arables.
Il supposait les jachères égalant les terres labourées en automne, soit.	9,498,400 hectares.
Il supposait les terres en vaine pâture au double des	

Report.	23,899,200 hectares.
terres cultivées par les bœufs.	9,192,000 hectares.
Il supposait que les bois, prés, etc. couvraient. . . .	20,539,000 hectares.
Le territoire de la France, partagé selon les données indiquées, était donc évalué à.	53,630,200 hectares.

On sent tout ce que de pareilles évaluations ont d'incertain et d'incorrect ; les observations de l'illustre et malheureux Lavoisier sont cependant encore prises pour point de départ. Ainsi dans la discussion de la question des bestiaux, c'est encore à lui qu'on demande le chiffre de la consommation individuelle de la viande, en France, avant la révolution ; et c'est d'après ses évaluations, comparées aux chiffres de la consommation actuelle, qu'on prétend décider s'il y a lieu de modifier la législation des douanes sur cet objet.

En 1810, Napoléon, en 1814, la restauration, prescrivirent l'établissement d'une statistique générale de la France; mais malgré la division plus précise du territoire, l'entreprise du cadastre, la régularité de l'assiette de l'impôt, la centralisation des pouvoirs, on n'obtint pour résultats que des évaluations qu'on peut considérer comme arbitraires.

En 1815 et 1835, d'après Chaptal, et M. Dutens qui a accepté la base d'évaluation de Chaptal pour former le chiffre de cette dernière époque, le sol de la France se composait de 52,768,618 hectares.

	En 1815.	En 1835.
La culture occupait. .	44,911,000 h.	49,676,435 h.
Les terrains vagues, routes, canaux, constructions, etc.	7,857,618	3,092,183
Totaux.	52,768,618	52,768,618 h.

	En 1815.	En 1835.
La valeur des terrains était de.	32,328,300,000 fr.	36,829,999,522 fr.
Les constructions agricoles étaient estimées à.	3,877,807,000	4,354,342,000
Le mobilier rural à. .	1,938,903,500	2,177,171,000
Les bestiaux à. . . .	1,315,188,968	1,637,462,000
TOTAL du capital agricole.	39,460,199,468 fr.	44,998,974,522 fr.
Le revenu brut du domaine agricole a été évalué à.	5,553,010,911 fr.	6,728,760,822 (1)

(1) Ce revenu était formé par les éléments suivants :

		En 1815.	En 1835.
Céréales, pommes de terre, légumes secs, etc.		1,686.865,357 fr.	2,292,513,920 fr.
Châtaignes, fruits, légumes frais. .		292,118,606	353,764,800
Vins.		684,431,436	732,888.000
Bestiaux.	Viande.	627,486,368	741,036,504
	Peaux.	12,800,000	14,006,060
	Lait, beurre, fromage.	734,587,982	777,799,046
	Laines.	112,950,000	183,288,825
	Chevaux, ânes, etc.	20,104,815	22,386,365
	Abats des chevaux.	4,206,000	6,000,006
Avoine, foin, paille, vendus pour les chevaux des villes, etc.		118,280,706	153,894.917
Volailles, gibier, œufs.		145,206,883	161,376,925
Pêche fluviale et maritime.		148,171,178	148,171,178
Menus grains.		11,827,800	26,550,000
Pailles, osier, spartes.		13,636,363	15,000,162
Bois.		280,555,528	285,555,606
Petites cultures :			
Goudron, safran, réglisse.		1,700,000	1,870,000
Huiles.		210,000,000	231,006,000
Chanvre et lin.		49,941,846	94,400,000
Soie.		12,243,195	25,056,162

Le produit brut étant connu, il faut rechercher quel est le produit net de l'agriculture, c'est-à-dire celui qu'elle peut mettre en circulation, et échanger contre d'autres produits.

Du produit brut il faudrait, d'après M. Dutens, défalquer la nourriture de la population agricole, qui est évaluée, pour 1815, à 17,400,000 âmes, pour 1835, à 19,522,000 ; il faudrait défalquer ensuite l'entretien des bâtiments et instruments, les semences, les salaires, la nourriture des animaux, l'extraction des matériaux, les pertes d'animaux.

D'après ces données, les défalcations à faire seraient les suivantes :

	En 1815.	En 1835.
Les aliments sont évalués à.	1,752,307,020 fr. (1)	1,972,050,349 fr.
Les boissons à. . . .	85,000,000	97,910,000
Abeilles.	6,000,000	6,000,000
Garance.	4,000,000	22,000,000
Tabacs.	22,000,000	25,400.000
Pierres, etc.	54,545,454	60,000,000
Chaux, etc.	39,763,637	43,740,000
Houille.	7,556,462	21,482,571
Mineral.	4,032,663	4,435,819
Sel.	10,295,249	11,325,214
Omissions.	239,577,763	266,817,114
Totaux.	5,553,010,911 fr.	6,728,760,822 fr.

(1) La ration est calculée à. . . { $0^{k}.150$ de viande, par jour.
$1^{k},108$ de blé, etc.

$1^{k}.258$

Pour obtenir le poids de la ration en blé, on a réduit :
de 2/3 le poids des pommes de terre,
1/3 le poids des légumes, etc. consommés,
et le poids total est réduit de 1/10° à cause de la moindre qualité des aliments des agriculteurs.

	En 1815.	En 1835.
Report....	1,837,307,020 fr.	2,069,960,349 fr.
Entretien des bâtiments à 3/4 p. 0/0.	29,083,552	31,522,565
— des instruments, etc. à 5 p. 0/0...	96,945,175	108,408,550
Semences des céréales 1/7.......	225,656,817	288,921,654
— des pommes de terre 1/8......	12,658,532	26,398,398
Nourrit. des grands animaux : Fourrag.	570,384,392	699,098,682
— Avoine.....	283,692,192	348,148,024
Gages et salaires des domestiques....	68,495,410	68,495,410
— des journaliers..	167,444,865	179,552,100
Frais d'extraction des minéraux et matériaux pour constructions privées et publiques, outre la nourriture....	11,290,341	36,080,479
Mortalité et dépérissement des animaux	82,038,646	98,446,375
Total....	3,386,996,942 fr.	3,954,933,901 fr.
A soustraire de...	5,553,010,911	6,728,760,822
Reste pour le produit net qui sera mis en circulation.	2,166,013,969	2,773,826,921

Si l'on veut maintenant savoir comment se distribuerait le produit, on voit qu'il se divise en trois parts.

	En 1815.	En 1835.
Part du fermier (1).	858,112,593	1,056,428,073
—du propriétaire (2)	1,112,901,375	1,489,398,848
Impôt foncier. . . .	195,000,000	228,000,000

Tels sont les chiffres qui sont présentés comme les résultats auxquels on arrive en acceptant les évaluations de Chaptal.

Plusieurs observations doivent être faites sur ces diverses supputations ; elles ont trait :

1° Au chiffre de la population agricole ;

2° Au chiffre du produit agricole brut;

3° Au chiffre du produit net, et par conséquent à la part du fermier, à la valeur mise en circulation et payée par l'industrie.

1° Le chiffre admis par M. Dutens pour la population consacrée aux travaux de l'agriculture paraît trop élevé.

	En 1815.	En 1835.
La population totale est de. .	29,152,743	33,326,573
La population agricole, de. .	17,400,000	19,582,000
La population urbaine, de. .	11,752,743	13,744,573

	En 1815.	En 1835.
(1) Intérêt des avances.	251,446,668 fr.	281,826,966 fr.
Économie sur la valeur des nourritures.	194,700,000	219,116,705
Bénéfices, 1/6e de de la valeur des produits.	411,965,145	555,484,402
	858,112,593 fr.	1,056,428,073 fr.

(2) Pour 1815, à. . . . . . . 3 p. 100

Pour 1835, à. . . . . . . 3.61 p. 100 de son capital, comprenant la terre, les bâtiments, l'entretien.

La population urbaine serait donc dans la proportion de 6 à 4 (1).

Chaptal l'évaluait encore plus haut, il comptait 20,000,000 d'agriculteurs sur 29,153,743 ; mais il comprenait divers industriels dans la catégorie des agriculteurs.

Pour arriver à la proportion de 6 à 4, on compte encore les charbonniers, maçons, extracteurs de pierre, plâtre, minerai, terrassiers occupés aux routes et canaux.

	En 1815.	En 1835.
Il faut donc diminuer au moins. .	1,500,000	1,782,000
La population agricole serait de. .	15,900,000	18,000,000
La population industrielle, de. . .	13,252,743	15,326,573

D'après cette rectification la population agricole et la population urbaine seraient dans le rapport de 6 à 5.

En 1790, Lavoisier admettait :

Pour la population agricole. . .	14,800,000 âmes.
Pour la population urbaine. . .	10,200,000

Mais 1,800,000 appartenaient aux industries de village.

Il fallait donc admettre :

Pour la population agricole. . .	13,000,000 âmes.
Pour la population urbaine. . .	12,000,000

C'est le rapport de 13 à 12.

Un document émané du ministère de la guerre éta-

(1) La statistique officielle donne à la France, pour 1836, une population de 33,540,227 individus; 25,301,683 appartiennent aux communes de moins de 3,000 âmes, et 8,239,227 aux communes dont la population est plus élevée. Quelques personnes ont considéré le premier chiffre comme représentant la population rurale; alors elle serait à la population urbaine comme 3 est à 1. Mais il est manifeste que la population des communes de 3,000 habitants est bien loin de se livrer en totalité aux travaux agricoles.

blit que dans les années qui ont précédé l'année 1834, les conscrits fournis par la classe agricole sont à ceux de la classe urbaine comme 52 à 48, ou comme 13 est à 12 ; mais la profession du cinquième des conscrits n'était pas connue. Toujours est-il que si on ne peut, avec assurance, adopter ce dernier rapport, on ne peut se tromper en admettant celui de 6 à 5 que nous avons établi.

2° Le produit brut de l'agriculture a obtenu des augmentations non motivées et des réductions non justifiées.

On ne peut compter dans les produits agricoles, les pêches, l'extraction des pierres, de la chaux, de la houille, du minerai, du sel.

Ces diverses industries

	En 1815.	En 1835.
Ont produit.	262,171,000fr. (1)	289,144,769f. (1)
On ne peut non plus compter dans le produit agricole :		
Le produit des industries chargées de l'entretien des bâtiments.	29,083,552	31,522,565
Le produit des industries chargées de l'entretien des instruments. . . .	96,945,175	108,408,550
On a donc mal à propos augmenté le produit agricole, en total de. .	388,199,727	429,075,884

(1)

	En 1815.	En 1835.
Pêches.	148,171,178 fr.	148,171,178 fr.
Pierres, etc. . . .	54,545,454	60,000,000
Chaux, etc.	39,763.637	43,740,000
Houille.	7,556,462	21,482,571
Minerais.	4,032,663	4,435,819
Sel.	10,295,249	11,325,214

	En 1815.	En 1835.
Il a été mal à propos diminué :		
Du fourrage consommé par les grands animaux, puisque ces fourrages n'ont pas été comptés dans la production. .	570,384,392 fr.	699,098,682 fr.
L'avoine consommée par eux.	283,692,192	348,148,024
La mortalité et le dépérissement des animaux, puisque le revenu n'a pu être donné qu'après cette défalcation. . . .	82,038,646	98,446,375
	936,115,230	1,145,693,081
Il faut soustraire de ces sommes :		
Celle dont le produit agricole doit être diminué et qui a été évaluée à	388,199,727	429,075,884
Le produit brut de l'agriculture doit donc être augmenté de. . .	547,915,503	716,617,197
Il était de.	5,553,010,911	6,728,760,822
Il devra être porté à. . .	6,100,926,414	7,445,378,019

3° Maintenant si nous examinons les bases d'après lesquelles a été formé le produit net ou la part du fermier, et la valeur des produits mis en circulation, nous dirons que c'est à tort qu'on a confondu ces deux choses; tout ce que dépense le fermier ne fait pas partie du produit net, mais est réellement mis en circulation. Pour trouver le produit livré au commerce, il ne faut soustraire du produit brut que ce qui est

consommé sur place. Cela dit, nous aurons à faire les observations suivantes :

Nous avons dit qu'on ne peut déduire du produit brut l'entretien des bâtiments, ni l'entretien des instruments; il ne faut pas déduire, non plus, les salaires, ni l'impôt. Ces parties du produit sont données par l'agriculteur pour obtenir des objets utiles en échange; comme tout le reste du produit qu'il crée, ils sont mis en circulation.

On ne peut donc déduire du produit brut que les éléments suivants :

	En 1815.	En 1835.
	fr.	fr.
Les semences des céréales. .	225,656,817	288,921,654
— des pommes de terre. . .	12,658,522	26,398,398
Nourriture des agents de l'agriculture, diminuée de 1/11 puisque, d'après les considérations que nous avons présentées sur la population agricole, elle doit être diminuée dans cette proportion, ci (1).	1,668,901,020	1,878,333,349
Boissons diminuées de 1/11e	80,000,000	88,000,000
Total à soustraire du produit brut.	1,987,216,359	2,281,653,401
Le produit brut s'élevait à. .	6,100,926,414	7,445,378,019
Il restera pour le produit à mettre en circulation. . . .	4,113,710,055	5,163,724,618

(1) Comme beaucoup des agents exclus de la population agricole cultivent une certaine quantité de terre, pour leur nourriture, la diminution de tout 1/11 ne devrait peut-être pas être faite; mais comme tous ne sont pas cultivateurs, que d'ailleurs la plupart ne cultivent que des légumes, la part qu'ils prennent sur le produit brut de l'agriculture est peu importante, et la réduction qu'elle devrait amener ne changerait pas essentiellement les résultats que nous voulons atteindre.

Ce produit se répartirait ainsi :

	En 1815.	En 1835.
Salaires de tous les agents réduits de 1/11e, en raison de la réduction que la population a dû subir par les considérations exposées plus haut.	224,758,015 (1)	258,289,081 (1)
Impôt foncier.	195,000,000	228,000,000
Entretien des bâtiments.	29,083,552	31,522,565
Entretien des instruments aratoires.	96,945,175	108,921,654
Part du propriétaire. .	1,112,901,375	1,489,398,848
Part du fermier, formée du restant.	2,461,022,038	3,047,592,470
	4,113,710,055	5,163,724,618

Il est évident que la part du fermier est trop élevée ; elle est plus que double de celle du propriétaire. Nous pouvons déjà conclure de ce fait que le produit supposé de l'agriculture est trop élevé. Nous avons à voir si, par d'autres méthodes, on n'arrive pas à un chiffre plus bas, et si la corrélation qui doit exister nécessairement entre la production agricole et les autres

	En 1815.	En 1835.
(1) Salaires des domestiques.	68,495,410 fr.	68,495,410 fr.
Id. des journaliers.	167,444,865	179,552,100
Id. des ouvriers employés à l'extraction des matériaux, etc.	11,290,341	36,080,479
Total.	247,230,616 fr.	284,127,989 fr.
Le 1/11e à déduire.	22,472,601	25,838,908
Reste.	224,758,015 fr.	258,289,081 fr.

Cette somme devrait encore être réduite du salaire des ouvriers employés à l'extraction des matériaux. La part du fermier serait alors plus forte encore.

productions nationales, n'indiquent pas qu'il faut réellement abaisser celui que nous venons de donner.

En 1835, on résolut de faire directement l'inventaire de toutes les cultures, et de leurs produits, en commençant par évaluer les produits de chaque commune, en réunissant ensuite les évaluations par arrondissement et par département, et les faisant servir ensuite à la formation de la statistique générale; il est évident que c'est là le seul moyen d'arriver à des nombres qui méritent quelque confiance. On ne peut se dissimuler néanmoins qu'on n'a pu, par cette méthode, arriver à la vérité de prime abord: de nombreuses corrections devront être faites aux résultats primitifs. Les évaluations, données par les autorités locales, n'ont certainement pas été préparées avec tout le soin convenable, et bien souvent c'est arbitrairement que les produits du sol ont été estimés, ou que les quantités de terre livrées à la jachère, à la vaine pâture, etc., ont été appréciées; les consommations ont été plus arbitrairement encore déclarées. Les moyennes formées par les indications fournies ont dû donner surtout des résultats éloignés de la vérité, puisque, lorsqu'on a fait les moyennes entre les communes, les départements, les régions, on a pris chaque commune, chaque département, chaque région comme une unité semblable, bien qu'ils différassent tous par leur population. Dès lors, comme les consommations des communes et des départements riches et populeux sont fort différentes des communes, des départements stériles et peu habités, il en est résulté une succession de moyennes qui toutes s'éloignaient de la vérité,

puisqu'une masse nombreuse de puissants consommateurs n'avaient pas plus d'influence sur la moyenne qu'une faible réunion de consommateurs mal pourvus. Il est en effet facile de concevoir que la moyenne de deux communes dont l'une a 1,000 habitants consommant 100, et l'autre 500 habitants, consommant 50, n'est pas la même si on fait entrer chaque commune pour le chiffre de ses habitants, ou si on prend l'une et l'autre pour une unité : dans le 1er cas la moyenne est de 83,33, dans le 2e elle est de 75; c'est ce dernier chiffre qu'on a adopté.

Il y a donc erreurs probables sur les chiffres qui ont servi d'éléments aux calculs; il y a erreurs certaines sur les moyennes (1). Cependant on doit dire que les chiffres élémentaires, ayant été examinés et groupés

---

(1) Outre les causes fondamentales d'erreur, on rencontre dans les documents officiels des inexactitudes matérielles. Nous citerons un exemple de celles qu'on rencontre dans les chiffres de la *Statistique de la France*, tome IV, page 670.

Le produit du froment.	pour le nord oriental, est de. . .	21,467,060 hectol.
	pour le midi oriental.	10,744,544
	pour le nord occidental.	21,960,498
	pour le midi occidental.	14,982,361
Le prix moyen est de.		14fr..35
		19 .00
		15 .50
		16 .25
La valeur totale devrait être de. .		307,971,711 fr.
		213,146,336
		340,387,719
		243,664,766.25
La statistique donne.		308,357,013 fr.
		203,994,387
		339,924,221
		243,241,211

Autres exemples : La valeur totale de la production annuelle des cultures est donnée, tome IV, page 670, comme s'élevant à 3,558,014,132 fr.; elle était

sous différents aspects, ont dû être contrôlés l'un l'autre, et tous arrivant à une autorité centrale, ont dû être vérifiés ; on a eu recours à des sources diverses, quand ils paraissaient offrir des disparates et des anomalies trop considérables ; on peut donc les adopter comme ayant une exactitude suffisante pour l'évaluation générale et seulement approximative que nous avons à faire.

D'après les chiffres officiels.

Les cultures occupent. . .	19,945,890 hectar.	95 c.	52
Les pâturages, pâtis, landes et jachères.	21,097,952	80	86
Les bois.	8,804,550	97	76
Les vergers, pépinières, etc.	766,577	91	32
On trouve donc que le domaine agricole se compose de.	50,614,972 hectar.	65 c.	46
Les autres surfaces, telles que routes, canaux, propriétés bâties, en occupent.	2,153,646	22	93
TOTAL PAREIL. .	52,768,618 hectar.	88 c.	39

donnée pag. 671 comme s'élevant à 3,479,583,005 fr. : différence, 78,431,127 fr.

L'étendue des cultures est page 665, de 19,314,741 hectares.
Elle est page 679, de 19,945,890

Différence. 631,149

L'étendue des pâturages, etc., est page 677, de 22,729,102 hectares.
Elle est page 679, de 21,097,952

Différence. 1,631,150

On pourrait multiplier les exemples de ces défauts de concordance.

Les cultures se divisent en céréales, vignes, cultures diverses.

Les céréales produisent.			2,055,467,836 fr. (1)
Les vignes occupant 1,972,340 h. produisent .	vin. . . .	419,029,152	478,088,309
	eau-de-vie	59,059,150	
Les cultures diverses produisent.			887,991,132 (2)
Les pâturages de toutes sortes produisent			840,713,360 (3)

(1) Les céréales, en omettant les fractions, se divisent de la manière suivante :

Le froment, occupant	5,586,786 hectares,	produit	1,102,768,057 fr.
L'épeautre.	4,733	—	806,723
Le méteil.	910,932	—	144,170,351
Le seigle.	2,777,253	—	296,292,740
L'orge.	1,188,189	—	137,622,411
L'avoine.	3,000,634	—	302,011,470
Le maïs.	631,731	—	71,796,084
Total.	13,900,262 hectares.	Total. . .	2,055,000,000 fr.

(2) Les cultures diverses, en omettant les fractions, se partagent de la manière suivante :

Pommes de terre, occupant	921,970 hect.,	produisent	202,105,866 fr.
Jardins.	360,696	—	157,093,888
Chanvre.	176,148	—	86,287,341
Sarrazin.	651,241	—	61,388,641
Lin.	98,241	—	57,507,216
Légumes secs.	296,925	—	52,007,840
Colza.	173,506	—	51,126,744
Betteraves.	57,663	—	28,979,449
Châtaigneraies.	455,386	—	13,528,190
Garance.	14,674	—	9,343,349
Tabac.	7,955	—	5,483,558
Houblon.	826	—	951,559
Autres cultures.	226,901	—	12,209,868
Total.	3,442,139 hectares.		
Les pommes produisent en cidre.			84,422,137
Les mûriers.			42,779,088
Les oliviers.			22,776,398
		Total.	887,000,000

(3) Les prairies naturelles occupent. .	4,198,197 hect.,	produisant	105,203,888 fr.
Prairies artificielles.	1,576,547	—	47,256,674
Jachères.	6,763,281	—	92,285,902
Pâtures et pâtis. . .	9,101,076	—	82,064,046
Total. . . .	22,729,102 hect.	Total. .	840,000,000 fr.

Report.	4,262,260,637 fr.
Les vergers, pépinières, oseraies, etc., occupent 766,577 hectares, et produisent par approximation.	80,000,000
Les bois occupent 8,804,550 h. et produisent.	206,600,525
Le domaine agricole produit donc. . . .	4,548,861,162
De cette somme il faut déduire pour graines de céréales, prairies artificielles. .	394,679,942
Reste.	4,154,181,220

Au produit du domaine agricole il faut ajouter le revenu des animaux domestiques; on l'évalue à 767,251,851 (1).

La statistique ne dit pas comment ce revenu est obtenu : on a certainement déduit les produits des pâturages, des céréales ou de cultures diverses qui ont été transformés en chair, en laine, en lait, etc. ; si cette déduction n'eût été faite il y aurait double emploi, puisque ces produits ont été comptés. Ce qui donne la certitude qu'elle a été opérée, c'est que la somme indiquée comme constituant le revenu des animaux est inférieure au seul produit des pâturages,

(1) On répartit ainsi ce revenu :

Taureaux.	9,695,577 fr.
Bœufs.	62,576,699
Vaches.	214,790,094
Veaux.	25,153,237
Béliers.	2,607,790
Moutons.	42,233,317
Brebis.	59,925,119
Agneaux.	15,284,217
Porcs.	79,427,010
Chèvres.	5,448,301
Chevaux.	120,852,951
Juments.	91,583,056
Poulains.	8,659,029
Mules et mulets.	21,244,148
Anes et ânesses.	7,771,306
Total.	767,251,851 fr.

lequel dépasse 840 millions. D'autres preuves font arriver au même résultat; elles sont tirées des chiffres assignés au revenu de chaque animal; ils sont réduits de façon qu'on ne peut douter que la consommation ne soit défalquée : ainsi une vache rapporte 41 fr. 55 par an, ou 11 à 12 centimes par jour.

Si donc à la somme formant le revenu du domaine agricole et s'élevant à.		4,154,181,220 fr.
On ajoute le revenu des animaux s'élevant à.		767,251,851
On obtient, d'après les évaluations officielles, pour le chiffre de la production agricole, la somme de.		4,921,433,071 fr.
De cette somme ont déjà été déduits les semences, les fourrages servant à la nourriture des animaux, puisque le revenu de ceux-ci n'a été supputé que défalcation faite de ce qu'ils coûtent. Nous n'avons donc plus, pour obtenir le produit disponible, qu'à déduire :		
Pour nourriture de la classe agricole. . . .	1,878,333,349 fr.	1,966,333,349
Boissons.	88,000,000	
Il reste donc.		2,955,099,722 fr.

Cette somme est à partager de la manière suivante :

Salaire des agents agricoles.	258,289,081 fr.
Impôt foncier (1).	228,000,000
Entretien des bâtiments.	31,522,565
——— des instruments aratoires. . . .	108,921,654
Part du propriétaire.	1,489,398,848
Part du fermier formant le restant.. . . .	838,967,574
Somme pareille.	2,955,099,722 fr.

(1) Les autres impôts devront ensuite être défalqués de tous les revenus, c'est-à-dire de la part de tous les producteurs.

Il est remarquable que dans ces nouvelles supputations, la part du fermier, non compris les frais de culture et de nourriture, est arrivée au-dessous de celle du propriétaire; ce qui est conforme à la réalité. On doit donc présumer que le mode d'évaluation que nous venons de présenter se rapproche plus de la vérité. Nous aurons un motif de plus de le penser, si le produit disponible est réellement celui que peuvent payer les autres producteurs appelés à le consommer. Ils ne peuvent le payer qu'au moyen de leurs produits; il faut donc savoir si la quantité de ces produits est suffisante pour payer le produit agricole. Pour trouver ce complément de preuve, il faut que nous fassions l'inventaire des produits de l'industrie, du commerce, etc.; nous avons du reste l'obligation de l'établir pour arriver à connaître le chiffre de la richesse totale de la France.

STATISTIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

Nous sommes forcés de rappeler d'abord que l'inventaire de l'industrie n'est pas encore fait avec une exactitude suffisante; il ne repose que sur des présomptions plus ou moins fondées. Mais comme il ne s'agit essentiellement que de corrélations, si on arrive, par différentes méthodes, à un résultat uniforme, on pourra considérer ce résultat comme admissible.

Je ne crois pas devoir compliquer le tableau de la production industrielle en joignant celui qui exprime la production de 1815 à celui qui exprime la production de 1835. Je me contenterai de placer dans la note

ci-dessous le résumé du travail publié par Chaptal en 1819 (1).

---

(1) Produit de l'Industrie française d'après Chaptal.

Soieries. — Cocons : 5,147,609 kilog. à 3 fr., font 15,442,827 fr.

Ces cocons produisent par la filature, en soie grége et organsinée.	23,560,000 fr.
On importe, déduction faite de l'exportation, pour. .	22,000,000
Total	45,560,000 fr.
La totalité des étoffes, rubans, etc., représente une valeur de.	107,560,000 fr.
La France exporte pour.	30,000,000

Draperies.

Laines produites : Mérinos,	790,175 kilog.	à 4 fr.	3,160,700 fr.
Métis,	3,901,881 kilog.	à 3 fr.	11,705,663
Indigènes,	33,236,487 kilog.	à 2 fr.	66,472,974
Total.			81,339,337 fr.

Importation (déduction faite de l'exportation). . . . 14,030,367

Ces laines produisent en étoffes, etc., une valeur de 238,133,932 fr.

La moyenne de l'exportation est de 21,402,367 fr. (déduction faite de l'importation).

Il reste pour la France 216,731,565 fr., auxquels il faut ajouter la teinture.

Toiles de chanvre et de lin.

Chanvre : Récolté.	30,941,840 fr.
Importation (exportation déduite). . . .	4,757,163
Total.	35,699,003 fr.

Qui représentent, en objets manufacturés, 107,097,009 fr.

Lin : Récolté.	19,000,000 fr.
Importé (exportation déduite).	1,000,000
Total.	20,000,000 fr.

Valeur commerciale des tissus de lin, 75 millions.
de chanvre 107,084,509 fr.

Il faut ajouter, comme consommé dans les ménages, 1/4 pour le lin, 1/3 pour le chanvre, ce qui porte le produit de l'industrie :

Pour le lin, à. . . . . 100,000,000 fr.
Pour le chanvre, à. . . 142,746,012

L'exportation de ces produits est de.	37,937,383 fr.
L'importation, de.	18,274,600
Il faut donc prélever, pour la consommation extérieure.	19,662,783 fr.

Papeteries. — Elles versent dans le commerce 21 millions de francs; elles emploient 5 à 6 millions de chiffon; donc 15 à 16 millions de produits de fabrication.

Le papier de tenture verse dans le commerce une valeur de 10,700,000 fr.

Je donnerai immédiatement pour 1835 l'évaluation du travail national faite d'après cette base, complétée par M. Dutens.

Cotonnerie. — En 1817, coton importé, 13 millions de kil. à 6 fr., 78 millions de francs, qui donnent une valeur dans le commerce de. . . . . 176,600,000 fr.
L'impression ajoute une valeur de. 15,000,000
Total. . . . . 191,600,000 fr.

Passementerie. — Sa valeur s'élève à 5 millions pour Paris;
à 7 millions pour tout le royaume.

Substances métalliques.

Fer. — En 1789, — 61,549,500 k. de fontes ou gueuses donnent 46,805,909 k. de fer affiné.
7,579,200 k. de fonte moulée.
Les recensements qui précèdent 1819 donnent :
99,839,093 kilog. de fonte ou gueuses produisant 69,391,700 kilog. fer, arier, etc., donnant, à 32 fr. les 50 kilog. . . . . 44,410,688 fr.
11,887,800 k. fonte moulée valant. 2,805,072
Total. . . . . 47,215,760 fr.

Les diverses fabrications donnent à ces produits une valeur de. . . . . 190,301,072 fr.
Nous importons 5,696,435 fr. de fer, qui produisent (déduction faite du prix d'achat). 17,089,305
Total. . . . . 207,390,377 fr.

Cuivre. — Avant 1789, on importait 7 millions de kil. de cuivre, nos mines en produisaient pour 500,000 fr. Tout cela donnait 8 millions de francs.
Aujourd'hui, les ouvrages en cuivre produisent 16,171,260 fr.

Plomb. — Importation de 1789. . . . . 2,1·2,900 fr.
Nos mines. 534,240
Total. . . . . 2,717,140 fr.

Aujourd'hui, 1/3 en sus, soit 3,600,000 fr.
Les diverses fabrications portent cette valeur à 4,830,460 fr.

Antimoine, étain, platine, mercure, manganèse, zinc — Ces métaux donnent lieu à un commerce de 2 millions, dans lesquels l'étain est pour 966,960 fr., le mercure pour 05·,466 fr.
Par le travail, les métaux désignés produisent une valeur de 4 millions.

Horlogerie. — Montres et pendules. Valeur : 17,500,000 fr., dans laquelle 9,450,000 fr. de matière première.
Réparations : 5,000,000 fr.

Orfèvrerie. — Elle emploie 16 millions d'or et argent.

Bijouterie. — Elle emploie 4 millions d'argent.
Elles donnent ensemble une valeur commerciale de 38 millions.

Bronzes dorés. — Ils produisent une valeur de 35 millions.

Nous formerons un tableau de la production industrielle de l'année 1835, dans lequel seront compris :

Verreries. — Elles produisent 20,500,000 fr., savoir :

Cristal.	2,500,000 fr.
Gobeleterie et vitres. . . .	8,000,000
Verre noir.	10,000,000

Le combustible égale 1/10ᵉ de la valeur; la main-d'œuvre 1/15ᵉ; la matière première, 1/3.

L'entretien des pots, les frais d'établissement, les bénéfices, etc., emportent le reste.

Porcelaine. — 5 millions.

Poterie. — Fine, 5 à 6 millions.

Grossière, 15 millions.

Briques — 17,500,000 fr.

Plâtre et *chaux*. - 10 à 15 millions.

Sel. — Pendant la suppression de l'impôt, la consommation en absorbait pour 23 à 25 millions.

Depuis l'impôt, elle est descendue à 20 millions.

L'exportation en Allemagne est de 225,537 quintaux.

Les salines de l'Est produisent 400,000 quintaux, qui donnent lieu à un commerce de 5,600,000 fr., à 14 fr. le quintal.

Le produit des droits perçus en 1816 a été de 42,738,122 fr. :

2,753,592 fr. pour les salines de l'Est;

39,984,530 fr. pour celles du Midi et de l'Ouest.

L'administration des impôts indirects a perçu de son côté 4,475,323 fr., d'où il résulte qu'on a soumis à l'impôt 1,500,000 quintaux.

La fabrique de la soude consomme 400,000 quintaux de sel, qui produisent 2 à 3 millions de soude dans le commerce.

Alun. — Valeur commerciale, 6 millions.

Couperose — 2 à 3 millions.

Salpêtre. — 3 millions.

Acide nitrique. — 200,000 quintaux à 30 fr., soit 6 millions.

— *muriatique.* — 6,000 quintaux à 30-40 fr., soit 216 à 240,000 fr.

Eau régale. — 1,200 000 fr.

Autres sels et acides. — 4 à 6 millions.

Savons. — En pain, 30 millions.

Mous, 3 millions.

Sucre. — La production était, en 1788 :

Pour Saint-Domingue.	411,314 q. m.	sucre brut.	
	283,142 1/2	sucre terré.	
	23,045	sucre tête.	
	717,502	. . . .	ou 71,750,200 kil.
— la Martinique. . .	9,397 1/2	sucre brut.	
	68,977 1/2	sucre terré.	
	59,726 1/2	sucre tête.	
	138,101	. . . .	ou 13,800,100 kil.
— la Guadeloupe. . .	5 597	sucre brut.	
	32,168	sucre terré.	
	38,255 1/2	sucre tête.	
	76,020	. . . .	ou 7,600,200 kil.

La valeur des matières premières ; on en déduira facilement le poids ;

Tabago.	10,125	sucre brut, ou 1,125,000 kil.
La Guiane.	10,000	sucre brut, ou 1,000,000 kil.
Totaux. Sucre brut. . . .	446,433 quintaux.	
Sucre terré. . . .	384. 88	
Sucre tête. . . .	121,027	
	951,748 quintaux,	ou 95,174,800 kilog.
Il a été exporté à l'étranger. . . .	224 276 q. m.	sucre brut.
	432,222	sucre terré ou tête.
	8,704	sucre tête.
	665,200 q. m.	
Il est donc resté pour la consommation.	222,157 q. m.	sucre brut.
	73,092	sucre terré et tête.

Le sucre raffiné exporté représente 11,000 quintaux.

Il n'est donc resté que 211,157 quintaux pour le raffinage et la consommation, au lieu de 222,157.

L'exportation du sucre a produit.	63,878,900 fr.
Le sucre consommé valait. . . .	22,034,505
Valeur importée des colonies. . .	85,913,405 fr.

Les 211,157 quintaux de sucre brut valaient à la consommation, après raffinage.	31,673,000 fr.
Les 73,092 quintaux de sucre tête et terré.	11,695,000
Total.	43,368,000 fr.

Cette somme se décompose ainsi :

La valeur du sucre brut est de. . . .	22,034,305 fr.
Si on y ajoute le droit, elle s'élève à.	28,296,679
Le bénéfice du raffineur est de. . . .	15,071,321

Aujourd'hui (1816 les sucres bruts sont plus chers, le droit est doublé.

Si *la consommation est la même* qu'en 1789, l'achat des sucres et la payement des droits emploient un capital de 40,067,479 fr.

Les frais de raffinage étant les mêmes, la consommation du sucre s'élèverait à 55,138,910 fr.

La mélasse est à ajouter : 25 p. 100 sur 284 250 quintaux de sucre donnent, à 80 fr. le quintal, 5,685,000 fr. ; mais ordinairement elle ne vaut que 30 fr.

Chapellerie. — Sur un chapeau de 15 fr., il y a 8 fr. de matière première, 5 fr. de main-d'œuvre ; ensuite le chapelier lui ajoute encore 3 fr.

La production est de 19,500,000 fr. ; les chapeliers la portent à 24,373,000 fr.

Tannerie. — Valeur des peaux, 35,848 150 fr.
Valeur en cuir, 71,696,300 fr.

Par les divers travaux successifs, le cuir prend une valeur double : 143,392,600 fr.

Chamoiserie, mégisserie, etc. — Elles produisent une valeur de 12 millions.

Teintures, vernis. — 44,117,950 fr., y compris la valeur des drogues tinctoriales.

Parfumerie. — 13 millions.

Amidonnerie. — 6 millions.

Librairie. — Papier employé, 1,226,815 fr.
Composition, etc., 10,626,368 fr.

Le montant des salaires ; il fera connaître aisément le nombre des ouvriers ;

Les affiches et autres frais doublent cette somme, et la portent à 21,652,726 fr.

Ébénisterie. . . . . —	Meubles riches . .	16 millions.
	Meubles grossiers.	25
	Total. . . .	41 millions.
Instruments de musique.		2 millions.

Cidre, poiré.	(9,724,487 hectol. à 5 fr.).	48.622.435 fr.
Bière.	(2,802,084 hectol. à 17 fr.).	47 635,377 fr.
Eaux-de-vie.	(1,100,000 hectol. à 50 fr.).	55,000,000 fr.

CONCLUSION. — Les produits de l'industrie manufacturière représentent 1,820,102,409 fr., savoir :

416,000,000 fr.	matières premières indigènes;
186.000 000	matières premières exotiques;
844.000,000	main-d'œuvre;
192.000,000	dépenses générales, comme usé des outils, réparations, chauffage, éclairage, intérêts, etc.;
182,005,221	pour bénéfices du fabricant.

En déduisant de cette somme les matières premières, qui sont des produits du sol, il reste pour les produits manufacturés 1,404,102,409 fr.

Selon M. Dutens, aux produits précédents il faut ajouter les suivants, qui ont été omis :

	Matières premières.	Produits ouvrés.
Travaux publics et privés.	146,270,399 fr.	347,814,348 fr.
Parapluies, cannes, etc.	8.910.245	14.366,369
Modes.	8,000,000	23,540,000
Tonnellerie et saboterie.	15,601,104	31,346,492
Layeterie.	6,060,606	10,000 000
Sparterie.	15,000,000	24.750,000
Carrosserie.	13.289,455	21.927.600
Confiseurs.	6.600,000	15,176,760
Tapisserie.	26,522,100	39,783,150
Tailleurs, couturières, lingères. . . .	»	50.187,500
Lampistes.	5,000,000	11,000,000
Chandelles.	35,000,000	55,125,000
Bougies.	1,800,000	3,946,247
Coiffeurs.	2,500 000	5,500,000
Tabacs.	22,400,000	47,738,035
Transports.	»	250,308,836
Classes libérales.	»	108,000,000
Prolétaires.	»	35,782,800
	312 953 909 fr.	1,096,292,977 fr.
Diminution de 1/20e. . .	15,647,695	54,814,648
Reste.	297,306.214 fr.	1,041,478,329 fr.
Chiffres admis par Chaptal.	416,000,000	1,820,102,409
Total général.	713,306,214 fr.	2,861,580,738 fr,
dont il faut déduire les matières premières.		713,306,214
Reste pour la valeur du produit de l'industrie. .		2,148,274,524 fr.

On notera qu'un produit important est, à l'époque de 1815, exclusivement importé des colonies, c'est le sucre.

Les frais de fabrication ;

Le bénéfice du fabricant et du vendeur ;

La valeur totale du produit industriel, sans y comprendre la valeur des matières premières.

Ce tableau est placé dans la note ci-dessous (1). Ici nous nous contentons de donner les résultats généraux.

---

(1)

PRODUITS INDUSTRIELS.	MATIÈRES premières.		SALAIRE calculé sur 300 jours de travail.	DÉPENSES générales	BÉNÉFICE du fabricant.	BÉNÉFICE du vendeur [2].	VALEUR totale produite par l'industrie.
	Indigènes.	Exotiques.					
	fr	fr.	fr.	fr	fr.	fr.	fr
Minerai, fonte, fers et acier.	4,386,265	»	48,469,172	19,469,109	10,845 176	11,932,994	80,709,451
Combustible [1].	46,171,521						
Industrie travaillant le fer et l'acier.	»	»	190,046.577	14,755,953	20 854,179	22 930,599	238,952,299
Combustible.	15 715,239						
Fils et étoffes de laine.	96,407,800	11,840,589	109,959,000	26 945 937	34,156 584	26,923,558	196,405,889
Fils et étoffes de lin et de chanvre.	183 288 825	29,681,375	151,818,125	20 797,857	53,997 847	15.476 541	187.190 460
Soieries.	55,036,150	45 876,395	102,809 600	27,031 908	20,179,330	16,538 089	165.578,239
Cuirs.	53,378,687	»	108,433,565	27.106,890	16,891,565	14,556,804	168,990 032
Megisserie, chamoiserie, maroquinerie, fourrures, etc.	14,000,000	51 000,000	28 000 000	7 000 000	7,000 000	4,200 000	46 200 000
Coton.	»	77.515 638	245 110 250	30,050,147	35,268 003	27 156 315	337,584,722
Sucre colonial.	»	80,844,745	7,875.119	875,457	9,855 831	7,202,147	25 815,548
Combustible.	4,000 000						
Sucre de betterave.	5 140 000	»	7,579 918	1 355,580	5 581,999	1,718,515	19,030,33
Combustible.	4 250,000						
Papiers, cartons.	10 000 000	»	33 100,000	5.600 000	3,600 000	2.772 000	32 372,0
Fabrication du cuivre.	5,000,000	13,587 975	15 519 088	9,169,787	4,837 875	9 339,935	29,365 15
Id. de plomb et d'étain.	851 101	9 678,999	5,115,928	534,059	1.511 896	936,055	5,945,0
Id de zinc.	599,154	2.796 817	543 854	105 873	484 150	349 926	1,853,10
Orfévrerie, bijouterie.	»	22.000.000	17 5 0.000	1 980 000	4,180, 0	4,000 000	27 980,00
Bronzes et dorures.	»	5 0 5 207	15.293 314	1 699 475	5 600 000	2.000 000	21,354 79
Teintures vernis.	9,309 154	5,544,438	14,850 000	1,650.000	4 712,974	2.000,000	23,312,874
Combustible.	5.000,000						
Indigo.	»	91,375,506					
Verreries, cristaux.	10 233,333	»	9,195.006	9,155,000	2,660,334	2,049 457	17.098 799
Combustible.	5.280.000						
Porcelaines, poteries.	10 000 000	»	19,199 997	7,599 294	9.796,505	9 923.432	29,520,085
Combustible	5 166 665						
Passementeries.	1 900,000	»	9 850.000	550 000	840,000	646,000	7,966 8
Chapellerie.	15 078,556	5.061 544	5,575.000	1 064.000	9,058 000	9,000 0 0	15,698,00
Menuiserie, ébénisterie.	15.184,607	1,816,393	80,000 000	1 500 000	4 650 000	»	36 150,000
Instruments de musique.	1,000 000	»	9 600 000	400 000	500.0 0	»	4 500,000
Librairie.	4 000 000	»	12.100,000	11,900 000	2.800,000	5,000.000	27,500,00
Parfumerie.	10 000 000	»	4,800,000	500 000	1.500,0 0	1,155,000	7,555.00
Savons.	19,755 305	»					
Huile exotique.	»	15 427 907	9,137,500	537.500	9,800,000	2,956,000	9.191,00
Potasse.	»	9 444,788					
Totaux à *reporter*.	564,546,206	970,521,477	....	....	....	....	1,748,046 59

[1] Nous plaçons les combustibles parmi les matières premières dont le prix ne doit pas être compris dans le produit manufacturé, parce que ce n'est pas l'industrie qui le produit, sauf la houille. Nous mettrons un article pour la production houillère.

[2] Il faut compter le bénéfice du vendeur en détail, etc., à 10 p. 100 ; on aurait donc tort d'omettre ce chiffre.

La somme totale de la production industrielle de la France s'élève au chiffre de 2,961,755,699 francs.

Mais il est d'autres travaux dont il faut supputer les produits :

PRODUITS INDUSTRIELS.	MATIÈRES premières. Indigènes.	Exotiques.	SALAIRE calculé sur 300 jours de travail.	DÉPENSES générales.	BÉNÉFICE du fabricant.	BÉNÉFICE du vendeur.	VALEUR totale produite par l'industrie.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Report.	561,546,206	870,621,477	......	......	......	......	1,748,049,898
Amidonneries	5,033,000	»	1,809,000	200,003	870,000	918,000	9,416,000
Alun, couperose, etc.	707,000	»	1,044,154	160,000	206,000	159,106	1,927,000
Combustible	190,000						
Salpêtre	1,000,000	»	1,800,000	200,000	300,000	551,000	2,551,000
Produits chimiques	3,137,448	1,862,552	4,500,000	500,000	1,000,000	1,000,000	7,000,000
Ébénisterie, tabletterie, bimbeloterie	3,188,000	2,001,000	3,512,718	770,301	1,288,992	992,454	9,954,448
Parapluies, cannes	4,810,943	4,000,001	9,735,000	415,000	1,306,124	»	3,456,014
Modes	9,000,000	»	10,800,000	1,900,000	2,001,000	1,549,700	13,351,000
Bière	52,551,454	»	10,404,206	1,936,022	9,475,068	4,215,119	27,956,408
Combustible	4,000,000						
Tonnellerie	5,187,960	7,285,344	7,094,511	1,930,432	9,105,514	»	10,709,318
Saboterie	9,150,000	»	9,751,515	451,000	655,454	553,500	9,049,808
Carrosserie	15,159,455	»	9,515,907	790,910	1,093,418	»	3,698,140
Layeterie	6,060,606	»	5,698,971	531,551	909,090	»	3,910,000
Chapeaux de paille, papiers, etc.	13,001,000	»	9,750,000	750,000	2,250,000	»	9,750,000
Ouvrages en cheveux	9,500,000	»	2,375,000	198,000	500,000	»	3,000,000
Tailleurs	»	»	25,505,000	4,290,000	3,280,000	»	36,080,000
Couturières, etc.	»	»	11,542,500	1,295,510	1,281,80	»	14,107,100
Tapisserie	26,521,100	»	9,700,000	644,400	9,516,050	»	19,901,150
Lampistes	5,000,000	»	4,000,000	1,000,000	1,000,000	»	5,010,000
Chandelles	91,640,011	1,550,073	5,554,946	1,079,727	4,772,727	2,595,000	19,125,000
Combustible	5,510,000						
Bougies	1,850,000	»	1,230,000	136,666	341,666	187,913	1,894,247
Combustible	2,40,000						
Maisons particulières	76,703,330	10,790,194	177,401,112	11,513,510	91,195,454	»	140,515,576
Boulangerie	46,510,000	»	29,700,500	9,060,030	15,253,593	»	54,254,133
Combustible	30,721,138						
Boucherie	335,051,348	»	4,619,500	4,920,000	34,458,385	»	42,990,885
Débit de vins, cidre, bière	220,573,000	»	18,000,000	20,000,000	39,936,380	»	71,938,350
Classes libérales	»	»	»	»	»	»	106,000,000
Id. sans profession dénommée	»	»	»	»	»	»	35,781,000
Transport par terre :							
25 millions de tonneaux de matériaux	»	»	3,888,000	34,921,700	5,173,134	»	43,982,864
854,000 tonneaux de matériaux ouvrés	»	»	9,062,000	11,808,050	1,784,478	»	10,655,128
Transport par eau	»	»	15,330,700	102,751,712	16,584,027	»	131,784,439
Cabotage	»	»	15,900,000	11,540,330	3,292,800	»	31,732,800
Pêches	»	»	»	»	»	»	148,171,175
Sel	»	»	»	»	»	»	11,325,214
Pierres	»	»	»	»	»	»	60,000,000
Chaux	»	»	»	»	»	»	43,750,000
Houille	»	»	»	»	»	»	21,000,000
Entretien des bâtiments	»	»	»	»	»	»	31,512,866
Des instruments aratoires	»	»	»	»	»	»	108,409,558
TOTAUX	1,311,830,135	433,277,449	......	......	......	......	2,971,785,995

D'abord le travail du commerce extérieur qui s'élève à 450,520,940 francs (1).

Nous n'avons pas tenu compte de la valeur des marchandises importées pour notre consommation et qui s'élève à 520,270,553 fr. (2), elles ne font que remplacer nos produits exportés qui s'élèvent à 577,413,623 fr. (3) ; ce n'est là qu'un simple échange.

Après le commerce extérieur, qui donne son travail, et qui est appelé à prendre sa part dans la somme des produits agricoles et industriels, il faut compter le gouvernement, chargé de gérer les affaires de l'État, qui prend sa part aussi, comme chacun sait, mais qui ne la prend pas gratuitement ; tout le monde le considère comme prélevant, par l'impôt, le plus net des produits nationaux ; mais il faut le considérer aussi comme producteur, comme donnant en échange une valeur égale aux produits qu'il prend. En effet, l'État construit des routes, des canaux, des chemins de fer ; il construit des ports,

(1) Pour 1835, le commerce extérieur faisait les transports par terre et par mer :

Des marchandises	importées.	113,762,923 fr.
	exportées.	92,961,736
Bénéfice de 12 p. 100 sur les marchandises	importées.	104,938,753
	exportées.	111.424,926
Bénéfice sur les marchandises	d'entrepôt.	20,543 673
	de transit.	6,986,929
	Total.	450,520,940 fr.

(2) Importations : objets nécessaires à l'industrie.	378,000.000 fr.
Objets en consommation naturelle.	101,000.000
Objets fabriqués.	41.000,000
Total.	520,270,553 fr.

(3) Exportations : produits naturels.	152,000,000 fr.
Produits manufacturés.	425,000,000
Total.	577,000,000 fr.

des forteresses, des arsenaux, des vaisseaux, des armes ; il entretient et répare tout ce qui constitue la fortune publique, mobilière et immobilière ; il forme des défenseurs nombreux et divers ; il pourvoit aux besoins de l'instruction publique, de la justice, de l'administration intérieure, des relations internationales, du commerce, de l'agriculture, de l'industrie même ; il fournit de plus quelques produits spéciaux comme le tabac, la poudre, etc. ; il se charge du transport des lettres ; c'est donc réellement un producteur, parfois semblable aux industriels proprement dits, parfois semblable aux producteurs des classes libérales qui fournissent un produit non échangeable mais réel, et payent les produits qu'ils obtiennent en services qui ont un degré d'utilité variable. Eh bien, nous devons supposer que le gouvernement accomplit pleinement ses devoirs : s'il ne s'en acquittait pas, ce serait aux pouvoirs qui contrôlent son action à le redresser. Nous ne devons donc pas discuter ici l'emploi des fonds qu'il prélève sur la production nationale, et nous admettrons que les services qu'il rend égalent l'impôt qu'il prélève. On peut donc porter le chiffre du service gouvernemental au même chiffre que son budget, soit 1,025,000,000 francs (1).

(1) Le budget de 1835 présentait :

En recettes	ordinaires.	997,501,915 fr.
	extraordinaires (forêts).	21,275,676
	Total.	1,018,777,591 fr.
En dépenses.		1,032,427,479

La loi des comptes pour cette année arrêta :

Les recettes à.	1,044,050,196 fr.
Les dépenses à	1,021,082,403

Si nous réunissons la production industrielle s'élevant à.	2,971,755,699
La production commerciale.	450,520,940
Le service gouvernemental.	1,025,000,000
Nous obtenons un produit de.	4,447,276,639

Mais à ce produit il est nécessaire d'ajouter un autre élément créé effectivement par l'industrie ; il est certaines matières premières qu'elle produit elle-même, qu'elle n'emprunte pas à l'agriculture. Il est évident que leur valeur doit accroître la valeur industrielle. Nous porterons à 200,000,000 fr. la somme qui, de ce chef, doit être portée au compte de l'industrie (1). Le total de son produit s'élèvera donc à 4,647,276,639 fr.

Quant aux matières premières achetées à l'agriculture, elles ne doivent pas entrer dans la valeur des produits manufacturiers, car l'industrie ne les crée pas ; et quand elle les emploie pour obtenir le produit agricole qu'elle doit acheter, elle ne peut le porter en

(1) Voici les matières premières que l'industrie ne demande pas à l'agriculture :

	fr.		fr.
Combustible minérai (déjà compté).		*Report*. . .	86,699,345
Minerai de fer.	4,376,263	Alun, etc.	707,000
Cuivre.	8,000,000	Salpêtre.	1,000,000
Plomb.	393,101	Produits chimiques. .	3,137,448
Zinc.	699,154	Éventails, etc.	3,186,000
Teintures, etc.	3,309,494	Parapluies.	4,910,245
Verreries.	10,933,333	Modes.	8,000,000
Porcelaines, poteries.	10,000,000	Ouvrages en cheveux.	2,500,000
Passementeries.	1,900,000	Tapisserie.	26,522,000
Chapellerie.	12,078,000	Lampistes.	5,000,000
Librairie.	4,000,000	Maisons.	76,000,000
Parfumerie.	10,000,000	Omissions.	3,377,962
A reporter.	86,690,345	Total. . . .	217,662,038

compte aux agriculteurs, car elles ont été retenues dans la part proportionnelle qui leur est attribuée sur leur produit total composé de matières premières aussi bien que de matières alimentaires. Les industriels n'ont pas dû payer la totalité des matières premières; le produit qu'ils ont acheté a été préalablement diminué de la partie de matières premières qu'ils rendront aux agriculteurs après l'avoir façonnée. Ils ne doivent donc pas en compter la valeur dans les produits qu'ils donnent en échange.

Quant aux matières premières achetées à l'étranger, nous nous en expliquerons en parlant du commerce extérieur. Nous verrons qu'elles ne doivent pas augmenter le chiffre du produit industriel.

Nous avons à chercher maintenant si ce produit suffit pour que le produit disponible de l'agriculture puisse être acheté par la classe industrielle, celle-ci conservant une part dans son propre produit. Pour qu'il en soit ainsi, en supposant que la population agricole et la population industrielle soient également bien approvisionnées, il faut que chacune produise dans le rapport selon lequel elles sont entre elles : ainsi la population agricole étant à la population urbaine comme 6 : 5, le produit disponible de l'agriculture pourrait être acheté par le produit industriel, si la production de l'agriculture est à la production industrielle comme 6 : 5. En effet, tout étant égal d'ailleurs, l'industrie doit garder 5/11 de sa production et en livrer 6/11 ; l'agriculture, au contraire, dont le personnel est plus nombreux, gardera 6/11 de sa production et en livrera 5/11, ces 5/11 d'une production plus

grande valant les 6/11 d'une production moins grande.

Il faut donc chercher si la production agricole est à la production industrielle comme 6 : 5.

La première est évaluée à 4,921,433,071 fr.; elle serait à la production industrielle dans le rapport de 6 : 5, si cette dernière atteignait une somme de 4,111,194,222 fr.

Or le produit des diverses classes industrielles est de 4,647 276,639 fr.

Il est donc supérieur à ce qui est nécessaire.

Son excédant s'explique parce que les classes urbaines sont mieux approvisionnées de toutes choses. Leur salaire est plus élevé, et elles consomment les meilleurs grains, les meilleurs vins, les meilleures viandes, comme elles sont mieux logées, mieux vêtues, etc. Sous ce rapport, il doit donc y avoir un excédant dans la production industrielle.

La relation du produit agricole avec le produit industriel n'est pas sensiblement modifiée par le commerce extérieur : en effet, la France exportait en 1835 une masse de marchandises dont la valeur s'élevait à 577,413,000 fr., savoir :

En produits de l'agriculture. .	152,165.000 fr.
En produits fabriqués.	425,248 000
Différence.	273,946,000 fr.

Cette somme établit donc une diminution dans la faculté donnée aux industriels d'acheter les produits agricoles. Le produit industriel disponible devrait être diminué de 273,946,000 fr.; mais l'importation fait plus que rétablir l'équilibre.

La valeur de l'importation s'élève à la somme de 522,471 fr., savoir :

En objets fabriqués.	40,667,000 fr,
En produits naturels livrés à la consommation.	101,804,000
Total.	142,571,000 fr.
En objets nécessaires à l'industrie. . .	378,000,000 fr.
Total de l'importation. . . .	522,471,000 fr.

L'industrie obtient donc, en remplacement des 273,946,000 fr. qu'elle a donnés à l'exportation, une somme de 378,000,000 fr.; son produit échangeable n'est donc pas diminué, il deviendrait même plus considérable s'il ne devait éprouver une réduction.

L'agriculture prend pour sa consommation une part proportionnelle des objets fabriqués ou susceptibles d'être consommés dans leur état naturel, qui ont été importés, elle obtiendra 6/11 des 141,971,000 fr. des objets consommables fournis par l'importation, soit 69,000,000 fr.; mais elle a donné à l'exportation 152,000,000 fr., elle a donc trop payé; il lui est dû la différence de 152,000,000 à 69,000,000 fr., soit 93,000,000 fr.; elle n'est donc pas entièrement payée des produits qu'elle a livrés à l'exportation. Il faut qu'elle soit remboursée par une autre voie. L'industrie importe pour 378,298,000 fr. de matières premières qu'elle paye avec ses produits fabriqués. C'est sur cette somme que l'agriculture reprendra les 93,000,000 fr. qui lui sont dûs; il ne reste donc à l'industrie que 285,000,000 fr., somme à peu près pareille à la somme

de 273,000,000 fr., excédant de l'exportation industrielle. La différence tient à ce qu'on n'a pu faire exactement la séparation entre les matières indigènes et exotiques. On voit donc qu'il y a équilibre, et que le commerce extérieur ne change pas les rapports des produits échangeables entre l'agriculture et l'industrie ; on voit aussi que c'est avec raison que les matières premières exotiques ont été défalquées du produit industriel, elles ne font que remplacer les marchandises qui ont été exportées et qu'on a considérées cependant comme pouvant être vendues par l'agriculture; elles viennent donner à l'industrie la possibilité de payer la valeur des produits qu'elle demande à la prodution agricole.

Il est donc évident qu'il y a corrélation entre les chiffres des diverses productions, et cette corrélation entre des évaluations faites d'après des données différentes est un argument puissant en faveur de leur justesse approximative.

Indépendamment de cette corrélation générale, quelques faits pourront prouver indirectement que l'approximation qui a été présentée est fondée.

Nous avons vu que

Le produit de l'industrie en y comprenant les matières premières qu'elle crée, s'élève à.	3,171,000,000 fr.
Le produit commercial à. . . .	450,000,000
Le produit agricole à.	4,922,000,000
Le produit gouvernemental à .	1,025,000.000
Total.	9,568,000,000 fr.

La population s'élevait, en 1835, à 33,426,000 âmes ; c'est donc pour chaque individu un revenu de

286 francs par an, ou 0,95 par jour de travail, qu'on porte au nombre de 300. Le chiffre du produit gouvernemental est porté dans le chiffre total du revenu, puisque dans la population sont compris les producteurs gouvernementaux. Il est bien entendu que, sur la part qui leur est attribuée, tous les producteurs quelconques ont à payer le service gouvernemental, comme ils doivent payer leurs aliments, leurs vêtements, etc. Si on ne portait pas le produit gouvernemental dans le produit total, celui-ci descendrait à 8,543,000,000 francs; le gain annuel de chaque individu s'élèverait à 255 par an, le gain de chaque jour à 0,85.

Ce chiffre est-il au-dessus ou au-dessous de la réalité?

M. Charles Dupin professe que ce revenu ne s'élève approximativement qu'à 0,62 par individu, et voici d'après quels calculs il arrive à ce taux. La population se compose de

Un quart d'hommes adultes;

Un quart de femmes adultes;

Une moitié dont l'âge moyen est l'adolescence.

L'homme gagne en moyenne.	1 fr.	25 c.
La femme gagne moitié, soit.	0	62
L'adolescent gagne le quart, ou 0fr.31, soit pour deux.	0	62
Total pour 4 personnes. . .	2 fr.	49 c.

Soit pour chacune 0,62.

M. Michel Chevalier, dans le discours d'ouverture de son cours (*Moniteur* 1841, n° 346), porte ce chiffre à 0,67.

Ces chiffres paraissent évidemment au-dessous de la réalité par les raisons suivantes.

D'abord le prix de journée d'un homme adulte dépasse maintenant 1,25 ; on peut admettre 1,50. S'il y a des salaires plus bas, il en est qui sont infiniment plus élevés, et si les gains des femmes et adolescents sont élevés en proportion, on arrive à une moyenne de 0,75 ; quelques économistes l'élèvent à 0.80 en raison des faits qui viennent d'être énoncés. Mais ce n'est pas tout : le calcul précédent est fait pour exprimer le gain du simple ouvrier ; le propriétaire du sol ou du capital employé en industrie, l'entrepreneur des travaux agricoles ou le fermier, le négociant, le manufacturier, le commerçant, le spéculateur, ont une part plus grande que la moyenne des journaliers. Celle-ci doit donc se trouver relevée ; il ne faudrait que l'augmenter de 1/4 pour dépasser le chiffre de 0,95 que nous avons posé.

Voici d'autres considérations qui indiquent que ce chiffre est approximativement vrai.

Le taux des contributions de toute nature nous fait arriver à une évaluation pareille à celle que nous avons admise. Le chiffre du budget est bien précis ; nous avons vu que pour 1835 il s'élève à la somme de 1,025,000,000 fr. (1), c'est un peu moins que 1/7 du revenu agricole, industriel et commercial : or tout le monde s'accorde à dire que les charges publiques enlèvent cette part au produit général. La terre paye cette quotité, et toutes les autres facultés productives,

(1) Pour 1848, le chiffre du budget des dépenses est de 1,544,000,000 fr. ; mais une somme considérable, fournie par des recettes extraordinaires, est consacrée aux travaux extraordinaires. D'ailleurs, le revenu agricole et industriel est bien augmenté depuis treize ans.

tous les produits consommés payent également dans cette proportion.

Enfin le commerce extérieur fournira quelques aperçus dont peuvent être tirées des déductions qui ne manquent pas de force. Le mouvement de notre commerce spécial, celui qui représente l'exportation de nos propres produits et l'importation des produits étrangers, est encore connu par des chiffres précis; il s'élève en 1835, pour l'exportation, au chiffre de 520 millions; pour l'importation, au chiffre de 577 millions (1). C'est en moyenne 548,000,000 fr., ce qui donne 1/15 du chiffre que nous avons attribué au revenu total de l'industrie et de l'agriculture. Il n'y a personne qui pense que l'exportation enlève plus de 1/15 du total de la production industrielle; par conséquent on ne peut se tromper en trop en regardant le total du produit comme quinze fois plus grand que la partie exportée.

Tous concourt donc à faire penser qu'on ne s'éloigne pas de la vérité en portant le revenu annuel de la France à la somme de 9 à 10 milliards.

(1) Le chiffre de l'exportation s'élève pour 1846 à la somme de. . . . . 856,200,000 fr.
Celui de l'importation à. 848,100,000
Moyenne de l'exportation et de l'importation. 852,150,000
Cette moyenne dépasse de 316,000 000 fr. ou de 3/5 celle de 1835; si toutes les productions de la France étaient accrues dans la même proportion, son revenu total serait aujourd'hui de 15,071,800,000 fr. Mais on ne pourrait admettre ce chiffre sans commettre une erreur considérable, parce que le prix des marchandises est généralement diminué; les évaluations de la douane sont au contraire restées les mêmes; conséquemment il y a une notable réduction à opérer sur le chiffre donné par l'administration comme représentant la valeur des marchandises exportées et importées. Les quantités de ces marchandises se sont accrues, mais leur valeur est fort loin de présenter un accroissement proportionnel.

Il serait important que les données approximatives qui ont servi à le former devinssent plus rigoureusement exactes. Ce travail ne peut manquer d'avoir un grand intérêt. Mais si les éléments qui sont maintenant à notre disposition sont trop incomplets pour faire connaître sûrement le chiffre absolu de la production, ils sont suffisants pour fournir une base acceptable, et pour faire apprécier la valeur relative de nos divers genres de production.

Récapitulons donc les faits que nous venons d'exposer, donnons la valeur de chacune des productions qui constituent la richesse nationale et prenons soin, après avoir exprimé les résultats généraux, de présenter la valeur proportionnelle de chaque produit.

La production commerciale s'élève à. . . .	450,000,000	soit 4,75 p. %	de la production totale
Le service gouvernemental à.	1,025,000,000	soit 10,71 p. %	
La production industrielle à.	3,171,000,000	soit 33,13 p. %	
La production agricole à.	4,922,000,000	soit 51,32 p. %	
Total. . . .	9,568,000,000 fr.		

Ce qui frappe dans ce résumé, c'est que la production agricole l'emporte sur toutes les autres réunies, que l'industrie proprement dite vient après, et que l'industrie commerciale est fort loin de cette dernière.

Il résulte encore des chiffres précédents que l'agriculture pouvant faire prendre, à titre d'aliments, de matières premières, etc., la moitié au plus de ses

produits, doit en garder la moitié au moins pour sa consommation ; conséquemment la population agricole doit surpasser en nombre la partie de la population formée par toutes les autres classes de producteurs. Ces proportions changent à mesure que la production est modifiée. Supposez que le sol d'un pays soit exclusivement consacré à la production de la viande et du blé, que toutes les matières premières soit achetées à l'étranger au moyen des produits industriels eux-mêmes, la quantité d'aliments produits sera plus considérable, conséquemment la population qui peut vivre sur le territoire de ce pays sera plus nombreuse. Allez plus loin : supposez qu'une partie des aliments mêmes soit demandée aux étrangers et payée par des produits industriels ; la population qui peut se fixer sur un territoire sera, pour ainsi dire, illimitée ; la puissance d'une nation ainsi constituée n'aura, en quelque sorte, pas de bornes. C'est ce fait qui a frappé les libre-échangistes et qui leur fait demander la destruction de toutes les entraves qui peuvent gêner l'extension du commerce extérieur. On pourrait se joindre à eux, si le seul fait de la destruction de ces entraves donnait la possibilité de créer et de vendre des produits recherchés par l'étranger. Nous avons maintenant à voir si cette possibilité est réservée à la France. Mais avant de discuter ce point, avant de rechercher si l'on peut abolir tout tarif, enlever aux producteurs toute protection, sous prétexte qu'elle est nuisible à l'intérêt général, il est nécessaire d'indiquer le degré de protection dont jouit chaque genre de production.

CHAPITRE III.

DE LA PROTECTION ACCORDÉE AUX DIVERSES BRANCHES DE LA PRODUCTION FRANÇAISE.

Le plus grand nombre des industries françaises vit sous le régime de la protection ; des droits, qu'on peut dire élevés, pèsent sur les produits étrangers qui pourraient faire concurrence à ceux dont elles approvisionnent nos marchés. Néanmoins il entre, malgré les tarifs, il sort, malgré notre faiblesse industrielle, des quantités de marchandises exotiques assez notables relativement à notre production générale. On en peut juger par le tableau que nous donnons ci-dessous (1).

(1) Les principaux objets d'importation sont, pour l'année 1845 :

	fr.		fr.
Coton.	108,100,000	Huile d'olive.	22,900,000
Soie.	64,800,000	Indigo.	21,100,000
Sucre des colonies françaises.	57,200,000	Cuivre.	20,500,000
Laines en masse. . . .	49,800,000	Tissus de lin ou de chanvre.	18,800,000
Graines oléagineuses. .	45,600,000	Cendres et regrats d'orfévre.	15,700.000
Bois communs.	42,200,000	Céréales.	15,500,000
Peaux brutes.	30,600,000	Café.	14,500,000
Houille.	30,200,000	Chevaux.	9,400,000
Tabac en feuilles. . . .	28,500,000	Plomb.	9,100,000
Fils de chanvre ou de lin.	27,700,000	Bestiaux.	8,500,000

Parmi les industries qui sont réduites par la concurrence étrangère, il en est une surtout qui s'amoindrit devant elle, c'est celle des transports maritimes qui créent en grande partie nos marins, élément si essentiel de la puissance nationale. Le tableau du mouvement maritime produit par le commerce de la France, fait voir quelle faible part est laissée à notre navigation.

	fr.		fr.
Fonte brute.	8,300,000	Riz.	5,200,000
Lin.	7,900,000	Chapeaux de paille. . .	4,900,000
Fruits de table.	7,500,000	Nattes.	4,600,000
Poils pour chapellerie ou filature.	7,200,000	Fer.	4,400,000
Horlogerie.	7,200,000	Étain brut.	4,300,000
Bois exotiques	7,000,000	Chanvre.	4,100,000
Poissons de mer. . . .	6,100,000	Cochenille.	4,000,000
Suif et saindoux. . . .	5,700,000	Fromages.	3,900,000
Tissus de soie.	5,600,000	Machines et mécaniques.	3,800,000
Sucre étranger.	5,500,000	Graisse de poisson. . .	3,000.000
Zinc.	5,500,000	Poivre et piment. . . .	3,000,000

Les principaux articles d'exportation sont, pour l'année 1845 :

	fr.		fr.
Tissus de soie et de fleuret.	140,900,000	Peaux tannées, corroyées, mégissées, maroquinées.	8,400,000
Tissus de coton. . . .	127,700,000	Soies.	7,300,000
Tissus de laine.. . . .	104,900,000	Machines et mécaniques.	6,800,000
Vins.	54,000,000	Huiles volatiles.	5,900,000
		Couleurs.	5,800 000
Tabletterie, bimbeloterie, parapluies, meubles, etc.	25,400,000	Fruits de table.	5,600,000
Tissus de lin ou de chanvre.	24,400,000	Articles divers de l'industrie parisienne. .	5,200,000
Peaux ouvrées.	22,300,000	Bois commun.	5,000,000
Papier et ses applications.	21,700,000	Modes et fleurs artificielles.	4,900,000
		Orfévrerie, bijouterie. .	4,700,000
Poterie, verres, cristaux.	17,400.000	Œufs.	4,500,000
Sucre raffiné.	17,400,000	Médicaments composés.	4,100.000
Linge et habillements .	15,900,000	Lin.	4,000,000
Céréales.	13,200,000	Beurre.	3,000,000
Garance.	12,700,000	Horlogerie.	2,800,000
Ouvrages en métaux. .	11,800,000	Extraits de bois de teinture.	2,700,000
Chevaux, mules, mulets, bestiaux. . . .	11,300,000	Savon.	2,600,000
Eaux-de-vie de vin. . .	10,800,000	Viande salée.	2,600,000
Fruits à ensemencer. .	9,200,000	Armes.	2,500,000
Parfumerie.	8,800,000	Plaqués.	2,100,000
Fils de coton et de laine.	8,800,000	Poissons de mer. . . .	2,000,000

Si l'on recherche quelle est la valeur du commerce par mer et du commerce par terre de la France, on trouve qu'elle s'élève à 2,427,500,000 francs ; cette somme, qui forme le total de nos importations et de nos exportations, pour 1845, se répartit ainsi :

1,736,700,000 fr. appartiennent au commerce maritime.
690,800,000 fr. au commerce par terre.

Nos importations, représentant une somme de 1,241,000,000 francs, se répartissent ainsi :

Une valeur de 873,000,000 fr. a été importée par mer.
366,000,000 fr. a été importée par terre.

Nos exportations, représentant une somme de 1,187,400,000 francs, est ainsi divisée :

Une valeur de 863,200,500 fr. a été exportée par mer.
324,200,600 fr. a été exportée par terre.

En 1845 les transports maritimes de la France ont occupé 30,245 navires (chaque voyage étant pris pour un navire) : il jaugeaient 3,572,000 tonneaux. Parmi ces navires 12,659, soit 42 p. 0/0, étaient français; ils jaugeaient 1,398,000 tonneaux, soit 39 p. 0/0 du tonnage total.

L'emploi des navires français était ainsi réglé :

3,647 navires, jaugeant 540,000 tonneaux, étaient employés à la navigation réservée.
9,012 navires, jaugeant 858,000, tonneaux à la navigation de concurrence.

Dans l'ensemble de la navigation sont compris 6,287 bâtiments à vapeur, jaugeant 842,000 tonneaux ; parmi ces navires 1542 étaient français ; ils jaugeaient 246,000 tonneaux.

Le cabotage n'est pas compris dans ces supputations, il emploie 74,162 navires (chaque voyage étant pris pour un navire), jaugeant 5,318,796 tonneaux (1).

Nous avons maintenant à rechercher avec précision sous quel régime se sont produits ces faits : si nous jetons un coup d'œil sur nos lois de douanes, nous voyons d'abord qu'un très-grand nombre d'objets sont prohibés, et ces objets sont des plus essentiels ; ils tiennent une grande place dans la consommation du pays.

En effet, la prohibition frappe :

Les fils de laine (sauf les cordonnets).
Les fils de coton au-dessous du n° 143.
Les fils de poils (sauf quelques exceptions).

---

(1) Les tableaux suivants indiquent les mouvements de la navigation, avec les détails qu'ils comportent.

			CHARGÉS.			SUR LEST.		
			Nombre.	Tonnage.	Hommes d'équipage.	Nombre.	Tonnage.	Hommes d'équipage.
Navires entrés dans les ports de France.	Français.	Venant de l'étranger.	5,462	527,101	44,799	740	34,788	4,543
		Venant des colonies et possessions françaises.	1,026	167,098	12,417	419	46,995	3,431
		Venant de la grande pêche.	412	62,100	6,540	7	660	100
		Venant de France (cabotage).	74,162	2,359,396	613,621	21,045	729,794	91,856
	Étrangers.		10,773	1,439,620	107,456	1,336	61,158	3,919
Navires sortis des ports de France.	Français.	Allant à l'étranger.	3,530	331,051	31,104	2,201	182,170	14,435
		Allant aux colonies et possessions françaises.	1,773	266,427	19,616	26	4,060	306
		Allant à la grande pêche.	435	53,212	11,651	28	3,582	570
		Allant en France (cabotage).	74,162	2,653,398	613,321	21,045	729,794	91,369
	Étrangers.		6,816	734,822	73,613	5,427	753,101	43,067

Les tissus de coton (sauf le nankin, apporté de l'Inde par navires français, et les dentelles).
Les tissus de laine (sauf les tapis et les couvertures).
Les tissus de poils (à quelques exceptions près).
Les tissus dans lesquels se trouvent des fils d'or et d'argent faux.
La bonneterie.
Le tulle.
Les couvertures de soie.
Les crêpes.
Les blondes.
Les châles de cachemire (excepté ceux des Indes).
Les chapeaux de crin.
Les feutres gris.
La sellerie.
Les voitures à ressort.
La tabletterie.
Le sel marin.
Les savons.
Les bouteilles vides.
La poterie de grès fin.
Les peaux préparées (sauf quelques exceptions).
L'eau-de-vie de grains, de pommes de terre.
Les ouvrages en cuivre.
— en étain.
— en fer.
— en fer-blanc.
— en acier.
— en nickel.
— en zinc.
— en cuivre.
La coutellerie.
Les plaqués, etc.

D'après cette liste on juge quelle est la quantité et

l'importance des objets qui ont été frappés d'une exclusion totale.

Si actuellement nous cherchons quels sont les tarifs qu'on a adoptés dans le but de protéger nos industries, nous trouvons que les choses les plus usuelles, celles que la consommation réclame en plus grande quantité, celles dont la création exige l'emploi des plus nombreuses populations, ont besoin d'une protection élevée pour prospérer sur le sol de la France. Ainsi le droit protecteur est pour :

Les chevaux de.	5 à 7	pour 100 de leur valeur.
Les fils de chanvre et de lin. . . .	10 à 18	
Les chanvres et lins teillés et peignés.	12 à 18	
Les fils de coton fins.	31	
La houille.	10 à 33	
Les machines.	20 à 30	
L'avoine (valeur moyenne).	15	
Le froment (valeur moyenne). . . .	16	
Les fromages.	8 à 21	
Les laines..	20	
L'huile d'olive.	31	
Les merceries.	16 à 23	
Le cuivre laminé.	20	
L'étain et le zinc.	25 à 62	
Le plomb.	11 à 40	
La fonte.	46	
Le fer.	54	
Les béliers, etc.	29	
Les bœufs.	25	
Les porcs..	40	
Les houblons.	48	
Les marbres.	41	
Les vins ordinaires.	70 à 175	

Les vins de liqueur.	50	pour 100 de leur valeur.
Les eaux-de-vie.	125	
Les poissons salés, etc.	200 (1)	

(1) Nous réunissons, dans le tableau suivant, les principaux articles d'importation en indiquant leur valeur par kilogramme, la quotité du droit par kilogramme et la hauteur du droit relativement à leur valeur. Nous avons admis le droit le plus faible, c'est-à-dire celui que les marchandises supportent quand elles sont apportées par navires français ; l'excédant protége la marine française, non les autres industries.

Tableau des droits acquittés par les principales marchandises importées en France.

MARCHANDISES.	ÉVALUATION des marchandises.	QUOTITÉ du droit.	RAPPORT du droit à la valeur des marchandises. — (Le 1/10e doit être ajouté.)
	fr.	fr.	
Coton.	1.20 à 1.90 le kilog.	0.21	13.50
Soies en cocons.	3.00 ,	0.01	0.33
Soies grèges.	40.00	0.05	0.12
Soies moulinées.	70 00	0.10	0.12
Soies teintes.	95.00	3,06	3.22
Tissus de soie unis.	110.00	16.00	14.54
Tissus de soie façonnés. . . .	120.00	19.00	15.83
Sucres des colonies. . . .	80 00	45.00	75
Sucres étrangers.	45.00	80.00	153
Bois commun à construire. .	20.00 à 30 le stère	0.10 à 1.00	0.50 à 3
Bois commun à brûler. . . .	6.00	0.25	3
Laines en masse.	»	»	20 (plus 3 fr. par 100 k.)
Laines peignées.	»	»	30
Laines teintes.	5.00 le kilog.	3.00	60
Huile d'olive.	0,80	0.25	31
Fils de coton simples. . . .	22 00	7.00	31
Fils de coton retors.	26 00	8.00	31
Fils de chanvre ou de lin. . . simples. . .	1.50 à 8 00	0.16 à 0.70	10.86 à 11.66
Fils de chanvre ou de lin. . . retors. . . .	3.50 à 6 50	0.44 à 0.90	12.56 à 13
Froment.	20 00 l'hectol.	3.25	16
Seigle.	6	1.95	32
Maïs et orge.	6.00 à 7,00	1.78	25.42 à 29.66
Avoine.	6 00	1.13	19
Farine de froment.	35 le quint.	9.50	27
Riz de l'Inde.	0,40 le kilog.	0 1/2	1.25
Riz d'Amérique.	0.40	0.2 1/2	6
Fruits oléagineux.	1.00 à 0.80	0.08 à 0.01	6 à 1
Fruits de table.	1.00 à 0.60	0.18 à 0.10	16 à 10
Grandes peaux fraîches (des pays hors d'Europe).	1	0.01	1
Petites peaux fraîches (*idem*).	0.75	0.07	10
Grandes peaux sèches (*idem*).	1.80	0.05	2 1/2
Petites peaux sèches (*idem*).	0 75	0.11	13 1/3
Tissus de lin ou de chanvre. .	6.80 à 40	»	22
Linge de table.	34.00	»	22
Houille.	1.50 l'hectol.	0.50 à 0.15	33 à 10
Indigo.	18.00 à 22.00 le k.	0.50	3.12 à 2.27

(Last column bracketed: pour 100.)

Parmi les denrées assujetties aux droits, il en est que le sol de la France continentale ne peut produire, et pour lesquelles les tarifs semblent avoir été établis

MARCHANDISES.	ÉVALUATION des marchandises.	QUOTITÉ du droit.	RAPPORT du droit à la valeur des marchandises. — (Le 1/10e doit être ajouté.)
	fr.	fr.	
Cuivre brut.	2.00 le kilog.	0.001	0.01
Cuivre laminé et battu.	2.40	0 50	20.87
Café des colonies.	1.60 à 1.40	0 50 à 0.60	35 à 37
Café de l'étranger.	0.85	0.78 à 1.00	91 à 118
Chevaux antiers.	500.00 par tête.	25.00	5
Chevaux hongres, juments.	360.00	25.00	6.94
Mulcs, mulets.	300.00	15.00	5
Beliers, brebis, moutons.	17.00	5.00	29.41
Bœufs.	200 00	50,00	25
Taureaux.	240.00	50.00	20.83
Vaches.	110.00	25.00	22.72
Veaux.	35 00	3.00	8.54
Boucs et chèvres.	6.00	1.50	18.74
Porcs.	30.00	12.00	40
Plomb brut.	0.45 par kilog.	0.05	11.11
Plomb battu ou laminé.	0.55	0 24	43.63
Céruse.	0.73	0.14	19.17
Poissons de mer (pêche étrangère).	0.20	0.40	200
Poissons de mer marinés ou à l'huile.	2.50	1.00	40
Poils pour chapellerie, etc.	0.40	0.01	2.50
Graisse de poisson (entrepôts).	0.60	0.12	20
Bois de teinture Fernambouc.	1.80	0.05	2.78
Bois de teinture Autres.	0.20	0.015	7.50
Acajou, etc.	0.35	0.10	28.34
Tissus de soie unis.	110.00 à 120	6.00 à 7.00	5.45 à 5.83
Châles de cachemire.	500.00 et 360 la	80.00 et 150	36 et 22.22
Chapeaux de paille.	0.50 pièce.	0.50	3 à 15
Machines et mécaniques, en moyenne.	»	»	20 à 30
Chanvre brut.	0.10 le kilog.	0.004	4
Chanvre teillé.	0 65	0.08	12.30
Chanvre peigné.	0.80	0.15	18.74
Étain.	1.50 à 2.00	0.50	25 à 33
Zinc en masse.	0.40	0.10	25
Zinc laminé.	0.80	0.50	62.50
Mercure.	4.60	0.20	4.35
Poivre.	1.40	0.10 à 0.90	7 à 64.20
Thé.	6.00	5.00	82.33
Cochenille.	3.00	75.00	25
Fromage à pâte molle.	0.70	0.06	8.5
Fromage à pâte dure.	0.70	0 15	21.42
Lin brut.	0.12	0.005	4.18
Lin teillé.	1.00	0.085	8.50
Lin peigné.	1.60	0.15	9.37
Fourrage.	0.04	0.001	2.50
Houblon.	1.25	0.00	48

(Last column, bracketed: pour 100.)

dans des vues purement fiscales : telles sont le coton, le café, le poivre, etc. Mais ici la protection se retrouve pour la production de la France coloniale :

MARCHANDISES.	ÉVALUATION des marchandises.	QUOTITÉ du droit.	RAPPORT du droit à la valeur des marchandises. — (Le 1/10e doit être ajouté.)
	fr.	fr.	
Marbre	6 à 0.15 le quint.	2.50	41.66 à 16.66
Merceries communes	4.50 le kilog.	1.00	22.22
Merceries fines	12.00 à 36.00	2.00	16.66 à 5.33
Savons de parfumerie	7.00	1.64	23.42
Vins ordinaires en futailles	0.20 le litre.	0.15 par terre	70.50
		0.35 par mer	175
Vins ordinaires en bouteilles	1.20	0.15 par terre	15
		0.35 par mer	35
Vins de liqueur	2.00	1.00	50
Eau-de-vie de vin	0.40	0.50	125
Rhum des colonies françaises	0.60	0.20	33
Kirschwaser, rhum étranger, rack	0.50 à 0.60	2.00	333 à 400
Suif, saindoux	0.55 le kilog.	0.15	27
Graines de sésame (de la Méditerranée)	0.75	0.10 et 0.12	12.50 et 16
Graines de colza et d'œillettes (de la Méditerranée et de la Baltique)	0.75	0.05 et 0.75	6.66 et 9
Graines de lin (de la Méditerranée et de la Baltique)	0.75	0.04 et 0.065	5.33 et 8.70
Huile de palme, etc., des établissements non français	0.50	0.125	25
Fonte de fer de Belgique	0.15	0.04	26.66
Fonte de fer d'ailleurs	0.15	0.07	57.10
Fer en grosses barres au bois et au marteau	0.35	0.15	42.85
Fer en grosses barres à la houille et au laminoir	0.23	0.187	81.30
Acier	0.13	0.06	46.15
Acide sulfurique	0.20	0.41	205
Nitrate de soude	0.50	0.075	15
Faux	3.00	1.50	50
Faucilles et grosses limes	2.50 à 4.00	0.80	32 à 20
Limes	4.00	2.00 à 2.50	50 à 62.50
Scies	2.50 à 3.50	1.40 à 2.00	56
Outils de fer	2.00	0.50	25
Outils chargés d'acier	2.50	1.40	56
Outils d'acier	4.00	2.00	50
Outils de cuivre	4.20	1.50	35,37
Ouvrages en cuivre tournés	4.50	1.00	22.22
Ouvrages en cuivre finis	12.00	2.00	16,66
Orfévrerie Vermeil	340.00	100.00	29.41
Orfévrerie Argent	240,00	30.00	12.50
Bijouterie Or	7,000.00	200.00	2.87
Bijouterie Argent	4,000.00	100.00	2.50

pour 100.

les droits imposés sur les marchandises de nos colonies ne sont pas les mêmes que pour les marchandises des autres pays.

La différence est de :

30 à 40 p. 100 pour le café.
200 p. 100 pour le coton.
300 p. 100 pour le poivre.

D'autres fois les tarifs protégent non-seulement les denrées coloniales, mais, en même temps, des produits similaires, sinon identiques, que donne le sol français; alors la protection devient encore plus grande : ainsi le droit qui protége le rhum de nos îles et conséquemment les eaux-de-vie française contre le rhum étranger est de 900 p. 0/0. Le droit imposé au sucre étranger est de 25 p. 0/0 au-dessus du droit qui pèse sur le sucre colonial ; la proportion est encore plus forte quand il s'agit du sucre de Bourbon.

Il est donc constaté que presque tous les objets essentiels ou sont prohibés, ou sont frappés de droits considérables au profit de la production nationale qui s'exerce, soit dans la France continentale, soit dans nos colonies transatlantiques.

Après avoir établi le chiffre des tarifs qui protégent les produits des industries agricoles et manufacturières, nous allons constater ceux qui ont pour but de favoriser notre navigation.

D'abord le cabotage entre nos ports est interdit aux étrangers : on a réservé à nos marins le monopole absolu des transports qui se font entre un port français et un autre port français. On leur a réservé aussi le transport de toutes les marchandises qui alimentent

le commerce entre la métropole et ses colonies : les navires français seuls peuvent y transporter nos marchandises et en rapporter les denrées qu'elles fournissent ; cette navigation leur appartient sans concurrence.

Par l'ordonnance du 15 décembre 1843, on leur a réservé des avantages semblables pour les importations de France en Algérie et pour les retours.

Ensuite on a gêné l'entrée, par la frontière de terre, de toutes les denrées exotiques, quelles que fussent leurs provenances : on a voulu qu'elles fussent assujetties à payer le droit imposé à celles qui sont apportées par navires étrangers. Ce n'est que depuis l'année 1840, en vertu du traité conclu avec la Hollande, que les marchandises arrivées dans les ports néerlandais pourront pénétrer par le Rhin et la Moselle, comme nous le dirons plus loin.

Puis on a assuré d'une manière générale une protection à la navigation française en établissant sur toutes les marchandises importées par navires étrangers un droit plus fort que sur les marchandises semblables importées par navires français. Mais depuis les traités faits avec les États-Unis en 1822, et avec l'Angleterre en 1826, les navires de ces nations sont admis, par réciprocité, aux mêmes droits que les navires français, quand ils importent les marchandises de leur propre pays ; en 1845 on a accordé une faveur aux navires sardes qui apportent certains produits de leurs pays ; en 1846 aux navires russes qui viennent de la Baltique chargés de marchandises russes. On a fait un peu plus pour la Hollande, comme nous venons de le dire : en vertu du traité con-

clu avec cette puissance le 15 juillet 1840, les navires néerlandais sortant des ports de la Hollande peuvent apporter, en payant les mêmes droits que les Français, les marchandises de tous pays; mais ils payent le droit imposé aux marchandises venant des entrepôts, tandis que nos navires peuvent, en important directement des lieux de production, payer un droit plus faible; de plus, les Hollandais sont obligés de *faire échelle* dans un port de la Hollande; mais cette obligation n'est point onéreuse pour les marchandises qui sont conduites en Alsace et en Lorraine par le Rhin et la Moselle; en outre, la hauteur du droit d'entrepôt peut être compensée par le prix des marchandises pour lesquelles les Hollandais ont un privilége, car ils ont frappé d'un droit l'exportation des produits de Java par navires étrangers. Malgré tout, dans le plus grand nombre des cas, la navigation française a conservé un avantage sur celle du royaume des Pays-Bas.

Mais non-seulement on a assuré à nos navires le monopole du cabotage et celui du commerce de nos colonies, non-seulement on leur a donné une protection quand ils transportent les marchandises européennes, ou les marchandises des entrepôts européens; pour leur permettre les voyages au long cours, on les a assujettis à un droit moindre, quand ils vont chercher hors d'Europe ces marchandises qu'on aurait eues à plus bas prix dans les entrepôts européens; et de plus lorsqu'ils doublent le cap Horn ou le cap de Bonne-Espérance on diminue encore les droits qui pèsent sur eux; enfin quand ils vont au delà du détroit de la Sonde, ils obtiennent une nouvelle faveur. C'est exactement

comme si on leur disait : « Allez chercher vos marchandises le plus loin possible, nous payerons le voyage. » Nous n'avons pas à rechercher ici si l'on fait bien. Nous ne dirons pas que si l'État veut avoir des marins, il aurait plus de profit à prendre les denrées au meilleur marché et au plus près, et à employer les perceptions qu'il ferait, sans déduction ni concession de privilége, à l'équipement des escadres auxquelles il donnerait un utile emploi. Nous ne ferons pas remarquer que nulle industrie n'a obtenu un genre de protection aussi singulier. Qu'il n'en est pas à qui on a pu dire : « Vous occupez des travailleurs qui sont utiles à l'État ; employez les procédés de production les plus longs, afin d'occuper plus d'ouvriers : plus chère sera votre fabrication, plus élevée sera la protection que je vous accorderai ? » Nous nous bornons à constater le fait, parce que nous devons le connaître avec précision avant d'apprécier les modifications qu'on prétend établir dans le régime de nos douanes. Nous ajouterons seulement un mot sur les dispositions prises en faveur de notre marine. Pour favoriser les voyages lointains qu'elle entreprend, on a réduit à 38 francs le droit pesant sur le sucre venant de Bourbon, tandis qu'un droit de 45 francs pèse sur le sucre des Antilles et sur le sucre que produit le sol français. C'est la première fois peut-être qu'une nation, dans un intérêt spécial, a favorisé la production coloniale au détriment de la production indigène, qui paye les charges de l'État et lui fournit ses défenseurs, qui, à ce double titre, assure l'indépendance du pays et des colonies elles-mêmes, et qui, par cette

raison, obtient partout et sans contestation une préférence exclusive. Enfin, en 1847, on a proposé de décharger de tout droit les matières qui servent à la construction et à l'armement des navires. Ils jouiraient ainsi du système protecteur, mais n'accorderaient pas la réciprocité, pour ce qui les regarde, aux producteurs français.

On peut ajouter à la protection que nous donnons à notre navigation, les dépenses que nous faisons pour nos colonies : elles ne nous donnent pas de ports militaires bien formidables, et ne nous offrent pas des débouchés bien réels, car nous savons fabriquer aux mêmes prix qu'elles leur produit essentiel, le sucre, et nos producteurs consomment au moins autant que ceux des colonies ; ce que nous leur portons nous le vendrions donc aux travailleurs français. Par conséquent les dépenses faites pour entretenir les forces militaires et les stations navales qui défendent les colonies contre les entreprises de l'étranger et protégent leur système social exceptionnel, sont bien des encouragements donnés à notre navigation. Les dépenses des colonies s'élèvent à 13,000,000 de fr., non compris les dépenses des stations navales qui leur sont affectées.

Les pêches, autre branche de l'industrie maritime, ont été protégées aussi par un procédé inusité ; on donne des primes à leurs armements, et ces primes ont été d'autant plus élevées que les armements ont une destination plus lointaine. Ensuite pour favoriser l'extension de cette utile industrie, on a pris une disposition inconnue dans les lois protectrices : on a accordé 20 à 22 p. 0/0 de primes aux produits de la pêche transportés dans nos îles sucrières, tandis qu'on

donne 5 p. 0/0 de prime aux mêmes produits transportés dans la mère patrie; on accorde une faveur à l'alimentation des colonies, on protége ainsi le travail qui a recours à l'esclavage, on oublie le travailleur libre, le travailleur de la métropole.

On se serait donc étonné de voir que souvent les représentants des ports ont fait entendre leurs réclamations au nom de la liberté commerciale, eux qui jouissent de monopole, de priviléges, de droits différentiels qui leur constituent une protection énorme, si l'on ne savait que le commerce de spéculation et de commission est tout à fait étranger aux intérêts de la navigation proprement dite, et que ses bénéfices sont aussi assurés, quand les marchandises exotiques sont apportées par les navires étrangers, que lorsqu'elles sont importées sous le pavillon national. Ce sont les personnes engagées dans des spéculations utiles, mais qui ne méritent pas un traitement privilégié, qui sont si ardentes à propager les théories du libre-échange, sur lequel elles fondent leurs profits. Les véritables navigateurs, ceux qui arment réellement des vaisseaux, ont senti enfin que leurs intérêts seraient compromis d'une manière fatale par ce système. Ils comprennent bien que la protection leur est nécessaire et que celle qu'on leur donne est grande.

Pour qu'on puisse juger les faveurs qui leur sont accordées, nous donnerons le tableau des principales marchandises qui peuvent arriver par mer et des droits qui sont payés par les navires français et les navires étrangers.

Nous donnerons ensuite un tableau spécial des marchandises qui peuvent provenir de lieux divers; ce ta-

bleau indiquera la différence des droits payés par les navires nationaux et étrangers, et montrera que le droit payé par nos navires est de plus en plus abaissé à mesure que le lieu de provenance devient plus éloigné ; tandis que le droit imposé aux navires étrangers et aux marchandises qui entrent par la frontière de terre est toujours plus élevé que le droit le plus haut imposé aux navires français, c'est-à-dire celui qu'ils doivent acquitter quand ils vont prendre chargement dans les entrepôts européens (1).

(1) *Droits imposés à l'entrée des marchandises.*

MARCHANDISES.	PAR NAVIRES FRANÇAIS.	PAR NAVIRES ÉTRANGERS et PAR TERRE.
	Les 100 kilog.	Les 100 kilog.
Mercerie { commune.	100 fr.	107.50
Mercerie { fine.	200	212.50
Mercure.	20	22
Orseille { bleu cendré.	100	107
Orseille { violette.	200	212
Outils { de pur fer.	50	55
Outils { de fer rechargé d'acier.	140	149.50
Outils { d'acier.	200	212.50
Outils { de cuivre ou laiton.	150	160
Outremer.	62	67.60
Papier { d'enveloppe.	80	86,50
Papier { blanc ou rayé.	150	160
Papier { colorié pour reliure.	90	97
Papier { — pour tenture.	125	133
Savons de parfum., etc.	164	174
Plomb.	5	7
Poissons de pêche.	40	44
Porcelaine { commune.	164	174
Porcelaine { fine.	327	344.50
Prussiate de potasse cristallin.	210	223
Sagou, etc.	30	45
Salep.	80	86.50
Scies.	140 à 200	149 à 212
Sel gemme.	40	44
Muriate de potasse.	30	33
Sulfate de magnésie.	70	76

Mais si l'on veut se contenter de quelques faits saillants pour démontrer quelle différence il y a entre les

MARCHANDISES.	PAR NAVIRES FRANÇAIS.	PAR NAVIRES ÉTRANGERS et PAR TERRE.
	Les 100 kilog.	Les 100 kil.
Alun calciné	89.40 fr.	97.20 fr.
Alun autre	25	28
Oxalate de potasse	70	76
Sirops (mélasses des entrepôts)	80	95
Soufre fondu	0.75	1.50
Sulfure de mercure en pierre	150	160
Sulfure de mercure pulvérisé	200	212
Tissus de fleuret. Couvertures	204	216
Tissus de fleuret. Tapis mêlés de fil	306	323.50
Tissus de fleuret. Passementeries et rubans	800	817
Tissus de laine. Couvertures	200.50	212.50
Tissus de laine. Tapis sans canevas	300	317
Tissus de laine. Tapis à nœuds	500	517
Tissus de laine. Passementerie pure laine blanche	190	202
Tissus de laine. Passementerie mélangée de fil teint	220	233
Zinc laminé	50	55
Acide sulfurique	41	45.10
Acide nitrique	90.60	98.60
Acide muriatique	62	67.60
Acide phosphorique	62	67.60
Acide tartarique, oxalique	70	76
Acide benzoïque	100 à 110	115
Ambre gris	62	67.50
Armes de luxe	400	417.50
Bimbeloterie	80	86.50
Houille. Par mer. De Dunkerque aux sables d'Olonne	0.50	1
Houille. Par mer. Au delà	0.30	0.80
Houille. Par terre	0.10 à 0.50	»
Blanc de baleine brut	40	44
Blanc de baleine raffiné	60	65
Bois odorant	100	107
Brôme	40	44
Cartons lustrés	80	86
Cartons autres	150 à 200	160 à 212
Cendres bleues et vertes	164	174
Froment	0.25 à 4.75	0.25 à 6
Seigle	0.15 à 2.85	0.15 à 4.10
Riz	0.50	9 fr.
Graine de sésame	4 à 12.50	14

droits qui pèsent sur la navigation française et sur celle des étrangers ; nous choisirons les marchandises qui fournissent la plus grande masse de transport.

MARCHANDISES.	PAR NAVIRES FRANÇAIS.	PAR NAVIRES ÉTRANGERS et PAR TERRE.
	Les 100 kilog.	Les 100 kilog.
Graine de colza, d'œillette.	2 à 7 50	9
— de lin.	3 à 6.50	8
Graisse de porc.	15	18
Chocolat, cacao.	150	160
Colle de poissons.	160 fr.	170.50 fr.
Quinquina.	50	100
Huile de poisson (entrepôt).	48	56
Huile d'olive.	25	30
Faux.	150	160
Faucilles, etc.	80	86
Jus de réglisse.	48	52
Laines en masse.	20 p. 100.	*id.*, plus 3 fr.
Laines teintes.	300 fr.	317.50 fr.
Limes grosses.	80	86
Limes fines.	200 à 250	212 à 265
Eaux distillées alcooliques.	150	160
Médicaments sans alcool.	100	107

Marchandises imposées diversement en raison de leurs provenances.

MARCHANDISES.	PAR NAVIRES FRANÇAIS. De l'Inde, des pays à l'ouest du cap Horn, etc., ou des colonies françaises.		des pays hors d'Europe	Des entrepôts.	PAR NAVIRES ÉTRANGERS et PAR TERRE.
	Les 100 kilog.				
Aloès.		»	50	55	60
Bambous et joncs forts.	Guiane.	8	11	»	»
	Inde.	80	160	160	200
Bambous et joncs petits.		»	15	»	30
Benjoin.		»	120	»	128.50
Bismuth brut.		0.50	2	2	4
Bismuth battu.		»	60	60	65.50
Borax brut.		50	100	100	125

Le transport du sucre brut provenant de nos colonies est *exclusivement* réservé à nos vaisseaux : il ne paye que 45 francs pour 100 kilog. s'il vient d'Amérique, 38 francs 50 centimes s'il est fourni par Bour-

MARCHANDISES.	PAR NAVIRES FRANÇAIS. De l'Inde, des pays à l'ouest du cap Horn, etc., ou des colonies françaises.		PAR NAVIRES FRANÇAIS. Des pays hors d'Europe	PAR NAVIRES FRANÇAIS. Des entrepôts.	PAR NAVIRES ÉTRANGERS et PAR TERRE.
	Les 100 kilog.				
Bois d'ébénisterie en billes. Toutes espèces .	Colonies. . .	0.50	»	»	»
Bois d'ébénisterie en billes. Gaïac.		»	1.25	4	7
Bois d'ébénisterie en billes. Ébène.		»	4	7.50	10.50
Bois d'ébénisterie en billes. Cèdre.		»	1.25	5	8
Bois d'ébénisterie en billes. Acajou.	Inde.	5	7.50	18.50	21.50
Bois sciés à 3 décimètres d'épaiss. ou moins. Toutes espèc.	Coloules. . .	0.50	»	»	»
Bois sciés à 3 décimètres d'épaiss. ou moins. Gaïac. . . .	Lieux de pr.	1	3	12	7 L. de Pr. 21 d'aill.
Bois sciés à 3 décimètres d'épaiss. ou moins. Ébène. . . .	Id.	4	12	22.50	10.50 L. de pr. 31.50 d'aill.
Bois sciés à 3 décimètres d'épaiss. ou moins. Cèdre. . . .	Id.	1.25	3.75	15	8 L. de Pr. 24 d'aill.
Bois sciés à 3 décimètres d'épaiss. ou moins. Acajou.	Inde. Lieux de prod. . Inde. Ailleurs.	5 15	7.50	55.50	21.50 L. de Pr. 64.50 ailleurs.
Bois de teinture en bûches. Fernambouc.		»	5	9	12
Bois de teinture en bûches. Sapan, Nicaragua. . .	O. du c. Horn.	0.75	1.50	5	6
Bois de teinture en bûches. Autres. . . .	Colon. franç.	0.80	1.50	3	6
Cacao.	Colon. frauç. O. du c. Horn.	40 50	55	95	105
Cachou.		»	95	»	105
Café.	Bourbon. . . Autres colon. Inde.	50 60 78	95	100	105
Camphre brut.		»	50	60	75
Camphre raffiné		»	150	»	160
Cannelle de Chine. . .	Inde.	33	66	»	100
Cannelle autre.	Guiane franç. Inde.	65 100	»	200	300
Caoutchouc brut.		»	10	15	25
Cassia lignea.	Guiane franç. Inde.	21 33	»	66	100
Cochenille.		»	75	100	150
Copal.	Inde.	2.80	»	8	11.40
Coton.	Colon. franç. Turquie. . . Inde.	5 15 10	20	30	25 Turquie. 35 d'ailleurs.

bon. Le sucre étranger importé par navire étranger paye 85 francs; importé par navire français, s'il est pris dans les entrepôts il paye 75 francs, différence 10 fr.; comme le fret vaut 1 ou 2 francs, la protection de

MARCHANDISES.	PAR NAVIRES FRANÇAIS. De l'Inde, des pays à l'ouest du cap Horn, etc., ou des colonies françaises.	PAR NAVIRES FRANÇAIS. Des pays hors d'Europe	PAR NAVIRES FRANÇAIS. Des entrepôts.	PAR NAVIRES ÉTRANGERS et PAR TERRE.
	Les 100 kilog.			
Cuivre brut hors d'Eur.	»	0.10	2	3
Cuivre laminé	»	50	50	55
Défenses d'éléphant entières	Sénégal. . . 25 Inde. 35	55	55	70
Défenses d'éléphant morceaux de moins de 1 k.	Sénégal. . . 50 Inde. 70	110	110	140
Défenses d'éléphant mâchelières	Sénégal. . . 3.12 Inde. 4.37	6.87	6.87	8.75
Écailles de tortue	Inde. 100	150	200	300
Étain brut	Inde. 0.50	2	2	4
Étain laminé	»	60	60	65
Gingembre	20	20	20	22
Girofle	Bourbon. . . 50 Guiane. . . . 60 Autres colon. 75 Inde. 100	180	200	300
Gomme	Sénégal. . . 10	20	25	30
Indigo	Inde et lieux de prod. . 50	200	300	400
Kermès en grains	100	100	100	110
Kermès en poudre	400	400	500	600
Laque en teinture	Inde. 25	75	75	100
Macis	Bourbon, Guiane. . . 100 Inde. 150	250	250	400
Miel	Bourbon. . . 19.25 Autres colon. 22.50 Inde. 30	32.50	37.50	42.50
Muscade	Bourbon. . . 100 Inde. 150	250	250	400
Nacre argentée	Inde. 20	35	35	50
Nacre à bord noir	Inde. 10	17.50	17.50	25
Nacre sciée	Inde. 40	70	70	100
Nankin en droiture	Inde. 5	»	»	Prohibé.
Nitrate de potasse	»	15	25	25
Nitrate de soude	»	7.50	20	25
Noix de galles pesantes	»	5	12	12
Opium	200	200	200	212
Orseille violette	200	200	200	212

la navigation nationale est de 500 p. 0/0, au moins.

Le même sucre pris en Amérique par navire français ne payera que 65 francs ; pris par navire étranger il payera encore 85 francs, différence 20 francs ; le fret étant au plus haut à 8 francs, la protection est de près de 250 p. 0/0.

MARCHANDISES.	PAR NAVIRES FRANÇAIS. De l'Inde, des pays à l'ouest du cap Horn, etc., ou des colonies françaises.		PAR NAVIRES FRANÇAIS. Des pays hors d'Europe	PAR NAVIRES FRANÇAIS. Des entrepôts.	PAR NAVIRES ÉTRANGERS et PAR TERRE.
	Les 100 kilog.				
Grandes peaux sèches. . .	Sénégal. . . .	1	5	10	15
Piment.	Guiane. . . .	10	90	90	115
	O. du c. Horn.	45			
Poivre.	Guiane. . . .	10	80	80	105
	O. du c. Horn.	40			
Potasse.	Guiane. . . .	10	15	18	21
Quercitron.		4	4	7	9
Résineux. Scammonée .		150	150	150	160
Résineux. Jalap.		123	123	123	131
Résineux. Ladanum. . .		92	92	92	99.10
Résineux. Autres. . . .	Inde.	50	90	100	125
Rocou.	Guiane. . . .	7.50	15	20	25
Sucre des colonies, 1er type et au-dessous.	Bourbon. . .	38 50	»	»	»
	Autres colon.	45	»	»	»
Sucre des colonies, au-dessus du 1er jusqu'au 2e.	Bourbon. . .	41	»	»	»
	Autres colon.	47.50	»	»	»
Sucre des colonies, au-dessus du 2e type.	Bourbon. . .	43	»	»	»
	Autres colon.	50	»	»	»
Sucre étranger brut.	Inde.	60	65	75	85
Sucre étranger blanc ou terré.		80	85	95	105
Sulfate de potasse		10	10	10	11
de soude.		15	15	28	21
Confitures sèches et fluides.	Bourbon. . .	38 50	85	95	105
	Antilles et Guiane. . .	45			
	Inde.	80			
Bonbons.	Bourbon. . .	49	70	80	95
	Antilles. . . .	58			
	Inde.	65			
Thé.	Inde.	150	500	500	600
	De la Baltique, et de la mer Noire. . .	250			
Vanille.	O. du c. Horn.	250	500	500	550

Le même sucre venu des Indes par navire français ne payera plus que 60 francs ; par navire étranger, il payera toujours 85 francs, différence 25 francs ; le frêt étant de 16 francs au plus, la protection est de 156 p. 0/0.

Le café nous offrira des différences analogues ; importé par navire français il payera :

100 fr. s'il vient des entrepôts.
95 fr. s'il vient d'Amérique.
75 fr. s'il vient des Indes.

Importé par navire étranger il payera dans tous les cas 105 francs ; venant des colonies il ne peut être importé que par navire français et ne payera que 60 francs, et 50 s'il provient de Bourbon.

Le coton des colonies françaises est réservé à notre navigation et acquitte un droit de 5 francs.

Le coton des autres provenances paye par navire français :

30 fr. venant des entrepôts.
20 fr. venant d'Amérique.
15 fr. venant de Turquie.
10 fr. venant des Indes.

Par navire étranger il paye 25 francs s'il a été chargé dans les ports de la Turquie, 35 francs s'il a été chargé ailleurs. Mais le traité américain a détruit la protection pour la plus grande masse des cotons importés.

En voilà assez pour montrer que la protection accordée à notre navigation est énorme, et que, dans bien des cas, cette protection lui est concédée dans

la pensée unique de lui assurer des voyages, sans autre but que le voyage lui-même.

Un projet de loi est maintenant (1847) soumis aux chambres dans le but de modifier les droits sur un grand nombre d'articles; mais s'ils sont nombreux, ils sont de ceux qui ne font pas concurrence à l'industrie française, et l'on remarquera que si la proposition du gouvernement tend à abaisser les droits qui pèsent sur certaines marchandises importées par navires français, elle n'a jamais pour objet d'abaisser les droits qui chargent ces mêmes marchandises importées par navires étrangers, conséquemment la relation devient plus avantageuse encore à la marine nationale. La disposition la plus importante du projet est toute en sa faveur, elle a pour but d'exempter de droits tous les matériaux qui servent à la construction et à l'armement des navires; ainsi, la marine marchande est largement protégée, et ne concède plus, pour ce qui la regarde, la réciprocité aux industries françaises qui produisent les matières qu'elle emploie. Nous répéterons cependant que les traités de 1822 et de 1826 lui ont enlevé, en presque totalité, les transports qui s'opèrent de France en Amérique et en Angleterre, et réciproquement; or, ils constituent la plus grande masse de ceux que produit le commerce de concurrence.

Il résulte des faits qui viennent d'être exposés qu'un grand nombre des industries les plus importantes n'ont vécu qu'au moyen de la prohibition des produits étrangers similaires; que la presque totalité des autres industries françaises, pour ne pas dire toutes, jouissent

de la protection, non pas au même degré, mais habituellement en raison directe des services qu'elles rendent au pays; qu'il est quelques objets, comme les modes françaises, les articles de l'industrie parisienne, qui ont une supériorité incontestable et qui conséquemment n'ont pas besoin d'être défendus par des tarifs protecteurs, mais qu'il en est, qu'on est habitué à considérer comme ayant une prééminence évidente, qui cependant se mettent à l'abri de la protection : ainsi les tissus de soie jouissent d'une protection assez élevée, ils sont taxés de 14 à 16 p. 0/0 de leur valeur, bien que la matière première que les fabricants peuvent prendre à l'étranger ne soit frappée que d'un droit de balance; qu'enfin il est des industries dont on invoque habituellement les intérêts pour réclamer la liberté commerciale, qui ont cependant obtenu une protection véritablement prohibitive ; tels sont les vins, les eaux-de-vie, la navigation, auxquels on a accordé une protection de 70, de 175, de 100, de 250, de 500 p. 0/0.

La situation des choses étant bien connue, l'état de notre législation douanière étant bien apprécié, nous pouvons maintenant juger plus nettement les résultats de l'abolition du système protecteur; nous pourrons prévoir avec facilité les effets du libre-échange sur la production de la France.

CHAPITRE IV.

EFFETS DU LIBRE-ÉCHANGE SUR LA PRODUCTION DE LA RICHESSE OU SUR LE TRAVAIL DE LA FRANCE.

Pour apprécier, dans tous ses modes, l'action du libre-échange sur la production de la richesse en France, il est nécessaire que nous suivions ici la marche que nous avons adoptée dans la première partie, lorsque nous avons voulu constater d'une manière générale et, pour ainsi dire, abstraite les effets du libre-échange sur l'industrie des peuples. Nous devons rechercher quels seront les effets du libre-échange sur la conservation du travail, sa régénération, son extension, son perfectionnement, sa rémunération, son choix, sa sécurité.

CHAPITRE V.

EFFETS DU LIBRE-ÉCHANGE SUR LA CONSERVATION DU TRAVAIL EN FRANCE.

La première assertion des partisans de la liberté absolue du commerce, c'est celle-ci : la concurrence étrangère ne détruira pas le travail national, elle ne fera que stimuler son activité et hâter son perfectionnement. Si l'importation des produits extérieurs faisait périr quelques industries débiles et mal placées, ces industries seraient à l'instant remplacées par d'autres qui seraient plus profitables. Nous avons dit, en nous renfermant dans la discussion des vérités générales, que ce résultat pouvait être obtenu par certaines nations, qui avaient une supériorité incontestable dans un grand nombre de travaux industriels ; celles-là n'abandonnent que quelques productions peu lucratives, et elles peuvent donner plus de développement à celles qui leur procurent de plus amples bénéfices ; mais l'inverse arriverait pour les nations dont les productions les plus importantes sont inférieures à celles des

autres peuples. Leurs industries supérieures, si elles en ont, peuvent n'être pas susceptibles de prendre une extension suffisante, et les produits qu'elles seraient habiles à créer peuvent n'être pas acceptés par les peuples étrangers, en assez grandes quantités pour combler le vide qu'ont laissé dans le travail national les industries éteintes par l'introduction des produits étrangers.

Nous avons à voir dans quelle catégorie il faut ranger la France.

Pour éclairer notre décision nous avons à chercher si la concurrence extérieure empêcherait les industries françaises d'être conservées dans leur état actuel ; et si, dans le cas où de nombreuses productions seraient anéanties, il serait possible de leur substituer d'autres productions plus favorisées.

Nous nous occupons d'abord du premier point.

CONSERVATION DES INDUSTRIES.

Nous ne chercherons pas, en commençant, à prouver par des exemples qu'une nation peut voir détruire son travail, sa population, sa richesse par la libre importation des marchandises du dehors ; qu'elle peut devenir la vassale de celle qui se charge de l'approvisionner; que l'on peut faire la conquête commerciale d'un pays, comme on peut en faire la conquête violente; un exemple souvent cité a résolu cette question : la situation industrielle du Portugal est maintenant assez connue du monde pour qu'on sache ce que peut produire l'action commerciale d'un État sur

un autre ; il démontre la possibilité d'un asservissement complet, et fait voir combien est décevante l'espérance de conserver la prospérité d'un pays, quand un étranger d'une habileté considérable y peut venir vendre librement tous ses produits.

Nous ne nous arrêterons donc pas sur les enseignements que nous fournit ce grand fait historique. Nous aurons d'ailleurs occasion de rappeler quelques détails instructifs fournis par cette curieuse expérience, quand nous examinerons s'il n'arrive pas qu'on soit trompé dans la pensée qu'on a conçue de placer à l'étranger certains produits qu'on croit destinés à former l'élément essentiel d'un commerce immense.

Par la même raison, nous ne nous occuperons pas ici de rechercher quels ont été les effets du traité qui a été imposé à notre pays, en 1786, et quels eussent été ses résultats définitifs s'ils avaient pu durer. Nous nous restreindrons en ce moment à étudier les faits qui appartiennent à notre époque.

En nous renfermant dans leur étude, nous constatons d'abord que les renseignements réunis dans le chapitre précédent prouvent que presque toutes les industries qui ont quelque importance ont été forcées d'avoir recours à la protection. Nous constatons que les produits qu'on est habitué à considérer comme le plus spécialement attribués à la France, par exemple les soieries et les vins, jouissent d'une protection, notable pour les premières, immense pour les seconds. Nous constatons enfin que le régime appliqué à nos industries a eu le résultat qu'on en attendait, leur conservation et même leur développement ;

en effet, elles prennent incessamment de l'extension : les faits que nous avons cités prouvent qu'en 20 années, depuis 1815 jusqu'à 1835, elles ont accru énormément leur importance. On peut affirmer que dans les 10 années qui ont suivi, depuis 1835 jusqu'en 1845, le progrès ne s'est pas ralenti, si l'on en juge par l'augmentation de la population, par l'extension de travaux publics de toute nature, par le chiffre de l'impôt, l'importation des produits étrangers et l'exportation des nôtres, et surtout par l'aisance générale.

Nous mentionnerons ici quelques faits seulement, afin de ne laisser aucun doute sur les progrès sensibles de nos principales industries dans ces derniers temps.

L'agriculture française nourrit aujourd'hui 35 millions de Français mieux qu'elle ne nourrissait les 24 millions qui peuplaient la France en 1789.

L'industrie des mines chargée de fournir le plus essentiel des agents producteurs, la houille, en extrayait, en 1824, 13,000,000 de quintaux, en 1844, 38,000,000.

L'emploi des machines à vapeur s'est accru dans une proportion bien plus considérable : en 1824 la France possédait 255 machines fixes d'une force de 4,058 chevaux ; en 1844 elle en possédait 3,645 d'une force de 45,780 chevaux ; et à cela il faudrait ajouter les locomotives, les machines appliquées à la navigation fluviale et à la navigation maritime ; ces dernières réalisaient déjà une force de 17,000 chevaux et les bâtiments en construction devaient présenter, en 1847, une force de 9,130 chevaux en plus.

L'industrie des fers, qui tient un rang si élevé, et qu'on a accusée si fréquemment d'être stationnaire, donnait en 1824 :

2,000,000	quintaux	de fonte.
1,400,000	—	de gros fer.
45,000	—	d'aciers.

En 1844 elle donna :

4,000,000	quintaux	de fonte.
3,000,000	—	de fer.
110,000	—	d'aciers.

La filature de la laine à la mécanique qui n'était pas née, il y a 25 ans, exportait en 1845 des produits pour 2,360,356 francs.

Les tissus de laine exportés s'élèvent à 104 millions.

La filature de coton qui n'employait en 1825 que 24,000,000 de kilogrammes de matières premières, en a mis en œuvre 61,000,000 de kilogrammes en 1845.

Elle exportait dans cette année pour 6,632,252 francs de filés; et les tissus de coton exportés pendant cette même année atteignait une valeur de 127,700,000 francs.

La filature de lin et de chanvre, qui était à peine constituée en 1837, possède en 1846, 240,000 broches et consomme 25,000,000 de kilogrammes de lin ou de chanvre teillés.

La fabrication d'acide sulfurique, d'où procède la fabrication du plus grand nombre de produits chi-

miques, de 1827 à 1833, importait en moyenne, 11,000,000 de kilogrammes de soufre, elle en importait 21,000,000 en 1845.

La fabrication de la céruse, qui s'est naturalisée en France, plusieurs années après la restauration, avait une production de 1,000,000 kilogrammes en 1825, elle l'élevait à 4,500,000 kilogrammes en 1845.

Ainsi, nous voyons, nos travaux les plus essentiels s'accroître à la faveur du système protecteur : ils multiplient leurs produits dans une proportion fort considérable, en même temps ils les perfectionnent, et de plus ils les donnent à meilleur marché. Les réductions de prix sont, dans quelques cas, énormes; c'est 20, 30, 50 et même 60 p. 0/0. Cet abaissement général de prix des objets manufacturés est de notoriété publique; il nous suffira donc de mentionner ici les progrès qu'ont faits sous ce rapport les principales industries.

Par exemple, le cours du blé que nous ferons connaître plus loin par un tableau qui comprend le temps écoulé depuis 1801 jusqu'aujourd'hui, prouve que la denrée agricole qui sert, pour ainsi dire, de régulatrice au prix de toutes les autres, n'est pas sensiblement payée plus chèrement depuis près d'un demi-siècle, bien que la population se soit accrue de moitié, et que la valeur de l'argent soit diminuée dans une très-forte proportion. Le prix des principaux produits de l'industrie nous offre une situation plus avantageuse encore, il n'a cessé d'offrir des réductions successives, par exemple celui de la houille a été réduit de plus de 20 p. 0/0; celui du fer de 33 p. 0/0.

18

Ainsi :

Les rails du chemin de fer de Lyon à Saint-Étienne ont été payés.	520 fr. les 100 kil. en 1825.
Ceux du chemin de fer de Saint-Germain.	425 fr. — en 1837.
Ceux du chemin d'Orléans et Rouen.	395 à 405 en 1839 et 1841.
Ceux des chemins de Nîmes, du Havre.	340 à 347 en 1843.
Ceux des chemins d'Avignon, de Vierzon, etc.	320 à 325 en 1844.

Une hausse de 15 p. 0/0 s'est prononcée en 1845 et 1846, mais elle est uniquement causée par des demandes excessives, et non par un mouvement rétrograde de l'industrie, car la hausse a été en Angleterre de 100 p. 0/0.

Les autres industries ont abaissé leur prix d'une manière corrélative :

Les machines fixes qui se vendaient 1500 à 2,000 fr. par force de cheval se vendent 750 à 1,200 francs;

Les machines employées à la navigation maritime, qui se vendaient 1,800 à 2,200 francs par force de cheval, se vendent 1,200 à 1,400 francs;

Le prix de la broche des filatures de coton est de.	9 fr. au lieu de 15 fr.
Celui de la broche des filatures de lin.	26.50 au lien de 44
Celui des filatures de laine. . . .	12 fr. au lieu de 25 fr.
Le mètre de mérinos fin se vend. .	7 à 8 au lieu de 18 à 19
— de mousseline-laine. . .	1.20 au lieu de 3.16.
— de stoff.	1.50 au lieu de 4 fr.
— de calicot.	0.40 au lieu de 0.90.

Le prix du drap est descendu de. . 60 p. 100 depuis 20 ans.
Le prix du fil de lin, de. . . . . . 30 p. 100.
Celui des toiles, de. . . . . 43 p. 100.
L'acide sulfurique, de 30 fr., est tombé à 12 fr. les 100 kil.
La céruse, de 105 fr., est tombé à 69 fr.
L'alun, de 42 fr., est tombé à 25 fr.

Non-seulement la prospérité intérieure est grande, progressive, palpable, mais il est démontré que les tarifs, qui modèrent l'entrée des marchandises étrangères, n'empêchent pas qu'elles ne puissent conquérir une large place sur le marché de la France.

S'agit-il de produits naturels, vous trouvez que notre agriculture est loin d'avoir le monopole de notre approvisionnement. Pour le prouver, nous nous contenterons de présenter le tableau des principales matières premières importées dans ces dernières années :

	IMPORTATIONS PENDANT LES ANNÉES					
	1840	1841	1842	1843	1844	1845
	fr.	fr	fr.	fr.	fr.	fr
Soies.	53,700,000	75,600,000	47,100,000	60,000,000	61,200,000	64,800,000
Laines. . . .	30,000,000	45,900,000	41,100,000	38,200,000	48,800,000	49,800,000
Graines oléagineuses. .	37,200,000	49,200,000	57,500,000	48,200,000	39,200,000	45,600,000
Bois.	33,900,000	37,200,000	44,400,000	42,500,000	39,700,000	42,200,000
Peaux brutes	21,000,000	27,100,000	34,900,000	32,300,000	28,300,000	30,600,000
Tabacs. . . .	29,100,000	29,700,000	30,900,000	34,900,000	26,300,000	28,500,000
Huile d'olive	28,700,000	23,700,000	25,700,000	28,400,000	22,700,000	22,900,000
Céréales. . .	47,200,000	3,600,000	13,100,000	42,300,000	50,700,000	15,500,000

Ces chiffres montrent que les importations des produits agricoles sont assez élevées et que généralement elles vont s'accroissant. Il arrive même que la concurrence étrangère porte atteinte à la production intérieure ; c'est ce qu'on a vu pour les graines oléagineuses exotiques qui auraient remplacé complétement celles produites par notre sol, si les droits qui les protégent n'avaient été augmentés.

Ce que nous venons de dire pour les produits agricoles peut se dire pour les produits fournis par l'industrie. Voici les chiffres des principales marchandises qui ont été importées pendant les six années qui viennent de s'écouler, en concurrence avec nos produits.

	IMPORTATIONS PENDANT LES ANNÉES					
	1840	1841	1842	1843	1844	1845
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Houille. . . .	18,200,000	22,800,000	23,300,000	22,600,000	24,000,000	30,200,000
Fils de lin ou de chanvre.	27,300,000	40,100,000	45,900,000	30,500,000	32,100,000	27,700,000
Tissus de lin ou chanvre.	17,800,000	22,200,000	23,500,000	17,000,000	18.700,000	18,800,000
Fonte	2,400,000	4,000,000	4,900,000	6,300,000	8,000,000	8,300,000
Tissus de soie	5,200,000	6,300,000	6,600,000	5,300,000	5,400,000	5,600,000
Vins.	400,000	700,000	800,000	800,000	500,000	1,200,000

Ainsi le chiffre des importations des produits des industries en rivalité avec les nôtres va aussi croissant. Nous voyons même que les produits étrangers viennent lutter, en France, avec les produits qui

semblent le mieux assortis au génie des fabrications françaises, comme les soieries, et avec ceux qu'on considère comme les plus excellents produits de notre sol et qui ont été défendus par des droits excessifs, comme les vins.

Dans son ensemble, le mouvement de nos importations est considérable, malgré le système restrictif dont on se plaint; il dépasse le mouvement de nos exportations.

Pour l'année 1845 l'importance du commerce *général* de la France s'élève à la somme de 2,427,000,000 francs.

Les chiffre des importations s'élevant à. .	1,240,000,000 fr.
Celui des exportations s'élevant à.	1,187,000,000

L'importance du commerce spécial est de 1,704,000,000 francs.

Les importations donnant une somme de.	856,000,000 fr.
Les exportations.	848,000,000

Non-seulement la valeur de notre mouvement commercial est grand, puisqu'au milieu des nations civilisées, il n'y a que l'Angleterre qui puisse présenter une puissance commerciale plus considérable; mais on peut constater que nos transactions avec les contrées étrangères s'accroissent d'une manière non interrompue.

Les tableaux suivants font voir le mouvement pro-

gressif de notre commerce général et de notre commerce spécial, pendant les 20 dernières années, c'est-à-dire pendant la dernière période de la restauration et tout le temps qui s'est écoulé depuis la révolution de 1830.

COMMERCE GÉNÉRAL.

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.	AUGMENTATION de la moyenne de chaque période de 5 années sur la précédente.
	fr	fr.	fr.	
1826	565,000,000	561,000,000	1,126,000,000	
1827	566,000,000	002,000,000	1,168,000,000	
1828	608,000,000	610,000,000	1,218,000,000	
1829	616,000,000	608,000,000	1,224,000,000	
1830	638,000,000	572,000,000	1,211,000,000	
1831	513,000,000	618,000,000	1,131,000,000	
1832	653,000,000	696,000,000	1,349,000,000	
1833	693,000,000	766,000,000	1,459,000,000	16 p. 100.
1834	720,000,000	715,000,000	1,435,000,000	
1835	761,000,000	834,000,000	1,595,000,000	
1836	906,000,000	961,000,000	1,867,000,000	
1837	808,000,000	758,000,000	1,566,000,000	
1838	937,000,000	956,000,000	1,893,000,000	34 p. 100.
1839	947,000,000	1,003,000,000	1,950,000,000	
1840	1,052,000,000	1,011,000,000	2,063,000,000	
1841	1,121,000,000	1,066,000,000	2,187,000,000	
1842	1,142,000,000	940,000,000	2,082,000,000	
1843	1,187,000,000	992,000,000	2,179,000,000	20 p. 100.
1844	1,193,000,000	1,147,000,000	2,340,000,000	
1845	1,240,000,000	1,187,000,000	2,427,000,000	

COMMERCE SPÉCIAL.

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.
	fr.	fr.	fr.
1826	436,100,000	461,000,000	897,000,000
1827	414,100,000	506,800,000	921,000,000
1828	453,700,000	511,200,000	965,000,000
1829	483,400,000	504,200,000	988,000,000
1830	489,200,000	452,900,000	942,000,000
1831	374,200,000	455,600,000	830,000,000
1832	505,000,000	507,400,000	1,012,000,000
1833	491,100,000	559,500,000	1,051,000,000
1834	503,900,000	510,000,000	1,013,900,000
1835	520,300,000	577,400,000	1,097,700,000
1836	564,500,000	629,000,000	1,193,400,000
1837	569,000,000	514,400,000	1,083,500,000
1838	656,500,000	659,000,000	1,315,500,000
1839	650,600,000	677,400,000	1,328,000,000
1840	747,400,000	695,000,000	1,442,442,400
1841	804,600,000	760,700,000	1,565,300,000
1842	846,600,000	644,000,000	1,490,600,000
1843	845,600,000	687,300,000	1,532,900,000
1844	867,400,000	790,400,000	1,657,800,000
1845	856,200,000	848,100,000	1,704,300,000

Le mouvement ascensionnel de nos transactions commerciales est tel qu'en vingt années, l'importation et l'exportation se trouvent à peu près doublées.

On dira peut être pour atténuer la valeur de notre mouvement commercial, que, pour l'établir, l'administration s'est servie des prix qui ont été fixés en 1826, et qui depuis ont subi des réductions considérables. De sorte qu'en réalité la valeur des importations et des exportations doit être fort diminuée. On

ne peut nier la vérité de cette assertion. Mais nous dirons qu'alors la masse des objets achetés et vendus s'est singulièrement accrue dans ces dernières années, puisque considérés au même prix, ils donnent des valeurs doubles; considérés à une valeur moindre de moitié, ils donneraient des valeurs égales représentant conséquemment des quantités doubles. Aussi la marine française a transporté, dans la navigation de concurrence, à peu près les mêmes poids de denrées diverses en 1840 qu'en 1845, c'est-à-dire 216 à 220 mille tonneaux ; mais la marine étrangère, qui en 1840 transportait pour nous 582,000 tonneaux, en a transporté 1,020,000 en 1845. Les quantités de marchandises qui ont alimenté notre commerce se sont donc accrues. Il résulte de là que, si la valeur en argent du mouvement commercial n'a pas grandi dans la proportion qu'on suppose, la masse de jouissance et de confort qu'il a produite a doublé. Cela suffit à notre thèse, à savoir que la satisfaction des besoins s'accroît sous le système qui nous régit.

L'exposé que nous venons de faire prouve donc, d'une part, que les diverses productions françaises n'ont pas à se plaindre d'une manière absolue, car presque toutes sont protégées. Elles peuvent bien trouver que le chiffre de leur protection relative n'est pas équitable (ce détail fait l'objet de la discussion des articles spéciaux de la loi des douanes), mais cela ne peut saper en sa base le système lui-même. D'autre part, notre exposé prouve que le système protecteur ne ruine pas en sa source notre commerce extérieur, puisqu'il grandit d'une manière continue, et que, nonobstant

les lois protectrices, les produits étrangers viennent prendre place sur notre marché ; c'est là un fait acquis.

On dira que nos affaires commerciales prendraient un essor bien plus rapide, si tous les tarifs étaient abolis. Pendant un moment, c'est possible; mais l'activité de notre commerce ne serait durable qu'autant que notre production ne serait pas ruinée. Or, on ne peut douter qu'elle éprouverait un échec considérable par la destruction du système protecteur.

Ce qui le fait penser d'abord, c'est une circonstance fort grave qu'on n'a pu s'empêcher de remarquer. Les tableaux que nous venons d'avoir sous les yeux font voir que le chiffre de l'exportation dépasse celui de l'importation depuis 1825 jusqu'à 1840 ; puis une disposition inverse se révèle : l'importation devient plus considérable que l'exportation.

En 1826, l'exportation dépasse l'importation de 25 millions.
En 1827, de. 92 millions.

Dans la série des années suivantes, la différence s'élève à des chiffres divers, mais pas une seule fois l'importation n'excède l'exportation. En 1840, la position se renverse, et d'une manière aussi constante ; la valeur des produits que nous achetons devient supérieure à la valeur des produits que nous vendons : cette différence s'élève, en 1842, au chiffre énorme de 98 millions. De sorte qu'en 1827 la balance en notre faveur était de 92 millions, elle arrive à être à notre désavantage de 98 millions ; il y a entre les deux positions une différence de 190 millions, c'est-à-dire près du quart de nos exportations.

Quelle est la cause de cette perturbation immense qui affecte nos affaires commerciales? L'Angleterre obtient des perfectionnements notables dans quelques industries et écrase les nôtres; les États-Unis d'Amérique surchargent les produits français; enfin la France accorde des faveurs à la Belgique. On ne peut donc pas dire que la relation de l'industrie de deux pays n'a pas d'influence sur leurs transactions commerciales : aussitôt que l'Angleterre perfectionne la filature du lin et le tissage de la toile, elle inonde notre marché de ces produits, et anéantit nos industries. On ne peut dire non plus que les tarifs n'exercent pas d'influence sur le commerce : dès que l'Amérique aggrave les droits qui pèsent sur les marchandises françaises, nous lui vendons moins, sans diminuer les achats que nous faisons chez elle ; dès que nous adoucissons les tarifs en faveur de la Belgique, elle nous vend plus, sans nous acheter davantage.

Les chiffres du mouvement commercial qui s'opère entre la France, les États-Unis, l'Angleterre et la Belgique sont décisifs ; ainsi en 1827 la France reçoit des États-Unis des marchandises dont la valeur s'élève à 53,200,000 francs et leur envoie des marchandises d'une valeur de 76,200,000 francs. Le chiffre de nos importations est bien plus dépassé encore par celui de nos exportations, en 1837; dans cette année nous achetons des marchandises aux États-Unis pour une somme de 86,700,000 francs, nous leur en vendons pour une somme de 158,800,000 francs. Mais en 1840 la balance change : nous leur achetons pour une somme de 118,000,000 francs, nous ne leur vendons que pour

une somme de 80,000,000 francs ; depuis, la balance penche toujours en leur faveur. En 1842 nous leur achetons pour 135,000,000 francs et leur vendons pour 48,100,000 ; enfin, en 1845, nos achats aux États-Unis s'élèvent à la somme de 140,700,000 francs et nos ventes à 96,500,000 fr.

Notre commerce avec l'Angleterre présente des phases semblables : en 1827, nous lui achetons pour 13,600,000 francs et lui vendons pour 58,900,000 francs, chiffre quatre fois et demie plus fort; mais les avantages que nous possédons iront toujours en diminuant : dix ans après, en 1837, nous achetions en Angleterre pour 47,700,000 fr., nous lui vendions pour 62,500,000 fr.; ce n'est plus que moitié en sus. En 1841, l'Angleterre a perfectionné la fabrication des fils et des toiles : elle nous vend pour 101,900,000 fr., nous lui vendons pour 107,500,000 fr. En 1842, nous lui achetons pour 112,200,000 francs, et ne lui vendons plus que pour 92,400,000 fr. Nos ventes, de supérieures qu'elles étaient, sont devenues inférieures; il faut modifier nos tarifs pour rétablir l'équilibre. En 1845, nous achetons à l'Angleterre pour 84,600,000 francs, nous lui vendons pour 109,900,000 fr.

Nous avons les mêmes observations à faire sur nos relations commerciales avec la Belgique. En 1827, nos achats dans la Belgique et la Hollande réunies s'élèvent à 75,000,000 francs, nos ventes à 64,600,000 francs. En 1831, après la séparation des deux pays, nos achats dans la Belgique s'élèvent à 44,600,000 francs, nos ventes à 40,900,000 francs; il y a à peu près égalité. Mais nous favorisons le nouvel État par nos tarifs,

nos importations vont toujours augmenter, tandis que nos exportations resteront stationnaires : en 1840, les importations de Belgique en France s'élèvent à 89,900,000 francs, les exportations de France en Belgique à 45,900,000 francs, un peu plus que moitié. Nous accordons de nouvelles faveurs à la Belgique : le chiffre de ses importations s'accroît toujours et s'élève à 117,100,000 francs, et nos exportations pour ce pays sont de 57,600,000 francs, un peu moins que moitié.

Les tableaux que nous plaçons en note exposent ce mouvement significatif de notre commerce d'importation et d'exportation (1).

Si l'on est curieux de voir les effets d'un changement de tarif sur un produit spécial, on n'a qu'à exa-

(1) *Commorco spécial de la France.*

ANNÉES.	AVEC LES ÉTATS-UNIS.		AVEC L'ANGLETERRE.		AVEC LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE.	
	Importation en France.	Exportation aux États-Unis.	Importation en France.	Exportation en Angleterre.	Importation en France.	Exportation en Belgique.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1827	52,200,000	78,200,000	13,600,000	58,900,000	75,000,000	84,600,000
1828	49,200,000	66,200,000	18,000,000	79,300,000	77,300,000	56,900,000
1829	58,100,000	85,300,000	19,800,000	81,200,000	81,000,000	52,900,000
1630	60,300,000	69,100,000	16,100,000	64,000,000	59,300,000	38,500,000
					AVEC LA BELGIQUE SEULE	
1631	47,500,000	110,200,000	12,200,000	87,300,000	37,000,000	21,200,000
1832	65,000,000	58,500,000	27,700,000	87,500,000	44,000,000	40,900,000
1833	73,900,000	108,000,000	22,000,000	87,900,000	53,600,000	43,100,000
1834	78,700,000	78,200,000	27,100,000	62,500,000	54,600,000	37,700,000
1835	71,500,000	145,300,000	31,700,000	59,700,000	00,400,000	34,900,000
1638	81,500,000	158,800,000	35,300,000	66,000,000	76,400,000	34,800,000
1837	86,700,000	58,800,000	47,700,000	62,500,000	71,600,000	37,500,000
1838	101,300,000	119,700,000	64,400,000	87,100,000	77,200,000	45,000,000
1839	85,900,000	120,900,000	03,200,000	106,900,000	72,200,000	39,500,000
1840	118,000,000	80,800,000	74,000,000	105,900,000	78,300,000	45,100,000
1841	121,500,000	121,200,000	101,900,000	107,500,000	89,900,000	45,900,000
1842	135,000,000	48,100,000	112,200,000	92,400,000	88,300,060	44,100,000
1843	144,300,000	05,800,000	88,000,000	87,200,000	90,600,000	43,700,000
1844	133,600,000	102,000,000	91,000,000	99,200,000	104,000,000	46,300,000
1845	140,700,000	98,500,000	84,600,000	109,900,000	117,100,000	57,600,000

miner ce qui arrive pour les toiles et les fils d'Angleterre et de Belgique, quand nous modifions les droits qui pèsent sur ces produits. L'Angleterre parvient à perfectionner ses produits;

Les importations de ses toiles s'élèvent :	en 1840,	à 17,800,000 fr.
	— 1841,	à 22,200,000
	— 1842,	à 23,500,000
Par les lois de 1842, les droits sont augmentés, les importations descendent :	en 1843,	à 17,000,000 fr.
	— 1844,	à 18,700,000
	— 1845,	à 18,700,000

Les changements sont encore plus marqués pour les fils.

Les importations des fils, en France, s'accroissent d'une manière énorme;	en 1840,	elles sont	de 27,300,000 fr.
	— 1841,	—	40,100,000
	— 1842,	—	45,900,000
En 1842, on change le tarif; les importations suivent un mouvement rétrograde; elles sont :	en 1843,	—	de 30,500,000 fr.
	— 1844,	—	32,100,000
	— 1845,	—	27,700,000

L'inverse se passe pour la Belgique quand, pour la favoriser, nous chargeons de plus gros droits les produits anglais.

Les fils et toiles importés de la Belgique présentent les quantités suivantes :

	Toiles.	Fils.
En 1840,	9,340,000 fr.	2,814,000 fr.
— 1841,	11,083,000	2,242,000
— 1842,	10,723,000	2,165,000

Alors un tarif exceptionnel est accordé à la Belgique, et la progression des importations est rapide et continue.

	Toiles.	Fils.
En 1843, elle importe	10,397,000 fr.	4,166,000 fr.
— 1844,	12,176,000	6,682,000
— 1845,	12,839,000	8,814,000

Qui peut nier, après ces résultats, l'influence de la protection sur l'industrie nationale? Qui peut nier l'imminence du danger que la libre concurrence ferait naître pour nos principaux produits? ils seraient détruits sans compensation. Les nations avec lesquelles s'opèrent nos principales transactions commerciales se sont chargées de nous le prouver; elles nous ont bien fait comprendre qu'il faut que nous nous tenions sur nos gardes, si nous ne voulons voir leurs produits obtenir la préférence, sans que les nôtres puissent trouver un placement plus large chez elles.

Une autre expérience, la plus décisive et la plus cruelle de toutes, a été faite par la France, dans l'espoir de multiplier ses relations avec deux grands peuples commerçants; elle a démontré, tout à la fois, que lorsqu'on est inférieur dans un travail, si l'on renonce pour lui à la protection, il est annihilé, et que l'on espère vainement des dédommagements: l'infériorité d'un côté ne se compense pas nécessairement par la supériorité d'un autre côté. Pour faciliter leurs rapports, la France et les États-Unis, ont, en 1822, fait un traité par lequel les navires américains, important en France des marchandises américaines, sont reçus aux mêmes conditions que les navires français important les mêmes marchandises; par réciprocité, les navires français, important des marchandises françaises aux États-Unis, sont traités avec la même faveur que les Américains.

Ce que nous avons fait pour l'Amérique en 1822, nous l'avons fait pour l'Angleterre en 1826. Qu'ont produit les traités que nous avons signés avec ces deux grandes puissances, dont la marine marchande a d'incontestables avantages sur la nôtre? Notre navigation a été de plus en plus déshéritée, et nos ventes, nous l'avons vu, loin d'être proportionnellement accrues, s'amoindrissent.

En 1822, les transports maritimes du commerce français, non compris le commerce colonial entièrement réservé à la marine nationale, étaient effectués, l'importation et l'exportation réunies,

		tonneaux.
Par	17,374 navires jaugeant.	1,351,000
Parmi ces navires,	6,804 étaient français, ils jaugeaient. .	570,500
	10,560 étaient étrangers, ils jaugeaient.	781,368

C'est-à-dire que les navires français employés par notre commerce était dans la proportion de.	39,15 p. 100
Et leur jaugeage dans celle de.	42,25 p. 100
Tandis que le nombre des navires étrangers étaient de.	60,85 p. 100
Leur jaugeage était de.	57,75 p. 100

		tonneaux.
En 1826, le commerce de la France employait	15,252 navires jaugeant.	1,452,381
Parmi ces navires,	6,022 étaient français, ils jaugeaient	476,027
	10,230 étaient étrangers, ils jaug. .	976,354

La marine française emploie donc encore 39,48 p. 100 des navires,
Mais elle n'entre plus que pour. . . . . . 33,46 p. 100 dans le jaugeage,
Tandis que la marine étrangère prend. . 60,52 p. 100 dans le nombre des navires,
Et. . . . . . 66,54 p. 100 dans le jaugeage.

En 1826, une nouvelle concession est faite par la

France ; elle accorde à l'Angleterre la faveur qu'elle avait concédée à l'Amérique. Depuis ce jour la part proportionnelle qu'elle prend dans les transports maritimes devient de plus en plus petite. De sorte qu'en 1845 les transports maritimes de la France occupent :

		tonneaux.
	26,508 navires jaugeant.	3,032,000
Parmi ces navires,	9,012 étaient français, ils jaugeaient	858,000
	17,586 étaient étrangers, ils jaug. .	2,174,000

C'est-à-dire que les navires français sont dans la proportion de. . . . . 33,88 p. 100

Mais leur tonnage n'est plus que de 28,29 p. 100

Tandis que les étrangers prennent 66,12 p. 100 des navires,

Et. . . . . . 71,71 p. 100 du tonnage (1).

(1) Le tableau suivant montre comment marche cette dégradation.

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION DE CONCURRENCE (*) DE 1822 A 1845.

ANNÉES.	NAVIRES CHARGÉS A VOILES ET A VAPEUR (tonnage).					
	ENTRÉE.		SORTIE.		ENTRÉE ET SORTIE réunies.	
	Navires français.	Navires étrangers.	Navires français.	Navires étrangers.	Navires français.	Navires étrangers.
	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.
1822	287,942	420,810	282,558	360,558	570,500	781,368
1823	247,540	421,233	240,048	396,310	487,588	817,643
1824	316,480	325,698	438,005	415,241	642,178	853,240
1825	238,731	414,670	235,435	400,410	474,166	815,110
1826	244,743	543,682	227,598	432,672	472,341	976,354
1827	248,152	475,509	225,381	439,842	473,533	915,351
1828	235,018	527,639	196,236	460,519	431,254	988,158
1829	220,713	581,755	184,876	420,228	405,587	1,001,083
1830	234,095	669,283	156,338	370,518	390,433	1,099,801
1831	222,492	461,191	213,348	362,981	435,840	824,175
1832	292,217	714,638	235,892	461,704	528,119	1,176,342
1833	261,139	622,735	232,040	464,028	493,179	1,086,763
1834	289,420	736,918	251,300	518,216	540,720	1,255,134
1835	300,424	766,033	269,699	484,807	570,123	1,250,840
1836	374,765	889,345	317,515	570,436	692,280	1,459,781
1837	424,826	910,129	346,353	569,546	771,179	1,479,675
1838	488,830	1,014,740	381,345	611,465	870,175	1,626,205
1839	544,323	979,324	465,238	607,328	1,009,561	1,586,652
1840	518,173	1,076,737	[illegible]	607,823	908,171	1,684,560
1841	474,302	1,193,289	397,166	693,696	871,468	1,886,985
1842	454,737	1,353,261	357,000	647,714	811,737	2,000,975
1843	442,115	1,376,260	296,378	665,454	738,473	2,041,714
1844	466,730	1,357,789	303,991	674,101	770,721	2,031,890
1845	527,102	1,439,330	331,031	734,822	858,133	2,174,142

(*) Ce tableau ne tient pas compte du mouvement de la navigation réservée, ou celle qui est interdite aux navires étrangers, laquelle comprend la navigation entre la France et les colonies, et, depuis 1845, celle entre la France et l'Algérie.

Mais pour bien comprendre l'effet des dispositions législatives sur la situation de notre marine marchande, et mesurer l'influence des traités qui lui ont enlevé la protection qui lui était nécessaire, au lieu de comparer les chiffres généraux aux diverses époques que nous avons indiquées, il faut chercher la part que nous avons prise dans l'intercourse qui se fait entre la France et les États-Unis d'une part, la France et l'Angleterre de l'autre; par ce moyen nous trouverons les résultats véritables. Dans les chiffres généraux, les pertes que nous éprouvons dans le commerce que nous faisons avec les nations que nous avons favorisées peuvent être cachées par les gains que nous avons faits ailleurs; dans les chiffres spéciaux, les résultats seront réduits à leur signification réelle.

Nous ne pouvons indiquer la part qui appartient à notre navigation dans l'intercourse qui se fait entre la France et les États-Unis avant 1822, époque du traité qui a soumis les navires des deux pays à l'égalité de droits. On n'en a publié officiellement le chiffre qu'en 1825. Je prendrai donc cette année pour point de départ, quoique déjà notre navigation ait dû être diminuée par l'effet des arrangements diplomatiques survenus entre les deux nations.

En 1825, donc, dans l'intercourse entre les États-Unis et la France, on comptait, pour l'importation et l'exportation réunies, 423 navires, parmi lesquels on ne remarquait plus que 54 Français, c'est-à-dire qu'ils étaient dans la proportion de 12,08 p. 0/0. Les Américains qui comptaient 369 navires étaient dans la proportion de 87,92 p. 0/0. Quant au tonnage, les

navires français jaugeaient 14,512 tonneaux. Les Américains 92,040, en totalité 106,552 : les Français obtenaient donc 13,61 p. 0/0 du tonnage et les Américains 86,39 p. 0/0.

En 1845, le nombre des navires français n'est plus que de 41, celui des Américains de 468, celui des tiers de 21. De sorte que les Français ne sont plus que dans la proportion de 8 p. 0/0, les étrangers dans celle que 92 p. 0/0, les Américains étant dans celle de 87,96 p. 0/0 et le pavillon tiers dans celle de 4,04 p. 0/0. Quant au tonnage, les navires français jaugent 14,711 tonneaux, les Américains 233,052, les tiers 5,569, c'est-à-dire que les Français ne représentent plus que 5,80 p. 0/0 du tonnage, les étrangers représentent 94,20 p. 0/0, les Américains ayant 92,01 p. 0/0 et les tiers 2,19 p. 0/0 (1).

(1) Le tableau suivant montre comment décroît l'importance de notre pavillon dans le mouvement de la navigation entre la France et les États-Unis.

NAVIRES CHARGÉS, A VOILES ET A VAPEUR (tonnage).

ANNÉES.	ENTRÉE EN FRANCE.				SORTIE DE FRANCE.				ENTRÉE ET SORTIE RÉUNIES.			
	Navires français.	Navires américains.	Navires des tiers.	Total des navires étrangers.	Navires français.	Navires américains.	Navires des tiers.	Total des navires étrangers.	Navires français.	Navires américains.	Navires des tiers.	Total des navires étrangers.
	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.
1825	9,672	52 838	»	52 638	4 480	38,402	»	92,402	14 312	91,040	»	92 040
1826	12 051	96,852	381	97 213	4 085	37,310	937	37 647	15,119	134,142	718	134 860
1827	12 071	79,913	230	80 143	4,279	49 314	136	49 630	19 348	129,427	366	129.793
1828	7.719	74,560	60	74,620	3 190	41.428	1.783	43.191	10 909	115,948	1,823	117,811
1829	8,280	92,208	»	92.208	1 967	53 973	1,144	55,017	10 247	146,081	1,144	147,225
1830	8 975	95.148	670	95 818	861	41.847	748	42,595	9,466	136 995	1,418	138,413
1831	8.303	87 944	654	88 598	11 755	50.940	307	[illegible]	20.160	118,484	961	119,445
1832	16 706	90 042	824	90,866	19 129	82 282	1,247	83,529	31,835	153,304	2,071	155 375
1833	15 815	95.248	594	95 842	13,693	73,446	1,688	75 134	29 208	168,693	2.282	170 975
1834	18 282	94 442	563	95 005	11 504	66 309	2,921	69 230	29 786	160 751	4,082	164,833
1835	9.391	102 906	2,032	104,938	8 864	65,916	5,914	71,830	18,255	168,822	7,946	176,768
1836	18,654	110 889	2 301	113 191	12.843	65 677	12 290	77,967	28,497	179 366	14 591	191,157
1837	29 279	99,504	3,212	102,716	13 333	64,580	9,440	71,02	36,642	156,084	9,652	175,738
1838	15 733	127,025	1,242	128 266	12.691	68,522	3,819	72.441	28 424	195.649	5.061	200,707
1839	18,341	101,189	820	102 002	20.825	61 161	4,353	65,514	39,167	162.343	8.173	187 819
1840	25 251	131,766	433	132,199	14 231	81 348	3 209	84 535	39,482	213 092	3 642	236,734
1841	14 220	150,595	489	151,094	12,703	84,490	5 012	89,492	26 923	235,075	5,501	240,578
1842	14 203	154,885	2,568	157,451	9.518	81 068	3,493	84 561	19,318	235.953	6.059	242,012
1843	14,702	131,821	796	132,617	8,292	93,023	3,026	96,049	22,994	224,844	3,822	228,666
1844	10,045	128 409	3,659	132 068	9,841	83 729	7,120	90,848	19 886	212 137	10 779	222,919
1845	9,470	147,893	1,791	149,684	5 241	85,159	3,808	88 967	14,711	233,052	5,569	238,621

Voyons maintenant les effets du traité par lequel la France a accordé, en 1826, aux navires de l'Angleterre, apportant des marchandises anglaises, le même traitement qu'aux navires nationaux. En 1825, dans l'intercourse, la France comptait 2,117 navires, l'Angleterre 1,902, les tiers 661, en totalité 4,680 ; c'est-à-dire que les Français sont dans la proportion de 45,23 p. 0/0 ; les Anglais dans la proportion de 40,62 p. 0/0 ; les tiers dans celle de 14,15 p. 0/0.

Quant au tonnage les navires français jaugent 84,501 tonneaux, les Anglais 67,255 tonneaux, les tiers 33,410 tonneaux, en totalité 185,166 tonneaux. De sorte que les Français prennent 45,69 p. 0/0, les Anglais 36,31 p. 0/0 et les tiers 18 p. 0/0 du tonnage.

Mais cet état de supériorité disparaît successivement par suite de l'abandon de la protection, et bientôt notre part légitime dans l'intercourse nous est enlevée.

En 1845, dans l'intercourse, les Français ont.	3,406 navires.
Les Anglais.	9,912
Les tiers.	114
Total.	13,442 navires.
C'est-à-dire que les Français ont. . .	25,34 p. 100.
Les Anglais.	73,82 p. 100.
Les tiers.	0,84 p. 100.
Quant au tonnage, les navires français jaugent.	216,797 tonneaux.
Les Anglais.	1,002,686
Les tiers.	17,513
Total.	1,236,996 tonneaux

C'est-à-dire que les Français n'ont plus que. . . . . 19,14 p. 100.
Les Anglais. . . . . 80,45 p. 100.
Les tiers. . . . . 1,41 p. 100 (1).

Nous devons noter que l'ordonnance du 18 novembre 1837 a changé la formule du jaugeage, de manière que la capacité des navires a paru diminuée de 1/5 ou 1/6, mais notre infériorité relative ne change pas.

Ces faits prouvent que lorsqu'une industrie, placée dans des conditions d'infériorité, se trouve en face d'une rivale qui a conquis les éléments de la supériorité : elle s'efface, et nous avons vu si d'autres branches de travail ont donné des compensations ; les concessions

(1) Le tableau suivant indique la décroissance annuelle de notre pavillon dans le mouvement de la navigation entre la France et l'Angleterre.

NAVIRES CHARGÉS A VOILES ET A VAPEUR (tonnage).

ANNÉES.	ENTRÉE EN FRANCE.				SORTIE DE FRANCE.				ENTRÉE ET SORTIE RÉUNIES.			
	Navires français.	Navires américains.	Navires des tiers.	Total des navires étrangers.	Navires français.	Navires américains.	Navires des tiers.	Total des navires étrangers.	Navires français.	Navires américains.	Navires des tiers.	Total des navires étrangers.
	tonn.	tonn.	tonn	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.	tonn	tonn.	tonn	tonn.	tonn.
1825	80,870	21.260	10, 89	31.545	53 361	45.995	25,121	55,115	84,251	87,238	33.410	100 555
1826	26 869	42,291	7,128	49.415	45,795	45.547	10 159	55.806	72,654	87.538	17.247	105,155
1827	37.843	97 8,5	2 848	100,277	50,158	105,048	12,453	117,531	58,701	502,557	18,151	517,808
1828	53,187	100.195	1,967	102.152	54.899	108,023	5,553	113 578	87,586	508,218	7,520	215,738
1829	35,359	115,208	4.320	120 528	45.003	59,774	5.859	103 583	54,565	215,532	8,179	224,111
1830	28.606	128,062	1.732	126.794	57,594	101.455	5,726	107,215	85 300	225 531	7,468	234,0 5
1831	38,824	90 786	1,750	91 528	53 434	93,575	7,232	100,804	102 258	184 340	8,992	153,332
1832	39,037	127,757	8 596	151,363	48.564	99 425	8 464	104,915	87 801	227,196	8,080	236,278
1833	35 054	119,260	2 489	121,749	52 078	107,909	9,758	110.577	87 142	227 165	8,257	232,426
1834	49,702	157,693	5,262	159,855	58 337	132,024	2,751	134,815	108,035	285,717	5,053	295.770
1835	86,727	193 483	2,698	196,075	63 795	145.752	2.525	148,277	130,515	319,205	5,148	344,353
1836	80,381	273,802	8,525	280,127	55,066	179,671	6,442	186 113	148 447	485,473	12 757	485,240
1837	91,391	183 453	5,903	160,356	44 381	49 105	8 903	56,012	138,972	202,562	15 806	218,365
1838	110,534	186,187	2,284	188,471	59 544	84.589	9,747	84,336	189 598	240,775	12 031	252,797
1839	123 020	176,680	887	177 017	98 026	78 975	8 594	81,572	221,045	245,658	8,931	258,589
1840	184,217	367,558	8,094	369,382	58 859	206,823	8,472	213,293	221,078	574,111	8 565	582,577
1841	129 550	440 0 9	5.532	445.541	105,748	250.129	18 349	258,478	233,585	790,138	18.871	709 015
1842	98 965	529,075	8,567	537,545	50 698	262,552	13,481	275.043	159,652	791,541	25,048	813,585
1843	89,029	525 070	14,116	539,185	52,048	264,488	4.588	265,156	141,047	789 538	18,803	808 341
1844	93 387	525,814	7,711	535,555	55,349	304,015	7.883	311,898	149,035	825,629	18 394	845,223
1845	148,851	848,596	9,308	858,904	58,245	353,090	8,205	361,255	215,797	1,002 686	17,515	1,029,199

ont donné des avantages négatifs à la France, les rapports antérieurement existants ont changé à son préjudice. Dans chaque fait particulier les diminutions de la protection ont été funestes au travail national, et, d'une manière générale, les faveurs successivement accordées par nous aux nations rivales ont successivement transformé une situation commerciale dans laquelle nos exportations dépassaient de près de 100 millions nos importations, dans laquelle par conséquent notre capital tendait à s'accroître, en une situation totalement inverse, nos importations dépassant maintenant de près de 100 millions nos exportations.

Il semblerait, à considérer les documents publiés par l'administration des douanes, que cette fâcheuse relation a une tendance à s'adoucir et que la différence entre nos ventes et nos achats va bientôt s'effacer. En 1845 l'importation ne s'élève au-dessus de l'exportation que d'une somme de 12 millions. Mais cette amélioration n'est qu'apparente ; elle est déterminée, non parce que nous conquérons des avantages chez les étrangers, en raison des facilités que nous leur donnons sur nos marchés, mais parce que nous nous sommes assurés des priviléges sur un territoire que nous avons conquis ; c'est par ce fait que l'exportation de nos produits a pu s'accroître, et que nous avons pallié l'infériorité à laquelle nous sommes condamnés sur les marchés extérieurs. Voici la marche de nos exportations en Algérie :

EXPORTATIONS EN

1840	1841	1842	1843	1844	1845
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
22,100,000	29,600,000	33,600,000	41,400,000	63,400,000	89,400,000

Pendant les mêmes années les marchandises que nous avons tirées de l'Afrique septentrionale, n'ont eu qu'une valeur insignifiante, en voici le tableau :

IMPORTATIONS D'ALGÉRIE EN

1840	1841	1842	1843	1844	1845
fr. 1,800,000	fr. 1,800,000	fr. 2,500,000	fr. 2,200,000	fr. 2,300,000	fr. 3,200,000

Ainsi pendant que nous vendons dans l'Afrique française pour 89 millions de marchandises, nous en rapportons pour 3 millions. Ce fait s'explique : l'Algérie n'est pas colonisée ; elle ne peut ni recevoir nos produits ni nous envoyer les siens. Mais nous y entretenons 100,000 hommes et y dépensons 100,000,000 de francs; par l'effet des ordonnances rendues pour nous réserver le marché de l'Algérie, les Français consomment nos produits; ils les achètent avec les millions que nous leur donnons pour paye, salaire, etc., et notre numéraire fait ainsi retour à la France. Nous ne faisons que reprendre l'argent que nous y avons porté, et qui nous serait même enlevé, si par des lois protectrices nous n'avions assuré nos ventes; ce qui se passe ne diffère en rien de ce qui se passerait si notre armée était restée en France, avait été payée par les contribuables français et avait consommé des produits français. Nous avions donc raison de dire que rien n'est changé dans la balance générale de notre commerce extérieur, qui reste en notre défaveur de 100 millions.

Nous l'avons déjà dit, on s'est beaucoup moqué de l'importance qu'on a attachée à la balance du commerce : pour un moment, il était presque ridicule de s'en

occuper. Il est indifférent, dit-on, d'acheter ses produits pour de l'or ou de l'argent, ces métaux ne sont que des marchandises; d'ailleurs si on donne les métaux précieux qu'on possède, c'est qu'on les a reçus d'une autre source, en donnant des produits; ils rentreront donc par cette voie; enfin on regarde comme une folie, comme une chimère, la prétention des peuples qui veulent toujours vendre et ne jamais acheter. A cela nous avons répondu qu'évidemment on ne peut vendre sans acheter. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit : il est parfaitement clair que lorsqu'on reçoit on donne; quand on achète c'est qu'on vend; la question est de savoir ce qu'on achète et ce qu'on vend. Si une nation achète des produits consommables, en vendant son capital producteur, elle se ruine comme un particulier. Nous avons reconnu que la richesse accumulée, produite par un travail antérieur, mise en réserve par l'économie, consacrée à la reproduction, donnant rente et intérêt, bien que formée quelquefois d'objets analogues à ceux qui constituent le revenu habituel, ceux que crée le travail régulier et actuel, n'avait pas le même caractère. Si on échange des marchandises périodiquement fabriquées pour en obtenir d'autres, on ne fait qu'un échange utile. Mais si pour satisfaire à la consommation journalière, on ne parvient pas à donner le fruit de son travail quotidien, il est évident qu'on diminue sans cesse la masse de sa richesse. Or, quand on voit que les importations dépassent considérablement les exportations, il faut bien que les produits du dehors soient soldés d'une façon ou d'une autre : les libre-échangistes le reconnaissent eux-

mêmes, car s'ils disent qu'on ne peut vendre sans acheter, il faut bien qu'ils admettent qu'on ne peut acheter sans vendre, si on ne peut payer avec son revenu, on paye avec son capital. On en livre certains éléments, le numéraire, par exemple, lequel fait partie du capital de toute nation qui ne produit pas de métaux précieux.

On donne une valeur qui est une marchandise, il est vrai, qui ressemble aux autres, si l'on veut, mais qui a acquis un caractère spécial : elle n'est pas créée par le travail présent ; elle est un des éléments du capital productif ; elle sert à toute création de richesse parce qu'elle est le signe universel de tout échange, elle sert à acquérir les matières premières aussi bien qu'à solder le travail. La privation ou la diminution du numéraire appauvrit donc les nations qui ne tirent pas d'argent de leur sol.

C'est en vain qu'on pense que ce numéraire, qu'on a jadis obtenu pour ses produits, sortant pour aller payer les marchandises que nous livre un pays, rentrera nécessairement par une autre voie : il nous sera restitué, dit-on, quand nous livrerons certaines de nos marchandises à un pays qui nous payera en argent ; il nous reviendra comme il nous est venu. Il n'en est rien évidemment, si la balance commerciale est toujours défavorable à notre commerce ; si elle est, sans changement, pendant nombre d'années, favorable à nos rivaux ; en effet, si l'argent qui s'écoule par un point, rentrait par un autre, il y aurait équilibre rétabli, et les documents publiés par notre administration des douanes, au lieu de montrer toujours

les exportations dépassées par les importations, les représenteraient comme égales entre elles, ou alternativement et respectivement inférieures et supérieures. Or, dans l'hypothèse que nous admettons, qui représente l'état réel de la France, la balance penche toujours dans le même sens; le chiffre de nos exportations est toujours dans un état d'infériorité.

Comme nous n'avons en aucune façon l'intention de grossir les faits, nous dirons que ce chiffre peut être amoindri, qu'il doit l'être même par plusieurs causes. Ainsi les voyageurs qui viennent séjourner dans notre pays, y faire des dépenses plus ou moins considérables, rapportent des sommes d'argent dont il est difficile de supputer l'importance. La France dont le climat est doux et varié, dont la capitale se distingue par la splendeur de ses monuments, et particulièrement par le caractère si attrayant de sa société, la France doit recevoir plus qu'elle ne perd par les voyageurs. Ensuite il est possible que des vices d'évaluation aient présidé à la fixation des valeurs officielles des objets d'exportation ou d'importation : évidemment les prix fixés ne sont plus exacts après un certain temps; mais les marchandises étrangères diminuent de valeur comme les nôtres; il n'y a donc pas là de graves causes d'erreur. On a ajouté que les marchandises importées sont évaluées, à leur arrivée, c'est-à-dire chargées des frais de transports, tandis que les marchandises exportées sont estimées ce qu'elles coûtent au moment du départ; les unes dépasseraient alors les autres de tous les frais de transports. Cela serait vrai si nous transportions nous-mêmes les marchan-

dises que nous expédions à l'étranger : il faudrait alors ajouter les bénéfices de nos armateurs à la valeur des marchandises vendues par nos fabricants ; mais il faut noter que la plus grande masse de transports s'effectuent par les étrangers eux-mêmes; nous ne devons donc pas porter comme nous étant dus les frais qui ont été faits pour que les marchandises confectionnées par nos mains soient rendues aux lieux de consommation ; toutefois puisque nous opérons une certaine masse de transports, il y a quelque chose à récupérer sur les frais occasionnés par l'exportation. Il est une dernière cause qui pourrait invalider les renseignements constatés par la douane : c'est la fraude. Une quantité de marchandises françaises pourrait être exportée à l'insu de la douane, et devrait grossir le chiffre des exportations. Mais aucun fait ne prouve que la quantité de marchandises exportées par la contrebande dépasse celle des marchandises importées par elle; conséquemment rien n'annonce que la relation entre l'importation et l'exportation générale doive être altérée par ce fait; bien loin de là, on a de fortes raisons de croire que la fraude nous a donné plus de marchandises qu'elle ne nous en a enlevé, et que conséquemment elle est plus faite pour modifier encore à notre désavantage la balance commerciale, puisque nos voisins ont plus à nous donner qu'à recevoir, et que, du reste, on n'a aucun intérêt à cacher les marchandises qu'on fait sortir, puisque rarement elles payent des droits. Nous ne savons pas quelle quantité de marchandises la France a expédiée par des voies irrégulières; nous savons seulement que nous recevons des marchandises fraudées

en assez grande quantité, puisque la valeur de celles qui ont été saisies à l'entrée, en 1845, a été de 427,061 francs; la valeur de celles saisies à l'intérieur a été de 92,422 francs, en tout plus de 1/2 million. Ce qui représente probablement une fraude de plus de 10 millions.

Rien n'annonce donc que des causes cachées rétablissent l'équilibre entre ce que la France achète et ce qu'elle vend. Cependant les documents publiés par l'administration des douanes révèlent un phénomène bien singulier. Si nos importations dépassent nos exportations, le solde semble devoir s'opérer par le numéraire; nous devrions donc exporter plus d'argent que nous n'en importons; or c'est le contraire qui a lieu.

Les états de la douane, qui ne comprennent dans le chiffre des marchandises importées et exportées ni l'or ni l'argent, mais qui présentent dans un tableau spécial l'importation et l'exportation de ces métaux, nous font connaître qu'en 1845 :

Nous avons importé en or brut.	2,700,000 fr.
En or monnayé. . .	2,600,000
En argent brut. . .	46,300,000
En argent monnayé.	114,900,000
Total.	166,500,000 fr.
Nous avons exporté en or brut.	12,300,000 fr.
En or monnoyé. . .	6,100,000
En argent brut. . .	14,400,000
En argent monnoyé.	54.500,000
Total.	87,300,000 fr.

Notre importation dépasse donc de 79,200,000

francs notre exportation. Ce chiffre est un peu atténué, parce qu'en moyenne nous exportons pour 6 millions de bijouterie et orfévrerie, et 2 millions d'horlogerie.

Nous ajouterons que les quantités de numéraire exportées sont moins bien constatées que celles qui sont importées, la visite étant moins sévère au départ qu'à l'arrivée. Mais il est une raison plus générale, qui explique le singulier phénomène que nous avons signalé.

Ce n'est pas seulement le capital monnayé qui peut venir faire l'appoint de nos échanges, en passant dans les mains de l'étranger; ce sont les titres de rentes fondées sur l'État, ce sont les actions des canaux, des chemins de fer, toutes les valeurs qui donnent un droit de prélever une part du revenu annuel du pays, c'est la terre elle-même et toutes les propriétés mobilières et immobilières. On nous apporte du numéraire parce que les besoins de notre circulation, telle qu'elle est constituée, l'exigent; mais on ne nous le donne qu'en échange d'autres valeurs capitalisées, si nous ne fournissons pas de marchandises. Ainsi une nation peut aliéner la plus grande masse de son capital, devenir tributaire et vassale d'une autre; elle peut être réduite à travailler pour sa suzeraine; elle peut perdre la plus grande partie de sa population, la plus grande somme de son bien-être, et jusqu'à l'influence que la propriété donne sur l'administration d'un pays et conséquemment sur sa liberté et son indépendance.

Assurément la France n'en est pas là, et ce serait

une exagération condamnable que d'avancer que sa prospérité est périlleusement engagée; mais on peut dire que son système de douanes est arrivé à la limite de ce qu'il est possible de faire, non pour chaque produit en particulier, il en est assurément qui pourront être mieux taxés, mais pour l'ensemble de ses transactions en général, puisque tous les ans elle achète pour 100 millions de plus qu'elle ne vend.

Les faits généraux et particuliers nous paraissent donc établir incontestablement que le système protecteur n'a pas empêché le développement progressif de notre production, sur une large échelle, et qu'en même temps il nous a permis d'accroître immensément le mouvement de notre commerce extérieur. Ils prouvent que dans nos transactions avec l'étranger nos tarifs laissent primer leur vente sur la nôtre : l'importation des marchandises achetées à l'extérieur dépasse l'exportation de nos produits; l'achat au dehors des matières fournies par l'agriculture augmente comme celles des objets manufacturés. Ces faits sont dus aux abaissements que nous avons fait subir à nos tarifs, aux perfectionnements de certaines productions étrangères ou aux avantages que nous concédons ; aussitôt qu'une grande production se perfectionne chez nos rivaux, qu'une concession leur est faite, ou qu'une rigueur est exercée contre nous, nous voyons notre situation empirer. Ce sont surtout nos rapports avec l'Angleterre, les États-Unis, la Belgique, qui amènent ces changements; ce sont leurs produits ou leurs décisions législatives qui ont eu l'influence la plus décisive sur nos travaux; ce sont

les traités que nous avons contractés avec ces puissances qui ont amené la décadence de nos grandes industries, et qui ont frappé notre marine, en particulier, de la manière la plus désastreuse.

Par les modifications successives qu'a éprouvées notre système économique nous avons vu la balance générale du commerce, qui présentait autrefois, en notre faveur, une différence de 100 millions, arriver, par un mouvement inverse, à présenter une différence en notre défaveur, qui est près d'atteindre également le chiffre énorme de 100 millions; ce chiffre semble atténué cette année; mais cette apparence tient à ce que nous nous vendons à nous-mêmes, en Afrique, pour 89 millions, et que nous rapportons ainsi une partie des sommes que nous avons employées à payer notre armée et à pourvoir à notre défense. Il est donc vrai, qu'en la situation qui lui est faite par son régime des douanes, la France a une tendance à acheter les marchandises étrangères au moyen de son capital. Ce fait n'est pas contrarié par cette circonstance singulière que l'importation de métaux précieux dépasse d'une somme considérable l'exportation que nous en faisons, car le capital ne se compose pas seulement d'argent, il est formé aussi de rentes publiques, de titres divers qui donnent un revenu, de terres, etc.

On le voit donc, le caractère général du système qui régit actuellement nos rapports avec l'étranger n'est pas l'exclusion, ou une restriction trop forte, c'est plutôt une admission trop facile de ses produits, une défense incomplète de nos industries. Il

ne semble donc pas qu'on puisse songer à de larges réductions dans nos tarifs. A plus forte raison serait-il insensé de vouloir l'abolition de tout le système protecteur. Ce que nous avons dit suffirait pour montrer les catastrophes que ne manquerait pas de causer l'adoption d'une pareille mesure. Mais nous voulons aller plus loin : nous voulons rechercher si les conditions mêmes de la production française n'indiquent pas avec certitude que la destruction du système protecteur serait suivie d'irrémédiables désastres : c'est le moyen d'obtenir une conviction absolue sur la bonté de notre régime économique et de le mettre hors de contestation. Nous allons donc examiner si les branches principales de notre production sont en état de supporter la concurrence que pourraient leur faire tous les peuples, s'ils étaient appelés sans distinction à approvisionner notre marché.

Nous avons vu que la richesse de la France a sa source dans trois grandes classes de productions, les productions agricoles, industrielles, commerciales, que nous rangeons ici d'après le degré d'importance que nous leur avons reconnu. Nous avons donc à nous enquérir si dans chacune de ces classes, les travaux les plus essentiels recevraient une atteinte funeste aussitôt que les tarifs seraient supprimés.

Nous commencerons par examiner les effets de cette suppression sur les travaux agricoles. Nous n'avons pas besoin, pour le but que nous nous proposons, de rechercher l'effet de la liberté sur chacune d'eux, en particulier. La plupart des cultures se lient d'une manière

intime; elles sont presque toutes nécessairement et complétement subordonnées; la terre a besoin pour être ameublie, nettoyée, fertilisée, de voir succéder à une récolte une récolte d'une autre nature. Toutes se tiennent donc, en quelque sorte, et se présentent comme une seule production.

Il est quelques produits cependant qui forment des catégories spéciales, séparées des autres cultures; parmi elles on classera :

La vigne qui donne. .	478,000,000 fr.
Les bois.	206,000,000
Les pommiers. . . .	84,000,000
Les vergers.	80,000,000
Les mûriers.	42,000,000
Les oliviers.	22,000,000
Les châtaigneraies. .	12,000,000

Ces cultures, celle de la vigne, entre autres, ne font pas assolement, et n'ont pas la propriété de fertiliser la terre. Si même les vignobles ont besoin d'être fécondés, il faut qu'ils demandent les engrais dont ils manquent aux autres exploitations rurales. Le vin peut donc être considéré séparément, il peut même être en lutte avec les autres produits.

Nous le considérons sous le point de vue de sa rivalité avec les produits généraux de la terre, quand nous nous occuperons des produits qu'on pourrait substituer à ceux qui sont protégés; il suffit en ce moment de l'indiquer. Les autres produits agricoles susceptibles d'être distingués ou ne sont pas protégés par eux-mêmes, comme le bois dont la production est liée à celle du fer, comme les vergers, les mûriers, les pom-

miers, etc., ou sont trop peu importants pour exciter des réclamations.

Nous n'avons donc qu'à nous occuper des produits liés entre eux par la loi des assolements. Nous avons à rechercher si ceux là ont un besoin incontestable de la protection qu'on leur accorde, et puisque l'un ne peut, pour ainsi dire, exister sans les autres, il suffit que nous recherchions ce que l'un d'eux souffrirait, la protection cessant, pour savoir quel sort serait réservé aux autres. Il est essentiel seulement, pour être sûr de donner une base solide au raisonnement, de choisir le plus important : nous ferons choix du blé, qui par la surface du terrain qu'il occupe, le revenu qu'il donne au cultivateur, l'indispensable place qu'il tient dans l'alimentation des peuples, semble le but presque exclusif de la production agricole, dans la presque universalité des cantons de la France. Nous saurons évidemment ce que deviendra l'agriculture française, si nous savons ce que deviendra la production du blé, sous le régime de la libre concurrence : on sent parfaitement que si, au lieu de choisir le blé, nous faisions porter notre examen sur d'autres produits, les graines oléagineuses, par exemple, nos arguments seraient loin de perdre leur force. On sait que les graines étrangères envahissaient notre marché et qu'on n'a pu modérer leur invasion qu'en ayant recours aux tarifs considérables établis par la loi du 9 juin 1845.

Supposons donc un moment que les lois de douane soient abolies, que les céréales des contrées qui les fournissent au plus bas prix puissent se présenter sur nos

marchés; force sera à nos cultivateurs de livrer leur blé au cours qui sera établi d'après la valeur des blés étrangers; sinon de cesser de produire? La question ainsi posée est d'une solution facile.

En temps ordinaire le blé vaut à Odessa :

La qualité inférieure de	7,11 fr. à 7,66 fr. l'hectolitre.
La moyenne de. . . .	8,21 à 8,76
La supérieure de. . . .	9,69 à 9,85 (1).

Le fret d'Odessa à Marseille est de 34 à 35 francs le tonneau de 1000 kilogrammes ou de 15 hectolitres, compris le chapeau montant à 5 p. 0/0. Ce qui donne 2 francs 33 centimes par hectolitre, et porte pour Marseille :

Le prix de la qualité inférieure à	9 fr.	50 ou	10 fr.	
— de la qualité moyenne à.	10	50	11	09
— de la qualité supérieure à	12	00	12	18

A ces sommes il faut ajouter :

Pour frais de commission, etc., 10 p. 100. . .	1 fr. 21
Assurances.	0 33
	1 fr. 54
La première qualité valait.	12 18
On a un prix total de.	13 fr. 72

(1) La basse qualité vaut, en moyenne, 13 à 14 roubles le schwert contenant 2 hectolitres 1/10 (2 hect. 112); le rouble vaut 1 fr. 13 à 1 fr. 15.

C'est donc par schwert 14 fr. 95 ou 16 fr. 10, et par hectolitre, 7 fr. 11 ou 7 fr. 66.

La qualité intermédiare vaut 2 roubles de plus par schwert, ce qui donne 8 fr. 21, 8 fr. 76 par hectolitre.

La qualité supérieure vaut 2 roubles de plus par schwert, ce qui donne 9 fr. 69, 9 fr. 85 par hectolitre.

Voici les cours des qualités intermédiaires pendant six années; ils peuvent servir de base pour former le prix moyen général.

1819.	8 fr.	l'hectolitre.	1822.	9 fr.	03 l'hectolit.
1820.	10	23	1823.	7	60
1821.	10	40	1824.	7	20

Le blé de Bretagne se vend alors sur le marché de Marseille au prix de 21 francs. Le droit sur le blé étranger

Se trouve, dans ce cas, porté à	7 fr.	50
Et le prix de 13 fr. 72 s'élève à	21	22

De sorte que le blé indigène a la préférence.

Mais si le droit n'existait plus, le blé étranger pourrait se donner à 13 francs 72 centimes, c'est-à-dire à 7 francs 28 centimes de moins que le blé indigène; celui-ci ne pourrait plus soutenir la concurrence, et l'agriculture recevrait une atteinte désastreuse.

Il ne faut pas croire que le prix que nous venons de donner, soit particulier à une année ou à une localité spéciale : le prix moyen du blé en France depuis 1800 jusqu'à 1846 a été de 20 fr. 32 c. (1).

---

(1) Voici le prix moyen du blé en France dans chacune des années de ce siècle.

1800.	21 fr.	50	1824.	16 fr.	52
1801.	24	39	1825.	15	74
1802.	24	16	1826.	14	81
1803.	18	81	1827.	18	31
1804.	20	18	1828.	22	03
1805.	20	18	1829.	22	59
1806.	20	18	1830.	21	17
1807.	18	60	1831.	22	09
1808.	16	67	1832.	22	33
1809.	15	17	1833.	16	34
1810.	19	61	1834.	14	72
1811.	26	13	1835	14	80
1812.	34	34	1836.	16	37
1813.	22	51	1837.	17	47
1814.	17	78	1838.	19	31
1815.	19	53	1839.	22	49
1816.	28	31	1840.	21	98
1817.	36	16	1841.	18	34
1818.	24	65	1842.	19	65
1819.	18	42	1843.	20	17
1820.	19	13	1844.	19	04
1821.	17	79	1845.	18	93
1822.	15	89	1846.	23	84
1823.	17	52			

Une grave objection est faite cependant à ceux qui, dans cette grande lutte du commerce extérieur et du travail intérieur, annoncent que de fâcheux résultats suivraient l'application du système de liberté complète à la France.

On leur dit que la protection ne profite pas aux travailleurs; qu'elle ne sert qu'à faire augmenter le revenu du propriétaire; que la liberté conséquemment n'aurait pas pour effet de suspendre la production, mais seulement de diminuer la part qu'y prend le riche oisif; qu'aussitôt que les droits qui font enchérir les denrées produites par le sol seront abolis, ces denrées baisseront de prix; qu'alors le fermier ne pourra plus payer une rente aussi élevée au propriétaire, et que la nécessité fera baisser le prix des baux. L'agriculteur, regagnant ainsi d'un côté ce qu'il a perdu de l'autre, continuera à produire; il n'y aura de changé que le profit de ceux qui louent les terres; eux seuls tirent avantage de la protection accordée par les douanes, parce que les terres étant bornées, les travailleurs étant presque toujours plus nombreux que les champs qu'on peut cultiver, les possesseurs des biens doivent profiter de tout ce qui fait augmenter le prix des fruits de la terre, comme ils profitent de toutes les améliorations de l'agriculture, de tous les bénéfices que donnent les procédés perfectionnés, les méthodes plus intelligentes. S'il en est ainsi, l'abolition du système protecteur pourra diminuer la richesse du propriétaire foncier, non le travail, non l'exploitation du sol; conséquemment puisque la production la plus vaste et la plus importante de la France sera res-

pectée, la masse des travaux ne sera pas considérablement amoindrie, et de plus, beaucoup d'industries, approvisionnées à bon marché, survivront et auront chance de pouvoir suffire au remplacement de celles que la liberté aura anéanties; conséquemment on aura tous les bénéfices du libre-échange. Cette argumentation a de la valeur dans sa généralité, mais nous allons voir qu'appliquée à la France, elle perd sa puissance.

Je ne dirai pas, pour défendre les intérêts des propriétaires, qu'ils ont acquis leurs propriétés sur la foi de la législation existante, et que diminuer leur fortune en abrogeant les lois qui la protégent, c'est commettre, envers eux, une véritable spoliation. Ils ont acheté, sous l'empire de lois qu'ils devaient considérer comme pouvant être modifiées; ils doivent courir les chances qui pesaient sur eux à l'avance. Cependant les hommes qui ont acquis les propriétés sont des travailleurs qui ont immobilisé les fruits de leurs travaux; ils les ont placés en fonds de terre qui leur rapportent 2 à 3 p. 0/0; est-ce un intérêt trop élevé? faut-il l'amoindrir, et, en faveur du travail actuel, faut-il ruiner le travail passé? Cela ne semblerait ni juste ni avantageux, car on découragera l'activité et l'économie, si le prix de ces vertus n'est pas assuré.

Ce sont là des obstacles qu'on peut regarder comme n'étant pas infranchissables. Il en est d'autres plus sérieux et qu'il sera bien difficile de surmonter.

Ce n'est pas seulement la rente qui sera annulée; le prix du travail sera réduit en même temps. Le propriétaire seul ne sera pas frappé, le travailleur verra

réduire son salaire déjà si exigu et presque insuffisant.

En effet, calculons quelle serait la diminution du produit d'un hectare, si le prix de l'hectolitre de blé diminuait de 7 francs 28 centimes. Les terres fertiles peuvent produire 21 hectolitres par hectares; cette quantité multipliée par 7 francs 28 centimes, donne une somme de 152 francs 98 centimes. Or, l'hectare est loué 110 francs : la diminution du produit dépasserait donc la rente de la terre de 52 francs. C'est-à-dire que le revenu du propriétaire serait aboli, et la plus grande partie du bénéfice du fermier, en même temps.

Si l'on recherche ce qui arriverait pour les terres moins fécondes, on ne trouve pas des résultats plus satisfaisants : une terre donnant 12 hectolitres de blé sera louée 50 francs par hectare; la diminution de 7 francs 28 centimes par hectolitre donne une somme de 87 francs 36 centimes, c'est-à-dire de 37 francs 36 centimes au-dessus de la rente; de sorte que revenus du propriétaire et bénéfices du fermier sont à la fois anéantis, c'est-à-dire en d'autres termes que l'agriculture est impossible.

Mais nous supposerons, ce qui est contraire à tous les faits, que les résultats de l'abolition des droits de douanes seront supportés exclusivement par ceux qui possèdent la terre. Nous supposerons que la suppression de la protection ne fera que détruire la rente; nous supposerons qu'elle n'ira pas jusqu'à frapper le travailleur au delà du propriétaire; qu'elle n'atteindra que celui-ci. Sait-on ce que c'est que les propriétaires en France? Sait-on ce qu'ont produits

les événements et les lois de notre révolution ? On trouve sur le livre des contributions 11 millions de cotes foncières réparties entre 4 millions d'individus. Si l'on admet que chacun de ces individus représente une famille de 5 personnes, ce sont 20 millions de propriétaires, c'est-à-dire à peu près les deux tiers de la population. Quel profit aurait donc le pays si l'on ruinait les deux tiers des individus qui l'habitent, et qui lui rendent les plus indispensables services? Le plus grand nombre de ces propriétaires sont des hommes qui ont acheté, non pour rester oisifs, mais, au contraire, pour s'assurer un travail honorable, un travail qui conserve la moralité et les forces physiques des populations; ils ont acheté une parcelle de terre qu'ils arrosent de leurs sueurs, et retirent 2 1/2 p. 100, quelquefois 2 et même 1 1/2 p. 100 du capital qu'ils ont aliéné. Est-il possible de diminuer leur bénéfice? S'il en est qui ne sont pas assujettis à un travail manuel, qui ne sont pas attachés au pénible labeur des campagnes, ils constituent encore une population éclairée, morale, amie de l'ordre, capable de rendre à l'État des services multipliés dans les sciences, les arts, les fonctions publiques non salariées, ou jouissent d'un loisir qui permet l'étude et agrandit le domaine scientifique, le plus productif de ceux qui sont exploités par l'homme. On ne peut donc songer à sacrifier les propriétaires fonciers; par le bienfait de nos lois civiles ils constituent la classe la plus nombreuse et la plus utile du peuple français; cette classe est composée en majeure partie d'hommes qui ont voulu tirer peu de fruit de leurs économies, mais l'assurer contre le plus grand

nombre des chances fâcheuses; ils ont consolidé le produit de leur travail antérieur; il serait inique de sacrifier le travail passé, le travail certain, à un travail futur et problématique : ce serait le moyen le plus assuré de décourager les travailleurs zélés et économes.

Nous concevons parfaitement bien qu'on réclame avec violence contre la protection des produits de l'agriculture en certains pays : en Angleterre, par exemple, le nombre des propriétaires est excessivement limité par l'effet des lois féodales; le nombre des ouvriers agricoles même y est fort peu considérable, comparativement au nombre des travailleurs qui sont consacrés aux arts industriels : il y a à peine un cultivateur sur 6 hommes qui gagnent leur vie dans les manufactures; et dans ce pays la protection accordée à tous les produits de la terre, comme les céréales, était immense. Ainsi lorsque le blé était à 24 francs l'hectolitre, le droit qui pesait sur le blé étranger était de 13 francs 50 centimes par hectolitre; ce droit était de 19 à 20 francs, quand le blé était à 17 francs 50 centimes, taux auquel il payerait 2 francs 50 centimes à 3 francs 85 centimes en France. Dans de pareils cas, l'abaissement des droits est utile au plus grand nombre; il rend plus assurée et plus douce la vie des populations industrielles, et leur permet de livrer à meilleur marché encore les marchandises qui alimentent un commerce immense; l'abaissement des droits ne porte que sur un nombre de propriétaires excessivement restreint, et il peut s'effectuer dans une large proportion, avant d'atteindre la limite du revenu exorbitant qu'ils doivent au monopole.

Rien de semblable en France : les circonstances y sont tout à fait opposées, la source principale de la richesse, c'est le sol ; le commerce extérieur est petit relativement à la production agricole ; la masse de la population est formée par les hommes qui se livrent aux travaux des champs ; la terre appartient, en quelque sorte, à tout le monde ; on peut dire que la nation est formée de propriétaires ; la protection n'est point exorbitante ; elle est indispensable, si l'on veut que le sol soit mis en valeur, qu'il soit livré à la culture.

Malgré ces considérations, on persisterait peut-être à exiger l'abolition des lois protectrices de l'agriculture. Soit! N'ayez aucune considération pour le propriétaire : supprimez totalement la protection si elle ne surpasse pas la rente ; et si la protection est supérieure au revenu du propriétaire, diminuez-la jusqu'à ce que ce revenu soit aboli. Si telle est votre décision, nous vous dirons d'abord que ce ne serait plus l'application rigoureuse de la théorie absolue, puisque vous concédez une restriction en faveur du travailleur. Nous vous demanderons ensuite dans quelle limite vous vous arrêterez : si vous faites une réduction capable de supprimer la rente des terres fertiles, la même réduction frappera non-seulement la rente, mais le travail des terres médiocres, des terres peu productives et les fera abandonner. A plus forte raison empêcherez-vous les défrichements nouveaux, les desséchements utiles par la végétation qu'ils favorisent, par la salubrité qu'ils assurent ; les capitalistes seuls peuvent entreprendre ces travaux : s'ils ne donnent pas de bénéfices immédiats, ils ne s'y livreront pas et l'on perdra un revenu

qui se serait successivement élevé par la rotation des cultures, la répétition des labours, l'accumulation des engrais.

Vous porterez donc atteinte au travail que vous voulez protéger, à moins que vous ne vouliez faire un tarif pour chaque champ, pour chaque nature de terre.

Mais nous supposerons que vous puissiez arriver à votre but, que sans redouter les résultats qui agiteraient la société jusqu'en ses fondements, vous annulerez la rente, mais respecterez le travail. Croyez-vous que les maîtres du sol abandonneront ainsi leurs droits, qu'ils se laisseront dépouiller des fruits de leur terre, sans chercher à en tirer parti par d'autres procédés? Ils aimeraient assurément mieux la conserver en friche, que de renoncer à en tirer aucun profit; vague et inculte, elle fournirait au moins les produits naturels qu'elle doit donner, et alors la plus grande masse de votre population agricole disparaîtrait. Immanquablement les champs de qualité inférieure cesseraient ainsi d'être livrés à la culture. Pour ceux d'une fécondité plus grande, il y aurait seulement une transformation dans le mode d'exploitation, on les convertirait en pâturage, ou on les feraient passer du système de la petite culture, au système de la grande. Ceci sourit à la plupart des économistes : il faut, selon eux, faire produire à la terre ce qu'elle peut le plus avantageusement donner. Si l'élève des bestiaux convient mieux, il faut élever des bestiaux; et quant à la grande culture, employant moins de bras, elle n'exigera pas une

si grande consommation sur place, elle laissera plus de produits disponibles; elle permettra d'employer une population manufacturière plus nombreuse. Ces théories nous suggéreront plusieurs observations. La conversion des terres arables en pâturages n'est lucrative et conséquemment possible, que parce qu'on fait passer presque tout le produit aux mains du propriétaire, les travailleurs peu nombreux n'en retiennent qu'une très-faible part: c'était là précisément ce qu'on voulait éviter; de plus, on fait disparaître une notable partie d'une population utile. La transformation de la grande culture en petite a un effet pareil, elle détruit une notable partie de la population. Il est vrai qu'elle donnera, dit-on, une compensation : les produits disponibles seront en plus grandes quantités et pourront faire naître une population industrielle plus nombreuse; mais si les nécessités de l'État exigent la conservation de la population agricole, on n'a pas atteint le but; et d'ailleurs l'accroissement de la population industrielle sera-t-il possible? Par la destruction d'une grande partie de la population agricole, les industries ont déjà perdu leur plus grand débouché, leurs plus nombreux consommateurs; pour que les manufacturiers puissent développer leurs travaux, il faut donc qu'ils puissent placer au dehors les produits que vont créer les travailleurs destinés à tenir la place des agriculteurs, et cela peut être impossible. Ce système peut donc être bon pour une nation qui a peu besoin des hommes qui s'endurcissent aux rudes travaux des champs, et qui est supérieure dans presque tous les arts industriels, mauvais pour une nation dont

l'indépendance se fonde sur la puissance de ses armées, et qui du reste ne produit pas avec supériorité les objets manufacturés. Or nous verrons que c'est dans cette situation que se trouve la France.

Si donc, par le retrait de la protection, la vaste industrie qui exploite le sol de notre pays disparaissait, avec elle disparaîtraient, sans compensation, les hommes qui vivent des travaux ruraux et qui composent la grande masse de la population.

En vérité, sans descendre aux calculs précis auxquels nous venons de nous livrer, cela se pouvait pressentir. Pour que la France pût soutenir la concurrence avec la production agricole des diverses contrées de la terre, il faudrait qu'elle fût placée dans les conditions de celles qui sont en position de répandre leurs denrées sur les marchés de l'univers. Il faudrait qu'elle égalât l'Égypte, par exemple, qui appartient toute entière au pacha, et donne, dans les parties qu'inonde le Nil, 40 à 50 hectolitres de blé par hectare, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la jachère ni de prendre d'autre soin que gratter la terre et semer; il faudrait qu'elle eût la fécondité des terres vierges de l'Amérique, territoires sans bornes qui peuvent se passer d'engrais, sur lesquels ne sont prélevés ni des fermages onéreux ni des impôts fonciers fort élevés, et qui, de plus, trouvent dans leurs nombreuses chutes d'eau la facilité de transformer leurs blés en farines, dans leurs fleuves, leurs lacs immenses, leurs canaux, leurs chemins de fer, des moyens économiques d'exportation; ou bien il faudrait que les terres de la France

fussent soumises au même régime que les plaines de la Pologne, ou surtout les steppes qui environnent Odessa : là des terrains immenses sont livrés à une population peu nombreuse qui a infiniment plus de champs à cultiver que de bras pour les exploiter. Ils produisent, puis sont livrés à la jachère aussi longtemps qu'il le faut pour que l'action des agents atmosphériques leur rendent, sans frais, leur fertilité épuisée ; là le cultivateur est serf, et n'obtient qu'une bien maigre part de la récolte, à peine de quoi subsister; là le seigneur possède de vastes domaines, des villages, des provinces entières qui n'ont point à payer les lourdes contributions qui pèsent sur nos terres; sa rente s'étend sur d'énormes surfaces, elle n'est pas diminuée par les exigences du fisc, elle peut donc être proportionnellement petite : ainsi, choix des terres les plus fertiles, culture sans frais, salaire des travailleurs réduit au minimum, impositions à peu près nulles, part du propriétaire faible, parce qu'elle se prend sur de fort grandes cultures, et qu'elle n'éprouve pas de réduction, toutes ces conditions permettent de livrer les récoltes à très-bas prix. Pour que l'agriculture française arrive à vendre ses produits à aussi bon marché, il faut qu'elle rencontre les mêmes conditions, il faut qu'elle descende à la situation politique et sociale de la Russie, il faut qu'elle obtienne les faveurs dont la nature a doté l'Amérique; ou plutôt, si les peuples consentent à subir une concurrence universelle, en ces temps où la puissance du génie des nations civilisées a créé des moyens de communication si merveilleux, il faut que les hommes abandonnent la

terre de leurs pères, si elle n'occupe pas une heureuse place dans le monde. S'il est reconnu que les régions les plus fertiles et les mieux situées doivent ne rencontrer aucun obstacle dans leur lutte avec les autres, il faut nécessairement que les peuples aillent s'établir dans ces contrées privilégiées, et même, pour éviter les frais de déplacement, il faut que les populations s'anéantissent dans certaines contrées et se multiplient dans d'autres. La théorie absolue a des conséquences absolues; le système qui ne reconnaît pas les nationalités doit anéantir la première condition des nationalités, il doit détruire ce qu'il y a de plus indestructible parmi les hommes, l'amour de la patrie, ou punir de mort ceux qui ne peuvent pas abandonner le sol qui les a vus naître.

Après avoir parlé de la culture proprement dite, il n'est pas nécessaire d'examiner ce qu'il adviendrait des productions liées intimement à l'agriculture. Par exemple la plus importante, l'élève des bestiaux, suivrait le sort de l'exploitation agricole : l'élève des bestiaux, tel qu'il est pratiqué, lorsqu'il est fondé sur la culture des plantes fourragères, alternant avec les autres cultures, devrait disparaître. Ainsi s'anéantirait l'une des sources les plus importantes de nos richesses, ou plutôt elle serait transformée comme l'emploi de la terre. Nous avons dit que les propriétaires seraient dans la nécessité de ne tirer de la terre que ses fruits naturels, ils la laisseraient en bois, en friches, en pâturages, et l'abandonneraient aux troupeaux. Cette production ne périrait donc pas; mais elle diminuerait probablement, parce que la terre

bien cultivée, même en donnant des produits utiles à l'homme, peut nourrir plus d'animaux que lorsqu'elle reste inculte, et elle conduirait la France au mode d'existence des contrées dans lesquelles les bestiaux vivent, pour ainsi dire, à l'état sauvage, au milieu des pâturages naturels, des landes, des friches, des steppes, des pampas, comme on voudra les appeler. Chacun sait parfaitement que la France dans son état actuel ne pourrait produire ni la viande, ni la laine, ni les cuirs, ni les chevaux, etc., au même prix que les contrées pauvres de populations, libres de lourds impôts, ne présentant que d'immenses domaines que la loi empêche de diviser et que l'état de la société empêche de cultiver. Ainsi l'agriculture française, sous l'influence du libre échange, est vouée à une révolution radicale : elle doit abandonner la rotation régulière des cultures qui font sa richesse; elle doit retourner vers les méthodes arriérées qui suffisent aux peuplades vivant peu nombreuses sur de vastes territoires; elle doit cesser d'employer une population qui fait la force du pays et garantit son indépendance.

En résumé nous voyons que l'agriculture française ne peut soutenir la concurrence avec celle d'un grand nombre d'autres contrées, parce que le sol dont elle dispose n'a pas une étendue suffisante ni la fertilité dont sont favorisées d'autres régions, parce que les taxes que réclament les besoins du pays, exposé aux agressions du côté de la mer, du côté de ses frontières continentales, sont plus lourdes que celles qui pèsent sur beaucoup d'autres peuples; parce que le

profit du propriétaire qui ne possède qu'un petit nombre d'hectares doit être proportionnellement plus élevé que celui des États où un seul homme possède des villages ou presque des provinces; parce que le cultivateur français, libre et intelligent, doit recevoir une part plus élevée que celle du serf qui ne travaille pas pour lui-même. Pour pouvoir se passer de la protection, il faudrait que la France acquît un sol plus fertile et plus vaste, fît disparaître les circonstances qui exigent de grandes dépenses pour sa conservation, ce qui est impossible; il faudrait encore qu'elle renonçât à la division des propriétés qui lui donne un peuple de propriétaires moral et intéressé à l'ordre; il faudrait qu'elle lui substituât des paysans attachés à la glèbe et travaillant pour leur seigneur. Nous voudrions savoir qui gagnerait à un tel état de choses; nous voudrions savoir comment la richesse publique s'accroîtrait par la ruine de tout le monde. Surmonter des impossibilités, ou diminuer le bien-être des propriétaires et des travailleurs, telles sont les conditions de la suppression de la protection accordée par les lois de douanes : c'est-à-dire que cette suppression entraînerait l'abandon de la culture, ou ne laisserait qu'un sort misérable à ceux qui s'y adonneraient et en restreindrait le nombre dans une proportion énorme.

On pourra penser que si l'on demande aux étrangers des produits agricoles, on fera hausser les prix des denrées sur les marchés extérieurs; on permettra ainsi à la production indigène de se maintenir sans protection. S'il en était ainsi, on n'aurait rien gagné, puisque les prix seraient restés aussi élevés; mais on

ne conservera pas même cette situation : à la vérité, la production extérieure ne pourra immédiatement répondre aux demandes, parce qu'elle est limitée, dans un moment donné; mais aussitôt que des placements avantageux lui seraient offerts, les terres à mettre en culture, en bonne condition, seraient les choses qui manqueraient le moins. Les produits s'accroîtraient promptement, et les prix reprendraient leurs taux primitifs. Si aujourd'hui la production s'est bornée, c'est que les débouchés sont restreints; elle augmenterait s'ils devenaient plus étendus, car ces deux choses doivent être en rapport constant.

On pourra dire encore que les agriculteurs obtiendraient un dédommagement dans le régime de la liberté, car ils achèteraient à plus bas prix les objets manufacturés qu'ils consomment; ils pourraient ainsi produire moins chèrement. Mais nous répondrons encore qu'alors on n'aurait en réalité rien gagné; on aurait gratuitement produit une épouvantable perturbation, pour n'obtenir, en fin de compte, aucun avantage, car chaque individu aurait acquis, à plus bas prix, ce qu'il achète, et il aurait vendu ses produits à meilleur marché; sa situation resterait la même, dans la supposition la plus avantageuse. Mais, vraiment, on n'en serait pas quitte pour les frais d'une révolution radicale; on arriverait à une perte effective. On doit concevoir qu'on n'a pas créé les protections pour le plaisir de les établir, mais bien parce que les industries qui les réclamaient en avaient un besoin réel. On n'a pas protégé d'abord l'agriculture, sans nécessité, pour être conduit ensuite, par une

conséquence inévitable, à protéger les autres industries. Sans doute le taux du tarif a dû effectivement être porté pour chacune plus haut que cela ne paraît exigé par la relation des industries nationales avec la production étrangère, et cela en raison même de la protection accordée à certaines industries, protection qui rend plus désavantageuse la position des autres; mais il n'en est pas moins vrai que si l'infériorité de toutes ou du plus grand nombre subsiste, toutes ou le plus grand nombre réclament un degré de protection, et que l'abolition des droits doit entraîner leur ruine commune.

Nous venons de voir que l'agriculture est dans des conditions réelles d'infériorité, elle ne pourra donc se passer de protection dans aucun cas; mais elle l'exigera plus impérieusement si les autres industries ne peuvent lui donner leurs produits à bon marché.

Il reste donc à rechercher si nos industries manufacturières sont généralement dans des conditions telles qu'elles ont besoin pour elles-mêmes d'une protection efficace, lors même qu'elles recevraient certains objets de consommation à un prix réduit.

Nous pourrons, sans efforts, voir que les effets du libre-échange sur elles seraient analogues à ceux qu'il produirait sur l'industrie agricole. Il ne peut entrer dans notre plan d'étudier en détail tous les travaux industriels, de calculer minutieusement leurs prix de revient, de les comparer à ceux des nations rivales, et de déduire de ces supputations la possibilité ou l'impossibilité de leur existence. Il suffit à notre but

de rechercher quel sort la liberté du commerce réserverait aux grandes industries, dont la perte causerait un notable affaiblissement à notre nationalité. Nous nous arrêterons à la fabrication

Des fils et des tissus de lin ou de chanvre;
Des tissus de laine;
Des tissus de coton;
Du fer.

Pour ce qui est des fils et des toiles, de nombreuses études ne sont pas nécessaires : il suffit de se rappeler qu'ils disparaissaient devant les produits étrangers, si la loi du 26 juin 1842 n'eût été promulguée, et si la loi du 9 juin 1845 n'était venue augmenter son énergie. Et, qu'on le remarque bien, l'élévation des tarifs n'a pas interdit aux produits de nos rivaux, l'accès de notre marché; elle n'a fait que s'opposer à un véritable débordement; elle n'a pas même ramené le chiffre de nos importations à celui de 1840. Nous achetions au dehors, en cette dernière année, pour 27,300,000 francs de fils; notre importation s'était élevée à 40 millions en 1841, à 45 en 1842; en 1845 elle était encore de 27,700,000 francs. Nous avons importé en 1840 pour 17,800,000 francs de toiles, en 1841 et 1842 pour 22 et 23 millions, en 1845 pour 18,800,000 francs. Ainsi, dans l'état actuel des choses, sans protection la filature et le tissage du lin et du chanvre sont impossibles en France; sous l'empire de droits élevés, l'étranger pourvoit encore à une partie importante de notre consommation.

L'industrie qui s'exerce sur la laine est dans le

même cas : un fait frappe d'abord, quand on compare sa situation à celle des étrangers : c'est le prix auquel ceux-ci peuvent se procurer la matière première, lequel est infiniment au-dessous de celui que doivent donner nos fabricants : la laine étrangère paye à son entrée en France un droit qui s'élève à 22 p. 100 de sa valeur, et malgré cette charge, elle peut encore se présenter avec avantage en concurrence avec la laine indigène, puisque nous en importons pour une somme de 49,800,000 francs. Le prix de la matière première surpasse donc, en France, de plus d'un cinquième le prix que donnent les étrangers; conséquemment, si l'on supprimait le droit, la production de la matière première serait anéantie. Maintenant nous allons plus loin, et nous trouvons que pour les tissus communs et de grande consommation, nos manufacturiers rencontrent, dans les conditions générales de la production que nous ferons connaître, d'autres causes d'infériorité qu'on ne saurait contester, et qui sont telles qu'ils ne pourraient soutenir la concurrence avec leurs rivaux sur les marchés extérieurs, si même la prohibition n'était prononcée contre les tissus de laine fabriqués à l'étranger, nous les verrions prendre une part considérable dans nos approvisionnements. En effet, d'un côté on restitue, par des primes à la sortie, le droit qui a été perçu sur les matières premières, et, nonobstant ces avantages, nos fabriques ne peuvent exporter que quelques produits de qualité supérieure; d'un autre côté, les prix des marchés extérieurs montrent que sans nos lois de douanes notre marché serait aussitôt conquis par l'Angleterre ou la Belgique. Dans ce

genre de fabrication, comme dans la plupart des autres, la Grande-Bretagne travaille sur une plus grande échelle que la France. Ce pays qui produit en grandes quantités de magnifiques laines, qui ont des qualités spéciales, achète encore à l'étranger 34,800,000 k. de cette matière première, tandis que la France n'en achète que 21,400,000 k.

Les industries qui ont pour but de fournir les fils et les tissus de coton, sont peut-être celles qui ont pris la plus grande extension chez le peuple dont la concurrence est la plus redoutable à la France. Les filatures de l'Angleterre font mouvoir 17,000,000 de broches, tandis que la France en a 3,000,000, et, en raison de la force des machines, du combustible prodigué, de l'habileté acquise, et de beaucoup d'autres causes réunies, chaque broche fait plus de travail en Angleterre qu'en France. Le tissage mécanique a pris dans la première de ces deux contrées un développement proportionnel, de sorte qu'il n'est personne qui, après avoir étudié ses appareils producteurs, ne déclare qu'il n'est pas de nation au monde qui, sous le régime de la liberté, puisse aujourd'hui lutter avec elle ; aussi la France, qui a prohibé et fils et tissus de coton, a, pour les besoins de la fabrication des tulles et des mousselines, toléré l'admission de quelques numéros fins ; elle n'admet que les filés au-dessus du n° 143, ceux qu'on peut le plus aisément confectionner en dehors des conditions qui favorisent la création des marchandises de grande consommation, ceux qu'on introduit le plus facilement par la fraude, ceux qui, dans tous les cas, ne peuvent être importés qu'en faibles quantités ; eh ! bien,

ces fils, frappés d'un droit de 7 francs par kilogrammes, ont été introduits pour une valeur de 1,100,000 francs. Que serait-ce donc si la prohibition, qui pèse sur les fils inférieurs et sur les tissus, était levée? évidemment leur production serait immédiatement anéantie en France.

Nous arrivons à la dernière des industries que nous avons indiquées comme tenant une grande place dans la production manufacturière, et comme étant un des éléments essentiels du travail du pays; nous avons à nous occuper de la fabrication du fer. Nous reconnaîtrons du premier coup d'œil qu'elle se trouve dans des conditions d'infériorité plus marquées que les autres. Le premier besoin des industries métallurgiques c'est le combustible, pour réduire 100 kilogrammes de minerai de fer, par exemple, il faut 200 kilogrammes de charbon : il faut donc que les éléments du travail, le minerai et le combustible soient réunis; s'ils s'exploitent dans des mines considérablement distantes, les frais des transports nécessaires pour réunir ces matières pesantes et de mince valeur, élèvent les frais de fabrication à des taux proportionnellement énormes. En France nulle part on ne les rencontre dans les mêmes gisements : là où est le minerai, la houille manque, et réciproquement. La Champagne, par exemple, l'une des provinces qui produit la plus grande quantité de fer, ne peut recevoir les houilles du Nord que par la Marne dont la navigation est si défectueuse, ou bien par Gray où elle arrive après une longue navigation en remonte, et d'où elle est transportée à plus de 20 lieues sur

essieux, ou bien enfin de Sarrebrouck d'où elle n'arrive que par voie de terre. Aussi l'hectolitre de combustible minéral y coûte 5 francs et plus. En Angleterre il coûte 0,60 rendu à l'usine. Le prix de 5 francs baissera, quand le canal de la Marne au Rhin, celui de la Sarre, celui de l'Aisne à la Marne, et le chemin de fer de Gray à Saint-Dizier seront achevés ; mais ces travaux sont loin d'être terminés, et après leur achèvement les conditions de nos producteurs de fer seront loin d'être aussi bonnes que celles qu'on rencontre en Angleterre. Dans le Cornouailles et dans beaucoup d'autres cantons on voit dans la cour même de l'établissement métallurgique un puits d'où sort à la fois la houille et le minerai ; la castine est à proximité, et un embranchement de canal ou de chemin de fer emporte les produits fabriqués et les conduit jusque sur les plus grands marchés du monde. Il ne paraît pas qu'une lutte avec une industrie ainsi installée laisse quelque chance de succès ; elle a les meilleures conditions de production, et de plus, elle travaille dans des proportions que personne ne peut égaler : l'Angleterre produit 2,000,000,000 de k. de fonte, la France n'en produit que 500,000,000, quatre fois moins. Aussi ses prix, sont tels que, sans protection, il faudrait renoncer à lui disputer la moindre part de notre approvisionnement même ; les fers qui se vendent à Londres 23 francs sont cotés en France à 38, et les différences ont été bien plus fortes. Depuis quelque temps, en raison des commandes sans fin qu'a reçues l'Angleterre, ses prix ont pu s'élever, mais on ne doit pas établir son raisonnement sur des circonstances tout

à fait exceptionnelles ; si l'Angleterre avait à donner habituellement au monde les quantités de fer qu'il lui a achetées pendant ces dernières années, elle se serait bientôt mise en mesure de le satisfaire, et les prix redescendraient à leur taux normal. Quand les prix haussaient sur les marchés extérieurs, quand notre industrie avait conséquemment une position relative plus avantageuse, en 1845, nous n'en avons pas moins importé 29,570,949 kilogrammes de fontes belges qui, sur une valeur de 14 à 15 francs, payait 4 francs de droits (le dixième en sus), outre les frais de transport, etc., plus 22,227,774 kilogrammes de fontes anglaises, payant 7 francs de droits, sans compter 2 millions de kilogrammes fournis par l'association allemande, 800,000 kilogrammes de la Sardaigne, etc., qui portent à plus de 56,000,000 kilogrammes notre importation de fonte. En même temps nous importions 11,717,000 kilogrammes de fer de toute nature, qui sur une valeur de 23 francs paye, en moyenne, 18 fr. de droits.

On sent parfaitement qu'il ne s'agit pas ici de justifier ces tarifs. Le but que nous nous sommes proposé n'est pas de savoir si chaque disposition de nos lois de douanes est parfaite, mais, d'une manière générale, si le système protecteur est nécessaire, ou s'il peut être abandonné, laissant les détails aux discussions spéciales et à l'examen législatif ; rien d'immuable, rien d'irrévocable dans notre système. Nous admettons donc que les tarifs des fers pourraient être remis en discussion ; nous admettons qu'une exagération de droits aurait pour effet assuré de faire hausser le prix des bois et qu'elle tournerait ainsi au profit

des propriétaires de forêts, plutôt qu'au profit du travail. Nous sommes d'avis que ce serait faire une chose injuste et nuisible que de tomber dans les exagérations ; nous sommes d'avis que la rente du propriétaire du sol forestier soit réduite à ce qu'elle doit être ; nous savons que ce genre de propriété ne peut être, comme le sol arable, la source du travail de la classe la plus nombreuse de la population ; mais l'on ne peut vouloir que son revenu légitime soit aboli ; ce serait un mépris de tous les droits acquis, d'autant plus intolérable que la loi, dans l'intérêt public, a attribué au gouvernement l'exorbitante faculté d'empêcher le défrichement, et de forcer ainsi les propriétaires à respecter la nature de leurs domaines. Sans cette interdition, presque tous les défricheraient ; c'est là une preuve que leur revenu est moindre que celui des autres cultures ; les bois, en effet, ne rapportent, en moyenne, que 23 fr. 70 par hectare. Nous ajouterons que la réduction opérée sur le revenu des bois et forêts ne serait pas un profit net pour le pays, car sur les 8,804,550 hectares de bois que possède la France,

1,019,140 appartiennent à l'État.
1,805,208 aux communes.
2,824,346 d'hectares,

ou le tiers de la superficie forestière, sont conséquemment des propriétés publiques ; la diminution de leur revenu serait une diminution du revenu public ; il faudrait y suppléer. Mais, admettant qu'il y ait une réduction à leur faire subir, il n'est pas possible de prévoir qu'elle puisse arriver au point de réduire le

prix du fer de 38 à 23 francs en faisant porter uniquement la réduction sur la valeur du combustible, les autres frais restant les mêmes.

Cela suffit pour que nous disions que l'heure de l'abolition des droits n'est pas arrivée. Nos principales industries ne pourraient soutenir la concurrence étrangère. Parmi celles que nous n'avons pas nommées, le grand nombre se trouvera aussi dans des conditions spéciales d'infériorité.

Mais ici s'élève de nouveau contre le système protecteur, une objection générale que nous avons déjà rencontrée. Les défenseurs du système de liberté illimitée du commerce disent que c'est la protection elle-même qui constitue l'état d'infériorité des industries nationales : ce sont les droits qui pèsent sur les produits agricoles qui occasionnent la hausse des marchandises façonnées à l'intérieur, ce sont les droits qui pèsent sur le plus grand nombre des produits industriels qui empêchent notre agriculture de lutter contre les efforts de ses rivaux. Selon eux nos producteurs ne peuvent établir leurs marchandises à bas prix, parce qu'ils ne reçoivent les éléments de fabrication qu'enchéris par suite des lois protectrices. Si les taxes étaient abolies, recevant toutes les substances qu'ils emploient à meilleur marché, ils pourraient vendre leurs produits à un prix moins haut. « Le système protecteur est un non-sens, s'écrient-ils ; quand tout le monde est protégé, personne ne l'est ; si, d'un côté, on vend ses produits à un prix plus élevé, on achète plus cher tous ceux qu'on consomme, on n'a rien gagné ; si ceux qui produisent chèrement

obtenaient à bon marché tous les autres produits, ils livreraient les leurs au même prix que les nations dont on redoute la concurrence. » Tel est le raisonnement de ceux qui combattent le système de protection. Mais ce raisonnement pourrait être retourné contre ceux qui l'emploient ; on pourrait leur dire : Si chaque citoyen reçoit pour lui-même la protection qu'il accorde aux autres, il n'a rien perdu ; il paye plus cher ce qu'il achète, mais il donne à plus haut prix ce qu'il vend ; la compensation est exacte. Il est inutile de faire une révolution pour changer une telle situation. Mais il faut dire plus : il y aurait beaucoup à perdre en la changeant. Il y a quelque chose de spécieux dans la manière de raisonner de ceux qui disent que lorsque tout le monde est protégé on peut se passer de protection ; mais en l'examinant de près, on voit qu'elle n'est nullement exacte et n'est pas réellement sérieuse.

Quand toutes les restitutions auraient été faites, chacune des industries resterait dans son état d'infériorité primitive, qui avait déterminé les protections. Il est bien vrai que la protection ayant été accordée à chacune des branches de la production, chacune a dû avoir une protection plus élevée que si, seule, elle en eût réclamé la faveur, puis que l'enchérissement des objets de consommation a rendu son degré d'infériorité plus considérable ; toutes les industries peuvent donc apparaître comme ayant obtenu des tarifs plus élevés que ceux qui étaient nécessaires pour les mettre à l'abri de la concurrence étrangère, et assurer leur existence. C'est probablement ce fait qui a excité

les réclamations des libre-échangistes et leur a fait dire que les protections avaient passé les bornes, qu'elles étaient causes de la hausse de toutes les denrées, et que c'était par cette hausse factice, que la production était impossible ; que si tous les droits étaient abolis, chaque industrie serait en position de donner au même prix que les étrangers les produits qu'elle fabrique. C'est là une illusion. Il est constant que les droits ont dû passer la limite qu'ils auraient s'ils n'étaient qu'exceptionnellement accordés; mais il est constant aussi que, s'ils étaient tous abolis, tous les travaux qui s'exercent sous leur influence retomberaient, par leur suppression, dans l'impossibilité de lutter avec des rivaux mieux posés.

De ce fait qu'une protection égale serait assurée à toutes les industries, la seule conclusion qu'on pourrait tirer, c'est qu'aucune position privilégiée ne serait accordée à l'une d'elles au détriment des autres; toutes seraient sous le régime réel de l'égalité, et ce serait là un arrangement plein d'équité. Mais de ce que les unes ne seraient pas plus favorisées que les autres, on ne peut conclure qu'elles ne sont pas toutes défendues contre l'étranger ; on ne peut conclure que la cessation de la protection, en restituant à chacune ce qu'elle donne aux autres, lui ferait assez gagner pour compenser ce qu'elle perd elle-même, et la mettrait ainsi en mesure de soutenir la concurrence étrangère : rendre aux industries ce qu'elles perdent par la protection qu'on a dû accorder aux autres, ce n'est que les replacer dans la situation première qui a exigé une protection réelle.

Des chiffres, mieux qu'un raisonnement abstrait, font comprendre ce qui arrive en pareil cas : admettons que les industries des pays étrangers peuvent fournir leurs produits à 85 fr.; que chacun des producteurs nationaux les fournirait à 90 fr., s'il pouvait jouir d'un privilége spécial, et s'il pouvait obtenir les marchandises dont il a besoin au prix de l'étranger; il ne faudrait alors le protéger que de 5 fr. pour le mettre sur le pied d'égalité avec les étrangers, de 10 fr. pour le rendre supérieur. Mais si toutes les industries ont été protégées de 10 fr., chacune payant 10 fr. plus cher les objets dont elle a besoin, ne peut plus produire qu'à 100; alors il devient nécessaire d'établir un droit de 20 fr. sur les produits étrangers, lesquels ne peuvent plus conséquemment être donnés qu'à 105, lorsque les nationaux produisent à 100, couverts par le droit. Évidemment, en détruisant la protection à l'abri de laquelle ils travaillent, vous ne les mettrez pas en position de lutter contre l'étranger; vous diminuerez leurs frais de production; vous les ramenerez à 90 : mais c'est la position primitive dans laquelle ils étaient écrasés par l'étranger vendant à 85 fr.

Il est entendu que ce calcul ne se fait que lorsqu'on envisage la protection dans son ensemble; lorsqu'il ne s'agit que d'un produit nouveau ou auquel l'étranger a fait une position nouvelle, comme on calcule ses frais de production d'après la protection déjà existante, on peut se borner à dire: l'étranger vend à 85, les nationaux produisent à 90, une protection au-dessus de 5 suffit. Ce que nous venons de dire prouve de la

manière la plus évidente, qu'on ne saurait admettre théoriquement que la cessation de la protection qui couvre toutes les industries d'un pays les mettra toutes, en abaissant leur prix de revient, en état de lutter avec les industries des autres contrées. Ce serait dire que partout les industriels sont également habiles et également favorisés. Il est évident que ce ne sont pas les tarifs qui établissent les prix; mais bien la concurrence intérieure et les nécessités qui pèsent sur les producteurs nationaux : si tous pouvaient abaisser leurs prix, ils le feraient nécessairement. S'ils ne le font pas, c'est qu'ils ne le peuvent pas; c'est qu'ils ont réellement besoin de la protection.

Il nous reste à voir si, pour la France, l'abandon du système protecteur aurait des conséquences avantageuses; si les productions de notre pays qui, protégées, peuvent à peine résister à l'invasion des marchandises étrangères, pourraient, quand elles seraient désarmées, devenir supérieures ou seulement résister efficacement. Pour décider cette question, il suffit de voir les conditions inhérentes à notre situation.

Nous avons déjà vu que l'agriculture ne saurait entrer en lutte avec les contrées dans lesquelles le sol cultivable est plus fertile, plus vaste en raison de la population, plus favorisé sous le rapport de toutes les circonstances qui agissent sur la production et l'exportation, dans lesquelles le cultivateur a une part moindre de la recette, etc. Les industries françaises sont dans une situation analogue, et sur toutes pèsent des difficultés générales de production, dont nous avons indiqué quelques-unes et auxquelles d'autres peuvent

être ajoutées. La première de toutes les causes qui agissent défavorablement sur les fabrications françaises, c'est la cherté de la houille qui entre comme un élément direct dans le plus grand nombre des manipulations et qui de plus engendre la vapeur, ce moteur maintenant universel, qui a cet avantage sur tous les moteurs naturels d'être constant dans son action, d'être élevé dans chaque fabrique à la puissance requise par les besoins de la fabrique même, et d'être transporté à volonté au milieu des centres de population, sur les marchés les plus avantageux, aux points favorisés par les voies de communication les plus économiques ou les plus rapides. Sous ce rapport la supériorité de l'Angleterre est immense; elle extrait de son sol 40,000,000 de tonnes de houille (480,000,000 d'hectolitres); la France en extrait à peine 5,000,000 de tonnes (60,000,000 d'hectolitres), huit fois moins. Après cette condition vient le bas prix du fer qui dépend lui-même de l'abondance de la houille et de son gisement plus ou moins favorable. Ces deux éléments matériels ne font pas tout : pour produire à bas prix il faut posséder le génie de la mécanique appliquée et porter, jusqu'à la plus merveilleuse élévation, cette aptitude qui crée les machines, combinaisons sublimes qui centuplent le travail de l'homme, le rendent plus précis, plus rapide, plus régulier; avec leur concours vous n'aurez plus de maîtres en industrie; vos produits naîtront avec une abondance, une variété, une perfection qui tiendront du prodige; vous serez appelés à approvisionner le monde, et d'immenses dé-

bouchés vous étant assurés, l'étendue de votre commerce réagira sur votre industrie elle-même; elle vous permettra d'établir des ateliers de construction tellement gigantesques que l'imagination des hommes n'avait pas rencontré, dans ses plus grandes exaltations, de si colossales créations; vous pourrez donner à vos manufactures une grandeur si considérable, que vous réaliserez des économies de toute nature: vous pourrez tenter des perfectionnements incessants; vous pourrez multiplier vos profits et accumuler d'immenses capitaux; vous en réduirez alors l'intérêt; vous créerez de toutes parts des communications faciles et peu coûteuses, qui rendront vos bénéfices encore plus certains, votre rivalité plus redoutable. Votre puissance industrielle doublera, si à ces avantages vous joignez une race d'ouvriers qui ait l'instinct de la subordination, dont le caractère soit flegmatique et l'imagination peu exigeante, qui se plie conséquemment aisément à la division du travail, au moyen de laquelle on double les aptitudes spéciales en les rendant moins nombreuses, qui, peu riche en idées, sentant moins le besoin de les épandre et de recevoir l'excitation des communications intellectuelles, dirige toutes ses facultés vers la satisfaction matérielle, s'attache à produire et trouve la plus grande satisfaction à consommer, puisant dans sa consommation même de plus grandes forces productives. Vous assurerez indestructiblement votre prééminence si, en une telle position, vous trouvez des entrepreneurs d'industrie poursuivant le gain avec une âpreté qui leur fa[illegible] exploiter les hommes comme les choses, des né-

gociants qu'une application exclusive empêche de quitter les affaires quand déjà ils sont enrichis, des lois qui ne divisent ni les capitaux ni les terres, un esprit national qui mette toujours la puissance entière du pays au service de tout individu conduit par le trafic aux extrémités de la terre, un gouvernement aristocratique sentant le besoin de conduire ses populations à la conquête du commerce universel, comme le sénat romain conduisait ses légions démocratiques à la conquête du monde. Enfin, vous écraserez vos rivaux si, par un effet même de votre richesse, de vos qualités naturelles et acquises, vous régnez sur les mers, ces grands chemins du monde, si vous les dominez par vos vaisseaux et vos postes militaires, si votre position insulaire vous ôte le souci de toute défense territoriale, si vos colonies comptent les consommateurs par centaines de millions, si votre grandeur politique même force tous les États, si perdus qu'ils soient dans l'immensité des Océans, à vous assurer des avantages sur leurs marchés. Oh! alors votre puissance commerciale et manufacturière ne doit plus avoir de limite. Un seul inconvénient résultera du gouvernement fort que donne une aristocratie propriétaire du sol; elle voudra en faire payer cher les produits; les denrées alimentaires que donne la terre seront d'un prix élevé, et conséquemment la main-d'œuvre s'élèvera en proportion. Mais si, par un enchaînement de circonstances inouïes, l'industrie, dans son essor immense, s'est étendue sur le globe et a acquis une force tellement formidable que sa volonté sera la loi, elle maîtrisera les prétentions

des familles peu nombreuses qui possèdent le sol ; elle fera disparaître les droits qui pèsent sur les céréales et la viande ; elle rendra les aliments, les salaires, la main-d'œuvre à bon marché ; elle sera reine du monde commercial !

Malheureusement aucune des conditions que nous venons d'énumérer ne sont accordées à la France ; toutes, au contraire, sont dévolues à l'Angleterre. Elle a reçu de la nature tous les éléments de la production, la houille, le fer surtout ; elle est douée, à un degré éminent, du génie de la mécanique ; elle a, par un travail séculaire, par une législation admirablement appropriée, créé une richesse inouïe ; ses capitaux sont à bas prix, et ses ateliers sur une échelle immense ; sa clientèle est répandue sur la terre entière ; ses voies de communication sont d'une perfection admirable, sa population est la plus apte au travail ; ses manufacturiers sont les plus déterminés et les plus habiles, ses flottes, ses colonies, ses débouchés hors de toute comparaison ; ses postes militaires, ses moyens de défense sont formidables ; son aristocratie territoriale est assez puissante pour constituer un gouvernement vigoureux, sa démocratie industrielle, qu'on pourrait appeler une deuxième aristocratie, assez forte pour borner l'exigence du possesseur de la terre. C'est devant cette nation que se présenterait la France : dépouillée de la protection que peuvent lui donner ses lois, elle succomberait fatalement. Entre les nations industrielles les choses se passent comme entre les individus, les riches et les habiles étouffent les faibles.

L'examen de la situation relative de la production en Angleterre et en France suffit pour faire comprendre que nos industries, dans leur état actuel, ne pourraient soutenir la lutte inégale qu'on leur propose. L'expérience, du reste, s'ajoute au raisonnement pour démontrer cette vérité désormais hors de contestation. Les faits généraux, que nous avons exposés au commencement de ce chapitre, nous ont prouvé que malgré les droits souvent élevés qui pèsent sur les marchandises étrangères, elles viennent faire une rude concurrence à nos produits, sur notre propre marché. Nos importations sont considérables, et dépassent nos exportations; aussitôt que nous adoucissons les rigueurs de nos douanes, les denrées du dehors nous arrivent en plus grande masses; aussitôt que nous accordons une faveur à certains de nos rivaux, ils s'emparent de nos approvisionnements; aussitôt que nous mettons quelques-unes de leurs industries sur le pied de l'égalité avec les nôtres; elles substituent leurs produits à ceux de la France, et cela sans compensation, sans que nos ventes augmentent en raison de nos achats. Cependant par les abaissements de tarifs, par les introductions d'objets à bon marché, on a mis une partie de nos fabriques en mesure de fournir leurs produits à plus bas prix; elle devait donc trouver un placement plus facile sur les marchés extérieurs. Il n'en a rien été, tous les traités de commerce ont été funestes à la France; assez d'expériences désastreuses ont été tentées. Gardons-nous de les recommencer, et conservons la législation à l'abri de laquelle notre industrie a fait

d'incontestables progrès; le système protecteur nous est encore nécessaire.

Il est superflu de dire que, s'il faut repousser dans sa généralité le raisonnement qui se propose de prouver que la protection n'a aucune influence réelle, on doit admettre que la protection exagérée, portant sur les matières employés par les manufactures, peut avoir des résultats malheureux; elle force d'accorder protection à des industries qui n'en eussent pas eu besoin si elles avaient pu s'exercer sous le régime de la liberté, et si cette protection produit un pareil effet sur les plus nombreuses et les plus utiles, elle est absurde et désastreuse. Cela est évident et nous nous empressons de le déclarer, car notre dessein n'est nullement de soutenir que le système protecteur est toujours bon et nécessaire. Nous avons voulu seulement établir qu'il est quelquefois indispensable, et que la France dans l'état actuel du monde ne peut s'en passer.

Nous n'irons pas plus loin dans nos recherches; il suffit qu'il soit démontré que nos principales industries succomberaient dans la lutte sans frein qu'amènerait la liberté absolue du commerce, que les vides qui se formeraient alors dans les rangs de nos travailleurs seraient assez grands pour que la décadence de notre pays fût immédiate et considérable; nous ajoutons que notre perte ne se bornerait pas à celle des industries dont la situation est réellement inférieure. Tout se tient dans les travaux industriels : si vous supprimez les grandes industries, du même coup vous faites périr tous les travaux qui s'y rattachent; vous

ne pouvez porter atteinte à l'agriculture et aux établissements manufacturiers, sans ruiner par cette mesure les constructeurs et les entrepreneurs de bâtiments, les maçons, charpentiers, menuisiers, architectes, les fabricants d'outils, de machines, les exploitateurs de mines, les ingénieurs et aussi les professeurs de dessin, de mathématiques, de physique, de chimie et de tant de sciences se liant aux diverses exploitations, puis les hommes chargés de fournir à tous ces travailleurs les objets nécessaires à la vie, ceux qui soignent leur santé, qui les éclairent sur leurs droits, qui instruisent leurs enfants, qui se consacrent au service religieux; ils sont tous solidaires, ils vivent tous les uns par les autres; quand vous avez entamé cette phalange serrée, tout se disperse et tombe dans l'impuissance.

Il suffit souvent de réduire l'emploi d'une industrie pour qu'elle éprouve, non un amoindrissement corrélatif, mais une destruction totale. Par exemple, vous enlevez à un constructeur de machines, qui entretient de vastes ateliers, un outillage dispendieux, des moteurs puissants, vous lui enlevez une partie de sa clientèle; par cela seul vous suspendez à l'instant tous ses travaux, il ne peut plus que produire à perte; il ne peut plus fabriquer sur une assez grande échelle, il est écrasé sous l'énormité relative des frais généraux. On ne peut ainsi choisir entre les travaux, en poursuivre quelques-uns, délaisser le plus grand nombre; tous sont nécessaires à chacun; ils se prêtent un mutuel appui; ils s'éclairent, ils s'enrichissent réciproquement; quelques-uns manquant, les autres languissent et disparaissent.

Il n'est pas de fait qui nous ait mieux montré la solidarité de tous les travaux industriels que l'installation de la fabrication du sucre de betterave. Elle a pris naissance dans les départements fertiles, riches, populeux, industrieux; mais on a pensé que là les terres étaient à un prix trop haut, que la main-d'œuvre y était trop chère, et on a transplanté les sucreries dans des contrées qui se trouvaient dans des situations opposées. Le plus grand nombre se sont ruinées, parce qu'on n'avait pas considéré que la main-d'œuvre est à bas prix là où il y a peu de travaux, par conséquent peu de population et surtout peu d'habileté, et que lorsqu'on veut improviser un grand établissement on accroît subitement et démesurément le salaire sans obtenir de bons ouvriers; on n'avait pas considéré que la terre est à bas prix là où elle n'est pas fertile, où on ne sait pas la travailler, où il n'y a pas de voies de communication; on n'avait pas considéré que dans des cantons peu avancés dans la pratique des arts, on manquerait de tout: on n'aurait pas d'agents pour diriger et entretenir les machines et pour les réparer, pour surveiller et exécuter les opérations délicates d'une fabrication compliquée; on n'aurait ni commerçants, ni industriels pour acheter les produits bruts; on ne trouverait nulle part à vendre les résidus qui souvent constituent le bénéfice, les pulpes qui servent à engraisser les bestiaux, les mélasses qu'on doit livrer aux distilleries, les liquides que celles-ci rejettent et qui vont alimenter les fabriques de potasse. Il fallait tout conduire dans ces lieux non civilisés encore, et, le moindre accident sur-

venant, on se trouvait dans l'embarras le plus extrême. Aussi a-t-on vu les fabriques ainsi égarées tomber successivement ; et à mesure que les exigences fiscales sont venues rendre la production plus difficile, elles se sont repliées de plus en plus vers les contrées où tous les arts industriels fleurissent : aujourd'hui il n'en existe plus que dans les cantons où elles sont nées primitivement.

Ainsi l'on verrait disparaître nombre d'industries aujourd'hui florissantes, si tout à coup il fallait renoncer à une grande quantité de travaux qui vivent à l'abri de la protection. Or les faits que nous avons cités ne laissent pas de doute sur l'effet qu'aurait sur nos principales sources de richesses la destruction du système qui défend notre production.

Nous ne prolongerons donc pas cette discussion. Il nous paraît manifeste que le régime de la liberté absolue porterait un coup mortel à la plupart de nos fabrications, nous arrivons à un autre point.

REMPLACEMENT DES INDUSTRIES SUPPRIMÉES.

Généralement l'opinion admet que l'agriculture, que les manufactures françaises ne sauraient se poser en rivales des industries similaires que les diverses contrées de la terre ont portées au plus haut degré de perfection; beaucoup de libre-échangistes même déclarent qu'un grand nombre de nos productions seront à l'instant supprimées par la concurrence; ils renoncent à résister à l'évidence. Ils changent alors de thèse ; ils affirment que les travaux arrêtés seront

remplacés par des travaux plus avantageux, qu'aux industries supprimées seront substituées des industries plus lucratives, et les industries qui ont l'espoir de conquérir un nouveau champ d'exploitation ne manquent pas de se joindre à eux pour nous faire les mêmes promesses, sans savoir, au juste, si elles pourront les réaliser.

On nous dit : Acceptez toutes les marchandises des autres peuples ; on ajoute, on est forcé d'ajouter : Vous donnerez vos marchandises en échange ; vous perdrez des travaux auxquels vous n'êtes pas propres, mais vous vous livrerez aux industries dans lesquelles vous ne connaissez pas de rivaux ; vos efforts seront plus lucratifs ; vous serez mieux approvisionnés de toutes choses ; votre profit égalera toute la différence de prix qu'il y a entre vos fabrications et les fabrications de l'étranger. Une question reste donc à éclaircir : l'extension des industries qui doivent remplacer celles que vous excluez se réalisera-t-elle? C'est cette question que nous allons maintenant examiner.

Il est certain que si les produits des industries qui doivent succomber sous les efforts de la concurrence étrangère sont immédiatement remplacés par ceux de certaines industries appelées à prendre une plus grande extension, la même quantité de travail sera conservée, et plus de profits seront obtenus ; on aura l'avantage de ne se livrer qu'aux travaux dans lesquels on excelle, et on obtiendra par échange, à bas prix, les objets qu'on payait chèrement. C'est là ce que promettent les antiprotectionistes ; c'est le thème

qu'ils choisissent; c'est sur ce terrain qu'ils veulent livrer bataille : ils y convient tous les intérêts qui se trouvent lésés par le système protecteur, et qui aspirent à prendre plus de développement à l'aide de la liberté.

Ils disent aux industries qui croient pouvoir se passer de protection : On vous prive d'un droit sacré, celui d'acheter et de vendre, et conséquemment du droit de travailler, qui est le plus saint des droits de l'homme. Les tarifs protecteurs accordés aux industries faibles constituent une spoliation exercée par elles à votre détriment; on leur donne le droit de lever un impôt sur vous, puisqu'on leur accorde la licence de vendre leurs marchandises plus cher que ne vous vendraient les marchands du dehors; on constitue pour elles une sorte de féodalité nouvelle qui leur permet de vous rançonner et tailler à volonté; on va jusqu'à dire, nous croyons nous le rappeler, que toute industrie protégée exerce un brigandage sur le peuple consommateur.

Nous ne nous occuperons pas des hardiesses du langage, le fond seul nous importe, et, au fond, nous ne voyons aucun droit violé; nous voyons que le droit de travailler est réglé comme tous ceux qui appartiennent à l'homme en société, comme le droit de publier ses pensées, de choisir ses représentants, etc. Nous trouvons qu'il n'y a ni spoliation, ni privilége, ni monopole pour personne, quand chaque industrie est accessible à tous, et que le bénéfice obtenu est réduit forcément à un taux à peu près uniforme par la concurrence. Effectivement, aussitôt qu'une branche

de travail présente plus de profits, elle est aussitôt embrassée par la foule des gens qui cherchent toujours un emploi avantageux de leur habileté, de leurs capitaux, de leur activité. Il n'y a enfin aucun impôt public levé dans un intérêt privé; cet impôt serait d'intérêt public, car la protection ne peut être accordée que pour accroître la puissance du travail national; il ne reste rien d'ailleurs de cet impôt prétendu, dans les mains d'industriels qui n'obtiennent qu'un bénéfice ordinaire et légitime, qui travaillent dans les conditions de tous les citoyens, et dont le travail tourne au profit de tous. Les industriels protégés consomment en grande partie les produits qui pensent pouvoir braver la concurrence; ils leur assurent une vente qui sera rarement aussi abondante et toujours plus précaire à l'étranger; ils laissent libres les carrières dans lesquelles prospèrent les hommes qui se plaignent, et dans lesquelles ils ne trouveraient que leur ruine, si d'autres voies n'étaient ouvertes aux populations pressées.

Toutefois les plaintes ont été vives, nombreuses, incessantes, et tout à coup elles ont éclaté sans retenue; les exigences ont été sans limites. Mais précisément l'exagération des réclamations les a fait examiner de plus près, et l'examen ne leur a pas été favorable. Les industries mêmes au nom desquelles on avait sollicité la liberté, ont étudié plus sérieusement leurs situations, et la plupart ont reconnu qu'elles auraient plus à perdre qu'à gagner dans le régime de la liberté absolue. Quand il a fallu réunir les voix qui réclamaient l'abolition totale des droits protecteurs, on

les a comptées bien peu nombreuses; tant qu'il ne s'est agi que de crier *tolle* contre une industrie nommément désignée, on rencontrait beaucoup de personnes disposées à demander qu'on supprimât la protection pour les autres, en la conservant pour elles; on leur parlait de leur donner des produits à bon marché, et de leur ouvrir de nouveaux débouchés. Mais quand il s'est définitivement agi de prononcer sur le système lui-même, on s'est trouvé dans la solitude. Les plus déterminés théoriciens ont été forcés de limiter leurs prétentions et de déclarer qu'ils ne voulaient plus que quelques réductions de droits. Mais au fond de leur esprit reste leur théorie, et conséquemment, dans la réduction qu'ils poursuivent, est enfermée toute réduction qu'il est possible d'arracher plutôt que les réductions qu'on peut légitimer; car, selon eux, toutes, quelles qu'elles soient, sont excellentes. Nous ne pouvons donc nous entendre, nous qui voulons procéder à un examen sévère et impartial.

Nous allons nous y livrer : n'ayant en vue que le travail national dans son ensemble et la richesse publique qu'il produit, sans nous inquiéter à quelle industrie spéciale on la devra, sans désirer conséquemment conserver l'une plutôt que l'autre, nous n'avons à nous adresser qu'un petit nombre de questions : Quelles sont les industries qui peuvent se passer de protection? ces industries sont-elles lésées par le système protecteur? sont-elles arrêtées dans leur essor? Si on supprime toutes les entraves et qu'on adopte la liberté du commerce, le développement qu'elles

prendront sera-t-il assez grand pour compenser toutes les pertes que le pays aurait faites? En d'autres termes, pourrait-on, par de nouveaux travaux, *remplacer les industries supprimées?*

Il est facile de répondre. Pour cela, il suffit de rappeler les industries qu'on dit avoir à se plaindre de notre régime, et dont on promet l'extension.

Celle qu'on place en première ligne, et à l'abri de laquelle se mettent toutes les autres, c'est l'intérêt de notre navigation.

Viennent ensuite les vins, les soieries, les objets de goût et de mode.

Voyons si ces industries peuvent elles-mêmes se passer du système protecteur, sans succomber; si, vivant, elles pourraient compenser les pertes éprouvées par la France; si, pour atteindre ce résultat, elles pourraient prendre l'extension qui serait nécessaire et placer leurs produits à l'étranger.

Ce n'est pas sans quelque étonnement que, parmi les industries au nom desquelles on réclame contre le maintien du système protecteur, on en rencontre qui jouissent d'une protection exorbitante; telle est la navigation : elle est au nombre des plus protégées.

Il ne s'agit assurément pas de lui enlever les faveurs dont elle jouit, si hautes qu'elles soient; nous serions plutôt disposés à demander qu'on dénonçât les traités de 1822 et de 1826, qui ont marqué pour elle une époque de décadence. Nous concevons donc parfaitement qu'on se préoccupe vivement de ce grand intérêt.

Les considérations qu'on fait valoir en sa faveur

paraissent si décisives que c'est à peine si on se décide à les peser et à les juger avec sang-froid ; elles entraînent tous ceux qui ne sont pas fermement résolus à ne tenir compte que des inductions fournies par le calcul et la froide raison. Pour nous, il ne nous arrivera pas de nier, en quoi que ce soit, la valeur de la marine, l'un des premiers éléments de force des nations; mais nous croyons indispensable de demander de nouveau si notre navigation a lieu de se plaindre de notre système économique. Nous aurons ensuite à chercher si l'on peut compter sur elle pour réparer les pertes qu'aurait causées la liberté commerciale, s'il n'y aurait pas de système plus économique de mettre notre pavillon à l'abri des insultes. Nous allons donc rappeler en quelques mots les bases de notre système maritime.

D'abord, comme nous l'avons dit, les transports entre la France et les colonies sont réservés en monopole aux négociants des ports, et pour les leur conserver, la métropole dépense 13 millions, et entretient trois stations navales pour des établissements qui ne lui donnent aucune puissance militaire, et qui, nous le répétons, ne peuvent être considérés comme offrant un débouché à nos industries, puisque le principal produit, ou plutôt l'unique produit de nos colonies, le sucre, se fabrique à aussi bon marché sur le sol de la France que dans nos colonies sucrières; conséquemment les producteurs de sucre indigène, consommant autant et plus de produits français que les colons, fourniraient un débouché aussi favorable à nos diverses industries. Ce n'est pas assez : on accorde

des primes à ceux qui se livrent à la pêche ; ces primes s'élèvent à 5 ou 6 millions.

La navigation qui transporte les produits étrangers est protégée par des droits excessifs ; ainsi, pour citer la denrée qui fournit les transports les plus abondants, le sucre, il est protégé par un droit qui égale 250 p. 100 de la valeur du fret, lorsqu'on le prend en Amérique.

Quand on charge dans les entrepôts, la protection est encore plus forte. Quand nos armateurs veulent aller chercher des chargements au delà du cap Horn et du cap de Bonne-Espérance, on les indemnise de tous les frais causés par les expéditions lointaines, en abaissant les droits qui doivent être acquittés par leurs cargaisons.

Aux sommes que coûtent les colonies et les pêches, à celles que coûtent les stations navales qui sont attachées à leur défense, à celles que nous coûte la protection accordée à notre navigation au long cours, il faut ajouter celle que nous coûte le cabotage exclusivement réservé aux matelots français. A toutes ces sommes il faudra peut-être ajouter celle de 500 millions qu'on viendra nous demander, quand il ne sera plus possible de soutenir dans les colonies un régime social qui sape la base même de la morale fondée sur les droits de l'homme, et que l'heure sera venue de rendre aux nègres la liberté, qui appartient aux derniers de la race humaine.

Comment donc cette navigation, à laquelle on a fait tant de sacrifices, viendrait-elle demander l'abolition du système à l'abri duquel elle existe, et qui permet des travaux qui lui donnent des produits d'exportation

et créent des consommateurs pour les produits qu'elle importe? Si la liberté du commerce était décrétée, elle devrait en craindre la première application. Aussi n'est-ce pas l'intérêt véritable de la navigation qui fait crier anathème contre les tarifs qui protégent les industries et la protégent elle-même. Ce ne sont pas les armateurs, ceux qui exercent l'industrie des transports maritimes, qui se déclarent les champions du libre-échange; ce sont les spéculateurs qui s'inquiètent peu qui transporte les denrées dont la hausse ou la baisse fait leur fortune, ce sont les commissionnaires, les consignataires qui prélèvent leurs commissions sur les marchandises exotiques apportées par tous les navires, quel que soit le pavillon qui les couvre. Quant à l'industrie navale, proprement dite, elle sent bien que la suppression générale de la protection serait sa mort; elle sent qu'elle ne pourrait équiper un vaisseau s'il fallait soutenir la concurrence étrangère; elle sent d'ailleurs que si on détruisait nos manufactures, il n'y aurait plus de matières premières à importer, plus de denrées à livrer aux consommateurs indigènes, plus de produits à exporter. Aussi, quand les *free traders* voulurent faire une bruyante manifestation en faveur de leur système, et qu'ils réclamèrent l'assistance des ports; les plus importants leur firent défaut : le Havre, Nantes, Dunkerque, refusèrent leur adhésion. Il ne leur resta pour ainsi dire que Marseille et Bordeaux : Marseille, parce que cette ville renferme un peuple essentiellement commerçant, spéculateur, entrepositaire, plutôt que navigateur. Elle devrait songer pourtant, elle qui vit parti-

culièrement de l'achat, de la vente, de la commission, que pour prospérer il faut que son port jouisse d'un privilége, celui d'être affranchi de toute taxe, quand dans les ports rivaux de forts droits de tonnage sont perçus sur les navires étrangers : que la liberté absolue et générale diminuerait sa prospérité. Quant à Bordeaux, bien que cette ville possède des navires qui vont dans toutes les mers, ce n'est pas là la cause qui lui fait demander la liberté du commerce, c'est l'exportation des vins.

On ne peut donc plus compter réellement la navigation parmi les industries qui ont le droit de se plaindre et qui se plaignent du système protecteur : la liberté la tuerait.

Dans la situation que nous venons de décrire, il est presque oiseux de demander si la navigation contribuera, en multipliant ses opérations, à remplacer les industries supprimées. A notre peuple agricole et manufacturier va-t-elle substituer un peuple de navigateurs? Par la liberté elle obtiendra ses vaisseaux au même prix que les autres nations commerçantes; mais que transporteront-ils? Nos produits industriels sont disparus, il ne nous reste que quelques articles de haute valeur, mais sans pesanteur, incapables de donner de l'occupation à des flottes nombreuses. Nous n'avons aucune matière encombrante, et il est de remarque que ce n'est qu'en ce cas qu'on peut entretenir une marine importante : ces matières occupent un grand espace et elles appartiennent à celui qui les produit, par la raison qu'étant d'un prix faible, peu susceptibles d'avarie, d'une conservation facile, d'une

valeur généralement régulière et fixée par des cours connus, elles sont de celles que le producteur expédie au loin, à son compte, et sous le bénéfice de consignation. L'Angleterre peut alimenter de nombreux transports maritimes parce qu'elle a des fontes, des fers, des houilles, de grandes masses de produits manufacturés à vil prix, qui conviennent à des nations peu avancées dans les arts et privées de marine, et qui la forcent de rapporter de très-grandes quantités de matières premières. L'Amérique a des cotons, des bois, des farines, qu'elle porte elle-même dans les entrepôts. Quand la Hollande atteignait une grandeur maritime digne d'envie, elle possédait la meilleure partie de l'Inde et se réservait les transports et la vente de tous ses produits. Vous n'êtes pas dans de si favorables conditions.

On soutiendra qu'elles ne sont pas absolument indispensables : on peut naviguer pour le compte d'autrui, se faire les facteurs des autres peuples et transporter les denrées qu'ils doivent consommer; mais pour cela il faut naviguer à bon marché, avoir des capitaux abondants, une situation propice, il faut avoir à un degré éminent les qualités qui distinguent les autres navigateurs. Avez-vous la patience, la constance, les habitudes laborieuses et économiques des hommes du Nord? Avez-vous la sobriété des Grecs, dont les navires légers et peu coûteux sont la propriété de ceux qui les montent, tous parents et associés, vivant de peu et travaillant pour un bénéfice réduit? Avez-vous l'audace et le caractère aventureux des Américains? avez-vous leur amour des affaires commerciales qui les rend

si ménagers du temps, si empressés à rechercher, dès leur arrivée, sans distraction ni amusement, les moyens de recharger et de partir? Avez-vous, comme les Anglais, une volonté persistante, une suite dans les idées qui ne se dément jamais, un commerce immense qu'il faut satisfaire et un esprit national qui ne permet pas d'abandonner un compatriote pour donner la préférence à un étranger? avez-vous comme eux une protection assurée et des moyens de ravitaillement sur toutes les mers? Non, vous ne réunissez aucune de ces qualités distinctives, aucun de ces avantages. Mon Dieu! si vous les aviez, le développement que nous recherchons se serait opéré, et il n'est point apparu; loin de là : notre marine marchande a besoin d'une protection inouïe, pour éviter une décadence rapide; aussitôt qu'on lui impose la libre concurrence, comme on l'a fait par les traités que nous avons conclus avec les États-Unis et l'Angleterre, elle est, pour ainsi dire, annulée. Singulière prétention! Les faits prouvent que, si le système protecteur ne défendait pas notre marine, nous ne conserverions pas un navire, et l'on vient nous dire que, sous l'empire de la liberté, notre navigation prendrait un accroissement tel qu'elle arriverait à nous donner, par ses bénéfices, la compensation de ce que nous aurions perdu par la destruction de l'immense majorité de nos industries. Il y a là une complète déception. Jamais on n'a pu songer sérieusement à se faire une pareille situation. Les défenseurs des intérêts des ports ou voilaient les mobiles qui les faisaient agir, ou ils demandaient la libre concurrence

pour les autres, la protection pour eux-mêmes.

Nous n'ignorons pas, qu'à l'appui de leur demande, on peut apporter une raison d'une puissance considérable : la marine marchande a pour but de former des marins expérimentés, nécessaires à notre flotte ; nous reconnaissons que sans flotte la France ne peut que décheoir ; aussi ne peut-on songer à amoindrir nos armements maritimes. Mais là n'est point la question : il faut savoir si le moyen qu'on emploie pour les créer n'est pas énormément dispendieux, et si on ne pourrait les entretenir avec plus d'économie. Des calculs fort simples suffisent pour arriver à un résultat décisif.

Les colonies à sucre, qu'on ne peut plus considérer comme entretenues pour donner un débouché à notre industrie, qui sont seulement un moyen de favoriser les transports maritimes, nous coûtent seules, et non comprises les autres possessions françaises.	13,000,000 fr.
Les stations navales que nous y entretenons, pour protéger ces transports et maintenir l'ordre exceptionnel qui les fait subsister, ne coûtent pas moins de.	6,000,000
Les primes accordées aux pêches s'élèvent à.	6,000,000
La marine française employée aux transports exigés par l'importation et l'exportation jaugeait 1,397,000 tonneaux. Ce serait compter beaucoup trop bas le surcroît de dépense occasionné par la protection que de le porter à 20 francs par tonne ; à ce taux la perte occasionnée à la France s'élèverait à la somme ronde de.	28,000,000
Le privilége du cabotage, dont les na-	
A reporter.	53,000,000 fr.

Report	53,000,000 fr.
vires chargés, jaugent à l'entrée seulement 2,659,368 tonneaux (1), coûte à la France, si chaque tonneau donne une perte de 5 fr., une somme de.	12,000,000
Nous dépensons donc, au minimum, pour protéger notre marine marchande, la somme de..	65,000,000 fr.

En d'autres termes, pour former les marins qui montent les bâtiments de l'État nous sacrifions cette somme. Ne pourrait-on l'employer d'une manière plus profitable?

Un vaisseau de ligne armé, pourvu de tout son équipage, tenant la mer et entretenu toujours en bon état de réparation, coûte un million par an ; une frégate dans les mêmes conditions coûte 500,000 francs. Avec ce que nous coûte notre navigation commerciale, on tiendrait donc sous voile 44 vaisseaux de ligne et 44 frégates, toujours prêts aux combats, montés par des hommes exercés, constamment façonnés au joug de la discipline, manœuvrant avec cet ensemble que donne un longue habitude, connaissant leurs chefs, pleins de confiance en eux et en leurs compagnons de périls, au lieu de marins recrutés dans les classes, formant des équipages brisés et sans liens. Selon nous, la voie qu'on suit pourrait donc cesser d'être économique; il ne faudrait pas s'y engager sans mesure et sans calcul; plutôt que de passer certaines bornes, l'État devrait songer à former ses marins lui-même; il aurait plus

(1) Tableau général du commerce de la France, pendant l'année 1845, publié par l'administration des douanes, page 647.

de bénéfice à les instruire directement à son service.

La marine marchande peut donc réclamer la protection à titre d'industrie spéciale, et de plus, comme auxiliaire de la marine militaire ; à ces titres elle peut demander à être défendue contre ses rivales : elle se présente non-seulement comme une industrie forte et puissante, mais comme apte à rendre à l'État des services d'une grande valeur ; nous sommes assurément disposés à les payer avec largesse, mais nous ne pouvons aller au delà de ce qui est commandé par l'intérêt même de notre établissement maritime.

Nous nous trouvons, d'ailleurs, arrêtés dans nos desseins par les traités de réciprocité conclus avec les États-Unis, l'Angleterre, le Mecklenbourg-Schwerin, la Hollande, le Danemarck, la Sardaigne, la Russie (1). Mais si nous ne pouvons les dénoncer, il nous est possible de demander presque toutes les denrées que nous importons à nos possessions d'outre-mer qui n'admettent pas la concurrence des étrangers pour les transports de leurs produits. L'Algérie nous offrira, à cet égard, les plus grandes facilités. Déjà cette contrée, par l'achat qu'elle fait de nos produits, nous rend à peu près ce que nous y dépensons ; nous avons vu que nous y importons pour 89,000,000 de marchandises ; nous pou-

(1) L'intercourse entre ces cinq dernières contrées n'a pas une importance capitale ; il faut cependant noter que la part de notre navigation a diminué depuis les traités ; en 1840, le Mecklembourg nous laissait 13 p. 0/0 dans l'intercourse, 6 p. 0/0 en 1845 ; la Hollande, en 1840, nous laissait 51 p. 0/0, elle laisse 33 p. 0/0. Les transports entre la France et le Danemark sont diminués de 16,000 à 8,000 tonneaux ; la part de la France, qui était de 902 tonneaux est de 840. Les traités avec la Sardaigne et la Russie sont trop récents pour avoir donné des résultats appréciables.

vons faire plus, nous pouvons lui demander en grande partie ce que nous achetons en d'autres contrées, et lui vendre conséquemment plus que nous lui vendons; nous irons avec profit y chercher de la soie, du tabac, du coton, de la laine, de l'huile d'olives, des graines oléagineuses, des peaux, de l'indigo, des céréales, des chevaux, du plomb, du cuivre, des bestiaux, du lin, des fruits, du chanvre, de la cochenille.

La France, en 1845, a dépensé, pour l'achat de ces marchandises, les sommes suivantes :

		Report. .	370,800,000 fr.
Coton pour	108,100,000 fr.	Indigo. . . .	21,100,000
Soie.	64,800,000	Céréales. . .	15,500,000
Laine. . . .	49,800,000	Chevaux. . .	9,400,000
Graines oléagineuses.	45,600,000	Plomb. . . .	9,100,000
Peaux brutes. . . .	30,600,000	Bestiaux. . .	8,500,000
Tabac. . . .	28,500,000	Lin.	7,900,000
Huile d'oliv.	22,900,000	Fruits de table. . . .	7,500,000
Cuivre. . . .	20,500,000	Chanvre. . .	4,100,000
		Cochenille. .	4,000,000
A reporter. .	370,800,000 fr.	Total. . .	458,700,000 fr.

Si la France demandait tous ces produits à ses possessions algériennes, elle pourrait donc y porter une contre-valeur de 458 millions qui, joints aux 89 millions de marchandises qu'elle y vend aujourd'hui,

Donnerait une exportation de.	547,000,000 fr.
Combinée avec une importation de. . .	458,000,000
Elle constituerait un mouvement commercial de.	1,005,000,000 fr.

qu'elle pourrait assurer exclusivement à sa marine.

La France n'arrivera probablement pas à s'approvisionner exclusivement en Algérie des objets qu'elle demande au commerce extérieur, nous l'admettons; mais lors même que le mouvement commercial entre la métropole et l'Afrique septentrionale se réduirait à la moitié de la somme indiquée, il suffirait pour faire sortir la marine française de la position désolante dans laquelle l'ont placée les traités de réciprocité.

La production des autres possessions coloniales de la France, bien dirigée, se joindrait d'ailleurs à celle de l'Algérie pour rendre moins funestes ces arrangements diplomatiques.

Il est remarquable que parmi les objets essentiels que nous allons chercher en des pays éloignés, on ne peut considérer que les suivants comme ne pouvant être produits par la France :

Le bois de teinture.	Le plomb.
Le riz.	La cochenille.
La gomme.	Le poivre.
Le coton.	Le cacao.
Le café.	Le thé.
L'indigo.	Le zinc.
Le cuivre.	L'étain.

Et tous ces produits, le thé, le zinc et l'étain exceptés, peuvent être facilement être fournis par nos possessions tropicales ou algériennes.

Nous pourrons donc, par un système rationel, nous assurer encore des transports considérables; mais, nous revenons sur ce fait important, la navigation maritime ne saurait se présenter pour combler les vides que le défaut de protection ferait dans les rangs

des autres industries; elle ne peut prétendre à acquérir de l'extension par la liberté. Quand elle est placée sous le régime de la libre concurrence, elle décline rapidement : elle n'a plus aujourd'hui que 4 p. 0/0 du tonnage dans le commerce qui se fait entre la France et les États-Unis, avant le traité de 1822 elle en obtenait la moitié (1). Elle n'a plus que 17, 52 p. 0/0 du tonnage dans l'intercourse qui a lieu entre la France et l'Angleterre, les Anglais en ont 81,07 p. 0/0, les tiers 1,40 p. 0/0; avant le traité de 1826 les Français prenaient 45 p. 0/0 du tonnage, les Anglais 36, les tiers 18. D'ailleurs la navigation ne saurait exister qu'autant que la concurrence ne détruisît pas la masse des industries; si les autres travaux sont anéantis, elle-même périt; elle ne s'applique plus à rien : elle n'a plus de fonction à remplir.

La question reste donc entière : la navigation ne pouvant, par ses développements, compenser toutes les pertes que ferait éprouver à la France la liberté; nous avons l'obligation de chercher si les autres productions, qu'on dit supérieures, seraient assez puissantes pour qu'elles puissent combler les vides laissés par celles qui seraient disparues.

Nous avons dit que ce sont les vins, les soieries, les articles de mode et de goût auxquels on attribue cette faculté. Les vins et spiritueux au nom desquels, sans mission sans doute, on adresse les plus vives réclamations, reçoivent eux-mêmes une protection fort

(1) En 1820 les navires français obtenaient dans l'intercourse 48,000 tx; les Américains, 49,000; les tiers, 3,000 (*Rép. de l'Association pour la défense du travail national à la Chambre de Comm. de Bordeaux*).

élevée. Nous avons vu que les vins ordinaires venant de l'étranger sont frappés d'un droit de 70 p. 100, lorsqu'ils arrivent par terre, et que les frais de transport en élèvent ainsi le prix; s'ils arrivent par mer le droit qui pèse sur eux s'élève à 175 p. 100; s'ils sont en bouteille, les droits ne sont plus que de 15 p. 100 par terre, 35 p. 100 par mer, les frais de mise en bouteille suffisant à rehausser les prix. Les eaux-de-vie, etc., payent un droit de 125 p. 100. Les industries qui créent ces deux produits seraient donc bien mal venues à déclamer contre un système derrière lequel elles s'abritent, auquel elles doivent leur existence, et auquel elles demandent chaque jour de nouvelles faveurs. Le régime de liberté serait plein de danger pour elles; il n'est pas sûr qu'elles puissent même se soutenir sans la protection dont elles jouissent. Comment supposer alors que les vins soient produits en quantité suffisante pour indemniser la France des pertes qu'elle aurait faites; comment supposer qu'ils trouveraient au dehors un marché qui les acceptât tous et toujours? cela n'est pas sensé. Aussi l'on peut dire, à bon droit, que lorsque la ville de Bordeaux appelle à grands cris, et même avec menace, la liberté illimitée du commerce, elle n'exprime pas le vœu universel des vignobles français : ceux-ci ne se joignent pas et ne peuvent se joindre aux réclamations de la Gironde; les fabricants des vins mousseux qui s'exportent dans tous les pays de la terre ne demandent pas même l'abolition du système protecteur : ils savent fort bien qu'une boisson de luxe ne s'exportera jamais en très-grandes quantités, ils

savent fort bien que la vente à l'étranger ne vaudra jamais la vente à l'intérieur, et ils s'abstiennent. Si Bordeaux réclame, c'est parce qu'il possède un produit qui supporte bien les voyages, qui, pour les qualités ordinaires, se vend à un prix modique, et qui se trouve, sans frais, au lieu d'embarquement; mais ce n'est là qu'un intérêt restreint et qui ne peut avoir une importance décisive dans la vaste question qui nous occupe. Si l'on envisage l'ensemble des cantons producteurs, on reste bien certain que la culture de la vigne souffrirait de la concurrence extérieure, et si l'on admet, malgré l'évidence, que les tarifs qui la protégent soient inutiles, on reste inébranlablement convaincu qu'elle ne pourra prendre une part notable dans l'énorme accroissement que les industries dites supérieures devraient acquérir, pour remplacer les industries inférieures dont les produits actuels se comptent par milliards. La culture de cette plante est essentiellement limitée; elle est bornée à certains cantons : une latitude méridionale, une belle exposition, un sol particulier, sont nécessaires pour qu'elle donne des produits de quelque valeur. La réunion de ces conditions est si difficile en France, qu'on peut dire avec assurance qu'il n'y a pas un cinquantième de son sol ou un million d'hectares qui y soit absolument propre. Croit-on que toutes les localités favorables n'aient pas été exploitées et qu'elles n'aient pas donné tout ce qu'elles pouvaient donner, ou à peu près? croit-on qu'il y ait des coteaux favorisés par le terroir et l'exposition qui attendent encore les ceps et les soins du vigneron? Personne ne pensera cela, as-

sûrement! La culture de la vigne était, en 1789, de 1,555,475 hectares, elle est aujourd'hui de 2,134,822 hectares, elle est augmenté de plus d'un tiers. Ce n'est pas tout, les progrès de la culture ont été aussi grands que son extension ; il y a plus de vignobles, et chaque vignoble, par les fumiers, les soins, les procédés indiqués par la science et la spéculation, etc., donne infiniment plus de produits. Pense-t-on que de pareils progrès puissent se continuer, et que les vins des bons crus surtout puissent sans cesse augmenter? Déjà les vignes sont descendues dans les plaines et sont venues prendre la place des céréales ; déjà la culture a été poussée si loin, on a fait de tels efforts pour augmenter les quantités, qu'on a détérioré les qualités. On a prétendu que l'industrie vinicole, ne s'est accrue que dans la proportion de la population : En 1789 la population de la France était de 24,000,000 âmes, en 1835 elle était de 33,000,000, moins de moitié en sus ; le nombre des hectares consacrés à la vigne, nous l'avons vu, s'est, en effet, accru presque dans le même rapport. Mais, en outre, on a obtenu plus de produits sur une même surface ; par une méthode mieux entendue et des soins plus éclairés, on a eu des vendanges plus abondantes; on a gagné sous un double rapport. Est-il une industrie agricole qui ait obtenu un accroissement aussi considérable? Sans doute l'agriculture, par de nouveaux défrichements, a augmenté la surface des terres arables, mais ce n'est certes pas dans la proportion de l'accroissement des vignobles; elle a seulement ajouté 1/13 à la surface qu'elle exploitait.

Il résulte de cet état des choses, qu'en vérité les pro-

duits exportables de nos vignes ne peuvent devenir sensiblement plus abondants.

Comment penser alors qu'elles pourront se substituer à tant de cultures diverses, à tant de fabrications variées; qu'elles donneront du travail à toutes les populations agricoles, à celles des villages et des villes occupées dans les manufactures? En vérité c'est dérisoire! MM. les *free-traders* s'expriment fort lestement quand ils nous disent: « Si certains de vos produits sont supprimés, vous ferez autre chose. » Ils en parlent bien à leur aise vraiment. Il faudrait ne pas se tenir dans le vague et indiquer quelles autres choses! « Ce seront celles que vous excellez à créer, » nous disent-ils; et, à l'examen, on reconnaît que les plus éminentes de ces productions sont restreintes par leur nature, et ne doivent même leur prééminence qu'à leur rareté nécessaire; s'il en est une qui soit dans ce cas, c'est bien certainement la vigne. Il n'est pas possible que sur un pareil produit la population française fonde son existence. « On ne peut, comme je le disais ailleurs, faire du vin de Bordeaux ou de Pomard, ni à Lille, ni à Strasbourg, ni à Paris; » j'entends du vin authentique et légitime.

Il serait donc désastreux de se lancer dans de vaines utopies, et de compter qu'on trouvera une large compensation aux sacrifices qu'on aurait faits, dans l'immense extension que prendraient les vignobles; jamais ils ne vous procureraient un dédommagement le moins du monde suffisant. Nous avons même vu plus haut qu'il y a lieu de penser que non-seulement les vignerons ne pourront concourir nota-

blement à combler le déficit déterminé par la liberté du commerce dans la production générale de la France, mais qu'ils n'étendront pas sensiblement leurs cultures, que peut-être même ils la restreindront, car leurs consommateurs regnicoles diminueront en nombre et en richesse, et la concurrence étrangère leur portera des coups terribles; s'ils n'étaient pas dans une situation telle qu'ils dussent la redouter, pourquoi leur aurait-on concédé l'énorme protection dont ils jouissent?

Mais acceptons un moment l'hypothèse que toutes les impossibilités inhérentes à notre sol disparaîtront, qu'on pourra couvrir la France de vignobles : on n'a accompli que la moitié de la tâche qu'on s'est imposée. Il ne faut pas seulement produire, il faut vendre ; ce ne sera pas là la moindre difficulté assurément : il n'est pas d'homme un peu au courant des pratiques du commerce qui puisse concevoir un moment l'idée d'exporter les produits que l'extension de la culture de la vigne va nous donner. Elle occupe maintenant 2 millions d'hectares, et Dieu sait quels produits certains cantons livrent à la consommation ! Qu'on juge quels seraient ceux qu'on retirerait des territoires jusqu'à présent négligés ! Les uns seraient de qualité si détestable qu'on ne pourrait les consommer ; les autres ne pourraient supporter le transport ; un grand nombre ne pourraient entrer en concurrence avec les vins étrangers. Nous admettons très-bien que certains de nos crus sont sans pareils, qu'ils jouissent d'une renommée assez grande pour être acceptés sur tous les marchés du monde; mais ceux que les étrangers rechercheront seront renfermés dans de fort étroites limites, et pour

les qualités ordinaires, nous ne pouvons prétendre à écraser les producteurs rivaux de toutes les contrées.

Les vins sont des objets d'une consommation nécessairement peu étendue dans l'état des peuples; les exigences nécessaires du fisc en chaque pays, la concurrence des boissons naturelles et de toutes celles que l'art a créées, les habitudes que chaque climat a fait contracter restreignent l'usage des vins étrangers, et ne permettent guère qu'aux gens riches de chaque contrée d'en boire : ils sont des objets de luxe, quoi qu'on fasse, et nul pays ne peut se flatter d'en produire d'assez bon goût, de propriété assez salutaire, de prix assez bas pour les faire entrer dans la consommation journalière des peuples éloignés. L'expérience sur ce point ne peut laisser aucun doute.

Ce fut souvent et longtemps une illusion de croire à un écoulement facile et considérable de cette marchandise. En 1703 le Portugal signa avec l'Anglais Methuen ce célèbre traité de commerce qui fut si souvent cité et qui fixa d'une manière si fatale la situation industrielle et politique d'une partie de la péninsule Ibérique. Il eut pour but principal de permettre aux manufacturiers anglais d'approvisionner le Portugal, en donnant à ce pays des facilités pour introduire ses vins en Angleterre; voici ce qui arriva : pendant les cinq années qui précédèrent le traité, le Portugal vendit chaque année, en moyenne, à la Grande-Bretagne, 6,649 tonneaux de vin (1). Pendant les neuf

(1) Ces chiffres sont empruntés au livre de M. de Ségur-Dupeyron, intitulé : *Histoire d'un traité de paix et d'un traité de commerce conclus entre la France et l'Angleterre.*

années qui suivirent, il lui vendit 8,208 tonneaux, chaque année, en moyenne, c'est-à-dire, 1,759 tonneaux de plus par an, valant 31,600 livres sterling.

Les exportations de l'Angleterre en Portugal s'élevaient, en moyenne, avant le traité de Methuen, à 375,000 livres sterling.

Elles s'élevèrent immédiatement après le traité à 1,300,000 livres sterling. Différence 925,000 livres sterling.

L'importation du Portugal s'accrut donc plus que son exportation; la différence s'élève à près de 900,000 liv. sterl. La conséquence de ce fait, c'est que les fabriques portugaises disparurent, l'argent du Portugal s'en alla en Angleterre, et bientôt le Portugal perdit ses richesses, sa marine, son indépendance réelle.

Quant à nous-mêmes, nous avons fait aussi des expériences, et les résultats que nous avons obtenus devraient nous ôter l'envie de les recommencer. Jamais les traités de commerce que nous avons signés dans l'espoir de fournir des débouchés à quelques-uns de nos produits privilégiés ne nous ont été avantageux.

A l'époque du traité d'Utrecht, l'Angleterre voulut négocier un traité de commerce avec la France; elle n'y parvint pas. Mais en 1786, elle fit ce qu'elle n'avait pu faire en 1713 : la France admit les produits manufacturés de l'Angleterre, dans l'espoir de lui vendre des vins. Voici les résultats du traité :

La France, depuis 1781 jusqu'en 1785 inclusive-

ment, avait expédié pour l'Angleterre chaque année, en moyenne, 396 tonneaux de vins (1).

Pendant les six années de paix, de 1786 à 1792, la moyenne de chaque année fut de 1,423 tonneaux (2).

Les exportations de l'Angleterre pour la France depuis 1783 jusques et y compris 1786, année où la paix fut signée (le traité de commerce ayant été signé au mois de septembre), furent, en moyenne, de 406,250 livres sterling (3).

Dans les trois années qui suivirent la moyenne fut de 1,185,666 livres sterling (4).

D'après ces chiffres la France a importé en Angleterre 1027 tonneaux de vin de plus par an. Ils représentent, si nous adoptons les évaluations précédentes, une somme de 18,450 livres sterling; tandis que par l'effet du traité, l'importation de l'Angleterre en France s'est accrue pour chaque année d'une somme de 779,416 livres sterling. Et, chose curieuse, l'importation des vins de Portugal, qui, depuis 1703 jusqu'en 1785, avait été en moyenne de 11,407 tonneaux, devint, en moyenne, de 19,592 tonneaux depuis 1786 jusqu'en 1792. Il est vrai que les droits sur les vins de Portugal avaient été diminués; au dire du commentateur du

---

(1) En 1781. . . 376 tonneaux.
1782. . . 378
1783. . . 456
1784. . . 385
1785. . . 391

(2) En 1787. . . 1,127
1788. . . 1,445
1789. . . 1,114
1790. . . 1,101
1791. . . 1,137 tx.
1792. . . 1,617

(3) En 1783. . . 101,000 l. st.
1784. . . 308,000
1785. . . 604,000
1786. . . 612,000

(4) En 1787. . . 987,000
1788. . . 1260,000
1789. . . 1290,000

traité de 1786, on y avait introduit *habilement* cette stipulation : « Les vins français ne payeront que les droits *présentement* payés par les vins de Portugal. » On put donc réduire le tarif en ce qui concernait les vins de ce pays ; mais les nôtres restèrent soumis à celui qui était en vigueur au moment de la signature du traité. Nous fûmes donc, en 1786, victimes de la même duperie dont nous devions souffrir en 1842, par suite du traité signé avec la Belgique. Nous fixâmes pour les toiles et les fils de ce pays un droit qui serait *toujours* moitié du droit qui pèserait sur les toiles et les fils des autres provenances, en nous ôtant même la faculté de l'élever au-dessus du chiffre alors établi. La Belgique nous accorda une simple réduction sur nos vins et nos soieries, et le lendemain de la signature du traité, elle accorda la même réduction à l'Allemagne. C'était la répétition de ce qui nous était arrivé dans le dernier siècle !

Mais, pour en revenir au traité de 1786, en supposant qu'alors une faveur n'eût pas été faite par l'Angleterre au Portugal, en supposant que tout l'accroissement de vente obtenu par le Portugal eût pu être acquis à la France, ce qui n'est pas probable, puisque cet accroissement était dû, en partie, à une diminution de prix causée par un plus grand abaissement de tarif, la compensation obtenue par la France n'aurait pas été suffisante ; car son exportation aurait été de neuf mille tonneaux au lieu de mille, c'est-à-dire que l'augmentation aurait été de 166,000 livres sterling au lieu de 18,450 livres sterling ; or, l'augmentation de notre importation avait été de 779,000 livres sterling.

Ces faits prouvent, d'une manière générale, que, lors-

que pour obtenir la facilité d'importer des marchandises de luxe dans un pays, on lui abandonne la faculté d'importer chez soi des marchandises d'un usage universel, on ne fait jamais un marché avantageux; ils démontrent, d'une manière spéciale, que lorsque l'Angleterre, dans le but d'agrandir l'exportation des produits de ses manufactures, consent à diminuer les énormes droits qu'elle fait peser sur nos vins, ce n'est pas nous qui en profitons, mais d'autres pays qu'elle favorise davantage ou qui lui fournissent des vins plus propres à la satisfaction de ses goûts, et que lors même que nous serions en position de profiter des facilités accordées aux étrangers, il ne serait pas possible que nous obtinssions des compensations suffisantes.

Ce ne sont pas seulement les traités anciens qui qui mettent ces vérités en lumières; nous avons vu que les traités signés en 1822 avec les États-Unis, en 1826 avec l'Angleterre, n'ont eu aucune influence sensible sur l'exportation des produits de nos vignobles. Quand nous avons conclu des arrangements commerciaux avec la Belgique et avec la Hollande, nous n'avons pas obtenu de meilleurs résultats. Si on diminuait les droits de douanes, nous rencontrions les droits d'accises, les droits d'octroi, les droits de consommation de toutes sortes et de tous noms, dont les taux étaient excessifs. Si on les modérait, les usages des peuples, la concurrence étrangère faisaient obstacle au débit de nos vins.

C'est donc avec une pleine assurance que nous disons que les produits exportables de nos vignobles ne peuvent s'accroître dans une large mesure; que s'ils

pouvaient prendre parmi les éléments de notre richesse nationale la place immense qu'ils devraient conquérir pour tenir lieu des industries nombreuses que la liberté commerciale aurait exilées du sol de la France, ils ne trouveraient pas de débouchés suffisants; ils ne seraient point vendus; la France éprouverait des pertes presque sans compensation.

Voyons maintenant ce qu'on peut penser des soieries et des articles de mode. Certes les soieries proviennent d'une belle et vigoureuse industrie ; celles qui sont richement façonnées, celles d'un haut prix, dans la fabrication desquelles a pu se développer le goût brillant, exquis, inimitable de notre nation, celles-là peuvent se présenter sur tous les marchés de la terre, elles n'y trouveront pas leurs égales ; elles l'emporteront sur ce que le monde entier peut produire de plus parfait. Mais les soieries communes, la Suisse et la Prusse les fournissent à plus bas prix que nous ; nous acceptons nous-mêmes les foulards des Indes, les crêpes de Chine, etc. C'est donc dans une limite étroite que l'industrie, dite Lyonnaise, peut s'exercer : elle ne peut fournir des masses de produits au commerce extérieur. Maintenant elle forme notre plus bel article d'exportation, il s'élève à 140,000,000 francs (de tissus de soie et fleuret) ; mais nous importons pour 45,000,000 de soie et 5,000,000 de tissus. Ainsi ce brillant article, cette magnifique création à laquelle la France imprime son cachet de parfaite élégance, ne donne en définitive qu'un chiffre médiocre. C'est donc bien à tort que nous nous sommes habitués à considérer notre pays comme ayant, pour ainsi dire, le

monopole de la fabrication des étoffes de soie : pour beaucoup d'articles, la Chine et l'Inde nous dépassent, la Prusse et la Suisse nous égalent ; l'Angleterre fabrique plus que nous. En 1847, elle a importé 2,823,000 kil. de soie, quand nous n'en importions que 1,365,000 kil. Il est vrai que nous en produisons nous-même : les quantités produites, en 1835, sont données par les statistiques industrielles comme valant 25,000,000 fr. ; mais les statistiques agricoles les évaluent à 42,000,000 fr. Si on adopte ce dernier chiffre, et si on suppose que le kilogramme vaut 40 fr., on trouve que notre production intérieure ne s'élève pas à un million de kilogrammes ; le dictionnaire de commerce établit, en effet, que la soie en cocons, produite par la France, en 1835, est de 5,229,896 kil., représentant en soie *grège* 876,016 kil. Notre production, conséquemment, ne compense donc pas l'excès d'importation de l'Angleterre. Notre importation et notre production réunies donnent à nos fabriques 2,241,016 kil. de soie, quand l'Angleterre en emploie 2,823,000 kil. C'est donc en vain qu'on fonderait de larges espérances sur l'extension possible de la fabrication des tissus de soie.

Après la production qui forme le plus beau fleuron de la couronne industrielle de la France, viennent les objets de mode, ceux qui tiennent, pour ainsi dire, autant aux beaux-arts qu'aux arts industriels, toutes ces élégantes superfluités que crée sans cesse le goût parisien ; avec eux viennent encore les étoffes qui, bien que moins précieuses que les soieries, acquièrent un grand prix par l'inimitable attrait de leurs dessins et de leurs

nuances. La création de tous ces objets ne peut être atteinte par la suppression des douanes; au-dessus de toute rivalité, ils n'ont pas besoin de protection.

Mais les étoffes riches et distinguées, les articles de mode et de goût, pourraient-ils prendre tout à coup l'essor qu'on rêve pour eux? pourraient-ils remplacer tant de travaux divers qui ont été supprimés? Isolés, ils rencontreraient probablement des circonstances qui les feraient déchoir. Nous l'avons dit, tout se tient dans l'industrie, tous les travaux de l'homme s'entr'aident, et sont respectivement nécessaires. Les progrès de ceux-ci assurent les progrès de ceux-là; le concours des uns est une condition d'existence pour les autres. Les industries perfectionnées surtout demandent la réunion des connaissances, de l'habileté, qu'on n'acquiert que par l'étude assidue de toutes les sciences, la pratique constante de tous les travaux; les inspirations inattendues des artistes n'arrivent que lorsqu'ils sont excités par le commerce habituel des esprits différents, élevés, animés par des pensées nouvelles et distinctes; réduits à l'isolement, ils languissent, se rabaissent, s'éteignent.

La fabrication de tous les objets qu'on regarde à bon droit comme des chefs-d'œuvre de goût, ne peut prospérer qu'en empruntant les secours des sciences chimiques, stimulées d'ailleurs par les demandes variées d'une foule d'industries diverses; elle doit réclamer les procédés de la mécanique, dont les progrès ne sont amenés que par les nécessités multiples de travaux d'un caractère différent; elle doit demander ses innovations les plus heureuses aux arts,

qui ne peuvent naître, grandir, s'illustrer qu'au milieu d'un monde où les idées jaillissent sous mille formes, se croisent, se heurtent, s'allument et s'illuminent les unes les autres ; elle n'existera pas au milieu d'une association monotone qui n'a qu'une idée à poursuivre et qu'une œuvre à accomplir. Les industries de luxe se superposent aux sociétés complètes, dont la civilisation est extrême sous toutes ses formes; elles ne peuvent fleurir, elles ne peuvent se montrer avec leur splendeur et leur richesse, que dans ces foyers d'activité intellectuelle où le génie étincelle, parce qu'il reçoit le choc du génie ; elles ne se développent que par la comparaison de toutes les merveilles de l'art, par des rapports nombreux, par l'émulation que produit le contact des rivaux. La fabrication manuelle ne peut s'effectuer que si la conception est partie d'une grande ville, d'une capitale en position de faire accepter les décrets de la mode. Comment voulez-vous donc qu'une telle industrie aille remplacer les simples et routiniers travaux qui se créent dans les campagnes lointaines et ignorées? C'est demander l'impossible : jamais on n'a vu une industrie perfectionnée, artistique, qui demande l'élan de la pensée et les efforts de l'imagination, prospérer dans l'obscurité, et s'accroître dans l'isolement. Jamais une industrie unique n'a pu satisfaire aux besoins d'un grand peuple; surtout quand elle demande le concours de l'imagination, de l'esprit, du goût, des caprices enivrants des populations surexcitées.

Mais en supposant que ces industries exceptionnellement supérieures trouvassent en elles les conditions

qui les rendraient susceptibles de prendre tout l'essor qui leur est évidemment interdit, les moyens accessoires d'exécution manqueraient infailliblement. Lors même qu'on pourrait créer dans tous les cantons les splendides étoffes qui sont le produit des arts les plus éminents, qui ne peuvent se perfectionner que dans les lieux où s'assemble une population d'élite, et où tous les émules s'excitent les uns les autres, le capital manquerait. Notre capital national a maintenant une forme spéciale, il est consacré à une production déterminée, il ne peut se transformer, il ne peut subir les métamorphoses complètes qu'il faudrait voir opérer pour qu'il fût susceptible d'être approprié à un travail nouveau; machines, bâtiments, outils, approvisionnements de toute nature, devraient être détruits, et de leurs débris devraient naître tout un autre système d'industrie. C'est là un rêve, c'est là une abstraction, c'est la plus téméraire des utopies.

Dira-t-on qu'on échangera tout cet appareil de production avec ceux qui doivent désormais s'emparer des industries par nous abandonnées? Mais peut-on prendre nos machines et tout le mobilier de nos manufactures? C'est parce que tout cela est imparfait que nous restons inférieurs; et d'ailleurs ne sait-on pas que la plupart de nos richesses ne sont pas susceptibles de déplacement, c'est le sol, c'est le cours des fleuves, c'est une mine, c'est une usine bâtie, ce sont toutes choses qui font immuablement partie de la France elle-même, ce sont toutes choses qui peuvent être mal placées au gré de nos rivaux, car souvent la position est la cause la plus irrémédiable d'infériorité.

Ce n'est pas tout : vous voulez subitement changer l'œuvre des populations, et les envoyer à de nouveaux travaux, mais il leur faut un apprentissage, vous n'avez pas le capital nécessaire pour le leur donner : tous les hommes dans les fabriques n'ont pas les aptitudes qu'exigent un nouveau métier; il faut donc les détruire d'abord, comme les usines et les machines, et attendre ensuite que de cette destruction universelle il sorte, si les circonstances le permettent, de nouveaux éléments de production, et de nouveaux hommes dont les bras s'habitueront à des travaux jusque-là ignorés. Voilà bien des impossibilités dans ce système, et cependant il en est d'autres encore!

Admettons que les marchandises que la France produit avec perfection puissent se créer en quantités indéfinies; que la confection n'en soit pas limitée par l'état du pays, les dispositions et le caractère des ouvriers, l'impossibilité de réunir sur tous les points des conditions de production que des circonstances rares et indépendantes de toutes volontés peuvent seules rassembler; admettons qu'il n'y ait point une insurmontable difficulté à métamorphoser capital, instruments, machines et travailleurs; admettons que par cela même que les produits obtenus en échange sont à plus bas prix, on pourra fabriquer à meilleur marché les marchandises dont on se réserve la fabrication. On peut produire; mais la moitié de la tâche est seulement accomplie : il ne suffit pas de produire, il faut faire accepter ses produits; il faut les faire recevoir en échange des objets utiles qu'on va chercher sur les marchés étrangers; il faut que les autres peuples consentent

à les prendre. Il faut vendre; vous ne le pourrez pas!

Les objets qu'on a la prétention d'appeler à solder la masse énorme de marchandises prises à l'étranger, on en est convenu, sont : les soieries, les modes et mille objets artistiques ou futilités élégantes qui ont pris le nom d'articles de Paris. Tous ces produits sont, à bon droit, considérés comme des marchandises de luxe, consommées seulement par les hommes qui dans chaque nation ont une grande aisance; ce sont véritablement des superfluités que la vanité s'accorde; on les consomme, moins à cause du bien-être réel qu'elles procurent, qu'à cause du lustre qu'on en retire. On les veut parce qu'elles sont rares; on les répudie, si elles sont communes. La perfection et l'élégance n'y feront rien, et ne disposeront pas à les accepter en grandes quantités : chacun sait fort bien qu'un objet d'un goût équivoque ou même tout à fait mauvais, pourvu qu'il vienne de la Chine ou du Japon et qu'il soit cher, sera préféré aux produits que le sentiment de l'art le plus parfait a créé dans les manufactures européennes. Si demain, le diamant, que les chimistes ont prouvé n'être que du charbon pur, pouvait être formé avec aussi peu de frais que le verre, il serait dédaigné aussitôt par ceux qui s'enorgueillissent de le porter. La mécanique a façonné des tulles imitant la dentelle, à un prix cent fois, mille fois moindre : aussitôt la mode a rejeté les tulles. Il en est ainsi de toutes les choses qui ont une valeur de convention, et les produits qu'on réserve à la France ont ce caractère.

Indépendamment de cette disposition de la société

à n'accepter les superfluités que si elles sont peu *communes*, et par conséquent à n'en admettre qu'une quantité restreinte dans sa consommation, ses facultés mêmes ne lui permettraient pas d'en acheter en abondance; il y a toujours fort peu de personnes qui peuvent se donner beaucoup des choses dont à la rigueur on peut se passer, qui en un mot constituent le luxe. Le plus grand nombre en prend peu; pour que la quantité acquise soit forte, il faut que la masse de consommateurs devienne prodigieuse, et comme vos produits de luxe ne peuvent entrer dans la consommation de chacun que pour 1/100, peut être, il faut non-seulement créer la masse de produits que réclame l'échange, mais tous les autres produits nécessaires à ceux qui prendront vos marchandises de choix; les nécessités de la production des nations étrangères qui doivent les accepter, viennent former un obstacle infranchissable à de vastes débouchés. En effet, il ne suffit pas, comme on le dit ordinairement, que les producteurs étrangers, qui fabriquaient les objets que nous allons leur fournir, abandonnent leur production et se consacrent à la fabrication de ce que nous demandons; dans ce cas, approvisionnés déjà des objets nécessaires, ils n'auraient qu'à fabriquer ceux que nous devons acheter; ce serait déjà beaucoup, mais ce n'est pas assez. Si la France restreint sa production aux articles de luxe, pour que son travail ne soit pas amoindri, il faut qu'elle centuple ce qu'elle en fabrique et qu'elle en offre la presque totalité à l'Europe, au monde. Or, cette quantité dépasserait ce qu'on en fabrique dans toutes les contrées,

car nous n'offrons que des objets éminemment parfaits, qui sont comme une exception même parmi les objets de luxe, et ils doivent suffire à payer tout ce qui doit entretenir la vie d'une nation de 35 millions d'individus. Pour les accepter et les payer, il faut donc que le nombre des producteurs croisse et qu'ils fournissent non-seulement la masse énorme des denrées que la France ne fabrique plus, mais tous les objets nécessaires à la population chargée de créer les produits exportables; il faut, conséquemment, que la production des choses indispensables à la vie s'accroisse dans une proportion immense. Ce qui n'est réellement pas possible; si ce l'était, l'accroissement eût eu lieu, indépendamment de la plus ou moins grande facilité qu'on avait à se procurer des objets dont on n'avait pas un besoin réel. On notera d'ailleurs que si les nations étrangères avaient pu satisfaire aux conséquences de notre demande, leur travail se serait accru d'une manière démesurée, tandis que le nôtre serait resté stationnaire, de sorte que la relation de puissance, de nous à eux, serait totalement changée à notre préjudice.

Il nous paraît donc certain qu'on ne fondera pas la prospérité de la France sur les seuls articles dont la production est réputée lui appartenir en propre.

Il n'est personne qui soutiendra que les soieries richement façonnées, que les vins de *première tête*, comme l'on dit, ou ceux de la Gironde, les seuls exportables, que les bronzes artistiques, les parures et les fleurs artificielles admises par ce qu'on nomme la mode, que tous ces objets d'une consommation

traits, l'expérience journalière, les faits historiques se réunissent pour démontrer que leur production isolée et exclusive ne suffirait pas à remplacer ces vastes ateliers qui couvrent le sol. Elles ne peuvent prendre l'extension nécessaire; le pourraient-elles, l'immensité de leurs produits uniformes ne trouverait pas de débouchés.

Il nous paraît donc bien certain, d'une part, que la libre concurrence frapperait de mort le plus grand nombre de nos industries, d'autre part que celles qui survivraient seraient loin de pouvoir réparer les pertes que nous aurions faites; on pourrait donc conclure que le libre-échange ne saurait être admis par nos lois. Mais nous avons vu que les antiprotectionistes soutiennent que si la liberté commerciale pouvait suspendre les travaux d'une bonne partie de notre population, cette suspension ne serait que momentanée. Ils affirment que, par l'effet même des modifications que l'échange ferait subir à notre capital, nous serions conduits à reprendre bientôt la fabrication des objets dont nous avons abandonné la production. Nous allons voir si la France peut compter sur l'accomplissement de cette promesse.

CHAPITRE VI.

EFFET DU LIBRE-ÉCHANGE SUR LA RÉGÉNÉRATION DU TRAVAIL EN FRANCE.

Ce que nous venons de dire de la condition industrielle de la France nous a fait admettre que presque toutes les productions devaient être protégées en notre pays, que les industries qui paraissaient jouir d'une supériorité incontestable, ne pouvaient seules rendre à la France, par leur extension, la somme de travail que leur enlèverait la libre concurrence. En une telle situation, l'abolition des tarifs protecteurs ruinerait, sans compensation suffisante, toutes les industries dont l'infériorité est constatée, et diminuerait ainsi l'étendue du travail national. Mais cette décadence sera-t-elle définitive ? Les économistes, dont nous avons plusieurs fois présenté l'argumentation, répondent par la négative. Ils pensent, d'une manière générale, que la régénération du travail ne peut manquer d'avoir lieu ; ils allèguent une raison principale, pour prouver que la liberté commerciale ne portera aucune atteinte durable à

la conservation du travail ; ils disent que, si les échanges se font au moyen du numéraire, bientôt le numéraire sera plus rare et plus cher ; pour une même quantité de marchandise, il faudra donner une même somme d'argent ; mais cette somme aura plus de valeur. Les travailleurs nationaux, qui ne pouvaient vendre au prix des étrangers, se contenteront alors de la somme qui leur était offerte, parce qu'elle vaudra réellement davantage ; elle représentera la somme qu'ils exigeaient précédemment : ils reprendront leurs travaux. La valeur de l'argent peut même hausser à ce point que les travailleurs nationaux diminueront les prix qu'ils exigeaient autrefois : ils excluront les étrangers.

Mais nous avons fait remarquer que, dans ce cas, il y a eu suspension de travail, annulation de produits pendant tout le temps qui était nécessaire pour faire hausser la valeur de l'argent : c'est une première perte.

Nous avons fait remarquer ensuite que le bénéfice de la liberté est singulièrement borné ; elle ne donne plus ce qu'elle promettait, l'approvisionnement à bon marché, puisque, si les prix sont baissés, la valeur de l'argent est haussé ; on ne gagne donc rien à ce changement. De plus, elle n'amène pas une succession d'échanges lucratifs ; ils ne se perpétuent pas ; ils s'arrêtent bientôt ; ils n'ont plus pour but que de rétablir l'équilibre entre la valeur d'un des éléments de la richesse d'un pays avec la valeur de ce même élément dans les autres pays. Cet avantage ne valait pas l'immense perturbation, et les souffrances causées par une suspension même temporaire des travaux industriels ; pour si mince profit, point n'était néces-

saire de les condamner à mourir, avec l'espérance de les faire ressusciter.

Mais ensuite, il n'est pas du tout certain que ces travaux pourront reprendre leur cours : nous l'avons dit, la suspension du travail a fait dépérir le capital industriel, fait disparaître les approvisionnements; elle a détruit ou dispersé les populations, anéanti leur habileté, tandis qu'elle a enrichi les étrangers, les a rendus plus habiles, plus riches, plus capables de faire de nouveaux sacrifices, plus maîtres de tous les marchés. Comment, en une telle situation, ranimer les ateliers? Les premiers efforts des industriels, réduits pour ainsi dire à un nouvel apprentissage, seraient paralysés par la concurrence toute-puissante de leurs rivaux. Le prix qui leur serait offert serait relativement plus élevé; mais leur habileté serait beaucoup moins grande; l'échange continuerait à s'effectuer aux dépens du capital, qui se dissiperait successivement par de nouveaux achats, ou s'anéantirait par l'inaction.

La fortune nationale continuerait ainsi à décroître, chaque citoyen échangeant chaque jour une portion de son capital pour obtenir les choses que réclame la satisfaction de ses besoins : l'État marcherait vers une décadence de plus en plus complète. On verrait bientôt que les industriels redoublent en vain d'énergie, qu'ils restent tous impuissants, et que, pour éviter une ruine totale, il faut recourir au système de la protection mal à propos abandonné; par ce seul moyen on reconstituerait le capital national avec peine, avec lenteur, avec des difficultés immenses. Il valait donc mieux ne pas repousser les faveurs d'une législation protectrice, qu'on

aurait anéantie pour obéir aux exigences d'une théorie abstraite.

Nous n'avons pas à nous étendre ici sur ces résultats évidents que nous avons développés en traitant des principes économiques dans leur généralité ; nous avons seulement à nous demander s'il en serait de la France, comme des autres nations qui ont voulu réaliser des utopies généreuses mais funestes, ou plutôt qui ont cédé aux conseils de leurs rivales, les engageant à abandonner la fabrication des objets de grande consommation, dans l'espoir que la vente de quelques produits exceptionnels leur donnerait une compensation suffisante. C'est ce vain appât qui a pu tromper quelques peuples, car nous n'en connaissons pas, le nôtre mis à part, qui soit susceptible de se laisser entraîner par des abstractions et des généralisations théoriques. Pour nous, c'est différent, nous prisons avant tout les systèmes universels et désintéressés.

Peu de mots suffiront pour prouver que dans la situation de la France on trouve des motifs de refuser, pour elle, la périlleuse épreuve d'ébranler l'industrie dans ses conditions fondamentales, en se fiant à la chance de les voir sortir de leurs ruines, aussitôt que d'autres relations seront établies entre les produits généraux et le capital monnayé.

Nous avons vu que l'effet immédiat de la liberté commerciale sera de porter une perturbation immense dans la production agricole, manufacturière et commerciale de la France. Dès que la protection sera retirée aux trois grandes sources de nos richesses, elles doivent imposer un brusque point d'arrêt à leur

activité, ou essayer des transformations radicales. Eh bien! personne ne croira que lorsque l'agriculture française reprendra ses travaux suspendus, quand elle aura laissé pendant un temps plus ou moins long ses guérets sans labours et sans semences, ou bien quand elle aura tenté de convertir ses champs en pâturages, exigeant peu de main-d'œuvre, et nourrissant conséquemment une rare population, à un jour donné, elle pourra retrouver ses ustensiles détruits, ses ouvriers décimés, ses attelages perdus, son expérience oubliée, les conditions de fertilité, que des soins prolongés peuvent seuls accumuler dans la terre, totalement disparues. Quand les manufacturiers, qui donnent à la laine, au coton, au lin et au chanvre les préparations qui les rendent utiles, auront laissé dépérir leurs fabriques, se rouiller leurs métiers, se disperser leur population, s'anéantir leurs capitaux, leur habileté, leurs rapports commerciaux, ils ne pourront pas, par ce seul fait que l'argent est rare, recommencer leurs travaux; ils ne pourront pas, à un instant précis, retrouver des éléments de production qui n'ont pu être créés que pendant de longs siècles d'économie et d'assiduité. Quand les producteurs de fer auront laissé éteindre leurs fourneaux, périr leurs appareils, inonder les mines qui leur fournissent le combustible et le minerai, ils essayeront en vain de se mettre à l'œuvre sur nouveaux frais. Quand nos armateurs, arrêtés dans leurs courses par la supériorité de leurs rivaux, auront laissé pourrir dans le port leurs navires, quand ils auront perdu leur science et leurs matelots expérimentés, ils ne poseront pas de nouvelles carènes sur le chantier, et ne recom-

menceront pas à tisser les voiles, à tordre les cordes, à forger les ancres, pour mettre à la mer. et reparaître en des parages oubliés. Quand ce repos morne et destructeur aura passé sur toutes les grandes industries de notre pays, elles ne se réveilleront pas inopinément, en présence de concurrents pleins d'énergie, occupant toutes les positions heureuses, rendus habiles et riches par une production qui a été longtemps victorieuse, qui a attiré à elle tous les capitaux, et s'est emparée de l'approvisionnement du monde. Pour nous le sommeil sera éternel, il sera la mort.

On ne trouvera pas dans la position de la France, dans la quantité des métaux précieux dont elle se sert pour les échanges, une raison qui permette de croire qu'elle échappera à la règle commune; pour elle il n'y aura pas avantage à modifier, par la liberté commerciale, le rapport qui existe entre son numéraire et les autres éléments de sa richesse; par le seul effet de la rareté de l'argent, elle ne pourrait ressaisir les industries qu'un commerce sans entraves lui aurait fait perdre.

La France passe pour le pays de l'Europe dont la circulation emploie le plus d'argent; on en conclut assez naturellement qu'il y aurait profit à en diminuer la quan'ité. Cela peut être vrai.

Mais nous ferons observer que nous ne possédons une grande quantité de métaux que parce que nous employons peu de papier dans nos transactions commerciales. Il est possible qu'il y ait avantage à remplacer, dans les limites voulues par la prudence, un métal lourd et de haute valeur, par des billets de banque générales ou locales, privées ou nationales :

on évite, par leur emploi, l'incommodité et les frais de transport; on gagne l'intérêt de l'argent, si on l'emploie à d'autres usages.

Mais changer le capital de circulation n'est pas changer la relation de nos industries avec celles des nations les plus favorisées par la nature, ou les plus avancées dans l'art de confectionner certains produits. Nous ne trouverons pas dans la modification qu'on propose le moyen de lutter avec avantage, et de faire renaître toutes celles de nos fabrications, qui auraient cessé de donner signe de vie, aussitôt que notre marché aurait été ouvert à toutes les marchandises de l'univers.

Nous ne présenterons pas comme un argument contre les billets de banque, les dangers qui accompagnent par fois leur émission. Nous pensons fermement qu'ils offrent de grands avantages. Sans doute, on peut abuser des papiers qui font l'office de numéraire; mais lorsque ce moyen de crédit est employé dans une juste mesure; quand les banques ont un capital propre en relation avec l'importance de leurs opérations et de leurs pertes possibles; quand elles ont une réserve métallique proportionelle aux billets émis, afin d'assurer les remboursements, dans tous les cas et sans délai; quand les échéances des effets escomptés sont échelonnées de manière que les recouvrements suffisent pour effectuer certainement les remboursements exigés; quand ces effets sont des valeurs assez sûres pour qu'il ne puisse y avoir de doute sur leurs payements, vraiment il n'y a aucun danger dans la circulation du papier-monnaie, si elle est ren-

fermée dans une limite que nous indiquerons plus loin. Ce n'est pas la création de ce papier qui est dangereuse, c'est l'emploi qu'on en fait. Si les banques prennent des intérêts dans des entreprises soumises à des chances nombreuses de désastres, si elles acceptent facilement les effets souscrits par des personnes engagées, outre mesure, dans ces entreprises, évidemment elles courront les mêmes dangers que les industriels soumis aux éventualités des spéculations les plus téméraires, et les insuccès les mettront dans l'impossibilité de remplir leurs engagements. Mais, si elles se placent dans des circonstances contraires, si elles n'acceptent que la signature des négociants sérieux, prudents, ne s'exposant qu'aux chances normales du commerce et possédant d'ailleurs par eux-mêmes les moyens de couvrir ces chances, elles ne courent aucun risque, et ne peuvent faire éprouver aucune secousse au crédit du pays. En définitive, les billets de banque ne font que remplacer les valeurs commerciales en circulation, en leur donnant de nouvelles garanties et de nouvelles facilités, notamment celles d'être payées à vue, et d'avoir derrière elles une réserve métallique toujours prête à parer aux exigences du porteur. Ces facilités peuvent bien amener une création plus nombreuse et un escompte plus considérable de valeurs commerciales, mais, comme ce sont des valeurs parfaitement acceptables, reposant sur des opérations bien calculées, entreprises par des hommes honorables et solvables, le danger public ne s'est pas accru; il n'est résulté de ces créations qu'un développement plus grand du travail national.

Nous éprouvons cependant le besoin de répéter que malgré qu'il soit évident que le bon emploi des capitaux, dont les billets de banque sont la représentation, est la base fondamentale du crédit et de la solidité de ces établissements, les conditions que nous avons citées plus haut sont indispensables.

Un capital est nécessaire, parce que toute opération commerciale, quelque prudente et éclairée qu'elle soit, est soumise à des chances; des pertes sont possibles; il faut que des ressources propres puissent les couvrir. Un négociant ne mérite d'inspirer du crédit et n'est sûr de mener à bien ses affaires, qu'autant qu'il possède personnellement des valeurs supérieures aux chances qu'il court réellement; les banques sont dans une situation pareille.

Une réserve métallique proportionnelle aux billets en circulation est nécessaire, parce que ces billets étant payables à vue, si des circonstances qui altèrent la confiance publique surviennent d'une manière inopinée, si une terreur panique saisit subitement les esprits et les conduit à exiger le remboursement, en espèces monnayées, des billets en circulation, les effets à échéance ne peuvent satisfaire aux exigences des porteurs, car leur droit et leur besoin c'est d'être remboursé sans délai. La masse des remboursements immédiats qui sont exigés est en rapport avec le nombre des billets émis; la réserve doit donc être proportionnelle à leur émission.

Une autre raison doit conduire à prescrire une réserve de métaux précieux : si, pour rembourser les billets en circulation, on est forcé ou d'attendre l'é-

chéance des billets ou même de les négocier, l'escompte est nécessairement interrompu subitement et totalement au milieu d'une crise, car l'argent reçu est immédiatement employé au remboursement des billets présentés, et les billets qu'on donnerait dans les négociations nouvelles seraient ou non acceptés ou présentés immédiatement au remboursement; tandis que si une réserve métallique existe pour faire face aux remboursements, les fonds rentrés aux échéances restent en partie disponibles pour faire des escomptes utiles au commerce.

Une chose utile encore c'est de limiter les émissions des billets de banque, soit en en déterminant le chiffre absolu, soit en le rendant proportionnel au capital, en le fixant, par exemple, au triple ou au quadrule de celui-ci. Ce dernier mode paraît le plus rationnel, car si le capital doit servir à couvrir les pertes que peuvent causer les billets escomptés, il doit être d'autant plus grand que l'escompte et par suite la circulation en est plus considérable. On avouera cependant qu'une banque bien dirigée doit éprouver des pertes bien exiguës. Mais il est une autre raison qui doit engager les gouvernements à limiter les émissions des billets de banque : si cette détermination n'est pas prise, bien qu'une réserve métallique proportionnelle aux émissions soit exigée, le nombre des billets peut s'accroître dans une proportion telle que tout le numéraire du pays sera enlevé à la circulation du pays; cette circonstance peut n'avoir aucun inconvénient grave tant que la confiance dure, mais elle peut causer les plus terribles catastrophes quand

les esprits s'inquiètent; de plus, elle met le pays dans l'impossibilité de satisfaire aux nécessités les plus pressantes, quand il est obligé de faire des achats à l'étranger, chez lequel ses billets n'ont pas cours, comme lorsqu'en temps de disette il doit acheter des blés, lorsqu'en temps de guerre, il doit acheter des armes ou des objets d'approvisionnements quelconques. Nous ajouterons que lorsque les émissions sont illimitées, l'escompte devient naturellement plus facile, et les pertes deviennent plus probables.

Chacun comprend comment, malgré l'exigence d'une réserve métallique proportionelle aux émissions, celles-ci peuvent ne conserver aucun rapport avec le capital, et aller, tant que la confiance n'est pas ébranlée, jusqu'à pomper tout ce qui reste de numéraire dans le pays : des effets sont présentés à l'escompte, on les échange contre des billets; quand vient l'échéance des billets escomptés, la banque en reçoit la valeur en écus ou en billets; mais si le public a toute sécurité sur l'établissement de crédit on lui donne de préférence le numéraire parce que les billets sont plus commodes; la banque recommence de nouveaux escomptes en donnant ses billets, ou même en ne donnant rien immédiatement et en ouvrant un compte courant aux commerçants; elle donne ainsi toujours des billets ou des crédits, et reçoit en argent une partie des valeurs qui garnissent son porte-feuille et composent son actif; les remboursements ne sont guère exigés tant que règne la confiance : les écus se portent donc de plus en plus dans la caisse de la banque, de sorte que celle-ci peut absorber, en

quelque sorte, le capital métallique du pays, mettre en circulation trois fois la valeur qu'il représente, si sa réserve doit être le tiers de ses billets, ou acheter au dehors, contre argent, des valeurs qu'on ne peut vendre à jour fixe. On évite les perturbations que peut causer un tel état de chose par la limitation des émissions des billets.

On sent cependant que l'obligation d'une réserve métallique proportionnelle, et la limitation des émissions ne doivent être imposées aux banques, que lorsqu'on les considère exclusivement comme des établissements de crédit chargés de faciliter les transactions commerciales. Mais il arrive souvent que celles qui ont un caractère général, comme la banque de France, ont été instituées, en partie, pour faciliter les opérations financières de l'État. Celui-ci concède à ces grands établissements son droit régalien de mettre en circulation les signes représentatifs de la richesse, ou de battre monnaie, en quelque sorte; en retour, il exige un concours efficace, dans les moments où il éprouve des besoins urgents. Parfois, au milieu des circonstances politiques difficiles, le trésor public n'obtient pas. par les contributions régulières, les ressources nécessaires; parfois pour équiper une flotte, préparer une expédition, il a l'obligation de trouver promptement et secrètement des sommes considérables. Les banques générales lui viennent alors en aide. Si les émissions de billets étaient limitées, si le dépôt métallique ne pouvait être employé, elles se trouveraient dans l'impossibilité de le tirer des embarras dans lequel il se trouve. Pour cette cause la banque de

France n'est pas tenue d'avoir une réserve métallique proportionnelle, et n'est pas limitée dans ses émissions. C'est la sagesse de l'administration qui doit suppléer aux précautions dont on a dû s'affranchir. Mais, malgré l'esprit de prévoyance le plus sûr, les banques se trouvent quelquefois réduites ainsi à ne pouvoir opérer les remboursements exigés. C'est ce qui arriva à la banque de France, en 1805.

Outre les obligations dont nous avons parlé, on a regardé comme une garantie nécessaire d'empêcher, qu'en totalité ou en partie, le capital ne soit converti en valeurs plus ou moins solides, comme des rentes sur l'État, qui doivent inspirer toute confiance, mais qui pourtant ne valent pas des lingots ou des écus. On dit que les banques ont pris l'engagement de compter de l'argent aux porteurs des billets ; c'est de l'argent qu'elles doivent avoir, à un moment donné, à toute réquisition ; posséder des rentes, ce n'est pas avoir des sommes liquides : les ventes peuvent être difficiles, impossibles ; elles peuvent, dans les moments difficiles, augmenter la crise en dépréciant les effets publics ; elles peuvent, par la baisse des cours, faire éprouver des pertes, diminuer ainsi la somme destinée à couvrir les chances de faillites ; or nous avons dit que le taux du capital avait été calculé de manière qu'il était nécessaire dans son intégrité pour offrir toute sécurité. On ne peut donc lui faire éprouver d'autres chances de diminutions que celles qui ont été calculées devoir être le résultat des escomptes mêmes.

Quelques personnes ne tiendront pas grand compte de cette considération, parce que dans une banque bien

organisée, le capital est toujours plus grand que ne l'exige la chance des pertes. Mais il est d'autres raisons qui engagent à conserver le capital disponible s'il est placé d'une manière fixe, la réserve métallique a été fournie par les billets à échéance; le capital n'a servi qu'à engager l'opération; quand on a escompté les premiers effets, on les a payés en billets, et, à chaque escompte, on a pris sur le capital, la réserve égale au tiers des billets. Mais aux échéances, si on a reçu de l'argent, on le fait servir à remplacer le capital, et celui-ci est placé en dehors des opérations de la banque. Il résulte de cet état de choses, que pour rembourser les billets en circulation, il faut toute la réserve métallique, et de plus, l'intégralité des sommes que doit donner le portefeuille. Il faut attendre l'échéance de tous les effets escomptés ou vendre les valeurs représentant le capital, et nous avons vu que cette vente pouvait avoir des effets désastreux.

On doit dire toutefois que ces inconvénients sont moins graves quand l'émission des billets est limitée que lorsqu'elle ne l'est pas; et lorsque le taux de la réserve métallique est fixée, au lieu de ne l'être pas. Quand aucune limite n'est imposée à l'émission, qu'aucun chiffre n'est fixé pour la réserve, il est bien préférable de voir le capital en valeur naturellement et périodiquement remboursable.

Pour que la solidité de la banque soit à toute épreuve, nous n'avons plus qu'une condition à indiquer : la quotité de la réserve métallique a été fixée sur la probabilité des demandes des remboursements des billets ou des sommes dues en compte courant,

qui, comme les billets, ne peuvent être exigés, à ce qu'on présume, que partiellement et successivement. Il est évident que la loi des probabilités serait altérée, si, parmi les comptes courants, il en était un qui fût immense, comme celui qui peut être établi en faveur de l'État, qui pourrait exiger payement immédiat; il est vrai que celui-ci a un trop grand intérêt à conserver intact le crédit de la banque, pour qu'il ne lui donne pas le temps nécessaire pour faire honneur à ses engagements; mais de grandes nécessités peuvent peser sur l'État lui-même; il faut en tenir compte, d'autant plus que l'État est vraisemblablement en relation avec une banque dont l'émission est illimitée, dont la réserve n'est pas fixée.

Lorsque les banques ont observé ces conditions, lorsqu'elles ont un capital suffisant pour couvrir les chances de perte peu nombreuses dans les opérations sagement faites, et que ce capital n'a à subir que les pertes causées par les opérations mêmes; lorsqu'elles ont une réserve métallique proportionnelle, dont l'élévation est d'autant plus grande, que leurs billets fractionnés représentent des sommes plus petites, et qu'elles ne sont exposées à d'autres demandes de remboursements que ceux qui sont déterminés par la règle des probabilités ordinaires, on ne trouve que des avantages dans ces établissements de crédit.

Nous sommes donc bien loin de vouloir nous opposer à la circulation du papier-monnaie, et de faire des efforts pour qu'il ne vienne pas remplacer le numéraire, dans une limite aussi large que le comporte la sécurité des transactions commerciales. Mais cette

transformation n'a aucun rapport avec l'abandon de la protection : si vous pouvez remplacer une certaine portion du numéraire circulant par du papier, faites-le ; mais ne donnez pas votre capital pour obtenir des marchandises étrangères en renonçant au système protecteur ; car en restant désarmé, vous ferez fermer vos ateliers ; et quand vous aurez suspendu votre production, vous ne reprendrez pas vos travaux ; ce n'est pas passagèrement que vous laisserez écouler vos richesses, mais jusqu'à épuisement. Oui ! on commettrait une très-grave erreur en pensant que, parce que l'argent est abondant, il faut en faciliter l'exportation en achetant aux étrangers les produits que nous fournissent nos fabriques, en anéantissant le travail national, en frappant de mort les populations laborieuses : on ne peut rencontrer dans ce système que désastres et affaiblissement ; et ces désastres, causés par les innovations si recommandées, seront d'autant plus grands et plus difficiles à supporter, que le numéraire était relativement plus abondant.

En effet, voyez dans qu'elle situation la France se trouve : vous dites que l'argent est en trop grande quantité en ce pays, qu'il est nécessaire d'en exporter une certaine masse. Mais si l'argent est surabondant, il doit être à très-bas prix, et nonobstant cette relation, les Anglais, qui possèdent moins d'espèces métalliques, chez lesquels conséquemment l'argent doit être plus cher, peuvent cependant fournir le plus grand nombre des produits manufacturés, à meilleur marché. Quelle distance il y a donc entre la faculté productive des deux peuples, et quelle immense perturbation amè-

nera le régime de la liberté ! combien sera profonde et générale la stagnation de la production ! combien sera difficile la reprise des travaux. C'est une révolution radicale dans laquelle presque l'universalité des producteurs sera enveloppée, et après la destruction de ce qui existe, une supériorité infinie pèsera d'une manière incessante sur ceux qui voudront entreprendre une restauration du travail et paralysera à jamais leurs efforts.

Il est d'autres voies qu'il faut suivre, si l'on reconnaît que l'emploi de l'argent, en surabondance, est un embarras et une dépense inutile. Il faut fonder les établissements de crédit et leur donner toute l'extension que réclament les besoins du commerce, et qui est compatible avec la sécurité ; il faut diviser les billets, comme le demandent les nécessités des circulations diverses, en se persuadant bien que c'est le caractère sérieux des escomptes qui les ont mis en circulation, plus que leur forme et leur taux, qui donnent la garantie la plus certaine au public : l'argent sortira alors, sans effort, de la circulation, sans perte pour personne, et au grand avantage du public ; il cherchera et trouvera sûrement un emploi plus utile que celui qu'il avait quand il était l'unique signe représentatif de valeurs, et un moyen surabondant d'échanges. Vous n'avez pas l'obligation de le donner pour des marchandises ; vous pouvez, en le donnant aux nations qui en manquent, obtenir des titres qui donnent des revenus réguliers. Vous pouvez encore lui trouver un emploi avantageux, en le substituant, pour le plus grand nombre des usages, à d'autres mé-

taux plus vils, et plus embarrassants, comme le cuivre, dont la circulation paraît pouvoir se réduire à des proportions minimes chez les nations civilisées, au moyen de combinaisons variées et par la multiplication des pièces d'appoint en argent. Que si vous jugiez qu'il faut conserver en grande proportion les expèces métalliques dans la circulation, en évitant cependant de surcharger de grands poids ceux qui les emploient; il faudrait rechercher si la valeur relative donnée par la loi à chacun des métaux précieux admis à représenter les valeurs, ne fait pas exclure le plus commode, celui qui a le plus de valeur, eu égard à son poids. En France on a admis, outre le cuivre qui sert d'appoint, deux monnaies légales, une d'or et une d'argent, et on a dû alors fixer d'une manière officielle et permanente la valeur relative de ces deux métaux. Pourtant leur valeur relative, comme celle de deux choses quelconques, peut varier sans cesse. Par exemple, si la production de l'argent dépasse beaucoup celle de l'or, le premier de ces métaux, devenu plus abondant, plus offert, perdra de sa valeur. Mais la loi a attribué à un poids d'or une valeur égale à un autre poids d'argent; dès l'instant que la valeur du premier est descendue, ou, ce qui est la même chose, dès que la valeur du deuxième est augmentée, il sera exporté, puisque la loi ne lui reconnaît qu'une valeur inférieure à celle qu'il a réellement. Les payements obligatoires ne peuvent plus être faits avec l'or; si on l'emploie encore, c'est avec la réserve d'un bénéfice de change.

Mais nous ne devons pas traiter de ces questions ici; elles sont réellement étrangères au point qui nous oc-

cupe ; nous y revenons. Si le capital métallique est trop abondant, il y a des moyens rationnels et sûrs de le mettre en harmonie avec les besoins de la circulation. On ne peut trouver, dans sa relation avec les besoins de l'industrie, des raisons pour enlever à celle-ci la protection qui la couvre et dont elle ne peut se passer ; on ne peut trouver, dans l'abondance du numéraire, un motif de suspendre l'action des lois protectrices, sous prétexte que, lorsqu'on aura fait sortir l'argent, dont la masse était surabondante, on verra bientôt tous les travaux suspendus renaître à l'aide d'une cherté relative du métal qui est la mesure des valeurs.

Nous avons vu que la régénération des industries de la France, dont les moyens de production sont plus dispendieux que ceux de ses rivaux, ne sera pas possible ; nous avons vu que celles qui n'ont pu lutter quand elles étaient en pleine activité, soutenues par des ouvriers exercés, des machines entretenues, des capitaux réunis, une clientèle formée, ne pourraient sortir de leurs ruines quand elles auraient délaissé tous ces avantages, et qu'au contraire leurs rivaux auraient augmenté leur puissance de production, auraient accru leur richesse par leurs nouveaux débouchés, auraient perfectionné leurs instruments de travail et développé leur habileté par leur activité même.

Ainsi, il est manifeste pour tous les yeux que dans les conditions au milieu desquelles se trouve la France, l'annulation de notre système protecteur détruirait le plus grand nombre de nos industries ; que les industries, qui survivraient au grand désastre qui frapperait le travail national, seraient insuffisantes pour répa-

rer les pertes que nous aurions faites; que peut-être elles éprouveraient elles-mêmes une réduction ; qu'enfin la destruction de nos grandes industries ne serait pas temporaire; elles ne renaîtraient pas par l'effet d'un changement dans la relation des capitaux : la destruction serait définitive, la ruine serait consommée. Il y a là des raisons plus que suffisantes pour repousser les théories absolues du libre-échange. Il y en a d'autres qui viennent ajouter leur force à celles qui viennent d'être présentées; nous avons à les présenter dans l'ordre que nous avons déjà indiqué.

CHAPITRE VII.

EFFETS DU LIBRE-ÉCHANGE SUR LE PERFECTIONNEMENT ET L'EXTENSION DU TRAVAIL EN FRANCE.

Nous venons de voir qu'il est véritablement impossible de conserver le travail actuel de la France sans maintenir le système protecteur : le plus grand nombre de nos industries ne pourraient soutenir la lutte avec les étrangers, et celles dont la supériorité est réelle ne pourraient ni produire assez, ni vendre en quantité suffisante, pour suppléer à la perte des autres. Ces nombreuses industries, dont l'activité serait immédiatement suspendue, seraient condamnées à une ruine définitive; la cause qui aurait agi sur elles conserverait une intensité d'action toujours nouvelle; elles ne pourraient se réorganiser et renaître : cela a été démontré.

Mais en supposant que l'abandon du système protecteur n'amenât pas de tels désastres, nous avons vu qu'on pourrait avoir encore des raisons de ne pas renoncer à la protection : elle peut servir, par exemple, à perfectionner le travail national et à l'étendre.

Si par des tarifs protecteurs on peut faire arriver nos industries au degré de perfection qu'on remarque chez nos rivaux, si l'on peut donner à nos ouvriers le temps d'acquérir l'habileté qu'on n'obtient que par une longue pratique, il est évident qu'il faut les conserver. On éviterait ainsi ces immenses perturbations qui accompagnent les modifications profondes dans la législation des douanes; ces pertes de capitaux, ces frais de transformation industrielle, ces malheurs individuels qui sont causés par le changement de profession. On arriverait, sans secousses et sans souffrances, à faire disparaître même les sacrifices qu'on s'imposait en établissant les droits, puisqu'on parviendrait à produire avec perfection et à rendre les droits inutiles. En même temps on aurait mis l'industrie française dans une plus grande indépendance de la volonté et des chances commerciales des autres pays; on aurait donné plus de variété à ses travaux, et par suite on aurait rendu leurs perfectionnements futurs plus faciles; car c'est par un concours universel, un appui mutuel, des exemples donnés et reçus, une émulation constante, que les industries arrivent à l'apogée de leur force productive. Il est donc bon de favoriser par une protection bien calculée l'amélioration du travail : on obtient ainsi des avantages certains.

Mais c'est surtout pour donner de l'extension au travail national, pour conquérir de nouveaux moyens d'occupation pour les populations exubérantes, qu'on a bien souvent eu recours aux tarifs protecteurs; quand les productions existantes ne peuvent prendre un accroissement suffisant, ou surtout quand elles ne peu-

vent vendre assez des objets qu'elles créent pour payer les choses utiles qu'on désire, on fait naître une industrie nouvelle pour les fabriquer directement. On la fait même surgir alors qu'on aurait pu payer les produits étrangers au moyen des productions regnicoles existantes, parce qu'on peut développer deux industries au lieu d'une, l'industrie nouvelle et celle des travailleurs chargés d'approvisionner les nouveaux producteurs. Cette conquête a lieu au moyen d'un sacrifice seulement temporaire, si, par la protection, on peut porter l'industrie nouvelle au degré de perfection qu'elle comporte.

Nous savons que c'est particulièrement quand il s'agit de décréter une protection non encore admise dans les lois que les libres-échangistes se soulèvent et se récrient. Pour nous, malgré leurs vives insistances, nous pensons qu'il faut parfois favoriser la création d'industries nouvelles : il le faut parce que, souvent, travailler à les constituer ce n'est pas seulement donner de l'extension à son travail, c'est seulement conserver celui auquel on se livre. Les produits nouveaux, en effet, peuvent se substituer aux produits anciens ; ils les remplacent, ou lorsqu'ils ont une analogie évidente avec ces derniers, ou lorsqu'ils satisfont aux mêmes usages, bien qu'ils soient tout à fait différents, ou même lorsque leur emploi n'a rien de semblable : lorsque le coton, nouvellement introduit en Europe, se présenta sous forme d'*Indiennes*, de *Perses*, de *Nankin*, ou que livré à l'état brut aux travailleurs de la vieille Europe, il devint dans leurs mains un des éléments les plus essentiels de la filature et du tis-

sage, n'est-il pas évident qu'il vint se substituer, en partie, aux étoffes de toute nature qui servaient antérieurement à l'habillement, à l'ameublement, etc. ? Plus récemment, quand la filature à la mécanique fut inventée, ne dut-elle pas produire la destruction parmi nous, au profit des étrangers, de la filature du coton, de la laine, du lin, qui s'opérait à la main dans nos villes et nos campagnes? Ne pas favoriser l'établissement des nouveaux métiers sur notre territoire, n'était-ce pas nous priver d'une antique production? Si les substances avec lesquelles on constitue les boissons chaudes peuvent, sans entraves aucunes, s'introduire sur nos marchés, n'est-il pas certain qu'elles feront une concurrence très-grande aux boissons fermentées, avec lesquelles elles n'ont qu'une analogie bien éloignée? Lors qu'enfin un élément absolument nouveau et tout à fait sans ressemblance avec les autres s'introduit dans la consommation, par cela seul qu'il y vient prendre place, n'altère-t-il pas la position des autres produits, puisque les dépenses des individus et des nations sont bornées? ce que l'on donne à l'une est fréquemment enlevé aux autres; un usage qui s'introduit fait disparaître un usage longtemps adopté: ainsi, quand il semble que par la protection on acclimate des fabrications nouvelles et qu'on étend le travail, on ne fait que remplacer des fabrications qu'on possède déjà et qui vont disparaître.

Mais il serait vrai que les produits nouveaux ne modifieraient pas les anciennes consommations, qu'il faudrait encore favoriser les créations d'industries qui se révèlent au génie des producteurs; il faut

qu'un peuple arrive au degré de puissance qui lui est réservé, en s'initiant à toutes les merveilles qu'enfante l'esprit d'invention ; il doit désirer acquérir tout ce qu'il peut avoir de force et d'influence : d'ailleurs, en ces temps de ferveur industrielle, quand tout grandit et progresse dans le monde, les nations doivent marcher sous peine d'être promptement devancées, et de devenir, sans avoir rien perdu, relativement inférieures. Il faut donc, par une protection bien entendue, faire développer les germes de travaux inconnus, ou accroître les anciens travaux qui se rajeunissent et prennent essor par d'ingénieuses transformations : on peut par ce moyen accroître son travail aussi bien qu'en s'adonnant à des créations toutes nouvelles. Ainsi, quand on protégea les filatures diverses, non-seulement on s'opposait à la disparition d'un genre de produits, mais il était de la nature des produits modifiés de prendre une extension immense ; on préparait conséquemment de l'ouvrage pour une énorme quantité de bras.

Nous pensons donc que les nations soigneuses de leur grandeur doivent songer à s'approprier la création des objets qu'elles peuvent confectionner avec quelque avantage, dussent-elles accorder une protection aux industries naissantes. Quand il s'agit de fabriquer des produits qu'elles achetaient avec leur capital, elles obtiennent deux travaux nouveaux, elles conquièrent deux bénéfices, celui fait par les nouveaux travailleurs, celui fait par les ouvriers chargés de les approvisionner de toutes choses. Quand il s'agit de produits qu'elles achetaient avec leurs produits, il y a en-

core avantage possible, on peut encore conquérir un travail, celui des producteurs de récente création, lesquels exigent d'ailleurs, pour leur approvisionnement, les objets qu'on aurait exportés. Enfin, outre le travail direct obtenu par la protection, on gagne tous les travaux qui ne pouvaient naître que secondairement, ceux dont les premiers étaient les précurseurs nécessaires, car il en est des œuvres des mains comme des pensées, les unes enfantent les autres : ainsi on n'aurait jamais produit de fines mousselines, si l'on n'avait protégé les calicots; on n'aurait point construit des métiers perfectionnés ou de puissantes machines, si l'on n'avait d'abord construit de vulgaires outils ou les simples éléments de la mécanique; on ne peut arriver à fabriquer les choses parfaites sans s'exercer à la confection des produits grossiers qui les préparent.

L'expérience de toutes les nations nous apprend que cette voie est celle de la prospérité; nous en voyons qui sont en décadence par l'effet de la liberté du commerce, nous n'en voyons pas qui soient tombées par la protection.

Ce qui a été fait parmi nous dans le passé, doit nous servir d'exemple dans l'avenir : les succès obtenus sont une garantie de ceux qui sont promis à notre persévérance.

Les plus belles industries ont été acquises par ces procédés : si Henri IV, à l'exemple de ses prédécesseurs, et malgré Sully, n'avait accordé des encouragements à la plantation des mûriers, peut-être la France ne posséderait-elle pas l'art de fabriquer les magnifiques soieries dont elle a droit de s'enor-

gueillir ; si Colbert n'avait protégé les manufactures et le commerce du beau royaume de Louis XIV, on est bien en droit de croire qu'ils n'auraient pu soutenir la guerre de concurrence que leur faisaient les industrieuses cités de la Flandre et de l'Italie, qui dans le moyen âge s'étaient élevées à un si haut degré de splendeur par la restauration ou l'invention des arts. Ainsi la France acquit l'art de fabriquer les draps fins ; ainsi, dans ces derniers temps, elle naturalisa chez elle une espèce de troupeaux qui n'avait appartenu qu'aux contrées méridionales, et s'éleva au-dessus de toutes ses rivales dans les fabrications des tissus légers qu'on nomma *mérinos*, à cause du genre de laine qu'on emploie dans leur confection ; ainsi, dans une des branches de l'industrie cotonnière, qui semblait plus spécialement réservée à l'Angleterre, elle laissa loin d'elle l'Europe entière, qui ne peut atteindre à l'élégante magnificence des tissus de Mulhouse. Nous ne pouvons nous empêcher de citer encore une fois un exemple étonnant des effets de la protection, qu'il était réservé à notre siècle de montrer : la fabrication du sucre de betterave ne donnait que des pertes lorsque les produits tropicaux se vendaient 5 fr. la livre sur les marchés de l'empire ; elle languit longtemps sous la restauration, quand elle était exempte des droits élevés qui pesaient sur les sucres coloniaux, et qu'elle pouvait profiter des primes énormes données aux sucres exportés après raffinage. A force d'étude, d'efforts opiniâtres et courageux, elle en est venue à lutter à armes égales avec le sucre de nos Antilles, et à dépasser le sucre de Bourbon. C'est par ces moyens

que des industries nouvelles sont nées sur le sol de la France ; que des citoyens plus nombreux ont pris un rang utile dans la famille française, et se sont inscrits parmi les défenseurs immédiats de notre nationalité. Peut-on dire que les choses utiles qu'ils nous ont données eussent pu être achetées par nos produits si peu nombreux et si peu faciles à vendre, en grandes quantités? Peut-on dire que si nous les avions payées avec des produits français, nous aurions créé ces produits en quantités suffisantes pour compenser et le travail des nouveaux producteurs et le travail des populations occupées à façonner les objets qu'ils doivent recevoir en échange et consommer? N'aurions-nous pas plutôt versé simplement sur les marchés étrangers les marchandises qui servent à payer les producteurs qui ont été amenés à la vie par la protection, par conséquent n'aurions-nous pas absolument perdu ces derniers? L'étude que nous avons faite de la situation de la production française ne peut laisser aucun doute à cet égard.

Il est donc parfaitement évident que le système qu'a suivi notre pays a été signalé par des progrès qui eussent été impossibles sans lui. Il est évident que la protection a favorisé l'extension du travail national et son perfectionnement, et qu'on doit en attendre des perfectionnements plus considérables encore.

CHAPITRE VIII.

EFFETS DU LIBRE-ÉCHANGE SUR LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL EN FRANCE.

Parmi les motifs qui, indépendamment de la nécessité de conserver dans son intégrité la quantité du travail national, militent, en certains cas, en faveur du maintien du système protecteur, nous trouvons, au premier rang, l'obligation de conserver aux travailleurs une équitable rémunération. C'est maintenant pour toutes les grandes nations industrielles une grave question, que celle qu'on désigne sous le nom d'*organisation* du travail, qui a pour but d'assurer à chaque ouvrier un salaire rémunérateur de son labeur, de donner à chaque homme la possibilité de vivre par l'utilisation de ses facultés. Le dénûment, la misère, le paupérisme, ont fait des progrès effrayants au sein des peuples qui se distinguent par la magnificence et l'irrésistible puissance de leur industrie; on se demande si, dans l'ère actuelle, sous la loi de la liberté, le dénûment, l'abandon, l'horrible indigence, feront plus de ravages que dans les temps antiques, quand

un droit, disons une usurpation acceptée, permettait que l'homme possédât, exploitât, absorbât l'homme, à son profit.

Nous dirons franchement que nous ne pensons pas qu'on trouvera jamais un système social qui fasse disparaître les affligeantes et mortelles privations qui pèsent sur les sociétés : ces maux sont inhérents à la nature humaine. Il n'est point prouvé que l'emploi des facultés physiques ou morales de tout individu suffise à le faire vivre; ou plutôt il est parfaitement démontré qu'il se trouve des êtres assez déshérités, assez débiles, sous tous les rapports, pour qu'il leur soit impossible de pourvoir à leurs besoins si multipliés en certaines contrées. Il est malheureusement bien démontré aussi que la puissance sociale, bornée dans ses ressources, ne peut accorder un secours efficace à l'énorme quantité de malheureux qu'elle doit soulager : les maux qu'enfantent l'infirmité corporelle, l'ignorance et le vice, infirmités morales plus redoutables que les défauts du corps, sont si nombreux qu'il n'y aura jamais de pouvoir humain qui puisse entreprendre avec succès de les guérir tous, et, chose triste à constater, à mesure que la sollicitude publique se préoccupe des moyens de venir en aide à ceux qui souffrent, leur nombre s'accroît; si grandes que soient les ressources qu'on met à leur disposition, plus grand est le nombre de ceux qui demandent à en profiter : aussitôt que des moyens d'exister se produisent, ceux qui se présentent pour en user se multiplient plus que ces moyens mêmes. Il faut vraiment désespérer de trouver sûrement, et toujours et partout, la possibilité de nourrir tous ceux qui ont faim, de vêtir

ceux qui ont froid ; la puissance productive du travail de la société est limitée, la multiplication des individus n'a pas de bornes ; elle grandit dans une progression géométrique ; elle n'est arrêtée que par la volonté humaine ou par le besoin dont les inexorables décisions font ce que la volonté n'a pas fait, et retranchent, sans pitié, ceux que ne peuvent soutenir les secours individuels ou gouvernementaux.

Mais s'il n'est aucune combinaison sociale qui puisse jamais nous affranchir de cette loi universelle et constante, si une condition pénible est infligée à notre race, s'il est vrai que, dans le sens absolu, la puissance publique n'arrivera pas à garantir le travail et la vie, nous devons d'autant plus nous efforcer, par tous les moyens, d'adoucir les rigueurs de notre passage sur la terre : nous devons tous savoir que celui qui ne peut plus vivre dans la société doit se révolter contre les obligations de la société. Elle sera donc menacée le jour où ses membres ne trouveront plus dans l'association les moyens de se sustenter ; la guerre entrera dans son sein avec la famine. La politique aussi bien que l'humanité nous commandent donc de secourir nos semblables ; les prescriptions religieuses, l'instinct moral, et aussi la sécurité et l'honneur de l'État nous en font un devoir. La charité particulière doit être conviée, à tous instants, à contribuer au soulagement des misérables, et la loi, la loi plus puissante que toutes les volontés, plus féconde que toutes les œuvres de bienfaisance, doit s'efforcer d'empêcher les infortunes de naître ; elle doit défendre les citoyens contre cette multitude de douleurs qui les assiégent ;

elle doit atténuer l'action de la pénurie, de la pauvreté, quand elle commence à se faire sentir ; elle doit atténuer les effets de la concurrence effrénée qui surgit parmi les hommes.

La concurrence intérieure est devenue illimitée en France depuis l'abolition des corporations, des maîtrises, des jurandes, des douanes, qui séparaient les provinces. Si nous avons à chercher des combinaisons qui mettent les faibles à l'abri de l'avidité des forts, il ne peut assurément être question de rétablir toutes ces institutions d'un autre âge, qui avaient pu être d'un grand secours, lorsque les travailleurs, ces fils du sol, isolés en face des conquérants et de leurs héritiers féodaux, avaient à se défendre sans cesse contre les spoliations de toutes formes, de tous instants. Quand les choses et les hommes étaient devenus la proie du vainqueur, que le travail et le droit de produire n'étaient plus qu'une concession du maître, il fallait bien qu'une ligue unît les ouvriers qui devaient créer la société industrielle des temps modernes, et fonder l'ordre démocratique, dont l'avénement définitif a été signalé au monde par les événements retentissants de 1789. Mais cette organisation utile, à un point de vue, nécessaire pour conquérir la liberté, renfermait elle-même un trop grand nombre d'abus, constituait trop de priviléges pour les uns au détriment des autres, consacrait trop l'immobilité, s'opposait trop énergiquement aux progrès sollicités par le siècle ; elle devait disparaître. On ne pourrait plus interdire aux producteurs l'accès de divers genres de travaux, ne les laisser embrasser une profession que sous le bon plaisir de ceux qui s'y

adonnent déjà; on ne pourrait plus fixer les procédés des arts, la forme et la nature de leurs produits; on interdirait les innovations au génie qui se refuse à suivre les sentiers battus.

L'État a trouvé un avantage inappréciable dans la destruction des entraves qui gênaient l'exercice de tous les métiers : la concurrence entre les membres d'une même nation, qui peuvent s'enrichir diversement, mais toujours pour le plus grand bien de la nation, produit une somme d'avantages plus grande que la somme des inconvénients.

Cependant, puisque la lutte qui s'établit entre des concitoyens a des résultats nuisibles, il faut s'efforcer de les atténuer; il faut tenter de faire disparaître les plus graves; on ne peut supporter que le mal aille jusqu'à l'excès. La France a fait plus qu'aucun autre pays pour assurer à tout individu la plus égale répartition des biens sociaux; ses codes sont les plus équitables qui aient été écrits par la main des hommes. Mais à quoi lui serviraient-ils, si elle en laissait détruire les effets? Qu'importe que par la libéralité de ses institutions elle ait permis au plus grand nombre des citoyens d'arriver à une situation aisée et honorable, si elle souffre que la concurrence extérieure vienne détruire ce qu'elle a fait? Pour jouir des bienfaits de sa constitution, elle doit interdire aux pays, dans lesquels les droits de l'humanité sont méprisés, de réduire ses populations au même degré d'abjection qui a dégradé les leurs. Elle ne peut suivre, dans les tentatives de produire au plus bas prix, les pays à esclaves, ceux dont la loi sociale maintient le servage, ceux qu'un pou-

voir absolu ou une avide aristocratie taille à merci et volonté, ceux dans lesquels les classes riches exploitent les pauvres sans miséricorde.

Si le Brésil ou les colonies espagnoles maintiennent les noirs en esclavage, ce n'est pas une raison pour que nous conservions éternellement cette odieuse institution dans les nôtres, que nous nous abstenions de protéger notre sucre d'une manière suffisante, s'il est produit plus chèrement par des mains libres.

Si la Russie perpétue le servage dans ses provinces que baigne la Baltique ou la mer Noire, la France ne peut, pour livrer le blé à aussi bas prix, attacher de nouveau ses paysans à la glèbe et se reporter bénévolement au temps de féodalité et de barbarie.

Si le pacha d'Égypte, sans choquer la foi musulmane, se rend propriétaire exclusif du sol que fertilise le Nil, s'il s'attribue l'universel monopole de tous les produits de cette terre féconde, nous ne pouvons, pour produire les graines oléagineuses à bon marché, changer le caractère de la propriété dans le royaume très-chrétien.

Si l'Anglais, au génie aristocratique, livre toute la surface de son territoire à quelques familles, en immobilise la possession dans leurs mains, en empêche la division, et consacre ainsi l'existence de la grande culture, nous ne nous imposerons pas l'obligation d'abolir notre droit civil et l'égalité des partages, nous ne proscrirons pas la petite culture qui donne moins de produits disponibles, qui, par conséquent, fournit plus chèrement les denrées vendues, mais qui donne plus de travail, qui nourrit et attache au sol un

plus grand nombre d'individus robustes, moraux, amis de l'ordre, prévoyants et économes, qui sont moins pourvus d'objets de luxe, peut-être, mais, en définitive, sont plus heureux, qui habitent une demeure moins vaste, moins ornée, mais qui en sont propriétaires.

Si la Grande-Bretagne régit la propriété mobilière comme la propriété foncière, si ses habitudes et ses lois favorisent l'accumulation des capitaux indivis dans la main des aînés, si ses manufacturiers, aux grands besoins physiques, exploitateurs par essence, n'apercevant que leur but matériel, tirent de leurs ouvriers tout ce que le nombre exagéré, l'imprévoyance, l'immoralité de ces derniers permet d'en tirer, nous ne pouvons les imiter. Ils les mènent sans pitié jusqu'au dernier terme du dénûment possible, sauf à les soutenir par les dons de la charité publique : accepter de pareils errements ce serait bouleverser de fond en comble le sens moral de la France, son organisation sociale, sa valeur, son caractère et sa puissance dans le monde. Quand on viendra demander dans notre parlement de réduire à dix heures de travail effectif la tâche des ouvriers, nous ne pourrons être contraints à répondre, ainsi que le faisait le premier ministre de la Grande-Bretagne : « Une pareille mesure placerait dans une condition inférieure l'industrie, nous ne pouvons l'adopter. » Quand une loi est sollicitée par l'humanité, il faut l'accepter lors même que la production en serait diminuée; il ne faut pas immoler les producteurs pour sauver les produits.

Si les Américains, calculant toutes les chances des sinistres, trouvent qu'il est économe d'employer

de mauvais navires, des machines défectueuses, des équipages insuffisants; s'ils estiment que la part des naufrages et des explosions ne vaut pas la dépense qu'on ferait pour constituer d'excellents armements; si, pour aller vite et à peu de frais, ils épargnent l'argent et dépensent les hommes, nous ne pouvons nous imposer ce mépris de la vie de nos semblables, et, s'il faut réglementer la navigation, pour sauver quelques individus que l'âpreté du gain sacrifierait, dût cette réglementation rendre le fret un peu plus cher, il faut oser entreprendre cette tâche laborieuse. On ne saurait s'abandonner à la discrétion des spéculateurs, et si le système protecteur doit être la conséquence des mesures qui seront prises, s'il devient nécessaire pour qu'on fasse aux citoyens la situation que l'intérêt public et l'humanité exigent, il n'est pas permis de le repousser.

Nous voyons donc que le bien-être relatif qu'on veut donner aux travailleurs, que la rémunération qu'on veut leur assurer, que les conditions sociales dans lesquelles on veut les faire vivre, font une loi de se garantir de l'invasion des produits des nations chez lesquelles on pratique l'oubli de tous les principes qui doivent être sacrés dans les sociétés. Pour se mettre à l'unisson avec elle, il faut tirer du travail de l'homme tout ce qu'il peut produire, il faut asservir l'ouvrier à une tâche quotidienne de 14, de 16 heures même, incessante, dure, épuisante; il faut unir à sa chaîne des femmes chétives et de pauvres enfants; il faut exténuer les adultes, arrêter la croissance des jeunes gens; il faut les vouer aux maladies, à la souf-

france, à des difformités, à une vie horrible; il faut que les travailleurs, toujours plus nombreux que le travail ne l'exige, viennent à l'envi, au rabais, mettre leur énergie, leurs facultés, leur vie, à la merci des entrepreneurs d'industries, demandant un salaire de moins en moins élevé, n'exigeant que ce qui est nécessaire pour ne pas mourir, et ne l'obtenant pas, puisqu'il en est, et beaucoup, qui meurent à la tâche, qui meurent de faim, qui meurent d'épuisement, qui meurent de maladies par faute d'argent, faute de soins, faute de lumières; ils meurent, et sont bientôt remplacés par d'autres hommes destinés à mourir comme eux, trop fatigués, nourris trop peu. On entre ainsi avec ses rivaux dans une lutte impie : c'est à qui sacrifiera le plus d'hommes au travail; nous ne pouvons accepter une telle situation. La France, qui s'est, pour ainsi dire, vouée au culte de l'égalité, qui a pris pour règle suprême de sa constitution les droits impérisables de l'homme, plus que toutes les autres a besoin, pour conserver la répartition équitable des éléments de la richesse générale, de défendre sa production des assauts que lui livreraient les pays dont les gouvernants peuvent vendre les denrées à bas prix, parce qu'ils ne laissent presque rien aux agents du travail.

Elle doit obéir à d'autres nécessités encore : nous en continuons l'examen, et nous allons parler de la faculté qu'elle doit se conserver de choisir l'espèce de travail qui convient le mieux à sa situation.

CHAPITRE IX.

EFFETS DU LIBRE-ÉCHANGE SUR LE CHOIX DU TRAVAIL EN FRANCE.

Nous avons vu que le principal argument des libre-échangistes était qu'on n'achetait les produits de l'étranger qu'avec des produits, que si une industrie tombait par les efforts de la concurrence étrangère, une autre prendrait sa place, acquerrait de l'extension, et fournirait les objets qu'il faut donner en échange au dehors; un travail plus fructueux serait substitué à un travail moins lucratif; on ne ferait que gagner. Nous avons montré ce qu'avait de faux cette assertion absolue; mais en la tenant pour complétement vraie, il ne faudrait pas encore adopter la conséquence qu'on a formulée, il ne faudrait pas nécessairement subir la liberté. La substitution d'une industrie à une autre n'est pas indifférente; on ne s'occupe que de la quantité brute de la production; c'est un tort grave : un travail ne vaut pas, pour une nation, toute espèce de travail, chaque occupation a des qualités et des résul-

tats différents ; c'est ce que, pour notre compte, nous ne devons pas oublier.

Il importe grandement à la prospérité et la gloire de la France qu'elle puisse faire le choix qui convient le mieux à sa position. Il est des professions lucratives, il en est d'autres qui le sont peu ; il en est qui sont insalubres, il en est d'autres qui donnent au corps plus de vigueur ; il en est qui laissent engourdies les facultés intellectuelles, il en est de privilégiées qui accroissent la puissance du génie créateur ; il en est qui tendent à démoraliser les classes ouvrières, il en est d'autres qui conservent leur pureté, leur simplicité, leur prévoyance et toutes les qualités qui les mettent à l'abri des passions ruineuses et abrutissantes ; il est enfin des industries qui donnent aux hommes des qualités spéciales qui sont indispensables à la grandeur et au salut des peuples. Eh bien ! croit-on qu'on a tout fait quand on a dit : Quittez le travail, vous en aurez un autre ; abandonnez les occupations qui assurent aux populations une position élevée, qui les rendent morales, intelligentes, robustes, fières, heureuses, propres à tous les emplois que réclameront la dignité et la force du pays, et en récompense vous trouverez un travail mal payé, énervant les facultés de l'âme comme celles du corps, et rendant les citoyens impropres à la défense du pays? Évidemment, non ! Vous ne pouvez accepter toute production par cela seul qu'elle donne beaucoup de produits et qu'elle les donne à vil prix. Bien d'autres considérations que le bon marché doivent décider les mesures législatives. Il y a d'impérieuses nécessités

qui commandent aux nations de conserver tel travail, coûte que coûte.

La France est parmi les grandes nations du monde celle qui subit le plus fortement ces nécessités. Ses principes démocratiques lui rendent hostiles les principaux États du continent, soumis encore au pouvoir absolu; sa position géographique, ses frontières tracées par des traités désastreux sont telles qu'elle ne peut faire un mouvement sans alarmer tous ses voisins, les coaliser contre elle : partout on lui a enlevé non-seulement ses moyens d'agression, mais on a pris à tâche d'entamer ses lignes de défense naturelle. A Nice, en Savoie, en Suisse, sur le Rhin, sur la Sarre, sur la Meuse, la Moselle, l'Escaut, sur tous les points, on a ménagé des trouées qui permettent aux troupes ennemies de pénétrer sur son territoire; il ne reste à la France de sécurité que derrière les rangs de ses armées : on a pris soin, avec un art machiavélique, de livrer les lambeaux du territoire qui semblait dévolu à la nationalité française à une multitude d'États divers, de sorte que, si elle avait une seule pensée de récupération, toute l'Europe serait en armes. C'est le Piémont, la confédération helvétique, la Bavière, Bade, la Prusse, la Hollande, la Belgique, qui possèdent les rives et les embouchures de nos fleuves, qui tiennent une terre qu'on s'est habitué à regarder comme française; et derrière cette multitude d'États intéressés au démembrement de notre pays, sont l'Autriche et la Russie, les monarchies les plus antipathiques à nos principes, qui, si elles ne sont pas directement enrichies de nos

dépouilles, asservissent à leur domination les plus fidèles alliés de la France, les pays qui ont placé leur espoir en elle, la Pologne et l'Italie. Il y a donc contre nous une coalition permanente, toujours prête à s'opposer à l'accroissement de nos forces et à profiter de notre faiblesse. La première loi de notre existence, c'est donc l'entretien d'armées nombreuses, aguerries, nationales; la seule classe où elle puisse se recruter, c'est la classe agricole, qui fournit des hommes énergiques, sobres, endurcis aux fatigues. La France se suiciderait donc évidemment si elle abandonnait le travail agricole, pour lui substituer le travail manufacturier qui crée des races rachitiques, impropres au service militaire, si elle remplaçait la culture qui emploie le plus de bras par la grande culture qui donne plus de produits disponibles, si elle transformait son sol arable en pâturages, sous prétexte qu'il y a plus de profit à faire de la viande. La plus grande utilité pour elle c'est de faire des soldats; elle doit *choisir* le travail qui les élève, alors même que ce travail aurait besoin d'être protégé.

Si nous rencontrons sur toutes nos frontières continentales des jalousies, des inimitiés, des coalitions, du côté de la mer, nous voyons s'élever une puissance que des guerres de six siècles ont faite notre ennemie systématique, qui a fondé sa grandeur sur nos désastres, qui nous a dépouillés de nos grandes possessions coloniales, qui nous poursuit sur l'Océan avec plus de jalousie que les rois de l'Europe sur le continent, qui est l'âme de leurs coalitions et qui se trouve toujours prête à soudoyer les tentatives qu'ils pourraient

machiner contre nous. La France, pour se défendre vers son littoral, a donc besoin de soldats encore et de marins; elle ne se contentera donc pas de protéger les productions qui sont les sources fécondes de sa richesse et qui payent en définitive les dépenses de l'État et pourvoient à sa défense. Elle ira plus loin : elle formera les hommes propres à la manœuvre des vaisseaux, en favorisant les expéditions lointaines, en accordant des primes aux grandes pêches, en se réservant le monopole de la navigation entre la métropole et ses colonies, en dégrevant le pavillon national des droits qui atteignent le pavillon étranger; elle fera encore plus : elle couvrira d'une égide protectrice les industries qui ont pour but de construire les navires, de les gréer, de les armer, de les pourvoir de machines et de tout ce qui les rend des appareils formidables de défense et d'attaque. On ne peut, pour obtenir toutes ces choses, d'où dépend souvent le salut des nations, se fier à la libre concurrence, et se résigner à d'autres occupations, si la relation industrielle que nous avons avec d'autres peuples le veut ainsi.

Ce que la France fait pour sa puissance navale, elle le fera pour son armée de terre; il faut, à tout prix, qu'elle institue chez elle, la fabrication des objets sans lesquels on ne peut combattre, il faut qu'elle produise le fer, la poudre, les chevaux, tout ce qui sert à l'équipement, à l'armement du soldat : elle ne peut subordonner la création des approvisionnements de guerre à la volonté d'un ennemi; quand elle aurait besoin des objets que réclame sa défense, on la laisserait désarmée. N'a-t-on pas vu, en 1840,

les États qui étaient en possession de remonter sa cavalerie prohiber la sortie des chevaux. Elle aura soin, en outre, de demander à son propre sol tout ce qui sert à l'alimentation de ses populations; elle ne peut se laisser affamer par un blocus plus ou moins étroit et prolongé. On sait que ce moyen est le premier qu'emploie l'Angleterre, après la confiscation des navires qu'elle peut saisir.

Nous ajoutons que les périls d'une nation qui s'attacherait à produire exclusivement des objets de fantaisie seraient extrêmes dans les temps de calamité: quand on ne peut plus s'accorder que les choses indispensables à la vie, on refuserait ses produits, elle tomberait dans une misère effrayante : elle ne peut l'éviter qu'en faisant un choix entre les diverses productions, en conservant celles qui sont d'une utilité première.

Non-seulement la France doit produire les objets nécessaires à la vie des peuples, mais aussi ceux qui sont appelés à les remplacer quand les intempéries détruisent. Elle doit cultiver le blé, mais aussi se donner la possibilité de satisfaire à la consommation, quand les mauvaises saisons rendent les récoltes insuffisantes; elle doit élever beaucoup de bestiaux, pour que les grains inférieurs et les racines farineuses, qui leur servent de nourriture, puissent être livrés à l'homme, avec les bestiaux eux mêmes, quand les vivres sont rares. Elle doit encore multiplier les industries qui emploient les substances alimentaires, par exemple, les distilleries, les brasseries, les féculeries, les amidonneries, les fabriques de glucose, etc., etc. Dans les temps de cherté

des grains, elles modèrent ou suspendent naturellement leurs travaux, et rendent ainsi à la consommation les matières nutritives qu'elles avaient pour objet de transformer en produits divers. Elles sont, avec l'élève du bétail, les véritables greniers d'abondance; il n'y en a pas d'autres qui soient économiques. Peut-on, conséquemment, se priver de si précieuses ressources, sous prétexte que les industries que nous avons citées ont besoin d'être protégées contre la concurrence étrangère? On ferait, en les abandonnant, un détestable calcul; les conséquences en seraient fatales dans les temps calamiteux.

Outre les grands intérêts qui dominent souverainement les décisions économiques des nations, on trouverait encore d'autres considérations de haute valeur qui doivent forcer à préférer certains genres de travaux à d'autres. Tous ne donnent pas le même fruit à ceux qui s'y livrent, et lorsqu'on a pris un travail peu productif, à la place d'un autre qui l'est plus, on a perdu réellement en richesse, bien qu'on ait conservé la même somme de travail. Je prends un exemple dans les industries mêmes qu'on est habitué à prôner, et qu'on veut substituer à toutes les autres; je choisis avant tout l'industrie viticole : faites du vin, nous dit-on; avec du vin vous payerez les produits de fabrication étrangère, les machines, les outils, les tissus, etc.; le pays en sera pourvu à bon marché, et n'aura qu'à se louer. Il est vrai, il a fait quelque profit sur les objets utiles; il les a achetés à plus bas prix qu'aux producteurs nationaux; il donne pour les machines, etc., un peu moins de produits

indigènes ; mais il a transformé ses constructeurs, ses manufacturiers, ses savants, ses ouvriers habiles et perfectionnés, qui obtenaient un salaire élevé, en vignerons qui gagnent 1 franc ou 1 franc 50 par jour. On ne peut dire qu'il y ait là un bénéfice définitif et général ; il n'y a qu'une transformation peu profitable : quelques producteurs ont peut-être un léger avantage, tandis qu'un grand nombre voit réduire ses profits ; puis donc que certaines professions sont bien rétribuées, que d'autres le sont imparfaitement, il y a lieu de faire un choix et de ne pas descendre au dernier degré de la production.

Nous ne dirons plus qu'un mot pour montrer qu'il est essentiel de ne pas se laisser imposer par l'étranger le seul travail qu'ils dédaignent : c'est qu'il y a des genres de travaux qui sont pour ainsi dire la source de tous les perfectionnements, de toutes les conquêtes industrielles, qui sont comme l'école des belles inventions, des plus fructueuses créations, des idées les plus fécondes ; il n'est pas permis à la France de les négliger, elle qui vit surtout par les idées. Nous ajouterons, ce que nous avons plusieurs fois répété, les industries sont unies par des liens nécessaires, l'une ajoute à la force de l'autre ; elle ne peuvent faire de progrès qu'autant qu'elles marchent de concert, qu'elles s'aident à chaque instant, qu'elles sont variées, et qu'elles se fournissent réciproquement des pensées utiles et des moyens de production. Nous avons vu que la France n'a de supériorité que dans de fort rares industries : elle ne peut se laisser condamner à les exercer exclusivement ; elle se résignerait, par ce fait, à languir per-

pétuellement dans une infériorité dégradante. Il faut, si l'on peut accepter cette expression, faire un assortiment de productions diverses; pour arriver à la perfection, il faut un ensemble d'opérations multiples, variées, combinées de toute façon, pour que le génie soit frappé de rapports nouveaux, de procédés inconnus, de méthodes ignorées jusque-là. Il faut donc que notre pays se réserve tous ces moyens de progrès; ce n'est qu'au milieu des vastes et innombrables ateliers qu'il développera l'esprit d'invention multiple en sa forme et en ses applications; ce n'est qu'au centre de ces foyers de brûlante activité et d'incessante émulation qu'il parviendra à produire avec économie et perfection. Les sciences chimiques, les sciences physiques ou mathématiques, l'art du dessin, l'art des constructions, l'art de filer, de tisser, de teindre, de traiter les métaux, de les forger, de leur donner une forme par la fusion, de cultiver la terre et d'en faire sortir les mille produits que réclament nos besoins, toutes les productions enfin se prêtent un mutuel appui : ce n'est que par leur union qu'on fonde la prospérité des nations et qu'on rend leur industrie supérieure à celle de leurs rivales. Ne nous laissons donc pas conduire uniquement par la considération du bon marché; faisons le choix des travaux qui, par leur action combinée, nous donneront la plus grande richesse définitive.

CHAPITRE X.

EFFETS DU LIBRE-ÉCHANGE SUR LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE LA FRANCE.

Nous arrivons à la plus grave raison, selon nous, qui devrait faire accepter avec réserve les conseils des libre-échangistes, quand même leur doctrine conserverait l'activité du plus grand nombre de nos industries. Il nous disent : Faites ce que vous savez faire économiquement, et demandez au commerce ce que d'autres font plus économiquement que vous ; en d'autres termes, achetez et vendez beaucoup au dehors ; livrez aux éventualités extérieures la plus grande masse des richesses de la France ; confiez à l'étranger, et vos produits les plus précieux, et vos approvisionnements les plus nécessaires ; travaillez en concurrence, sous la loi normale des affaires commerciales, sous le régime de la liberté. Suivre de tels préceptes serait pour la France, dans la situation des États du monde, une très-grave imprudence.

Notre pays ne pourrait, sans se préparer des dés-

astres inouïs, confier à l'exportation maritime une notable partie de sa fortune : une nation, ennemie souvent, ennemie toujours, pourrait-on dire, règne presque sans partage sur l'Océan; à chaque instant nous pouvons avoir à soutenir le choc de cette puissance formidable. Si l'heure du combat vient à sonner, nous n'hésiterons pas à nous présenter comme défenseurs de l'indépendance des peuples et de la liberté des mers; mais la lutte serait nécessairement horrible, ruineuse, mortelle, si, comme on le voudrait, toutes nos ressources y étaient engagées. Il suffit, pour comprendre les terribles chances que nous aurions à courir, de comparer la puissance navale de l'Angleterre à celle de la France, d'énumérer leurs vaisseaux de guerre et leurs vaisseaux marchands, leurs bâtiments à voiles et leurs bâtiments à vapeur; de faire connaître le nombre de leurs matelots, de donner le chiffre du budget de la marine des deux États, de fournir la liste de leurs colonies, de leurs postes militaires; de rechercher ce que l'Angleterre peut consacrer à ses établissements maritimes, ce que la France doit réserver pour d'autres nécessités. On voit apparaître alors une inégalité saisissante, et l'on comprend que, si l'on expose à la convoitise d'une nation peu respectueuse du droit des gens tant de richesses qu'on devra exporter de France et y importer, si on lui offre la tentation de détruire en un seul coup les ressources d'une rivale détestée, le risque que nous courons est immense; les conséquences de notre imprudence seront presque immédiatement funestes.

En commençant l'exposé succinct des éléments de puissance navale que possèdent la France et l'Angleterre, on peut de suite déclarer, pour exprimer par un mot la relation de l'établissement naval des deux plus grands États du monde, que celui de la France a décliné, et que celui de l'Angleterre s'est immensément accru. Sous Louis XIV, après la mémorable et malheureuse bataille de la Hogue, la marine française comptait encore 135 vaisseaux à flot; en 1756, après la guerre de sept ans, le faible gouvernement de Louis XV avait 63 vaisseaux; celui de Louis XVI, en 1779, durant la guerre d'Amérique, tenait en mer 78 vaisseaux et 69 frégates; la république, en 1795, après que Toulon eut été livré aux Anglais, possédait 78 vaisseaux et 101 frégates; l'empire, malgré les immenses dépenses de ses grandes guerres continentales, en 1813, entretenait 71 vaisseaux à flot, et en avait 42 sur le chantier.

La restauration, par une décision du 10 mars 1824 (Budget séparé de la marine, rapport au roi, et rapport de M. Gaultier de la Gironde, pag. 68 et suiv.), indique pour but des travaux de la marine d'avoir :

40 vaisseaux,	prêts à entrer en armement en
50 frégates,	très-peu de temps.

Le but indiqué était près d'être atteint en 1829.

La France avait à flot :	En construction :
36 vaisseaux.	20 vaisseaux, présentant $\frac{238}{24}$ d'avancement.
35 frégates.	20 frégates, présentant $\frac{146}{24}$ d'avancement.
80 corvettes, bricks, etc.	
57 d'un rang inférieur,	
47 bâtiments de charge.	

6 vaisseaux 8 frégates	devaient être mis en chantier en 1829.

Mais 3 vaisseaux devaient être condamnés.

27 vaisseaux et 34 frégates seulement auraient été en état de faire campagne, sans un grand radoub.

Le nombre des vaisseaux et frégates à flot devait être des deux tiers de la flotte fixée à 40 vaisseaux et 50 frégates, soit précisément le nombre indiqué de 27 vaisseaux et 34 frégates.

Le reste devait être poussé aux $\frac{22}{24}$ d'avancement sur cale.

Les vaisseaux durant 12 ans, à flot, il faudrait condamner tous les ans :	2 vaisseaux. 3 frégates.

A la marine à voile s'ajoutaient :

5 bâtiments à vapeur, à flot.
1 près d'être terminé.
3 en construction.
3 à mettre en chantier en 1829.

Si la flotte présentait, en 1829, un effectif déjà respectable, l'état des armements était extrêmement réduit ; le budget de cette année ne permet d'entretenir à la mer que

1 vaisseau.
14 frégates.
6 corvettes.
18 bricks de 20 à 16 canons.
13 goëlettes-bricks de 16 canons.
1 petit brick.
1 canonnier-brick.

A reporter. . 54

Report. . . . 54
29 goëlettes.
9 cutters.
1 bâtiment de flottille.
4 bâtiments à vapeur.
7 corvettes de charge.
18 gabares, dont 9 armées commercialement.
1 transport, *idem.*

Total. . . . 123.

Arrivons maintenant à notre situation actuelle.

L'état annexé au budget de 1848 établit que nous avions, au 1er janvier 1847, 21 vaisseaux et 32 frégates (1) à flot, savoir :

4	vaisseaux de	1er	rang portant	120	canons.
2	—	2e	—	100	—
7	—	3e	—	90	—
8	—	4e	—	82	—

Total. 21.

9	frégates de	1er	rang portant	60	canons.
13	—	2e	— 5 portant	52	—
			— 8 portant	50	—
7	—	3e	— —	46	—
3	—	4e	— —	40	—

Total. 32.

Parmi les vaiseaux,
- 7 sont armés.
- 6 — en commission de rade.
- 2 — en commission de port.
- 5 — désarmés.
- 1 — en refonte.

(1) Deux vaisseaux portés sur l'état annexé au budget de 1847, et une frégate portée sur l'état annexé au budget de 1846, ont été rayés de la liste.

Parmi les frégates. . .
- 16 sont armées.
- 2 — en commission de rade.
- 5 — en commision de port.
- 9 — désarmées.

Nous aurons en construction. . . . . .
- 25 vaisseaux,
  - 3 de 1er rang.
  - 11 de 2e.
  - 11 de 3e.
- 30 (1) frégates,
  - 11 de 1er rang,
  - 13 de 2e.
  - 6 de 3e.

Parmi les vaisseaux.
- 2 seront mis à l'eau en 1847.
- 3 seront mis à l'eau en 1848.
- 18 présenteront ensemble $\frac{300}{24}$ d'avancement, c'est-à-dire qu'ils seront en moyenne à un peu plus des $\frac{2}{3}$ de leur construction.
- 2 vaisseaux seront mis en chantier en 1848.

Parmi les frégates. .
- 8 seront mises à l'eau en 1847.
- 2 seront mises à l'eau en 1848.
- 8 présenteront ensemble $\frac{104}{24}$ d'avancement, c'est-à-dire qu'elles seront en moyenne à plus de moitié de leur construction.
- 10 ne seront commencées qu'en 1847.
- 2 ne seront mises en chantier qu'en 1848.

Ainsi, en 1848 nous aurons. . . . . .
- 26 vaisseaux à flot.
- 18 — aux $\frac{2}{3}$ de leur construction.
- 2 — mis en chantier.
- 42 frégates à flot.
- 8 — à moitié de leur construct.
- 12 — mises en chantier.

(1) Ce nombre doit être réduit à 28, parce que 2 frégates mises à l'eau en 1846 sont inscrites dans cet état de construction.

A cela il faut ajouter :	37 corvettes, de 14 à 30 can. à flot.	6	en constr.
	42 bricks de 8 à 20 can.	— 3	—
	50 bâtiments légers.	— 2	—
	34 transports.	— 2	—
	163	13	

Pour la manœuvre de ces vaisseaux, la France a 29,330 marins à la mer. Voilà notre marine à voile !

Il faut maintenant lui comparer la marine militaire de la Grande-Bretagne. Elle porte dans ses états 118 vaisseaux et 22 en construction, mais il faut défalquer de ce nombre ceux hors de service, qui lui procureraient cependant quelques avantages. Cette défalcation en ferait mettre 40 hors de compte. On trouve donc que l'Angleterre, en 1846, avait :

78 vaisseaux à flot, dont 22 à 3 ponts.
22 vaisseaux en construction, dont 7 à 3 ponts.
54 frégates.
95 corvettes et bricks.

Parmi les vaisseaux,
- 15 sont armés, dont 4 à 3 ponts.
- 28, dont 8 à 3 ponts, ont un armement prêt, étiqueté, placé en 8 jours (1).
- 35 sont en réserve.

Parmi les frégates,
- 15 sont armées.
- 6 ont un armement placé en 8 jours.
- 48 sont en réserve.

(1) *Advance ships.*

Sur cette flotte, l'Angleterre embarque 34,000 marins. Ainsi, en 1848,

Avec 26 vaisseaux à flot et 42 frégates, nous devons soutenir l'effort de 78 vaisseaux et 54 frégates;

Avec 7 vaisseaux et 16 frégates armés, combattre immédiatement 15 vaisseaux et 15 frégates;

Avec 6 vaisseaux et 2 frégates en commission de rade, combattre 28 vaisseaux et 6 frégates prêts en 8 jours;

Avec une réserve de 13 vaisseaux et 25 frégates, continuer la lutte contre une réserve de 35 vaisseaux et 48 frégates.

Et il faut noter que les vaisseaux ennemis seraient d'un plus fort échantillon, et porteraient plus de canons. On peut dire que les forces de la France et de l'Angleterre seraient dans le rapport du simple au double.

Il est vrai que nous aurons 20 vaisseaux en construction et que les Anglais n'en ont que 22, non compris les frégates. Il semble qu'il y ait là à peu près égalité; mais nous avons donné la situation de la France en 1848 et celle de l'Angleterre en 1846. On peut être certain que cette puissance ne restera pas en arrière (1) : déjà à la vue des travaux de nos ports et de l'allocation de 93,000,000 qui a été faite par les chambres et qui doit être dépensé en constructions et approvisionnements, elle s'est émue. Dans la séance du 26 février 1847, M. Ward, en présentant le budget de la marine, exagère à dessein les efforts et la puissance navale de la France, et demande pour le budget de la marine de l'Angleterre une augmentation de 62,284 l. st. (1,557,100 fr.); il re-

(1) En 1847, l'Angleterre avait augmenté ses armements : 18 vaisseaux et 18 frégates étaient armés.

garde ce chiffre comme à peine suffisant actuellement. « L'augmentation, dit-il, n'est qu'en juste proportion avec l'accroissement qui a lieu dans les marines des autres pays. Loin de penser que mon chiffre soit exagéré, c'est tout au plus, à mon avis, s'il atteint le point où il pourra s'arrêter sûrement, dans l'intérêt du maintien permanent de l'intégrité et de l'honneur de l'Angleterre. » M. Ward annonce ensuite que l'Angleterre aura d'énormes dépenses à faire pour mettre en état respectable ses côtes et les établissements militaires qu'elle a dans toutes les mers, et qu'il est nécessaire qu'elle se presse.

Si la marine à voiles de l'Angleterre est supérieure à la nôtre, sa marine à vapeur ne l'est pas moins.

En 1841, ses bâtiments à vapeur avaient une force de.	12,791 chevaux.
1844.	26,634
1846.	38,928
1847 elle aura.	46,000

Les bâtiments français avaient :

En 1846, une force en vapeur de	16,380 chevaux.
En 1847, elle y ajoutera.	6,230
Total. . .	22,610

Ainsi la marine de la France est encore à celle de l'Angleterre dans le rapport du simple au double.

Les bâtiments à vapeur que l'Angleterre entretiendra à la mer en 1848 seront au nombre de.	80
Ceux de la France au nombre de.	58

Non-seulement la flotte anglaise est plus forte que

celle de la France, mais les ressources que la Grande-Bretagne peut consacrer au budget de la marine sont plus considérables ; l'Angleterre est dispensée, par sa position insulaire, d'entretenir une armée semblable à la nôtre. Notre budget de la guerre s'élève à la somme de 331,510,506 francs, notre effectif comprend 336,535 hommes ; l'armée anglaise n'a que le tiers de ce chiffre. Pour l'année 1848, elle comptera 108,398 hommes ; la compagnie des Indes entretient en outre 30,000 hommes ; le total du budget de la guerre de la Grande-Bretagne s'élève à 160,000,000 fr. Il est donc bien facile à l'Angleterre de doter plus largement sa marine, et elle n'y manque pas quand les circonstances l'exigent. Dans les grandes guerres, ses efforts sont gigantesques : en 1813, elle dépensait pour sa marine 502,000,000 fr. ; en 1814, elle dépensait 482,000,000 fr.

Dans le document que nous avons cité plus haut, M. Ward tend à faire croire au parlement anglais que le budget de la marine des trois royaumes n'excède celui de la France que d'une somme insignifiante :

Il porte celui de l'Angleterre à la somme de 5,996,000 liv. sterl., soit.	150,000,000 fr.
Celui de la France s'élève à.	140,000,000
Différence 10,000,000 fr. ; mais à cette somme il ajoute le 1/7 de 93,000,000 fr. alloués pour approvisionnements et constructions extraordinaires, soit.	13,666,000
Il trouve ainsi une somme supérieure à celle du budget de l'Angleterre et s'élevant à	153,666,000

La vérité est que le budget de la marine

anglaise s'élève à.		188,000,000
Mais dans ce budget sont compris les objets suivants, qui ne sont pas placés dans le budget de la France, savoir :		
Pensions.	17,500,000 fr.	
Services des postes. .	14,000,000	
Transports de troupes.	6,000,000	
	37,500,000 ci	37,500,000
Il reste donc.		150,500,000 fr
Le budget de la marine de France s'élève à		140,984,000 fr.
Mais, de cette somme, il faut déduire les sommes suivantes, qui ne sont pas comprises dans le budget de l'Angleterre, savoir :		
Dépenses des colonies.	23,000,000 fr.	
Travaux hydrauliques.	10,000,000	
Artillerie.	3,000,000	
Transport des troupes dans les colonies et en Algérie.	6,000,000	
	42,000,000 ci	42,000,000
Le budget de la marine française se réduit donc à.		98,984,000 fr.

Celui de la marine anglaise est de moitié plus élevé.

Cependant l'Angleterre ne devrait avoir qu'un budget d'entretien ; le nôtre doit réparer l'incurie des temps antérieurs, et les 13 millions de fonds extraordinaires accordés pendant sept ans resteront insuffisants pour cet objet.

Si, après avoir donné l'effectif de la flotte des deux pays et le nombre des matelots embarqués, nous présentons les cadres de leurs officiers, nous ver-

rons apparaître une plus notable différence encore.

Voici ces cadres :

Pour l'Angleterre.		Pour la France.	
Amiraux.......	38	Amiraux.......	2
Vice-amiraux...	51	Vice-amiraux....	10
Contre-amiraux...	64	Contre-amiraux...	20
Capitaines de vaisseaux.......	687	Capitaines de vaisseaux.......	100
Commanders....	809	Capitaines de corvettes.......	200
Lieutenants.....	2,822	Lieutenants et enseignes......	1,100

Mais l'effectif de l'armée navale et de la flotte n'est pas ce qui constitue particulièrement la supériorité de l'Angleterre ; c'est l'immense réserve que lui fournit sa marine marchande comparativement à la nôtre.

L'Angleterre a 25,000 navires de commerce, nous en avons 6,000 ; elle a 370,000 matelots, parmi lesquels on trouve 185,000 marins valides. Nous avons 122,000 hommes portés sur les rôles de l'inscription maritime, ils fournissent 62,000 marins de 18 à 50 ans. Ici la proportion n'est plus du simple au double, elle est de 1 à 3 ou de 1 à 4, et, par l'effet du développement du commerce maritime des deux peuples, la relation devient de plus en plus favorable à nos voisins.

On a calculé qu'en 1835 le tonnage de la marine marchande anglaise était de..................	2,783,761 tonneaux.
Celui de la marine française de....	680,365
En 1845 le tonnage de la marine marchande anglaise était de.....	3,714,861
Celui de la marine française de....	611,492

L'une avait augmenté de 931,100 tonneaux, l'autre diminué de 68,873 (1); la première avait un tonnage plus de six fois plus fort que la seconde.

La marine américaine nous a aussi énormément devancée.

En 1835, son tonnage était de. . . .	1,824,940 tonneaux.
En 1845, de.	2,562,084

Le commerce extérieur de l'Angleterre et son mouvement d'ascension sont nécessairement en corrélation avec le développement de sa marine : d'après le docteur Bowring.

Ses importations s'élevaient, en 1814, à.	843,882,600 fr.
— — en 1845, à.	2,132,048,900
Ses exportations s'élevaient, en 1814, à.	830,181,100
— — en 1845, à.	3,771,991,900
C'est-à-dire que, dans cette dernière année, l'importation et l'exportation réunies donnent un chiffre de.	5,904,040,800 fr.

Les importations et exportations de la France réunies forment, pour 1845, un chiffre de 2,427,500,000 fr.; celui de l'Angleterre est donc à peu près 2 fois 1/2 plus considérable.

Les éléments de la puissance navale appartiennent donc à l'Angleterre; son immense marine marchande, les nombreux matelots qui montent ses navires de

(1) Il faut dire cependant que l'ordonnance du 18 novembre 1837 a prescrit une modification dans la manière d'opérer le jaugeage des navires, de laquelle il résulte que l'appréciation de la capacité des bâtiments a été réduite de 1/6; de sorte, qu'en réalité, au lieu d'être diminué de 68,000 tonneaux; le tonnage de notre marine marchande doit être augmenté de 44,000 tonneaux; ce chiffre est insignifiant, on peut dire que notre marine est restée stationnaire.

commerce sont pour elle une ressource toujours existante, dans lesquels elle puisera les moyens de réparer les pertes certaines qu'entraîne une guerre maritime. La France, au contraire, après la première lutte, serait presque épuisée.

On a dit, dans une note célèbre, que nous pourrions reconquérir la supériorité navale par l'emploi de la vapeur, cette force motrice qui, remplaçant celle du vent, permet de manœuvrer un vaisseau avec des marins infiniment moins habiles et moins nombreux. Mais jusqu'à présent les navires à vapeur ne sont que des auxiliaires des vaisseaux de guerre; ils ne peuvent encore former le corps de bataille, et il n'est nullement prouvé que l'on ne pourra combiner l'emploi des machines avec celui des voiles; en outre, nous avons vu que, sous le rapport des bâtiments mus par la vapeur, l'Angleterre est déjà bien plus puissante que la France, et, de plus, elle possède les éléments qui développeront ces appareils de guerre dans des proportions bien plus considérables encore que ceux qui lui assurent la prééminence dans l'ancien système de navigation. Quel est le peuple qui l'emportera sur ses rivaux sous ce rapport? celui qui aura le fer et le charbon à plus bas prix, celui qui aura le génie de la mécanique appliquée le plus développé, celui qui aura les ateliers de construction les plus puissamment organisés, celui enfin dont le commerce donnera plus d'occupation à ses nouveaux moteurs, et qui aura le plus d'hommes habitués à faire manœuvrer les énormes machines qu'on emploie. Est-ce que sous aucun de ces rapports nous pouvons égaler l'Angleterre? Déjà, en

1844, son commerce entretenait à la mer 840 bateaux à vapeur de la force de 64,000 chevaux. Est-ce que nous avons rien de pareil à lui opposer? est-ce que nous avons la prétention de lutter avec ses houillères, ses établissements métallurgiques, ses ateliers de construction? ce serait insensé, quant à présent.

Cette marine si colossale, ce commerce si prodigieux trouvent une nouvelle force dans un système colonial qui n'a pas encore eu d'égal dans l'histoire des hommes : jamais pareille puissance ne s'est formée par la guerre et n'a pris plus de développement dans la paix. Les possessions de l'Angleterre offrent tout à la fois des positions militaires qui commandent toutes les grandes voies commerciales du monde, et d'innombrables débouchés. Les navires de guerre de la Grande-Bretagne trouvent sur toutes les mers des lieux de refuge et de ravitaillement, les navires marchands de vastes marchés et une protection assurée. Les navires de la France ne peuvent franchir un passage obligé sans se trouver sous le canon anglais. Interposée entre l'Amérique et l'Europe, l'Angleterre est comme maîtresse des rapports établis entre les deux continents. Plus rapprochée des rivages européens, elle tient leurs communications avec les grandes mers sous son bon plaisir; bordant la France de Dunkerque à Cherbourg, elle ne laisse aucun de nos ports, aucun de nos arsenaux sans surveillance; plus loin, pour se rapprocher encore de nos côtes, pour avoir l'œil ouvert sur nos grands établissements militaires, elle s'est installée dans l'archipel de Normandie; elle possède Guernesey et Jersey entourées de batteries

comme d'une ceinture de fer; puis Alderney, où, à peu de frais, peut se créer un bassin qui contiendrait une escadre toujours à flot; elle domine ainsi l'entrée de la Manche; elle est assise entre Brest et Cherbourg, elle sépare les deux grands ports militaires que nous avons sur l'Océan.

Dans la mer du Nord, la Tamise est vis-à-vis des bouches de l'Escaut, l'Écosse est en regard de la Hollande, et plus loin, elle possède l'île d'Héligoland, rapprochée de l'entrée de la Baltique et observant les bouches du Veser et de l'Elbe, dont elle n'est séparée que par une distances de 20 et de 25 milles.

Au sud, elle a rendu le Portugal en quelque sorte son vassal et tributaire, et a pris à l'Espagne Gibraltar, qui se trouve séparé du continent par des lignes de fortifications insurmontables, qui fut assiégé inutilement, durant trois ans, par terre et par mer, dans la guerre de 1779, et qui reçut impunément 272,000 bombes ou boulets. Là, elle a un immense dépôt pour ses flottes et de grands magasins pour la contrebande; là elle attend les navires méditerranéens qui veulent franchir le détroit, dont le courant, qui est de 3 nœuds à l'heure, ne peut être surmonté que par un fort vent d'est, le plus rare de nos contrées.

L'Angleterre ne s'est pas contentée de tenir la porte de l'Océan, elle a pénétré dans la Méditerranée: elle possède dans cette mer les sept îles Ioniennes: *Cerigo*, qui domine le golfe de Coron, Marathonisi, Napoli de Malvoisie, la Morée située à 20 milles, Candie à 50 milles; *Zanthe*, importante par sa richesse; *Céphalonie*, dont le vaste port est d'une facile

défense et qui domine le golfe de Lépante et les côtes septentrionales et occidentales de la Morée; *Ithaque*, *Santa-Maura*, *Praxo*, *Corfou* enfin, qui peut abriter les plus grands navires et ferme l'Adriatique.

Elle a plus que tout cela, elle règne à Malte, qui s'élève entre l'Afrique et l'Europe, au point le plus rétréci de la Méditerranée, à l'entrée des mers du Levant et du chemin des Indes, Malte qui surveille directement le passage limité par ses bords et le continent africain, et étend facilement sa vue sur le canal qui la sépare de la Sicile et sur le détroit de Messine, Malte, dont le port ne peut être forcé, parce que, à l'inverse des places de guerre ordinaires, il écraserait de ses feux convergents les vaisseaux qui doivent l'attaquer en se présentant un à un, qu'on ne pourrait prendre enfin que si l'on était maître de la mer, et si l'on débarquait 30,000 hommes qui auraient à faire un siége, en creusant les parallèles dans le roc vif, en apportant même leurs sacs à terre et leurs fascines. En cette île, véritable reine de la Méditerranée, l'amirauté anglaise a rassemblé tout ce qu'il faut pour réparer une flotte entière, après une bataille.

Tels sont les éléments de sa puissance au milieu d'une mer où se concentrent de nouveau tous les intérêts du vieux monde, que je signalais dès 1836 (1) comme le théâtre que choisiraient nécessairement pour leurs luttes les nations influentes de l'Europe, et qui, en 1840, voyait s'accomplir le plus grand événement

(1) *Des colonies sucrières et de la sucrerie indigène*, 1 vol. in-8°.

que nous ayons été appelés à contempler depuis 1815.

Une telle situation n'a pas suffi à l'Angleterre : suivez-la à travers l'Océan, sur tous les rivages, en tous les lieux visités par le commerce, sur tous les points qui commandent et interceptent les grandes voies maritimes du globe, elle est là en dominatrice. Elle enferme l'Atlantique par des forteresses : après ce qu'elle a fait pour bloquer l'Europe, elle a planté son drapeau sur la côte occidentale de l'Afrique; elle a Sierra Leone, Bathurst, en l'île Sainte-Marie, elle veut dominer la Gambie et le Niger, et sous la régence d'Esparterro elle était en voie d'acheter l'île de Fernando-Po; en Amérique, au nord, Terre-Neuve, New-Brunswick, les deux Canadas, la baie d'Hudson, le cap Breton, l'île du prince Édouard lui appartiennent; dans la région tropicale, la Jamaïque, les Barbades, station navale importante, Antigoa, Saint-Christophe, les îles Vierges, Grenade, Saint-Vincent, la Dominique interposée entre la Guadeloupe et la Martinique, la Trinité, les îles de Bahama, les Bermudes, Honduras, Sainte-Lucie, Tabago, Demerary, Esquibo, sont à elle.

Si de l'océan Atlantique vous voulez passer dans le Grand Océan, soit par l'est, soit par l'ouest, vous la trouverez fortifiée sur toutes les terres où l'on puisse relâcher; quel que soit le vent qui vous pousse, vous arriverez chez elle : vers l'occident, près du cap Horn, les îles Falkland reconnaissent sa loi : l'Ascension, Sainte-Hélène, Tristan da Cunha, le cap de Bonne-Espérance forment les points d'une ligne qu'il faut suivre pour se diriger vers l'Orient; et dans cette mer

immense qui baigne les rives de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Asie, elle a pris tout ce qui avait quelque importance militaire, ou quelque valeur commerciale; à l'entrée du chemin des Indes, c'est l'île de France difficilement abordable et difficile à enlever; plus loin sont les Séchelles, voisines du golfe arabique et des Indes, Aden, à l'entrée de la mer Rouge, bâti sur une presqu'île comme Gibraltar, jouissant d'un mouillage protégé par l'île de Sirah et un rocher à pic, possédant deux ports, un de chaque côté de la presqu'île, présentant ainsi un abri sûr, durant l'une ou l'autre mousson, et préférable conséquemment à toutes les stations du golfe Arabique. En 1841, l'Angleterre avait déjà dépensé 2,500,000 francs pour fortifier ce point, et y avait envoyé 2,000 hommes; cette formidable occupation, appuyée sur la flotte qu'elle entretient dans l'océan indien, a déjà décidé la plus importante question commerciale du temps moderne : si l'Angleterre ne possède pas encore exclusivement la grande voie du commerce antique, parce qu'elle n'est pas maîtresse de l'isthme de Suez, nulle puissance désormais ne la possédera; elle y a pourvu.

En Asie, elle a occupé Bushire dans le golfe Persique; elle possède de vastes empires dont elle a dépouillé les Hollandais, les Français, les Portugais, et qu'elle a successivement conquis sur les princes indiens, immenses domaines qui comptaient, avant ses récentes conquêtes au delà de l'Indus, 154,000 lieues carrées, et nourrissaient 100 millions de sujets, et 100 millions de *protégés*; à tout cela, il faut ajouter Ceylan, la cita-

delle des Indes, ceinte de forteresses, offrant aux flottes, le port de Trinquemale, véritable lac intérieur, formant le plus beau bassin du monde. Cette île surveille la route d'Europe et maîtrise le continent, elle touche presque la côte de Coromandel. A l'est, l'Angleterre occupe la presqu'île de Malacca, Poulo-Penang, à l'une des entrées du détroit du même nom, et Singapore, sortie du sein des eaux, entre la presqu'île et Sumatra, Bornéo, les îles de la Sonde gardant l'autre entrée du détroit et fermant mieux, la mer de la Chine que Gibraltar ne ferme la Méditerrannée, et Malte les mers du Levant; en effet, les vaisseaux qui se rendent dans les mers orientales doivent passer à portée de la voix de Singapore, à moins de faire un immense détour pour pénétrer par le passage de Caramatta, et même alors, si on met le cap au nord, il faut encore passer sous les forts anglais. La seule route qui permette d'éviter Singapore est le long et difficile détroit de Macassar, que rendent si dangereux les bas-fonds et les écueils. A ces possessions les Anglais viennent d'ajouter, malgré leurs traités avec les Hollandais, l'île de Labouan, premier essai de l'asservissement de l'archipel indien.

Par ses dernières conventions avec la Chine, l'Angleterre s'est assuré la possession de plusieurs îles, notamment de celle de Hong-Kong, la plus septentrionale des îles des Voleurs, qui domine le golfe de Canton de plus près que Macao, car elle n'est séparée du continent que par un détroit de 3/4 de mille de largeur, et qui étend sa surveillance sur les Philippines, les îles de Lou-chou, le Japon, tout l'empire céleste. Dans les

mains des Anglais cette position militaire deviendra formidable : l'île de Hong-Kong a une baie magnifique, celle de Tytam, qui peut contenir un nombre infini de navires, qui est entourée d'une côte susceptible d'être facilement fortifiée, stérile, mais possédant en abondance des pierres de construction, et séparée par une étroite langue de terre d'une baie à laquelle aboutit une vallée d'une grande fertilité.

Enfin, pour fermer les mers situées aux confins du monde oriental, il fallait s'emparer d'une cinquième partie de la terre ; l'Angleterre a pris possession de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Zélande, etc., etc. Enfin traversant tout l'océan Pacifique, elle retrouve le rivage américain, vient partager avec les États-Unis le territoire de l'Orégon qui se relie avec le Haut-Canada : elle a fait ainsi le tour du globe.

On reste confondu lorsqu'on aperçoit l'immensité de cet empire, qui s'est fondé pendant les guerres d'un quart de siècle que l'Angleterre a suscitées contre la France, en soulevant contre elle le continent de l'un à l'autre bout; la France, après des victoires surhumaines, a succombé, seule contre tous, et, en 1815, l'Europe a trouvé devant elle l'Angleterre, absolue dominatrice des mers, se préparant à achever tranquillement les conquêtes qu'elle avait si longtemps méditées. Cette œuvre est plus grande, plus habile que celle de Rome, qui n'a enveloppé que la méditerranée dans son empire.

La Grande-Bretagne a possédé une aristocratie forte, calculatrice, fière et persévérante, qui a conquis le sol et l'a gardé, qui a pris le pouvoir, laissant au mo-

narque le nom de roi, et au peuple la discussion de ses affaires et les apparences de la décision, qui a trouvé la solution du plus difficile problème qu'un gouvernement ait à résoudre : elle a réservé la puissance souveraine au petit nombre, mais sans rabaisser la classe plébéienne, sans l'abrutir, sans l'empêcher de prendre tout son essor : elle a eu une pensée grande et immuable comme celle du sénat romain : il donna au peuple de Romulus la terre; l'aristocratie anglaise donna au peuple de l'Angleterre la mer, le commerce du globe, et, pour atteindre ce but, elle favorisa l'industrie qui produit, créa la marine qui porte et défend les richesses, conquit les immenses débouchés qui reçoivent les marchandises fabriquées et fournissent les matières premières ou des denrées spéciales; enfin pour unir, cimenter, défendre, relier les parties de ce vaste système, elle occupa partout des points culminants, inaccessibles, dominateurs, qui recueillent et ravitaillent les vaisseaux, qui surveillent et ferment les mers, ces grands moyens d'union de toutes les parties du monde.

C'est en face d'une puissance qui a réalisé de telles conceptions que se trouve la France, avec sa marine établie dans les proportions que nous avons dites, isolée, menacée et enviée par les nations qui devraient la considérer comme leur égide. En une pareille situation ses expéditions maritimes jouissent-elles de quelque sécurité? serait-elle sage si elle plaçait la plus essentielle partie de sa fortune dans des expéditions maritimes? n'est-il pas cent fois préférable pour elle de fonder plus spécialement sa prospérité sur le commerce intérieur? c'est notre avis. Nous pensons que lorsqu'elle peut pro-

duire chez elle, sans trop de désavantage, une marchandise qu'elle tirait du dehors, elle fait une conquête précieuse; elle peut augmenter le nombre des travailleurs qui assurent son indépendance; elle se met, au moins, à l'abri de spoliations révoltantes qui sont les actes ordinaires de la Grande-Bretagne. Toute guerre avec elle commence par la capture de nos bâtiments de commerce, avant toute déclaration, et se poursuit par une coalition continentale pour le compte de l'Angleterre. L'histoire est là qui nous donne ses constants avertissements : sous Louis XIV, les Anglais rompent la paix de Nimègue, en courant sus à nos navires, et suscitent la ligue d'Augsbourg. Sous Louis XV, ils ouvrent la guerre de sept ans par des déprédations du même genre, et organisent la coalition dont le grand Frédéric fut l'âme; sous le consulat, la rupture de la paix d'Amiens est signalée par la saisie de nos navires sur toutes les mers avant la déclaration des hostilités, et nous voyons surgir cette série d'alliances des États européens, que l'épée d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram, frappa sans relâche, jusqu'à ce qu'elle vint s'émousser à Leipsick, et se briser à Waterloo. L'empereur tombé sous les coups de toutes les armées de l'Europe, les nations virent qu'elles avaient rendu l'Angleterre maîtresse du monde maritime, qu'elles lui avaient donné une absolue prépondérance, et, chose incroyable, le concert de toutes les puissances contre la France amoindrie pour le plus grand bénéfice de l'Angleterre exploitant l'univers, est aussi ardent que si l'alliance qu'on appela sainte se formait aux lueurs de l'incendie de Moscou, ou

se cimentait au milieu de la terrible lutte qu'elle soutenait en Champagne. De trop récentes questions sont venues mettre à nu les intentions des grandes monarchies à notre égard, pour qu'il soit nécessaire de démontrer leur parfaite entente, à notre détriment.

En cette situation, on nous propose le libre-échange : sans rivale dans les productions les plus vastes, et tenant tyranniquement le sceptre des mers, l'Angleterre proclame que la liberté du commerce est la meilleure des choses, et l'envoie prêcher sur le continent. C'est elle qui veut le commerce libre ! mais elle le tient enchaîné! partout où l'on peut lui barrer le passage, elle a élevé un fort et placé une batterie ; elle n'a eu de repos que lorsque sa marine a compté plus de bouches à feu que toutes les marines de l'univers réunies. La liberté ! eh bien, soit ! nous la voulons, mais à armes égales, dans des conditions pareilles, sans avoir à craindre les abus de la force et la violation du droit des gens. La Grande-Bretagne est-elle disposée à désarmer et à démolir ses flottes ? Est-elle disposée à briser cette longue chaîne de forteresses maritimes dans laquelle elle a enfermé le globe ? Va-t-elle définitivement reconnaître le droit des neutres ? va-t-elle dire que le pavillon couvre la marchandise ? va-t-elle déclarer que la propriété des particuliers ne peut pas être plutôt volée sur mer par les puissances belligérantes qu'elle ne peut l'être sur la terre ferme ? Elle en est loin, tenez-le pour certain. Ses offres n'ont pas pour but de donner la liberté à notre commerce, mais de le désarmer, de le livrer à sa merci, là où nous pouvons encore le défendre, et de

disperser, dans des parages où nous ne pourrons plus les protéger, les seules richesses que nous pourrons conserver. Nous le disons en toute sincérité, la sécurité de notre industrie ne peut permettre que nous acceptions les propositions du peuple qui a dépouillé toutes les nations, et qui entend bien garder ses conquêtes, y trouvant des moyens faciles de commettre de nouvelles spoliations, dès que l'occasion s'en présentera.

Est-ce à dire que la France doive céder et se taire? qu'elle doive s'abandonner elle-même et manquer au monde? Si pareille question pouvait se discuter, la France aurait cessé d'être; elle n'aurait plus de mission sur la terre; mais elle vit encore, forte et considérée. La puissance de son principe, l'activité de sa vie démocratique, la vigueur et la générosité de son sang sont tels, qu'on ne peut annuler ce noble royaume qui fut vaincu et presque dépécé, à qui on fit payer pour rançon 1,500 millions, à qui son ancienne aristocratie enleva un milliard, contre lequel l'Europe fut systématiquement organisée en 1815, qu'on voulut, par les combinaisons les plus machiavéliques, rendre hostile à tous les États, qu'on fit languir sous l'influence d'une restauration qui méconnaissait tous les besoins des races nouvelles; il resta debout, et un jour il agita ses membres robustes et brisa toutes ses entraves. Aujourd'hui il se retrouve l'État le plus puissant du continent : un contre un, il écraserait l'ennemi qui attenterait à son honneur ou à son indépendance; seul contre tous, il peut attendre avec confiance les coalitions sur ses frontières.

Mais, nous le répétons, la France serait aveugle, si dans la situation que lui ont faite ses idées redoutées et les désastres de ses armées, elle sacrifiait les bénéfices certains de son commerce intérieur aux vagues espérances d'un commerce lointain, pratiqué sous le contrôle d'une rivale sans scrupule, habituée à faire prévaloir ses intérêts essentiels par tous les moyens, habile à susciter le continent contre nous, et sachant bien souvent faire croire à son bon droit, alors qu'elle viole les principes les plus vulgaires de la justice.

La France ne peut songer à modifier notablement son système économique que lorsque ses rapports politiques seront changés, qu'elle ne verra pas la coalition de l'Europe toujours virtuellement organisée contre elle, et prête à régler sans elle les intérêts du monde, qu'elle aura cimenté des alliances réelles, suffisantes et sûres. Tant que durera son isolement dans le monde, elle a, outre tous les motifs économiques, une raison capitale, décisive de conserver ses lois protectrices : c'est la nécessité d'assurer la sécurité à son travail, des garanties de conservation à sa richesse. Elle doit continuer à fournir ses produits industriels à la classe nombreuse que ses lois politiques ont rendue propriétaire de son sol, et à demander à son agriculture les produits qui alimentent ses fabriques et font vivre sa population industrielle. Ce système est admirablement adapté à la fois, et à sa constitution sociale, et à sa situation politique.

Nous savons qu'en apparence la France a eu une grande alliance depuis sa dernière révolution : c'est l'alliance avec l'Angleterre même ; mais elle n'est plus ;

d'ailleurs elle n'avait pas le caractère que nous devons exiger. Il s'agit, dans la question que nous débattons, de trouver des alliés qui nous aident à mettre notre commerce à l'abri des déprédations des puissances qui pourraient devenir jalouses du développement de nos industries : l'Angleterre seule est animée de jalousie; l'Angleterre seule est en position de ruiner notre navigation; l'Angleterre seule a donné des exemples du mépris le plus absolu des règles du droit observé entre nations civilisées : avoir sa garantie pour sauvegarde de nos expéditions commerciales, c'est n'avoir rien; c'est pis, c'est avoir un ennemi pour gardien de son camp. Il n'y a pas alliance réelle quand la puissance à laquelle vous vous unissez est celle qui peut vous nuire, et qui conserve le désir de vous nuire; quand elle apporte un obstacle constant et péremptoire à toutes les entreprises que vous faites pour vous soustraire à la sujétion, pour assurer en quelque point votre indépendance; or c'est précisément là le caractère de la politique anglaise; elle envahit le monde par ses armes, sa diplomatie, ses prédicants, son commerce, et jamais elle ne souffre que vous preniez pied, que vous vous établissiez solidement en quelque point du globe que ce soit.

On dit : Au moins l'Angleterre garantit la France contre les entreprises du continent européen. Mais l'Europe peut-elle vouloir attaquer la France? toutes les grandes puissances ont besoin du repos pour assimiler leurs conquêtes, toutes ont dans leur sein des populations qui rongent leur frein et aspirent à secouer le joug. A la Prusse sont attachées les provinces

Rhénanes, à l'Autriche l'Italie, à la Russie la Pologne mutilée, mais frémissante encore ; toutes savent qu'une atteinte à la nationalité française soulèverait notre population, et toutes ont appris ce qu'est la France lorsqu'elle se soulève. Elles n'engageront pas le terrible jeu des batailles, tant que nous resterons dans les limites du droit, car il n'est aucune d'elles qui puisse dire qu'elle survivrait aux chances effroyables d'une guerre à outrance; et de plus, imagine-t-on que si l'Europe avait une intention bien arrêtée de former une entreprise contre la France, l'Angleterre armerait pour nous défendre? Le nombre des gens qui sont persuadés du contraire est fort grand. Deux événements considérables sont venus nous apprendre ce qu'il faut croire des desseins de l'Europe, ce qu'il faut attendre de la bonne volonté de l'Angleterre : les dates de 1830 et 1840 sont inscrites aux pages de l'histoire.

En 1830, la France renversa le gouvernement institué par les armées coalisées ; elle foula aux pieds la condition qui l'avait fait admettre dans le pacte européen ; elle effaça la marque persistante des victoires de 1815; elle déclara qu'elle serait maîtresse chez elle, qu'elle n'y voulait plus souffrir la moindre trace du passage de l'étranger; mais elle respecta le droit européen, et laissa chaque monarque maître chez lui. L'Europe resta immobile, et accepta le manifeste de la France.

On peut donc croire que l'Europe se refuse à prendre l'initiative, qu'elle n'est pas spontanément malveillante à notre égard, ou qu'au moins elle nous redoute assez pour s'abstenir de toute démonstration hostile, quand

on ne l'aide pas et qu'on cesse de l'inciter. C'est l'Angleterre qui est chargée de ce rôle.

Il est vrai que cette puissance reconnut la première notre révolution; mais en voyant cette fidèle alliée ameuter l'Europe contre nous, aussitôt que l'occasion s'en présente, on peut croire qu'elle a accueilli notre nouvel état social dans l'espérance qu'il serait pour nous une cause de faiblesse et de plus grand isolement, qu'il briserait les liens qui se formaient entre le continent et la France, qu'il nous imposerait une alliance à la faveur de laquelle elle pourrait nous exploiter et nous annuler; on peut le croire, car ce n'est pas l'Angleterre qui est la moins envieuse de la grandeur de la France; ce n'est pas elle qui résisterait aux propositions hostiles des rois qui nous observent : le deuxième événement dont nous avons parlé le prouve trop.

En 1840, en Orient, se constituait un empire qui semblait naître sous l'égide de la France, parce qu'il reconnaissait utiles à lui-même les grands desseins que se proposait la politique française : le pacha d'Égypte avait pris la souveraineté de ce pays et l'avait jusqu'à un certain point régénéré; il avait étendu sa domination sur toute la Syrie, et jusqu'au delà du Taurus; il avait créé une force militaire et une force navale qui, si elles ne pouvaient lutter contre les armées et les escadres de l'Europe, étaient supérieures à tout ce que la Turquie pouvait lui opposer. Cette puissance nouvelle, définitivement constituée par la victoire de Nésib et par la possession de la flotte ottomane, maîtresse d'Alexandrie, du Nil et de l'Arabie,

tenait en ses mains le chemin de l'océan Indien; établie sur le Taurus, elle étendait sa vue sur l'Asie Mineure jusqu'au Bosphore; elle pouvait descendre jusqu'aux détroits, prendre les châteaux de la rive asiatique et arriver à Constantinople bien avant que les Russes eussent franchi les Balkans et forcé Varna; défendre tout à la fois Suez, les Dardanelles et le Bosphore, c'était bien là la pensée française. Cet empire, appelé rapidement à une si haute destinée, était le véritable auxiliaire de la France. L'empereur de Russie voulut conserver à sa disposition la capitale des sultans, sans toutefois livrer le passage des Indes à l'Angleterre; il voulut détruire une position qui l'inquiétait sur l'avenir de Constantinople. Il proposa au gouvernement anglais d'enlever toute la Syrie au pacha, qui s'unissait à nous, que nous avions arrêté dans ses dernières victoires; et l'Angleterre, à l'insu de la France son alliée, en la trompant, s'unit à l'Europe pour signer un traité qui nous ôtait tout ce qu'on pouvait nous ôter en Orient. Quoiqu'elle diminuât la force du gardien de la mer Rouge, elle n'obtenait pas directement ce qu'elle désirait; elle favorisait la politique russe; mais elle rabaissait sa voisine, c'était beaucoup; elle l'empêchait de se porter comme un obstacle, le jour où il lui conviendrait de partager avec la Russie les dépouilles de l'empire des Turcs; elle pourra désormais consommer plus facilement cette immense spoliation, au grand détriment de la puissance française, et sans lui donner aucune compensation; c'est ce qui lui convient avant tout; sa première pensée politique, c'est toujours : *rien pour la France.*

Ne la voit-on pas, en effet, dans toutes les questions, au milieu de l'entente la plus cordiale, refuser obstinément à la France tout agrandissement, toute réparation aux immenses échecs qu'elle a essuyés? La France possède l'Algérie : l'Angleterre a-t-elle jamais voulu reconnaître, par un acte quelconque, cette possession? ne nous y a-t-elle pas suscité tous les ennemis qui ont voulu nous y combattre? N'a-t-elle pas armé Abd-el-Kader? n'excite-t-elle pas la Porte à maintenir le droit de suzeraineté que celle-ci prétend conserver sur notre conquête? ne l'anime-t-elle pas contre le bey de Tunis notre allié? ne nous a-t-elle pas rendu le Maroc hostile? et lorsque après les plus injustes agressions, il a fallu frapper des peuplades barbares, ne nous a-t-elle pas empêché de profiter de nos victoires, de demander ce que la dernière puissance exige des vaincus, les frais de la guerre, tandis qu'elle-même, après l'attaque la plus injuste, fait payer un énorme tribut à la Chine, prend, pour garantie de cette rançon de 105 millions, les îles de Chusang et Kolong-Son, et garde à toujours un point d'attaque et de domination, l'île de Hong-Kong?

Lorsqu'au milieu de l'océan Pacifique nous acquérons quelque influence, ne soulève-t-elle pas contre nous les sauvages de Taïti? lorsqu'en Espagne notre famille royale contracte une union qui est comme une constante tradition, qui est semblable à celles qui se sont formées pendant tout un siècle, ne vient-elle pas, en invoquant un traité oublié, impérieusement déclarer qu'elle s'opposera aux conséquences du mariage, bien que les stipulations du traité invoqué ne

puissent servir de base à ses prétentions, et que les alliances auxquelles elle fait opposition soient dans la pratique habituelle des dynasties qui ont signé le traité? En Grèce, sa politique n'est-elle pas de ruiner systématiquement la politique de la France, et n'a-t-on pas vu l'Angleterre, suivant son usage séculaire, engager, en ce pays, comme ailleurs, l'Europe à soutenir ses rancunes contre nous!

Ce n'est pas là une alliée : il n'y a entre elle et nous aucun but commun ; il y a plus : il y a parti pris de s'opposer à tout ce qui pourrait constituer pour la France une politique sérieuse, un système d'affranchissement. Une pareille alliance ne nous donne aucune force, et sa rupture ne fera pas que l'Europe nous attaque : elle sait parfaitement qu'elle ne peut le faire impunément. La cessation d'une intimité menteuse ne conduira pas l'Angleterre à s'efforcer avec plus d'âpreté de réunir l'Europe contre nous; c'est là son éternelle politique, et chaque fois qu'elle pourra soulever le continent contre la France, elle le fera : c'est le secret de sa grandeur. Enfin elle ne va pas nous faire la guerre pour son propre compte ; elle ne se jetera pas dans une pareille entreprise, sans une raison décisive et actuelle, car si notre marine n'est pas assez puissante pour sauver notre commerce et le convoyer, elle est assez redoutable pour porter la désolation au milieu des vaisseaux marchands de l'Angleterre qui sillonnent toutes les mers. Une guerre de frégates et de corsaires lui serait aussi préjudiciable que les entreprises de ses flottes pourraient être nuisibles à nos intérêts. Les coups qu'elle nous porterait seraient

plus rudes, mais nous frapperions à plus de places.

Nous savons très-bien que les puissances continentales feront, si nous sommes séparés de la Grande-Bretagne, des choses qu'elles n'oseraient accomplir si nous étions unis avec elle ; mais nous pensons qu'elles seront autant et plus désagréables aux Anglais qu'à nous-mêmes : ils ne doivent pas aimer plus que nous la Russie écrasant la Pologne, ou mettant la main sur Constantinople. C'est donc à eux de voir s'il leur convient de laisser agir les Russes.

Il est vrai que l'Angleterre peut être excitée, par la conduite de la France, à s'entendre avec les puissances européennes, avec la Russie même ; qu'elle peut consentir à accorder à cette dernière les conquêtes qu'elle poursuit avec lenteur, mais avec une inébranlable persévérance, sauf à profiter de la position qu'elle a prise en 1840, et à se faire indemniser seule. La France, exclue de tout partage, verrait alors le cabinet de Saint-Pétersbourg obtenir enfin la capitale des sultans, et celui de Saint-James l'Égypte. Là se trouve le danger apparent de la situation.

Mais ce projet qui semble si redoutable ne paraît guère susceptible de se réaliser, au moins dans un prochain avenir.

Bien que décrépit, l'empire turc garde encore quelque force ; les populations musulmanes, maîtresses du pays, si elles étaient aidées, animées, dirigées, retrouveraient assurément de l'énergie et de la puissance. La Russie espère bien arriver sur le Bosphore sans livrer le Nil à l'Angleterre ; elle sait attendre, et n'achètera pas ce qu'elle pense pouvoir

prendre. La Prusse verrait grandir sa redoutable voisine et ne pourrait obtenir de compensation ; l'Autriche aurait des indemnités possibles, mais elle se trouverait tellement enserrée par la Russie débordant sur la Turquie, que jamais les indemnités ne pourraient lui paraître suffisantes ; l'Angleterre trouverait inévitablement le marché mauvais ; la Russie obtiendrait un accroissement certain, immédiat de puissance par la possession des riches provinces de la Turquie ; elle deviendrait tout à fait inaccessible, et pourrait déboucher dans la Méditerranée à sa volonté, quand elle se serait assise sur les détroits ; la Grande-Bretagne, au contraire, n'aurait rien obtenu : le passage des Indes, elle l'aura inévitablement par les seuls progrès qu'amènera la paix : elle ne l'aura pas exclusivement sans l'Égypte ; mais les autres nations ne peuvent user, au préjudice de l'Angleterre, du passage laissé libre. Et d'ailleurs la puissance qui a des armées dans l'Orient, qui a des flottes puissantes dans l'océan Indien, qui possède Aden, peut, quand elle le veut, interdire à tous les peuples de se servir du golfe Arabique ; et, dans l'état de l'Orient, l'on ne peut lui en interdire l'accès au moyen de l'Égypte. Personne au monde ne peut avoir l'assurance de réussir. L'Angleterre n'a donc qu'une éventualité bien incertaine à redouter en Égypte : elle ne peut, pour l'éviter, accorder à la Russie le plus redoutable accroissement de puissance ; elle le peut d'autant moins que si l'étendard moscovite planait sur Constantinople, si l'Asie Mineure était foulée par les soldats du czar, la possession de l'Égypte ne serait ni sûre ni longue pour l'Angleterre.

Le partage qu'on redoute ne peut donc se faire par un bon accord : ce qu'il reste de force aux Otttomans, le concours des alliés de la Porte et du pacha, l'intérêt des puissances allemandes, l'immensité de la part que voudrait se faire la Russie, l'inanité de celle qui resterait à l'Angleterre, ne permettent pas de penser qu'on s'entendra pour se distribuer les dépouilles du sultan et de Méhémet-Ali. La Grande-Bretagne n'est pas habituée à se laisser ainsi duper. Si, d'ailleurs, il y avait avantage pour elle à accéder aux propositions de la Russie, elle le ferait malgré les traités d'alliance qui l'uniraient à nous. Nous ne pouvons donc trouver dans une appréhension chimérique une raison suffisante pour rester attaché à un système politique plein d'illusion et de fausse sécurité. Nous devons rester unis avec notre voisine d'outre-Manche aussi étroitement qu'elle le trouvera bon; mais nous serions insensés si nous faisions de grands sacrifices à une entente qui ne sera jamais cordiale qu'en paroles; si nous voulions fonder sur elle notre sécurité politique, et surtout notre sécurité commerciale. Nous ne pouvons, dans l'espérance de la trouver sincère, modifier profondément notre constitution économique, et confier aux hasards du commerce extérieur la plus grande part de la richesse de la France.

Dira-t-on que l'Angleterre aura de la sympathie pour nous, parce que nous avons communauté de principes constitutionnels? L'Angleterre n'a pas de principes, elle n'a que des intérêts; son amour pour les institutions libérales n'est qu'hypocrisie : elle poursuit partout ses avantages, favorisant la liberté si elle

lui rapporte quelque chose, le despotisme s'il lui est lucratif, s'inquiétant fort peu au fond si les peuples sont libres et heureux. Nous irons plus loin, et nous dirons que rien n'est plus antipathique au génie anglais que l'esprit et les lois démocratiques de la France. Compter qu'une union sera amenée par la similitude de nos principes politiques est donc se bercer d'illusions.

La France peut-elle trouver d'autres alliances qui lui donneraient sécurité? C'est ce qu'il faut chercher.

La meilleure et la plus sensée de toutes les alliances serait celle qui nous unirait à l'Allemagne. Aucune de ses prétentions ne nous fait ombrage, et nous acquerrons une sécurité parfaite aussitôt que ses armées ne se dresseront plus sur nos frontières, à la voix de nos véritables antagonistes. L'Europe centrale unie défierait les efforts des puissances qui à l'orient et à l'occident aspirent à la suprématie; elle paralyserait la Russie qui, par ses armées, prétend dominer le continent; elle ne laisserait pas de prise à l'Angleterre qui n'agit que par ses flottes.

Mais les gouvernements de l'Allemagne nous ont en grande appréhension. Nos anciennes invasions sont toujours présentes à leur souvenir ; nos principes politiques leur semblent une menace continuelle contre leurs institutions monarchiques et féodales ; leurs spoliations mêmes, les empiétements combinés faits sur nos frontières naturelles par tous les États qui nous environnent, leur donnent la persuasion que nous n'aspirons qu'à reprendre ce qui nous manque, et les font nos ennemis. La France de longtemps encore

sera dans l'impossibilité de faire cesser les préventions qui sont dues aux souvenirs de la république et de l'empire ; les États allemands auront une tendance à rechercher des alliances contre elle ; l'Autriche n'a point ou presque point d'intérêts maritimes, elle n'est en aucune façon jalousée par l'Angleterre ; elle peut servir puissamment cette dernière ; elle doit donc en attendre aide et concours, sans avoir à redouter aucun des dangers qu'elle aperçoit du côté de la France. La Prusse craint peu les envahissements de la Russie, qui tend à se déverser vers l'Orient ; elle a été notablement agrandie par cette dernière puissance, elle est unie à elle par les plus intimes liens de famille, elle peut s'associer aux destinées de l'empire russe. Si quelques faits politiques l'en séparaient, elle se tournerait vers l'Angleterre, dont aucun intérêt de navigation ne la sépare encore, plutôt que vers la France qu'elle a trop lésée pour pouvoir l'aimer. A la vérité, elle paraît entrer dans des voies libérales ; mais les libertés accordées au peuple prussien sont données d'une main tellement avare, qu'on peut considérer les concessions faites comme arrachées plutôt que volontairement octroyées. Un roi constitutionnel en Prusse serait peut-être plus notre ennemi qu'un monarque absolu ; il peut craindre de voir le développement du gouvernement représentatif s'accélérer malgré lui ; il redoutera plus peut-être l'influence de la France après l'institution de la *Diète réunie*, qu'alors qu'il se croyait assez puissant pour résister aux vœux des peuples.

Il est donc démontré que, quant à présent, la France ne peut trouver en Allemagne ces sentiments

de sympathie, et surtout ces nécessités profondément senties qui font converger les peuples les uns vers les autres, et les unissent dans une alliance offensive et défensive.

Une grande puissance reste dont l'alliance établirait pour la France une situation sûre et digne : c'est l'empire des czars.

Placées aux deux extrémités du continent, la France et la Russie unies tiendraient en échec toutes les armées de l'Europe, elles les mettraient dans l'impossibilité de répondre à l'appel de l'Angleterre ; en unissant leurs flottes, elles changeraient bien les conditions d'une lutte maritime. Plusieurs objections graves sont faites à cette alliance : les prétentions de la Russie sont incompatibles avec les intérêts de la France ; une alliance russe annulerait la France aussi bien qu'une alliance anglaise; enfin le czar n'a pas besoin du concours des Français pour accomplir ses desseins, et des antipathies personnelles l'éloignent de notre gouvernement.

La première objection ne nous paraît pas péremptoire. Certes, il y aurait une profonde altération produite dans l'équilibre européen le jour où Constantinople deviendrait la troisième, et bientôt la première capitale des empereurs moscovites; l'esprit s'accoutume difficilement à voir les clefs des Dardanelles dans les mains du gouvernement qui siége à Saint-Pétersbourg. Cependant, en vérité, le danger de voir la Russie fermer la mer Noire et se réserver la faculté de déboucher dans la Méditerranée n'est pas le même pour la France que pour l'Angleterre : en cas de guerre,

notre grand moyen d'action ne peut être de détruire le commerce d'Odessa ni de brûler les chantiers de Sébastopol; notre prétention ne peut être de dominer la Méditerranée, et l'arrivée des escadres russes ne peut contrarier nos desseins. En effet, dans le cas où la Russie s'unirait à nous contre l'Angleterre, la possession par elle du Bosphore et des Dardanelles serait d'un grand avantage pour la lutte commune; dans le cas où elle serait unie à l'Angleterre, la possession des détroits n'augmenterait guère la gravité de nos périls. Nous le répétons, l'équilibre des puissances serait profondément altéré, mais la France pourrait obtenir des compensations bien suffisantes, elle dont le contour est partout entamé, elle qui ne possède rien dans le bassin oriental de la Méditerranée: elle peut s'entendre avec la Russie; l'Angleterre ne le peut pas.

La deuxième objection qu'on présente contre l'alliance russe, c'est qu'elle absorberait et annulerait la France par sa prédominance territoriale, comme l'alliance anglaise l'annulerait par sa prédominance maritime. La puissance qui est tout à fait inabordable sur ses flancs, impénétrable au cœur, qui a des armées immenses comptées parmi les plus braves et les plus solides, qui a des ressources financières qu'on ne soupçonnait pas jusqu'aujourd'hui, qui joint à tous ces avantages l'unité, la décision du pouvoir absolu, l'habileté, la patience, l'invariabilité d'une politique traditionnelle, profonde, bien arrêtée, en corrélation absolue avec les besoins et les sentiments de ses peuples, est appelée à une haute destinée.

Mais penser qu'elle est en voie de réaliser la monarchie universelle, de dominer la France elle-même, nous ne pouvons l'admettre. Pour conquérir notre sol, il faut d'abord qu'elle ait foulé et asservi l'Allemagne ; c'est là une entreprise bien difficile, bien inadmissible : si elle s'accomplissait, la Russie, déjà vulnérable par la Pologne, deviendrait facilement attaquable; nous ne pensons donc pas qu'elle puisse ni veuille, comme l'Angleterre, nous ôter toute influence continentale, et nous enlever toute participation aux grandes affaires du monde.

Les deux dernières objections restent : le czar ne paraît pas faire entrer le concours de la France dans ses plans, ne voulant pas emporter de haute lutte les possessions auxquelles il aspire ; il conserve à ses antipathies personnelles toute leur énergie. Mais il est bien difficile de prévoir un moment où la Russie puisse espérer accomplir ses projets, malgré ou même sans la France, et les antipathies ne peuvent durer toujours. Nous devons donc attendre.

Ainsi l'alliance anglaise n'a pas de but, pas de profits, pas de franchise, pas de sûreté; elle n'est pas une alliance.

L'alliance allemande est rendue impossible par des souvenirs, des préjugés, des principes gouvernementaux, des questions territoriales de tous côtés engagées, et surtout par l'influence de l'Angleterre d'un côté, de la Russie de l'autre, représentant toutes deux la France comme animée toujours par l'esprit révolutionnaire et des pensées de conquête, offrant d'ailleurs toutes deux un appui moins redouté que le nôtre.

L'alliance russe est éloignée, d'une part, par des sentiments personnels et l'ajournement de toute action brusque et décisive ; de l'autre, par le refus de donner notre accession à une politique que nous avons longtemps repoussée, quand les circonstances étaient autres.

La France reste donc isolée des grandes puissances. Cette situation est-elle désespérée? Elle est grave, mais elle n'a rien d'effrayant, si la France comprend les nécessités qui pèsent sur elle, si elle sait user des moyens de salut et de prospérité qui lui restent.

D'abord on peut dire que les sympathies des peuples seraient pour elle si les rois conjuraient sa perte : L'Allemagne, la Pologne, l'Italie, savent que leurs fers seraient pour longtemps rivés si la France était asservie. L'Allemagne aime mieux l'absolutisme sans la France que la liberté par la France; elle se soulèverait si nous nous approchions du Rhin. Mais le jour où les rois coalisés s'apprêteraient à envahir la patrie des idées libérales, les répugnances des peuples commenceraient, et dans la lutte les révolutions éclateraient et prendraient un essor que nul ne saurait mesurer.

Parmi les puissances limitrophes, il en est qui sentiraient qu'elles doivent unir étroitement leur destinée à la nôtre. La Belgique nous doit son indépendance et la perdrait peut-être si nous perdions notre titre de grande nation ; elle nous doit en grande partie ce qui lui reste de sa prospérité commerciale; nous faisons pour elle ce qu'on n'a jamais fait pour aucune nation : pour elle nous réduisons à moitié les droits qui pèsent

sur les toiles, les fils, les fontes, les houilles, les ardoises de l'étranger, c'est-à-dire que nous lui permettons de hausser le prix de ses denrées de toute la différence du droit, et nous ne demandons aucun privilége exclusif pour les marchandises françaises. La Suisse a été de tous temps notre alliée; sa liberté est intimement liée à la nôtre : elle ne peut oublier que son existence même dépend de notre fortune. Les traités garantissent la neutralité de la Belgique et de la Suisse; mais il est quelque chose qui nous rassure plus que les traités : c'est l'intérêt fondamental de ces nations qui les empêche d'entrer dans une ligue contre la France.

Nous trouverons là des points d'appui; mais c'est surtout vers les contrées méditerranéennes que nous devons porter nos regards et nos efforts : là nous avons une terre égale au tiers de la France à cultiver, un débouché énorme à ouvrir à nos produits, un commerce immense à assurer à notre marine; 250 lieues de côtes à pourvoir de retraites inexpugnables, de positions offensives. Tunis, l'ancienne Carthage, l'antique dominatrice de la Méditerranée, paraît nous être dévouée; la Grèce résiste à toutes les obsessions, aux menaces même de l'Angleterre, qui voit partout un vaisseau avec jalousie; elle semble vouloir apporter à la France l'appui de ses côtes, de ses îles, de ses matelots. L'Égypte n'est pas perdue; une grande pensée et une grande situation lui restent. Enfin le sultan pourra se rappeler un jour que la France est la plus ancienne et la plus sûre amie de la puissance ottomane.

Outre ces éléments de puissance, il en est d'autres qu'il serait possible de régénérer. La même famille, par ses diverses branches, règne en France, à Naples et en Espagne; l'Italie méridionale nous a donné une de ses filles, et malgré une politique jalouse, tracassière, audacieuse à tout entreprendre, l'Espagne, qui, sous l'influence de l'Angleterre, avait chassé une reine régente du sang des Bourbons, donne de nouveau une de ses princesses à l'un de nos princes. Il y aurait là un grand fait (l'opposition haineuse de l'Angleterre l'atteste), si l'on savait en profiter, si l'on ne désertait pas la lutte, après avoir obtenu la victoire. Ainsi, sur une mer, où s'agiteront longtemps encore les grands intérêts du monde, la France possède Toulon et Port-Vendre, et comme station avancée, la Corse; en face, elle occupe Oran, Alger et Bone. Le sang de nos princes et les intérêts des peuples nous unissent avec le royaume de Naples qui étend ses rivages sur la Méditerranée et sur l'Adriatique, qui possède la Sicile, cette île puissante qui permet de tromper la surveillance de Malte et se rapproche de l'Algérie; en face est l'Espagne avec ses ports et ses arsenaux, avec Algésiras, qui peut annuler Gibraltar, Ceuta et Cadix qui surveillent mieux le détroit que la forteresse devenue anglaise; au centre de cette mer, que doit traverser l'Angleterre pour atteindre rapidement son empire des Indes, et, où s'établissent nos plus grands intérêts, sont les îles Baléares, dans lesquelles s'élève Mahon qui n'a rien à envier à Malte.

Qu'on dise si les trois royaumes, gouvernés par des princes issus du même sang, dont les peuples sont

de même race, de même religion, qui ont des langues sœurs et des intérêts identiques, ne pourraient ramener les beaux temps de leur glorieuse histoire en s'unissant d'une manière intime. La Grèce et la Turquie, Tunis et l'Égypte ont des intérêts qui les rapprochent de l'union des peuples latins et catholiques, et elle aurait quelque droit de compter sur l'influence éclairée et philosophique d'un souverain-pontife libéral, et sur l'alliance du Piémont, à qui nous n'avons rien à prendre, car si cet État était notre allié, Nice et la Savoie ne vaudraient plus la peine d'être occupées. La Suisse, la Belgique, plusieurs contrées de l'Allemagne fortifieraient encore ce grand faisceau d'intérêts identiques et merveilleusement assemblés.

Au delà de l'Atlantique, se trouveront aussi des contrées qui doivent être appelées à concourir à la lutte entreprise pour l'indépendance du monde. Nous ne parlerons pas de nos colonies et des nouvelles possessions que nous venons d'acquérir : Taïti, les Marquises, Mayotte; leur importance n'est pas grande. Nous ne parlerons pas non plus des colonies espagnoles, quoiqu'elles aient encore beaucoup de valeur. Mais il est de vastes régions avec lesquelles nous pouvons nous associer: nous citerons le Brésil, avec lequel nous avons contracté alliance, et qui peut tant améliorer la situation de la Guyane, les États-Unis qui nous doivent leur indépendance, et qui s'élèvent pour servir de contre-poids à la puissance navale de l'Angleterre. Cette puissance démocratique recherchera toujours le concours de la France dans ses luttes avec la Grande-Bretagne; mais il faut la suivre et non la

précéder : les Américains du Nord sont de race anglaise, peu susceptibles de reconnaissance, de dévouement, d'élan chevaleresque ; l'avantage présent est leur loi ; il ne faut pas s'aventurer dans des collisions sur la foi de leur assistance ; il faut attendre qu'ils soient engagés.

Ainsi la France, cette noble protectrice des idées civilisatrices et des droits, trouvera dans le monde des puissances qui ont un intérêt pressant de se grouper autour d'elle. Pour les unir, et leur donner toute leur puissance d'action et de résistance ; elle doit s'imposer deux conditions : elle doit être juste, elle doit être forte.

La justice d'abord doit être la loi de la France : il faut qu'elle soit respectueuse des convictions et des nationalités voisines ; elle ne doit pas tenter d'achever, par la force, l'assimilation des fractions détachées de la famille française : les violences ne donnent pas de puissance réelle, elles coûtent beaucoup et rapportent peu.

La France, sous le rapport des exploits militaires, a tant de choses glorieuses à se reprocher, qu'elle doit prendre un soin assidu de prouver qu'elle n'est plus occupée de projets d'aggrandissement. Déjà les fortifications de Paris ont montré que l'éternelle question du Rhin ne fait plus la base de la politique : au lieu de rendre ses limites inpénétrables, elle a mis le cœur du royaume à l'abri de l'insulte ; elle doit persévérer dans cette voie ; au lieu de nourrir l'espérance de reprendre de vive force ce qui lui a été ôté, elle doit rechercher l'alliance des peuples qu'on a voulu

rendre ses ennemis en les enrichissant de ses dépouilles : c'est plus facile, plus sûr, d'une meilleure politique. Si le Piémont, la Suisse, le grand-duché de Bade, la Prusse, la Belgique étaient nos alliés, il importerait peu que Nice, la Savoie, Genève, les bords du Rhin et l'Escaut ne fussent pas gouvernés par les lois françaises : l'essentiel est qu'ils soient unis par des intérêts puissants et la nécessité d'une défense commune. Montrons de plus en plus que nous sommes peu disposés à inquiéter nos voisins continentaux, et pour cela déversons notre activité vers les rives de la Méditerranée, cette mer dans laquelle doivent arriver, par un courant régulier, tous les produits du globe, cette mer que nous ne voulons pas rendre un lac français, mais que nous avons faite européenne, et dans laquelle la France peut établir le centre de son influence et de son empire.

Mais ce n'est pas assez d'être juste pour obtenir des alliés, il faut être fort ; on ne s'associe qu'à ceux qui peuvent donner profit et sécurité.

Le moyen le plus certain d'être puissant, c'est d'être riche.

Pour être riche il faut produire, et ne pas dissiper follement ce qu'on a créé ; la production et le bon emploi des richesses, voilà la source de la puissance.

La France n'assurera sa production que si elle met ses industries manufacturières, commerciales et agricoles, à l'abri de la concurrence victorieuse des étrangers, que si, par une application assidue, elle favorise tous les progrès des arts utiles.

Après avoir créé les éléments de la puissance,

il faut les conserver, et les bien employer. Le temps des prodigalités et du faste est passé; la France a un besoin urgent d'une administration sévère, vigilante, s'occupant d'une manière austère de la tâche qui lui est confiée, fécondant avec un zèle soutenu et éclairé les sources de la fortune nationale, ménageant jusqu'à la parcimonie les deniers publics, oubliant toutes les créations qui n'ont pour but que la satisfaction de la vanité, s'occupant de toutes celles qui ont une utilité pratique et réelle. La Prusse n'a dû son élévation qu'à son administration rigoureuse et sage, la France n'évitera la sujétion que par la rude application de l'économie entendue avec intelligence. Malheureusement, sous ce rapport, notre administration est tombée au dernier degré de déconsidération. Il n'y a pas de nation en Europe, en état normal, qui soit plus mal administrée; nulle part on ne voit une machine si bien organisée produisant si peu. Il n'entre pas dans notre plan d'énumérer les vices de chacun des grands services publics; nous nous contenterons de dire, en un seul mot, parce que cela est senti par tout le monde, que le pouvoir emploie toutes les forces du pays à un objet unique, la conservation du pouvoir; il ne reste pas une pensée pour l'administration de la chose publique. Cette situation est-elle une conséquence nécessaire de nos institutions? Le ministère ne saurait-il obtenir l'appui des influences, au moyen desquelles il gouverne, sans leur sacrifier tous les intérêts des gouvernés? Nous ne saurions l'admettre; il aurait un pouvoir plus réel en satisfaisant la masse des citoyens. Le degré d'impuissance où un

pareil système a conduit le gouvernement nous fait penser qu'un système contraire, qui prendrait pour base l'étude des intérêts généraux et leur énergique satisfaction, lui donnerait force et durée. Espérons que nous sommes au moment de voir finir ce marasme social, et qu'enfin on va s'occuper d'administration.

La première chose à opérer, pour amener l'économie dans la gestion des affaires publiques, c'est la réforme du personnel administratif dont le travail n'est pas en rapport avec la nécessité des affaires. Là où il y avait un employé, on en a mis cinq; on propose d'en réduire le nombre et d'augmenter les appointements. A voir comment les choses se pratiquent, nous craignons que les émoluments ne soient augmentés, et que bientôt après les emplois ne soient rétablis.

Les pertes en traitement sont grandes, plus grandes sont les pertes causées par le gaspillage et le mauvais travail. Si l'État achète des matières, elles se perdent, se détériorent, se détournent. Si l'État construit des routes, des canaux, des chemins de fer, ses agents habiles, savants, font des dépenses exagérées par défaut d'étude, de prévoyance, de soin, de surveillance; ils songent à l'objet à construire, jamais à l'usage auquel il doit servir, moins encore au moyen de l'avoir à bon marché. Il faut avoir vu les comptes, étudié les demandes de crédit ordinaires et extraordinaires, supplémentaires et complémentaires pour savoir comment s'écoulent les ressources du pays; on gémit de voir de tels résultats obtenus à si grands frais. Quand l'État exploite, c'est bien pis, il semble que la chose

à laquelle il doit le moins songer, c'est l'avantage général; on administre pour administrer, aucunement pour donner un profit au pays au nom duquel on administre. Ce ne sont pas là des lieux communs, c'est l'expression sincère d'une opinion née de l'étude consciencieuse des faits. C'est par une telle gestion qu'on arrive à élever le budget à un chiffre énorme, en laissant en souffrance les grands intérêts de la France. L'économie, la rigoureuse économie, le travail assidu des fonctionnaires, l'emploi bien calculé, longuement et attentivement étudié des ressources nationales, voilà le moyen de salut de la France.

Quand les dépenses de l'État se feront avec une constante sévérité, avec une intelligente et laborieuse application, nous ne verrons plus les budgets en déficit; les ressources de l'amortissement ne seront plus engagées pour de longues années, les dettes immédiatement exigibles, représentées par les bons royaux, les placements à la Caisse d'épargne, etc., ne se compteront plus par centaines de millions. Un état comme la France, contre lequel se sont formées et se formeront, sans doute, des coalitions, ne peut éviter d'immenses catastrophes qu'à la condition que ses finances soient dans l'ordre le plus parfait et dans la plus grande prospérité. Il faut que toujours il pose comme une règle invariable que les recettes dépassent les dépenses; il faut que ses dettes soient rachetées incessamment et dans une large mesure; il faut qu'un fonds d'amortissement considérable soit maintenu au budget, afin qu'aux jours néfastes, ce fonds formant comme un emprunt instantané, couvre facilement les diminutions

de produits causées par le malheur des circonstances. Il faut que les sommes consacrées aux travaux publics puissent se transporter facilement aux emplois qu'exigent la défense nationale; il faut, qu'au lieu d'avoir un découvert qui approche un milliard, le trésor soit pour ainsi dire prêteur, comme il l'est dans de grands États que dirigent une pensée prévoyante. Il faut, de plus, que dans les temps de paix, on remplisse les magasins du département de la guerre, comme ceux du département de la marine; qu'on construise des vaisseaux, qu'on prépare les armements, qu'on crée activement les moyens d'attaque et de défense. Enfin, on doit adopter pour l'armée et la flotte une organisation qui permette l'économie sans diminuer la force : un système de réserve formée de soldats qui ont vécu dans les rangs peut donner à la puissance militaire de la France une plus grande étendue, sans accroissement de dépenses; un système commercial bien combiné peut ajouter à sa force navale, sans surcharger encore le budget, en façonnant au rude métier de marin une multitude d'hommes, qui viendront soutenir le pavillon national, quand il sera insulté.

Nous avons dit qu'il ne fallait pas sacrifier, au nom de la liberté commerciale, les travaux qui font vivre l'État et la marine elle-même; mais elle peut lui imprimer un mouvement actif sans la compromettre par l'abandon de son régime protecteur. Si elle ne peut lutter avec beaucoup de puissances maritimes, pour le bon marché des transports, elle se réserve le cabotage, la pêche, le commerce avec ses colonies; elle protége

sa navigation par des droits différentiels. Si elle a abandonné la faculté d'accorder une faveur à ses navires dans le commerce qu'elle fait avec l'Angleterre, les États-Unis, la Hollande, la Sardaigne, etc., sans dénoncer ses traités, elle peut, nous l'avons dit, faire passer la plus grande partie de son commerce dans le domaine de la navigation de monopole : les importations et les exportations de l'Algérie produiront un jour la plus grande masse de ses transports.

Pour le reste, la France protégerait sa navigation, comme aujourd'hui, par les moyens les plus efficaces; car elle ne doit pas oublier qu'elle a l'obligation de lui donner beaucoup : il faut que la marine française reste l'espoir et le point de ralliement de toutes les marines de l'univers, qui un jour connaîtront la nécessité de secouer l'oppression. L'Amérique, la Hollande, la Russie, la Grèce, l'Égypte, la Suède, le Danemark, et peut-être le Zollverein et l'Espagne, rechercheront un modèle, un lien commun, un point d'appui; c'est la France qui les leur offrira : par ces moyens réunis, la France acquerra la force qui donne sécurité au travail.

Mais, nous l'avons déjà remarqué, les nations n'ont pas seulement à craindre les spoliations violentes, dont elles peuvent être l'objet quand les marchandises qu'elles vendent et achètent doivent parcourir les mers sur lesquelles un ennemi exerce une puissance irrésistible; sous le régime de la liberté, elles sont encore menacées par les combinaisons industrielles et les spéculations de leurs rivaux : en supposant que, dans l'état normal, leur production soit capable de soutenir la

concurrence avec la production étrangère, elle peut être ruinée par les crises qui sont la suite des opérations hasardées, par les ventes au rabais qu'effectuent périodiquement et par système les immenses établissements manufacturiers. Ces dangers sont grands pour une nation qui se trouve en contact, pour ainsi dire immédiat, avec un peuple qui travaille sur une vaste échelle, qui approvisionne le monde entier et qui se trouve forcé de donner sans cesse une plus grande activité à ses fabriques. La France se trouve face à face avec l'Angleterre, dont le commerce colossal et entreprenant se répand sur toutes les parties de la terre, dont la fabrication, pour ainsi dire sans limite, devance tous les besoins, et subit conséquemment un énorme encombrement aussitôt que la demande des consommateurs se ralentit par une cause quelconque. Coûte que coûte, il faut alors qu'elle vide ses magasins et qu'elle recommence à produire à nouveaux frais, car la partie la plus nombreuse de sa population, qui vit au jour le jour, attend son salaire; elle a plus de profit à vendre ses produits, même avec quelque perte, qu'à suspendre sa fabrication, qu'à laisser ses ateliers fermés, car les calculs les plus sévères ne portent pas à moins de 10 p. 0/0, par an, les frais d'entretien et la détérioration des métiers inactifs; enfin elle a un motif plus déterminant encore pour vendre en abaissant ses prix : au moyen d'un rabais excessif, elle fait accepter par les peuples qu'elle n'approvisionne pas habituellement les quantités de produits qui excèdent les besoins, et débarrasse ainsi ses marchés ordinaires.

Les grands producteurs trouvent donc dans ce système des avantages notables : ils ne font porter l'avilissement des prix que sur des quantités qui parfois sont relativement très-faibles; ils rehaussent les prix sur les marchés qui leur appartiennent en propre; ils recommencent leurs travaux qui sont la condition de vie pour les peuples essentiellement manufacturiers; ils évitent des pertes d'intérêt et des frais généraux faits sans rien produire; enfin il faut quelquefois ajouter à ces avantages celui d'écraser des rivaux, qui ne peuvent soutenir les désastres amenés par une immense perturbation commerciale.

Nous ne reprendrons pas ici les raisonnements dans lesquels nous sommes entrés à ce sujet dans le chapitre correspondant de la premièré partie de cet ouvrage; nous choisirons seulement quelques exemples pour faire comprendre la possibilité de ces soudaines invasions des produits étrangers, et nous les demanderons aux industries qui, dans les temps modernes, se sont placées au rang des plus importantes.

La production du fer en Angleterre est quadruple de la nôtre, bien que la population de la Grande-Bretagne soit de 1/5 moins nombreuse que celle de la France. Évidemment dans les moments de stagnation des affaires, les produits anglais peuvent déborder sur notre marché de manière à y causer un excessif avilissement des prix.

La filature du coton est relativement plus considérable encore chez nos voisins; elle est presque sextuple de la nôtre. Elle fait tourner 17,500,000 broches, nous n'en avons que 3,500,000 en activité; elle consomme

327,000,000 de kil. de coton, nous en consommons 60,000,000. L'Angleterre fabrique donc en deux mois autant que la France en une année entière, elle peut donc, en quelques instants, inonder véritablement notre pays. La distance qui nous sépare n'est qu'un étroit chenal; les frais de transport sont à peu près nuls. C'est donc sur le marché de la France que, dans les moments de crise, les manufacturiers anglais déverseraient l'excès de leur fabrication, et ces crises sont fréquentes chez une nation qui approvisionne le monde et qui ressent toutes les commotions qui frappent un coin quelconque de la terre. D'ailleurs, même hors des temps de crises, les manufacturiers puissants feraient une bonne spéculation en jetant sur notre marché leurs produits à vil prix; fabricant plus, ils diminueraient leurs frais généraux, et bientôt ils écraseraient définitivement leurs rivaux. Leur pratique commerciale ne peut laisser de doute sur la conduite qu'ils tiendraient dans le dessein de ruiner nos fabriques, si nous ne défendions nos frontières.

Il est donc évident que notre travail national ne peut trouver sécurité, si nous laissons toute liberté de le poursuivre sur notre propre marché, si nous le laissons désarmé devant des rivaux dont la puissance de production est infinie.

Nous ne nous étendrons pas sur ce point; nous nous sommes occupés avec assez de détail de l'action du libre-échange sur les diverses conditions du travail de la France; nous allons dire un mot sur l'influence que la liberté peut avoir sur la distribution des richesses dans notre pays et sur la consommation.

CHAPITRE XI.

EFFETS DU LIBRE-ÉCHANGE SUR LA DISTRIBUTION DES RICHESSES EN FRANCE.

Nous avons vu que la concurrence générale force chaque nation à se livrer exclusivement à certaines productions; la conséquence immédiate de ce fait, c'est de faire passer les produits dans les mains d'un ordre spécial de producteurs, de ruiner et de faire disparaître tous ceux dont le travail n'a pas les conditions qui font vivre sous le régime de la liberté, d'enrichir ceux qui peut-être concourent médiocrement à la prospérité, à l'indépendance nationale. Cette distribution forcée de richesses peut être absolument contraire aux nécessités politiques et sociales d'une contrée. Nous avons développé cette pensée d'une manière générale; il s'agirait maintenant de rechercher si, sous ce rapport, les intérêts les plus essentiels de la France peuvent être froissés; mais déjà nous avons dû entrer dans ces considérations. La distribution des richesses étant réglée d'une manière presque immédiate par la

production, en traitant de celle-ci, nous n'avons pu nous empêcher de parler du mode de répartition des produits; c'est surtout en nous occupant de l'influence du choix et de la rémunération du travail que nous avons reconnu la nécessité de favoriser certains travailleurs et de leur assurer une part plus ou moins considérable des fruits de leurs peines. Nous ne pourrions donc, sans faire un double emploi, reprendre ici ce sujet. Nous rappellerons seulement les faits principaux qui sont relatifs à la distribution. Deux grandes nécessités pèsent sur notre pays. D'abord sa constitution démocratique exige que la propriété soit répartie entre de nombreux citoyens : en l'absence de tout élément aristocratique qui puisse faire contre-poids aux émotions populaires, il est indispensable de constituer une masse compacte de citoyens ayant assez d'aisance pour acquérir une solide instruction, ayant assez de fortune pour être intéressés à l'ordre. Ensuite la situation continentale de la France lui impose l'obligation de maintenir sur son territoire une population robuste, habituée aux rudes travaux, capable de fournir les éléments d'une nombreuse et vaillante armée. Pour satisfaire à ces deux nécessités, la loi doit favoriser la division des propriétés, la petite culture qui en est la conséquence; les vastes domaines, les cultures qui emploient peu de bras compromettraient le salut de notre pays. Or, les faits prouvent que si la liberté absolue du commerce était introduite dans notre législation, la France devrait changer son système politique et ses méthodes agricoles : elle ne pourrait soutenir la concurrence qu'en constituant de

vastes exploitations, qu'en transformant les terres arables en pâturages, qu'en rétribuant insuffisamment les cultivateurs, en réduisant de plus en plus les travailleurs.

Entraînée souvent dans des guerres qui la laissent isolée au milieu du monde, la France ne doit pas favoriser seulement la multiplication de ses défenseurs directs, mais encore des hommes qui produisent tout ce qui sert à sa défense, à l'alimentation des peuples, même à la satisfaction des besoins de second ordre qu'une longue habitude rend impérieux. Il faut donc qu'elle permette aux divers producteurs chargés de l'approvisionner d'obtenir une part suffisante dans la richesse que le travail distribue. L'examen des faits a démontré que la France ne pourrait produire en suffisante quantité le blé, les chevaux, le fer et les mille produits sans l'aide de la protection : assujettie au libre-échange, elle finirait par ne plus produire que des objets de luxe sans utilité réelle, de sorte qu'aux grands jours où elle devrait faire arme de tout, elle serait réduite à n'avoir en sa possession aucun des objets qui lui sont nécessaires, et serait abandonnée par les producteurs les plus indispensables.

Nous nous arrêtons ici ; les simples indications que nous venons de donner suffisent, après les développements dans lesquels nous sommes entrés précédemment.

CHAPITRE XII.

EFFETS DU LIBRE-ÉCHANGE SUR LA CONSOMMATION DES RICHESSES EN FRANCE.

Nous ne nous occuperons pas plus longtemps des effets du libre-échange sur la consommation que sur la distribution des richesses en France. Ce que nous avons dit sur ce point dans l'appréciation générale des principes économiques suffit : la France, sous le rapport de la consommation, présente peu de faits spéciaux. Ses habitants sont trop éclairés, ils s'adonnent trop vivement aux jouissances intellectuelles, pour qu'on ait à redouter qu'ils se livrent à des consommations qui abrutissent et qui énervent. Cependant nous signalerons fort succinctement quelques détails qui semblent ne devoir pas être négligés.

Certaines classes ont un appétit assez vif pour les boissons alcooliques, et il serait pernicieux de leur en accorder la facile importation et de leur donner le bénéfice du bon marché qu'elle amènerait.

Aucun peuple sur la terre ne s'engoue aussi faci-

lement que le peuple français, des créations des régions étrangères ; il suffit que les choses viennent de loin, qu'elles soient bizarres, insolites, pour qu'il les adopte de préférence. Loin de s'astreindre, par patriotisme, à ne consommer que les produits qui ont donné de l'occupation aux travailleurs de la France, on est sûr qu'il mettra sa vanité à n'acheter que des marchandises fournies par les autres contrées ; ni la commodité, ni la qualité, ni l'élégance ne le détermineront à choisir les objets offerts par l'industrie nationale. Il se pique de gouverner arbitrairement la mode, et il est subjugué toujours par les modes qui ont un caractère d'étrangeté.

Il est donc véritablement utile d'apporter obstacle à de pareils caprices, et de ne pas laisser entière liberté à une consommation peu rationnelle et nuisible aux intérêts de tous. Les seules considérations que nous venons de présenter suffisent pour faire admettre cette vérité ; il est inutile d'insister plus longtemps.

CHAPITRE XIII.

EFFETS DU LIBRE-ÉCHANGE SUR LE CAPITAL DE LA FRANCE.

Nous avons vu que la liberté du commerce porterait atteinte à la production française ; qu'un grand nombre de produits étrangers viendraient remplacer les produits nationaux sur notre marché ; que ces marchandises étrangères ne pourraient être payées par les fruits du travail habituel, attendu que les industries qui résisteraient à la concurrence seraient peu nombreuses, peu susceptibles de prendre une grande extension, et que leurs produits d'ailleurs, d'une utilité contestable ou nulle, ne pourraient être acceptés en grande quantité par les étrangers.

Nous avons fait remarquer que ce système porterait atteinte au capital de la France de deux manières. D'abord il déterminerait la perte directe des éléments de la richesse accumulée ; les produits importés, ne pouvant être payés par les produits habituels du travail national, le seraient au moyen du capital lui-

même. La France aliénerait successivement son numéraire, ses propriétés immobilières, ses rentes publiques, ses canaux, ses chemins de fer, toutes les choses, en un mot, qui ont une valeur et donnent un revenu. Cette aliénation nous serait annoncée par la *balance du commerce;* si cette balance nous était constamment défavorable, si nous achetions continuellement plus que nous ne vendons, il faudrait bien qu'en fin de compte le payement fût fait au moyen des valeurs que nous avons énumérées.

Le système du libre-échange ferait écouler ainsi au dehors une partie du capital. Une autre partie, qui n'est pas échangée, serait frappée de stérilité; elle était employée dans les travaux productifs, elle resterait paralysée par la concurrence irrésistible des industries étrangères. Ce seraient des machines, des métiers, des bâtimens de toutes sortes, des approvisionnements actuellement sans objet, des terres dont la fertilité ne serait pas assez grande pour qu'elles indemnisassent des frais de culture, des mines qui ne pourraient plus être exploitées; des routes, des canaux, employés aux transports, maintenant inutiles; des navires oubliés dans les ports, des moteurs hydrauliques laissés sans emploi, et même l'habileté acquise des populations désormais inoccupée.

C'est là un capital énorme dont on jugera l'importance en se rappelant que son revenu s'élevait déjà, il y a plus de dix années, à près de 10 milliards. Assurément, il ne serait pas entièrement perdu, puisque toutes les industries ne seraient pas anéanties et que certaines portions du capital seraient transfor-

mables ; elles pourraient être moins productives, mais elles ne seraient pas totalement sans valeur; toutefois la perte serait énorme; la perturbation produite par de tels changements porterait le caractère d'une véritable catastrophe.

Il nous suffit ici de le constater de nouveau sans insister : nous avons, en parlant de la production, été forcé d'invoquer les conséquences qui seraient amenées immédiatement par la suspension du travail et mesurer son mode d'agir sur la richesse accumulée. Nous pouvons donc nous arrêter : nous avons suivi dans toutes les phases les effets du libre-échange sur la prospérité et la puissance de la France.

CHAPITRE XIV.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Les discussions dans lesquelles nous venons d'entrer nous semblent fixer les règles économiques qui sont applicables à la France, et qui doivent développer sa prospérité.

La richesse de la France est créée par les industries agricole, manufacturière, commerciale, gouvernementale.

Le produit total de ces industries s'élevait, en 1835, au chiffre de 9,500,000,000 fr., à peu près.

Le produit annuel de l'agriculture, pour l'année citée, dépassait la moitié du produit total, il atteignait le chiffre de	4,921,433,071 fr.
Le produit manufacturier s'élevait à. . .	3,161,755,699
Le produit du travail commercial, qui effectue nos échanges avec l'étranger, était de.	450,520,940
Enfin, le service gouvernemental était payé.	1,025,000,000

L'agriculture française, suivant généralement le système de petite culture, emploie un grand nombre de

bras. Il en résulte que la population rurale dépasse celle formée par les autres producteurs, comme la production agricole dépasse les productions industrielles et commerciales.

La population totale de la France, en 1835, se composait de

33,326,000 individus.
18,000,000 étaient adonnés à l'agriculture.
15,326,000 aux autres travaux.

La population rurale est donc à la somme de toutes les autres comme 6 : 5.

En cette situation, la moitié au moins (6/11) des produits est consommée par la classe agricole elle-même.

L'autre moitié est donnée par échange aux classes industrielles, commerçantes, gouvernementales.

Par réciprocité, ces dernières donnent à la classe agricole moitié au moins de leurs produits ou de leurs services.

Ainsi, par l'échange mutuel des produits, la France entretient sur son sol une population nombreuse de travailleurs exploitant la terre et se livrant à de nombreuses industries, se suffisant à eux-mêmes, vivant dans l'indépendance de l'étranger, sinon pour l'universalité des objets de consommation, au moins pour ceux qui sont de première nécessité : c'est là le caractère spécial de notre situation.

Les échanges que nous faisons avec les autres contrées ont certainement une notable importance, mais ils ne sont pas comparables à ceux qui sont faits sur le marché intérieur.

En 1835, nous achetions les produits étrangers pour une somme de 520,270,000 fr., un peu moins que 1/18 de notre production.

Ces produits se classaient ainsi :

Objets	nécessaires à l'industrie. .	378,000,000 fr.
—	de consommation naturelle.	101,000,000
—	fabriqués.	41,000,000

Dans la même année nous exportions des marchandises françaises.

Pour une somme de.	577,413,623 fr.
Savoir : En produits naturels. . . .	152,000,000
En produits manufacturés.	425,000,000

Nous noterons, pour achever d'exposer notre situation, que la métropole et les colonies ont la possibilité de satisfaire elles-mêmes à presque tous les besoins du pays, que la France peut conséquemment assurer son travail; elle peut faire acheter ses produits par ceux dont elle consomme les denrées; elle peut vouloir que tous ceux qui lui fournissent des objets d'approvisionnement, que tous ceux qui lui donnent des marchandises, soient assujettis à sa loi, soient assimilés à la famille française, concourent tous à sa défense et à sa grandeur.

Elle ne peut atteindre ce but qu'en accordant une préférence aux travailleurs qui s'associent à sa fortune; elle ne peut même faire prospérer sur son sol le plus grand nombre de ses productions qu'en leur concédant les bénéfices qui résultent d'un système protecteur bien entendu. La conservation du travail en France n'est assurée qu'à ce prix. Nos lois ont adopté

ce principe, presque toutes les industries françaises ont été protégées.

L'agriculture, la plupart des industries, la navigation notamment, ont été défendues contre la concurrence étrangère, par la prohibition quelquefois, par des tarifs plus ou moins élevés le plus souvent.

Ce système, qui fut pour ainsi dire perpétuellement celui de la France, a été de nos jours violemment attaqué. On prétend lui substituer celui de la liberté absolue du commerce.

On dit qu'elle nous ferait obtenir tous les produits étrangers à bon marché, qu'elle ne nuirait pas au travail national, que si quelques industries succombaient sous les efforts de la concurrence étrangère, d'autres prendraient de l'extension et les remplaceraient avec avantage; nous produirions ce que nous savons le mieux produire, nous obtiendrions par échange ce que les autres nations créent avec facilité; la prospérité de la France prendrait un immense développement. Mais sous le régime de la protection, la population de la France s'est accrue do 14 à 15 p. 0/0 de 1815 à 1835; de plus de 20 p. 0/0 de 1815 à 1845; sa production industrielle s'est accrue de plus de 38 p. 0/0 de 1815 à 1835; elle a pris un essor encore plus considérable de 1835 à 1845. L'agriculture a suivi la même impulsion; sous ce régime, les prix de tous les produits industriels ont été diminués dans une proportion considérable; ceux des produits agricoles ne sont pas élevés, bien que notre sol ait nourri une population accrue d'un cinquième (*Voir* pago 273.)

Sous ce régime notre commerce extérieur a pris un

grand essor, son mouvement a presque triplé de 1815 à 1845; le chiffre de notre commerce spécial, importation et exportation réunies, s'élevait en 1815 à la somme de 621,613,000 :

Importation des objets nécessaires à l'industrie.	139,752,000 fr.
— des produits naturels.	41,929,000
— des objets fabriqués.	17,785,000
Total.	199,466,000 fr.
Exportation des produits naturels.	138,066,000
— des produits manufacturés. .	284,081,000
Total.	422,147,000 fr.

Le mouvement de notre commerce spécial en 1845 était de 1,704,300,000 fr. (*Voir* page 279.)

Ce fait prouve que notre système de douanes n'a pas été maintenu avec trop de rigueur; il en est un autre qui démontre de la manière la plus péremptoire que nos tarifs ne donnent pas à nos produits une protection exagérée, qu'ils n'empêchent pas les marchandises étrangères de faire une concurrence victorieuse aux nôtres : après la chute de l'empire et la cessation du blocus continental, quand le commerce extérieur put renaître, la balance du commerce fut extrêmement favorable à la France, depuis elle le fut de moins en moins.

Les chiffres que nous venons de présenter prouvent, en effet, qu'en 1815 nos exportations furent plus que doubles de nos exportations; en 1827, elles les dépassent encore de 92 millions; en 1840 la position change;

en 1842 nos importations dépassent les exportations de 98 millions; en 1845, la différence en notre défaveur semble n'être plus que de 12 millions, mais cela tient à ce que nous avons fait passer l'Algérie sous le régime de nos colonies, et que, par ce moyen, nous avons pu nous réserver ce marché. Nous avons pu nous vendre à nous-mêmes pour 89 millions d'objets qui sont consommés sur le sol de l'Afrique au lieu de l'être en France.

Les progrès de l'industrie de nos voisins, les concessions que nous avons successivement faites aux nations avec lesquelles nous commerçons ont amené ces changements; il n'est pas un traité de commerce qui ne nous ait été funeste ; ils accroissent la prospérité de nos rivaux et ne nous procurent aucune compensation; ils détruisent une partie de notre travail et ne font naître aucun travail qui puisse remplacer celui qui est annulé.

Le traité de 1786 accrut dans une proportion considérable l'importation des produits manufacturés que nous livre la Grande-Bretagne, et n'augmenta pas sensiblement la vente des produits de notre sol.

Le traité de 1822 mit la marine américaine sur le pied d'égalité avec la nôtre; aussitôt elle tendit à exclure notre pavillon : en 1820, les navires français employés dans l'intercourse obtenaient 50 p. 0/0 du tonnage; en 1825, ils n'avaient plus que 13 p. 0/0; en 1845, ils étaient réduits à 4 p. 0/0.

Pendant ce temps, notre commerce, au lieu d'obtenir des avantages, se trouva placé dans une position de plus en plus défavorable; en 1827, la France reçut

des États-Unis pour 53 millions de marchandises, et leur en vendit pour 76 millions; en 1837, elle leur acheta pour 66 millions, et leur vendit pour 158 millions; en 1840, au contraire, elle leur acheta pour 118 et ne leur vendit plus que pour 80; en 1845, elle leur acheta pour 140 millions et ne leur vendit que pour 96. Les facilités que nous donnons à leur navigation leur servent à écraser la nôtre, et en même temps à importer chez nous une plus grande masse de produits.

Le traité de 1826 eut des effets analogues : les navires anglais employés dans l'intercourse, en 1825, prenaient 36,31 p. 0/0 du tonnage, les tiers 18 p. 0/0, les Français 45,69 p. 0/0; en 1845, les Anglais prenaient 81,07 p. 0/0 du tonnage, les tiers 1,41 p. 0/0, les Français 17,52 p. 0/0. Pendant ce temps notre commerce, au lieu de conquérir des avantages, vit les relations changer à son détriment : en 1827 nous achetions à l'Angleterre pour 13 millions et lui vendions pour 58; en 1842 nous lui achetions pour 112 millions et lui vendions pour 92; en 1845 nous lui achetions pour 84 et lui vendions pour 109.

Le traité de 1842 conduisit encore aux mêmes résultats; en 1841 nous achetions à la Belgique pour 89 millions et lui vendions pour 45; en 1845 nous lui achetions pour 117 millions et lui vendions pour 57.

Ainsi l'on voit que nos tarifs, considérés d'une manière générale, sont abaissés à l'extrême limite, les marchandises étrangères exercent en quelque sorte une pression sur nos barrières; le moindre changement, la moindre faveur accordée à l'étranger, la moindre

surcharge imposée à notre industrie, le moindre perfectionnement conquis par nos rivaux font pencher la balance en leur faveur.

Nous dissipons notre richesse accumulée, nous aliénons notre capital.

A la vérité l'exportation des métaux précieux n'est pas plus forte que leur importation ; les états de douanes constatent, au contraire, qu'en 1845 nous importions 79 millions de francs de plus que nous n'exportions ; mais l'exportation n'est pas soumise à une visite aussi rigoureuse que l'importation, et d'ailleurs le numéraire est loin de constituer seul le capital. Nous pouvons payer l'excédant de nos achats par d'autres valeurs ; il en est dont la sortie n'est pas et ne peut pas être constatée, ce sont les titres divers qui représentent des propriétés de toute nature.

L'expérience est donc faite : les faits longuement observés attestent que la production française serait arrêtée par l'effet de la concurrence générale. Nos prix sont plus élevés que ceux de l'étranger, ils ont été haussés par des causes d'infériorité inhérentes à notre production, et non pas seulement par l'établissement des tarifs protecteurs. Ceux-ci n'ont été qu'une conséquence ; ils peuvent réagir sur les prix, mais ils n'ont pas été la cause déterminante et première de la cherté, ils n'ont pas été décrétés sans raison. L'agriculture n'a pas été protégée sans nécessité, et l'industrie ne l'a pas été seulement parce que l'agriculture l'avait été, ou réciproquement : si telle chose était arrivée, personne n'aurait trop à se plaindre, et la révolution qu'on entreprendrait pour détruire une telle

situation n'aurait pas les avantages qu'on promet ; car si chacun achetait à meilleur marché, il vendrait à plus bas prix, il ne gagnerait rien. Mais en outre, si l'élévation de nos prix n'avait pour cause qu'une faveur sans motif, elle n'aurait pas subsisté ; la concurrence intérieure aurait suffi pour faire disparaître une cherté qu'aucune circonstance réelle ne déterminait ; si elle a duré, c'est que primordialement la production était dans les conditions d'infériorité.

L'analyse rigoureuse des conditions du travail en France explique cette infériorité, et fait reconnaître que sous le régime de la liberté, cette contrée ne serait ni si populeuse, ni si productive, ni si puissante.

L'agriculture n'a pas à sa disposition une terre qui, par sa fertilité, puisse lutter avec les contrées les plus favorisées ; cette terre n'est pas assez vaste, eu égard à la population, pour qu'on puisse la laisser reprendre par un long repos sa fécondité épuisée ; elle n'est pas affranchie d'impôts ; elle ne peut être livrée au système de grande culture qui épargne les bras et les plus grandes dépenses ; elle ne peut être cultivée par des mains asservies et mal rétribuées. Toutes ces circonstances ont une telle influence sur la production, que la différence de prix entre les produits agricoles de la France et ceux de certaines contrées est plus considérable que la rente même de la terre. On ne saurait leur faire subir une révolution radicale ; elles dérivent de la situation de la France ; elles sont amenées par la condition de son existence même : si on les altère, on sape les bases sur lesquelles reposent la constitution et la nationalité française.

La production industrielle en général n'est pas plus en position de lutter avec celle des peuples les plus heureusement dotés; les plus grandes industries, comme la filature et le tissage du lin, du chanvre, du coton, de la laine, la fabrication du fer, etc., sont hors d'état de soutenir la concurrence avec tous les étrangers. Les conditions du travail français ne sont pas favorables : ce qui lui manque, c'est la houille abondante, de qualité supérieure, partout répandue, et conséquemment partout à bon marché; c'est du minerai de fer gisant à côté du combustible, facilement réductible, riche et pur, donnant conséquemment de la fonte et du fer bons et à bas prix; c'est le génie de la mécanique, l'ardeur aux affaires, l'âpreté au gain, l'assiduité, l'acceptation d'une discipline hiérarchique, un caractère persistant, des pensées rares mais fixes, un immense besoin de consommer, un esprit national exclusif, énergique; l'amour d'un gouvernement fort, constant, perpétuant les traditions avec une immuable volonté. A toutes ces qualités inhérentes aux personnes, il faut joindre une position insulaire qui assure sans frais la sécurité des frontières et permet de faciles communications; et enfin, toutes les faveurs que la fortune, la politique, une situation exceptionelle, les qualités naturelles peuvent faire conquérir et accumuler : c'est une marine supérieure à toutes les marines du monde, une série de positions militaires qui dominent les mers et enchaînent la terre, des colonies ouvrant des débouchés immenses et fournissant des produits de toute nature, une influence commerciale sans borne, des privilèges partout obtenus par la force et l'habileté, des

capitaux accumulés en grande abondance, et par cette raison n'exigeant qu'un faible intérêt.

Ces conditions manquent à la France; elles existent toutes chez une rivale avide, égoïste, qui ne veut pas de partage. La France ne pourrait l'emporter sur les marchés lointains, elle ne pourrait soutenir la lutte acharnée qui lui serait suscitée sur son propre marché.

Assurément toutes nos industries ne sont pas inférieures aux industries similaires de l'étranger, il en est au contraire qui ont une incontestable supériorité sur leur rivale : les vins, les soieries, les articles de goût et de modes que confectionne notre capitale, sont présentés comme ne redoutant aucune concurrence, comme destinés à être fournis en quantités considérables sous le régime de la liberté, comme suffisants pour remplacer les industries supprimées et dont les revenus se comptent par milliards. Parmi ces produits, le plus grand nombre, comme les vins et les soieries, au moins celles de qualité ordinaire, ont besoin de protection elles-mêmes; presque tous ne peuvent être créés qu'en des circonstances rares, exceptionnelles, leur création est donc essentiellement bornée; elle ne pourrait suffire à remplacer les industries qui auraient fui devant la concurrence. Si elle le pouvait, le monde serait dans l'impossibilité d'acheter tant de choses agréables mais futiles; les États divers, auxquels nous nous adresserions, ne sauraient fabriquer tous les objets utiles que nous leur demanderions et tous ceux que réclameraient les nouveaux producteurs chargés de notre approvisionnement, pour ne recevoir en échange

que nos marchandises de luxe; nous serions, d'ailleurs, restés stationnaires, tandis que les industriels, nos rivaux, auraient accru considérablement leur richesse et leur puissance : le raisonnenement, les faits historiques, l'expérience de nos jours sont d'accord pour prouver que nous ne pouvons espérer une compensation aux pertes que nous ferait éprouver l'abolition du système protecteur.

La liberté commerciale est réclamée surtout dans l'intérêt de notre marine; mais des preuves sans réplique établissent que le régime de concurrence anéantit totalement nos transports maritimes. Lui accorderait-on une protection exclusive? alors ce n'est plus la règle de franchise universelle qu'on réclame; et d'ailleurs, malgré la faveur qu'on lui accorderait, notre navigation ne pourrait survivre à la perte du plus grand nombre de nos industries, elle n'aurait plus rien à importer dans notre pays appauvri, rien à en exporter. Entreprendrait-elle de se charger du transport des marchandises confectionnées ou consommées par les autres peuples, et remplacerait-elle ainsi, par un travail éminemment utile, des travaux détruits? mais elle ne peut lutter avec les marines étrangères, même quand il s'agit de l'approvisionnement de nos ports; elle pourrait bien moins encore s'interposer entre les producteurs et les consommateurs étrangers.

Il est donc vrai que sous la loi du libre-échange la *conservation* des grands travaux de la France est impossible. On pourrait croire qu'ils reprendront leur activité, quand, par l'exportation d'une partie du numéraire, le prix de l'argent sera augmenté, parce qu'alors

la quantité d'argent qui ne pouvait autrefois satisfaire nos producteurs, suffira pour payer leurs frais; s'il en était ainsi, la liberté ne donnerait pas des bénéfices périodiquement renouvelés; ils ne seraient qu'une seule fois perçus. Pour un si mince avantage, il ne faudrait pas causer de si profondes perturbations, et faire naître à leur suite tant de misères; mais on n'obtiendra pas même ce résultat négatif. Les conditions d'infériorité du travail se seront plus accrues que la valeur relative du numéraire; les capitaux, les outils, les machines, la clientèle, l'habileté, les ouvriers seront perdus; leurs rivaux auront conquis de nouveaux avantages. La *régénération* du travail ne peut être espérée.

Mais en supposant que la liberté des échanges ne portât pas atteinte à nos industries, en supposant que si elle suspendait l'activité de quelques-unes, le développement qu'elle donnerait aux productions, qui sont comme l'apanage de la France, nous indemniserait suffisamment de tous les travaux perdus, en supposant que, si elle diminuait la quantité du travail, ce ne serait que pour un temps limité, le principe de liberté absolue n'aurait pas encore conquis le droit d'être inscrit dans les lois de la France; il faudrait qu'il satisfît encore à d'autres conditions. Il ne suffit pas de conserver son travail, il faut le *perfectionner*, lui permettre de s'élever à l'égal de ses rivaux, et de livrer à aussi bon prix les produits, sans perturbation, sans souffrances.

Il faut lui permettre de s'*étendre*, de s'avancer dans des voies jusque-là ignorées, de faire naître sur le sol de nouveaux producteurs; on conquiert ainsi des in-

dustries qu'on ne possédait pas, et on donne, en outre, aux travaux existants toute l'extension qu'ils auraient acquise par l'exportation, puisqu'ils doivent approvisionner les producteurs qui viennent d'apparaître. Cela est indispensable : quand tout marche, rester stationnaire, c'est devenir relativement moins puissant.

Il faut encore *rémunérer* les travailleurs comme l'exige le degré de civilisation du pays, ses principes politiques, le caractère humain, éminemment sociable, amoureux d'égalité, l'esprit de sagesse et de prévoyance, les règles de morale qui ont présidé à ses institutions.

Il faut *choisir* les genres de travaux qui donnent le plus d'avantages moraux et physiques, qui contribuent le plus aux perfectionnements subséquents de l'industrie, qui assurent à la France en temps de guerre les moyens d'alimentation et de défense, et lui donnent les hommes qui sont les soutiens de son indépendance et de sa grandeur. Isolée en Europe par des principes, par des questions de délimitation, par les souvenirs et les ressentiments qu'a laissés dans l'esprit des peuples un demi-siècle rempli de commotions prodigieuses, par les conquêtes qu'elle a faites et surtout par les spoliations qu'on lui a fait subir, elle doit d'abord entretenir de nombreuses armées qui bravent les coalitions, des flottes qui puissent, sinon conquérir l'empire de l'Océan, au moins y défendre les principes de liberté, et servir de point de ralliement à tous les pavillons qui un jour viendront s'unir au sien pour combattre de tyranniques prétentions.

Il faut donner enfin toute *sécurité* au travail. Il n'en

jouit point si la plus grande masse de ses produits et les objets obtenus en échange doivent traverser les mers, livrés à la discrétion d'une nation rivale, égoïste, avide, hypocrite dans ses déclarations de moralité, cherchant avec un soin assidu à mettre les apparences du bon droit de son côté, mais au fond n'ayant aucun scrupule, quand il s'agit de s'approprier les dépouilles d'un ennemi, de ruiner un concurrent.

On le dissimulerait en vain, dans la situation actuelle des États, la France ne soutiendrait qu'avec périls une guerre maritime avec l'Angleterre. On rappelle avec complaisance les époques où nous lui disputions le sceptre des mers : alors nous avions des ressources navales plus considérables ; celles de l'Angleterre n'avaient pas acquis les colossales proportions que les événements lui ont données.

Jamais le nombre de nos vaisseaux n'a été aussi faible, jamais celui des vaisseaux de la Grande-Bretagne n'a été aussi considérable (voir pages 431 et suivantes) : elle l'emporte sur nous par ses approvisionnements, ses officiers, ses matelots, plus encore que par ses vaisseaux armés, ses vaisseaux disponibles, ses vaisseaux en construction. Cette force navale est décuplée par cette innombrable série de colonies et de forteresses inexpugnables qui commandent à toutes les mers, ferment tous les passages, entourent le monde comme une ceinture, et s'étendent d'un pôle à l'autre, dans l'océan Atlantique comme dans les mers du Sud. Pour se mesurer avec avantage avec son éternelle antagoniste, il faut que la France se réconcilie avec les grandes puissances du continent et trouve

parmi elles une alliée ; qu'elle resserre les liens qu'elle a avec les peuples dont l'origine et les intérêts sont communs avec les siens ; qu'elle soit plus intimement unie avec l'Amérique ; qu'elle fortifie sa marine, en lui assurant le transport des marchandises qui alimentent son commerce, et si les traités de réciprocité ne peuvent être dénoncés, qu'elle en neutralise les effets en favorisant le développement de la production dans ses possessions algériennes et transatlantiques, sans paralyser son travail intérieur ; qu'elle accumule dans ses arsenaux les objets d'approvisionnement de toute nature, au lieu de dissiper ses ressources en armements inutiles ; qu'elle relie ses ports par des chemins de fer, qui rendent ses équipages plus mobiles et qui les multiplient en quelque sorte ; qu'elle puisse ainsi les porter rapidement sur la Méditerranée et sur l'Océan, et convertir en un avantage évident l'interposition de l'Espagne entre l'une et l'autre mer qui maintenant est un grave inconvénient (1) ; qu'elle rehausse enfin sa puissance financière par une constante économie et une bonne gestion des affaires publiques.

Il faut faire plus : il ne suffit pas de donner sécurité à notre industrie, en l'abritant derrière nos forteresses, derrière nos canons, derrière nos armées ; elle a à craindre d'autres dangers que les abus de la force : elle a à redouter les crises commerciales amenées par les plus aventureux producteurs du monde, les rabais subits faits, dans les moments de détresse

(1) J'ai développé cette pensée dans la discussion des chemins de fer de l'Ouest. *Voir* le Moniteur du 30 avril 1846.

ou de surabondance, par les industries qui travaillent sur une échelle colossale et qui ont la facilité d'accabler à l'instant nos producteurs.

Un système de douanes sagement combiné peut seul donner des garanties suffisantes; il peut seul assurer au travail national les conditions que nous venons d'énumérer; seul aussi il peut régler la distribution des richesses selon les exigences de la situation de la France, diriger la consommation selon son plus grand intérêt, et l'avantage de ses populations, conserver son capital et son revenu, maintenir en sa possession la richesse qu'elle a acquise, et lui donner celles que lui promet l'avenir.

Sans l'aide du système protecteur, les grandes sources de la richesse publique ne tarderaient pas à se tarir, la ruine et la décadence de la France seraient la conséquence immédiate d'une législation qui la laisserait désarmée vis-à-vis de la concurrence universelle. Nous pensons donc que la *protection* ne peut pas être délaissée encore. Mais si nous croyons qu'elle est indispensable, nous n'avons pas dissimulé qu'elle est un sacrifice imposé aux industries dont la supériorité est incontestée. Sans doute ce sacrifice n'est pas sans compensation : la puissance nationale est augmentée, partant la défense de tous les intérêts est plus efficace; le marché national est assuré aux producteurs français, partant leur vente est plus sûre et bien souvent plus étendue qu'elle ne pourrait l'être sur les marchés extérieurs; enfin, des carrières nouvelles sont ouvertes aux populations françaises, partant l'encombrement de celles qui bientôt seraient parcourues par tous les

producteurs, est beaucoup moindre ; mais, nous le répétons, les lois de douanes imposent à quelques classes une perte réelle. Il faut donc la réduire à ce qui est absolument nécessaire, et ne consentir à la subir qu'autant qu'elle soit suivie d'un avantage réel. Dans chaque question de tarif, il faut chercher si la hauteur du sacrifice réclamé, si le temps, pendant lequel il doit vraisemblablement durer, trouve une juste compensation dans le travail qu'on donne immédiatement aux populations, dans les succès qu'on espère obtenir plus ou moins promptement. Quand une disposition de douanes doit être législativement arrêtée, un calcul est à faire, une balance à établir; ce ne sont pas là des débats qu'on puisse clore avec des principes généraux et absolus; ces discussions doivent reposer sur des faits bien précis et sur des chiffres bien constatés, et si des calculs consciencieux font voir la nécessité d'un droit protecteur, s'ils en font reconnaître les avantages actuels ou prochains, il faut le vouloir, et le vouloir efficace. Souvent les hommes chargés de l'administration en France se sont déclarés antagonistes de la liberté d'importation; ils ont voulu une protection, mais justement assez peu élevée pour qu'elle ne puisse pas gêner l'introduction des produits étrangers; ils obtiennent ainsi la liberté réelle, plus une perception de droits. Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder, quand on n'est pas exclusivement animé par des vues fiscales; il faut à l'industrie une protection suffisante, qui n'éloigne pas trop l'aiguillon de la concurrence, mais qui rende possible la production. Qu'on n'oublie pas qu'en un grand nombre de cas la

rivalité des producteurs nationaux est assez pressante pour activer le progrès, et que dès lors le chiffre des tarifs n'a plus de signification ; ce n'est plus lui qui détermine les prix : il ne reste là que comme une barrière, qui s'oppose aux invasions subites des étrangers, dans les moments de crise commerciales, barrière nécessaire qui, il faut oser le dire, peut parfois aller jusqu'à la *prohibition* des produits étrangers.

On a dirigé tout l'effort de la discussion actuelle contre les mesures prohibitives, mais au fond on trouve que le plus grand nombre de ceux qui les condamnent sont des hommes qui acceptent la protection contre leur gré, et qui la veulent au moins sans efficacité. Ainsi le soulèvement contre ce qui a l'apparence de la prohibition n'est en réalité qu'une attaque déguisée contre le système protecteur lui-même ; elle est acceptable quand elle n'est établie que dans des circonstances rares, exceptionnelles, quand il s'agit d'industries vastes et essentiellement utiles, et quand on n'a pas à redouter la constitution d'un monopole en faveur d'un petit nombre de producteurs : Alors, mais seulement alors, il faut l'adopter. Un exemple suffit pour montrer qu'elle a été utile en certains cas : l'industrie cotonnière, dont nous avons indiqué la situation, est née sous ce régime ; elle lui doit son agrandissement, et pendant qu'il existait, elle a, par le seul effet de la concurrence intérieure, abaissé ses prix dans des proportions excessives; elle commence à lutter avec avantage avec la formidable production de l'Angleterre, et en temps ordinaires, elle pourrait renoncer aux privilèges qui lui sont concédés ;

mais elle verrait sa situation compromise à la moindre crise qui forcerait nos voisins à vider leurs immenses magasins.

En définitive, nous n'avons rencontré aucune raison péremptoire qui puisse conduire la France à proscrire le système à l'abri duquel s'est développée son industrie. Vainement on dit que si l'on veut conserver des barrières à la frontière, il n'y a pas de motif pour ne pas relever celles qui existaient entre nos provinces, entre nos villes : on ne pourrait, vraiment, après des siècles d'efforts pour constituer l'État indivisible, séparer encore les provinces françaises par des lignes de douanes; la terre de France est désormais la terre d'égalité et d'unité, les séparations qui existaient entre les membres de la grande famille nationale sont à tout jamais anéanties, au grand avantage de tous. Dans l'intérêt public, il est fort inutile d'empêcher les libres transactions entre les divisions d'un même pays; si, par la liberté des échanges qu'elles font entre elles, l'une devient plus prospère que l'autre, si l'une s'élève beaucoup quand l'autre décline un peu, si Lyon ou Lille se développent quand Strasbourg reste stationnaire ou s'amoindrit, si le Havre ou Marseille prennent plus d'essor que Bordeaux, l'État n'en souffre pas, sa force générale n'a pas été amoindrie; tous les perfectionnements ont profité à la grandeur de la nation entière et n'ont pas accru la force de ses ennemis. Il en est tout autrement, si par suite de la liberté du commerce entre deux peuples, les avantages commerciaux ont été transportés de l'un à l'autre : celui pour qui la balance commerciale a été

défavorable est menacé dans sa prospérité, dans sa puissance, dans son indépendance, dans son existence. Comment, nous dit-on, la Belgique a été française, a vécu sous la même loi que vous, vous n'auriez pas admis une séparation industrielle entre elle et vous, vous avez trouvé bon que l'intimité la plus étroite régnât entre les deux États, et maintenant vous ne voulez plus de l'union douanière! Sans doute. Quand la Belgique était confondue avec la France, que son territoire était le nôtre, que notre loi était sa loi, que sa population entrait dans nos armées, que nos ennemis étaient ses ennemis, que ses villes, ses fleuves, ses ports, ses arsenaux, ses forteresses voyaient flotter les bannières françaises, qu'elle supportait nos charges, défendait l'empire et se trouvait couverte par les armes de l'empire, sans doute alors il nous importait peu que la richesse de la Belgique s'accrût en diminuant celle de certains de nos départements: la France n'y perdait rien, car la Belgique était la France; l'union était bonne et nous sommes tout prêts à l'accepter et à la provoquer. Mais on veut l'union des douanes et la séparation de tous les intérêts; on veut qu'un État voisin profite de tous les avantages que lui donne sa position, en n'exigeant pas que ces avantages concourent à la grandeur de la France, en admettant même qu'ils puissent être tournés contre elle, et qu'ils puissent, à un jour donné, menacer sa sûreté. C'est ce que ne sauraient concéder les esprits les moins exigeants; et, en vérité, on éprouve de l'étonnement et des regrets d'être forcé d'exposer et de répéter de pareils raisonnements.

Nous nous arrêtons ici. Il nous semble complétement démontré que le système de la libertée illimitée du commerce ne peut convenir à la France : il n'est compatible ni avec sa grandeur ni avec son indépendance ; il compromettrait son travail, sa richesse, l'existence de ses populations, les bases réelles de sa puissance politique.

Par le système protecteur la France s'est maintenue grande entre les nations ; elle voit sa prospérité s'accroître tous les jours, et elle s'assure dans l'avenir une situation heureuse et forte, fondée sur l'exploitation plus fructueuse de son sol et des conquêtes incessamment plus vastes dans le domaine des sciences et des arts. Par le système contraire, adopté dans les circonstances actuelles, la France ne peut manquer de déchoir ; en livrant ses lignes de défense industrielle, elle serait asservie plus sûrement que si elle livrait ses forteresses et ses armes.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN ET THUNOT,
Rue Racine, 28, près de l'Odéon.

